TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 830 — SAMEDI 24 NOVEMBRE 1979

LE CONFLIT RHODÉSIEN

La Zambie demande la réunion d'urgence du Conseil de sécurité

LIRE PAGE 8



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 95 ris. ; Italie, 500 l. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

L'épreuve de force entre l'Iran et les États-Unis

L'imam Khomeiny et les Arabes

L'imam Khomeiny n'est guère populaire en Occident, et on le comprend aisément. Mais l'est-il pour autant dans les pays arabes, dont, rappelons-le, l'Iran ne fait pas partie ? On peut en douter à voir ce qui vient de se passer au dixième sommet arabe, qui a terminé ses travaux jeudi 22 novembre à Tunis sans avoir cautionné les initiatives tumultueuses et condamnables de l'edmite de Qom.

Certes, les derniers développements de la crise iranienne ne figuraient pas à l'ordre du jour de la conférence. Il n'en est pas moins significatif que les participants aient refusé d'entendre la délégation iranienne, dépêchée spécialement de Téhéran dans l'espoir d'obtenir un geste de solidarité avec la révolution islamique. Sans aller jusqu'à condamner formellement la prise des otages américains, les pays arabes n'ont surtout pas voulu qu'on puisse les soupçonner d'approuver de telles méthodes. La prise de la grande mosquée de La Mecque — un épisode sur lequel, encore aujourd'hui, nous savons bien peu de choses, sinon qu'il a coûté beaucoup plus de vies que ne veulent bien le reconnaître pour le moment les autorités saoudiennes — a dû, il est vrai, faire réfléchir les rares participants partisans d'un radicalisme extrême. Tel paraît avoir été en particulier le cas de la Libye, dont la délégation aux Nations unies, tout en se déclarant solidaire des objectifs « anti-impérialistes » de l'imam Khomeiny, a réclamé la libération des diplomates américains détenus à Téhéran.

L'opposition entre chiisme et sunnisme n'explique pas à elle seule, loin de là, la prudence des dirigeants arabes. Sous l'aspect religieux et irrationnel des événements de Téhéran, ceux-ci discernent parfaitement un contenu politique dont ils ne peuvent pas plus s'accommoder que l'Occident. A moyen terme, en effet, ils seraient les victimes de ce cocktail explosif fait d'intégrisme, de nationalisme, d'aspiration à la justice, de soif de revanche et de xénophobie. De cela, on en a tout autant conscience à Ryad, à Bagdad, dans les émirats du Golfe qu'à Damas. La contagion n'est pas un concept abstrait. Pour les chefs d'Etat arabes, il s'agit donc de se protéger de ce danger tout en essayant d'en tirer le plus grand profit.

Le profit viendra plus tard, et se comptera sans doute en pétrodollars. Mais, dans un premier stade, il convient de conserver le contrôle des événements, de ne pas encourager le développement d'une situation anarchique qui ne pourrait déboucher que sur le chaos. C'est pourquoi le sommet de Tunis s'est également refusé à entériner les idées de Téhéran sur des représailles financières à l'égard des Etats-Unis. Elles auraient fini d'ébranler tout le système monétaire de l'Occident, qui est aussi, dans une très large mesure, celui du monde arabe.

Encore faut-il, pour que cette stratégie de l'apaisement et de l'isolement croissant de l'Iran donne des résultats, que les Etats-Unis ne cèdent pas à la tentation de recourir à la force. Jusqu'à présent, M. Carter a fait preuve à la fois de fermeté et d'une étonnante retenue, surtout si l'on considère l'excitation de son opinion publique. Il doit être encouragé à poursuivre dans cette voie, qui est celle du bon sens, tant il est vrai que le recours à la force a plus d'une fois provoqué dans l'aire musulmane des réactions en chaîne diamétralement opposées aux résultats recherchés. Ainsi en a-t-il été de la suspension des livraisons de blé à l'Egypte lors de la crise de Suez. Loin d'entraîner la chute de Nasser, elle avait accéléré le ralliement du tiers-monde à la cause du raïs.

Un parlementaire américain amorce une négociation à Téhéran avec M. Bani Sadr

Malgré la libération, jeudi 22 novembre, de cinq otages non américains de l'ambassade des Etats-Unis, à Téhéran, la tension ne cesse de croître entre Téhéran et Washington. Un porte-parole des étudiants islamiques qui occupent l'ambassade a déclaré qu'il s'agissait là de la dernière « mesure de clémence » *et que les quarante-neuf otages toujours détenus allaient être traduits devant un tribunal. L'imam Khomeiny, pour sa part, a estimé que si les Etats-Unis attaquaient l'Iran, il ne serait probablement pas possible de contenir la « colère » des militants islamiques, qui ont récemment menacé de tuer les otages et de faire sauter l'édifice de l'ambassade. Il a ajouté, à l'adresse des Américains :* « Qu'ils essaient d'attaquer et nous les supprimeron. Nous mourrons, mais nous les tuerons aussi. »

Un timide espoir est né, cependant, avec la rencontre qu'a eue, dans la nuit de jeudi à vendredi, un parlementaire républicain américain, M. Hansen, avec le chef de la diplomatie iranienne, M. Bani Sadr. A l'issue de cet entretien, que relate notre envoyé spécial, M. Hansen a eu une longue conversation téléphonique avec un haut responsable de Washington. Il a indiqué que les autorités iraniennes seraient prêtes à discuter de la libération des otages si le Congrès américain décidait d'ouvrir une enquête sur le régime du chah.

Aux Etats-Unis, le président Carter a convoqué, ce vendredi à Camp David, ses principaux collaborateurs. Selon le New York Times, *M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, aurait proposé à Téhéran la création d'une commission d'experts internationaux pour déterminer la culpabilité du chah en échange de la libération immédiate des otages. Celui-ci a déclaré, pour sa part, qu'il pourrait quitter New-York* « d'ici deux semaines ».

● A LA MECQUE, *la situation à l'intérieur de la grande mosquée demeure toujours confuse, malgré les multiples déclarations des dirigeants saoudiens qui affirment contrôler entièrement la situation. Selon les témoignages de nombreux pèlerins, les affrontements dans l'édifice religieux ont été beaucoup plus graves que ne l'affirment les dirigeants saoudiens, et il y aurait des dizaines de victimes.*

Un dialogue dramatique

De notre envoyé spécial

Téhéran. — « *Monsieur le ministre, en ma qualité de représentant républicain au Congrès (américain), je viens vers vous pour rechercher une alternative à la guerre, une issue honorable pour nos deux peuples.* » Il est 19 h. 30 le jeudi 22 novembre à Téhéran. Tandis que circulent des rumeurs concernant un ultimatum qu'auraient adressé les Etats-Unis à l'Iran, tandis que l'imam Khomeiny lance à la télévision un appel passionné à la résistance, M. George Hansen plaide face à M. Bani Sadr, le ministre iranien des affaires étrangères, en faveur d'une « désescalade », peut-être la dernière chance de sauver la paix.

« *Je ne suis ni un pacifiste ni une « colombe »*, nous avait dit peu avant l'entretien le représentant de l'Etat d'Idaho, *mais un réaliste décidé à faire prévaloir la raison de part et d'autre* ».

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

L'abdication européenne

par ALFRED GROSSER

M. Alfred Grosser expose ci-dessous son point de vue sur la crise iranienne :

De la part des gouvernements, de petites phrases anodines. Dans les partis, dans la presse, presque partout une attitude de spectateurs. Une quasi-guerre Iran-Etats-Unis ou monde musulman-Etats-Unis face à laquelle on compte les coups, avec, parfois, en supplément, surtout en France, une sorte de satisfaction mauvaise de voir les Américains impuissants et humiliés.

Comme si les Européens, comme si nous, en France, nous n'étions pas vraiment concernés ! Et même si cela était, si la prise d'étages ne visait que les Etats-Unis : faudrait-il pour autant se taire devant les souffrances infligées à ces otages, devant les menaces qui pèsent sur eux ? De la part des dirigeants français, nous n'étions pas en droit de nous attendre à de plus vigoureuses paroles, après tant de mollesse devant les crimes commis contre les droits de l'homme, de Prague à Bangui et de Santiago à Kaboul. Mais de la part de nos signataires habituels de pétitions et de protestations ? En l'occurrence, surtout les experts et défenseurs du monde arabe, du monde musulman. C'est précisément au nom de toutes les actions menées depuis si longtemps contre les injustices subies par les Arabes qu'il conviendrait d'élever la voix aujourd'hui contre l'injustice infligée ! On pouvait pourtant croire ces temps derniers que les temps de l'émotion, de l'indignation sélectives étaient enfin révolus !

Mais cela n'est pas : nous sommes pleinement en cause. Même si les Européens n'acceptent pas d'être solidaires des Etats-Unis, ils sont menacés.

(Lire la suite page 3.)

Un entretien avec M. Franz-Josef Strauss

● La sécurité de l'Allemagne est fondée sur l'alliance atlantique

● La coopération avec la Chine n'est dirigée contre personne

M. Franz-Josef Strauss apparaît comme un dangereux rival pour le chancelier Schmidt aux élections législatives de l'automne 1980, en République fédérale. Son ascension en vue de cette échéance a été bien calculée : le 6 novembre 1978, il est devenu ministre-président du gouvernement bavarois. Jouant adroitement des rivalités internes des deux partis chrétiens, la C.D.U. et sa propre formation, la C.S.U., il a été désigné le 2 juillet dernier, par le groupe parlementaire de ces deux partis, comme candidat unique à la Chancellerie. Il vient enfin de conclure un armistice avec la direction du D.G.B., la toute-puissante centrale syndicale ouest-allemande.

Au plan international, M. Franz-Josef Strauss, si longtemps vilipendé, a pris de la carrure. M. Brejnev, en visite officielle à Bonn, en mai 1978, s'est entretenu longuement avec lui. Et M. Hua Guofeng, en octobre, à quitté Bonn pour Munich afin de le rencontrer.

Dans l'interview qu'il a accordée à notre correspondant Jean Wetz, M. Franz-Josef Strauss définit sa position et son programme. Il affirme notamment que l'alliance atlantique est le fondement de la sécurité de l'Allemagne, et que la coopération avec la Chine n'est dirigée contre personne.

A Bonn, cependant, M. Gromyko a fait avec M. Genscher le bilan des relations germano-russes et a rappelé la position de son gouvernement sur l'équilibre actuel des forces, notamment nucléaires, en Europe.

« *Entre tous les grands partis démocratiques de la République fédérale, jusqu'où va le consensus qui ne saurait être remis en cause par les élections ?*

— Les principes définis dans notre Constitution, c'est-à-dire l'ensemble des droits fondamentaux et des libertés fondamentales, le partage des pouvoirs, l'ordre fédératif, ne sont pas sujet à discussion et ne joueront aucun rôle dans la campagne électorale. Mais, au sein du parti social-démocrate, il existe en réalité deux partis qui n'interprètent plus de la même manière certains concepts fondamentaux.

» Alors que M. Brandt, président du S.P.D., se bat avec M. Mitterrand en faveur d'une Europe socialiste et soutient les socialistes français contre M. Giscard d'Estaing, le vice-président du S.P.D., M. Helmut Schmidt, qui est aussi chancelier de la R.F.A., se trouve beaucoup plus à son aise en la compagnie d'hommes comme M. Giscard d'Estaing ou, il y a quelque temps encore, M. Andreotti. Mme Thatcher veut même le considérre comme « un des siens », car elle n'est pas parvenue à découvrir une différence quelconque entre elle et lui.

» Cela n'a pas empêché qu'en 1978, lors d'une réunion des partis socialistes en Suède où M. Brandt était présent, M. Palme a voulu voir en Franz Josef Strauss et en Mme Thatcher les « *obscurantistes de l'Europe* ». C'est pourquoi une formule humoristique a fleuri dans notre République fédérale : « *Pour et contre l'énergie atomique avec Helmut Schmidt* », « *Pour et contre l'armement nucléaire de l'OTAN avec Helmut Schmidt.* »

— *De quelle façon, si vous deveniez chancelier, poursuivriez-vous la politique du gouvernement actuel envers le bloc de l'Est ?*

— La politique à l'Est de la République fédérale doit être intégrée dans l'ensemble de notre politique étrangère, dont l'autre aspect fondamental est, pour moi, depuis trente ans déjà, l'unification européenne dans l'espoir de parvenir d'abord à une espèce de confédération, puis à un Etat fédéral.

» Le deuxième pilier de notre politique est la sécurité fondée uniquement sur l'alliance atlantique, car, sans l'espace atlantique et sans la force de l'Amérique, les moyens exclusivement européens ne sauraient garantir la sécurité.

Propos recueillis par
JEAN WETZ.

(Lire la suite page 7.)

La politique familiale

2 à 3 milliards supplémentaires en dix-huit mois pour l'accroissement des allocations

Les familles nombreuses seront les principales bénéficiaires, en 1980 et 1981, des mesures que le gouvernement a annoncées jeudi 22 novembre à la fin du débat à l'Assemblée nationale sur la politique familiale.

Les principales améliorations — dont le coût total sera de 2 à 3 milliards de francs en 1981 — portent sur l'accroissement du pouvoir d'achat, des allocations (+ 3 % en juillet 1980 au lieu de + 1,5 % les années précédentes) et sur le doublement de l'allocation à partir du troisième enfant.

Ces mesures, qualifiées de « rustines », manifestent selon l'UNAF « une insuffisante volonté de sortir plus rapidement d'une erreur de fond ».

Toujours en chantier...

Une froide déception, telle a été la réaction des députés au discours et aux propositions de Mme Pelletier. Du débat sur la politique familiale, l'Assemblée nationale attendait au moins la définition d'une politique globale, et l'assurance d'une sorte de loi-cadre qui concrétiserait la logique et la cohérence de cette politique. Or, rien de tel n'a été envisagé.

Les mesures énumérées par le ministre délégué chargé de la condition féminine ne sont pourtant pas négligeables, mais elles comportent trois défauts essentiels. Le premier est celui du déjà entendu : annoncés dans le programme électoral de Blois, confirmés officiellement et à plusieurs reprises par le président de la République et l'ancien ministre de la santé, Mme Veil, parfois même le conseil des ministres, "la création d'un revenu familial minimum garanti et d'un statut de la mère, le développement du travail à temps partiel, ont perdu d'autant plus d'impact que le nombre envisagé de bénéficiaires ne peut être que restreint : 150 000 à 300 000 sur un total d'environ cinq millions de familles allocataires...

Le deuxième défaut tient au calendrier proposé. En décidant d'améliorer par des mesures concrètes — et cette fois nouvelles — le sort des familles nombreuses, le gouvernement répond, certes, aux demandes des parlementaires qui entendent tout à la fois favoriser la natalité et sauvegarder le revenu des ménages qui souhaitent la naissance d'un troisième enfant ; mais le relèvement de 1,5 % à 3 % du taux d'accroissement du pouvoir d'achat des allocations familiales, à partir du troisième enfant, et le doublement des allocations de naissance par la fusion et le relèvement très spectaculaire de l'allocation postnatale ne doivent intervenir qu'en 1980, avec effet pécuniaire surtout en 1981 (le coût total pour cette année-là sera de 2 à 3 milliards de francs).

D'ailleurs, la quasi-totalité des mesures annoncées nécessiteront des textes législatifs ; examinés au printemps prochain, ils n'entreront en application qu'à la fin de 1980 — au mieux en juillet ou octobre, — alors que les députés réclamaient des décisions immédiates.

Le troisième défaut, le plus important, est celui de l'incohérence. Le gouvernement ne s'est certes pas contenté de proposer un effort en matière de prestations. Il s'est également engagé à améliorer l'environnement, qu'il s'agisse du logement, du travail ou de la retraite de la mère de famille, mais l'absence de financement laisse planer un doute sur l'efficacité de ces mesures.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 12.)

AU JOUR LE JOUR

Du nouveau ?

A l'heure où le climat entre les partenaires de la majorité et de l'opposition est depuis longtemps acide et glacial, et où le pays entier, toutes opinions et tous partis confondus, effectue sa traversée du désert, les « convergences » observées entre le P.S. et le R.P.R. laissent entrevoir quelque chose de nouveau sur la scène politique dévastée. Mais il faut encore attendre pour savoir si l'on peut faire du neuf avec ce nouveau-là.

BERNARD CHAPUIS.

QUATRE NOUVEAUX FILMS DE MARGUERITE DURAS

Elle s'appelle Aurélia Steiner

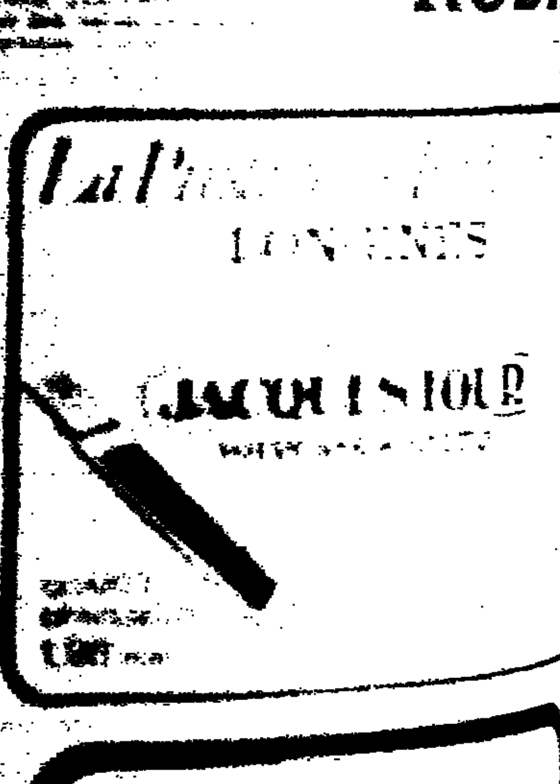
Au début du mois de septembre, Marguerite Duras avait présenté au Festival d'Hyères trois courts métrages inédits, « Césarée », « les Mains négatives », et « Aurélia Steiner (Melbourne) ». Depuis, elle a tourné très vite un autre film, plus long, qui est le plus beau de tous, et qui s'appelle « Aurélia Steiner (Vancouver) ». L'ensemble porte ce nom, au cinéma Action-République.

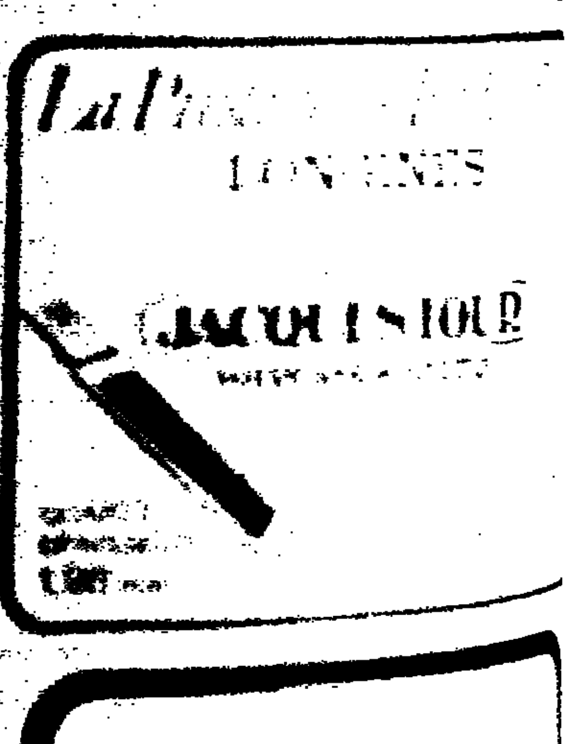
Ce nom est une signature. Marguerite Duras dit que c'est Aurélia Steiner l'auteur des films. Aurélia Steiner, dix-huit ans, écrit. Marguerite Duras l'a inventée, elle connaît toute son histoire, son passé, sa famille. Elle va jusqu'au bout de la logique des écrivains qui fréquentent leurs personnages : elle s'efface, elle se laisse parfois habiter par Aurélia Steiner.

Dans ces quatre films, Marguerite Duras va aussi droit à sa propre vérité. Il n'y a plus que son texte et l'image, sans trahison, sans acteur intermédiaire. Elle dit sor texte prodigieux avec sa voix d'écrivain, elle montre ce que son regard de cinéaste a choisi.

CLAIRE DEVARRIEUX.

(Lire la suite page 27.)





VIVRE ENSEMBLE

Adresse aux hommes (et aux femmes) encore jeunes

par EUGÈNE IONESCO
de l'Académie française

Nos mères — c'est-à-dire, calculons bien, vos arrière-grand-mères — ne s'embarrassaient guère de débats idéologiques. Lorsque nous faisions quelque chose de pas bien, elles disaient : « *Ça ne se fait pas.* » Quand nous leur demandions pourquoi, elles répondaient : « *Parce que.* » Si l'imprudent voulait pousser trop loin la discussion et poser le difficile problème des fondements de la morale, réduites à *quia*, elles trouvaient l'argument décisif dans une chiquenaude... ou pire. On n'était pas en Suède.

Elles n'avaient pas lu Bergson. Elles ne s'interrogeaient pas sur les deux sources de la morale et de la religion (l'instinct collectif des sociétés closes et l'exemple des « héros moraux » des sociétés ouvertes, je le rappelle au cas où vous auriez remplacé l'étude des philosophes par la lecture des journaux ou l'absorption du marxisme).

Je me suis laissé dire que le ministre de l'éducation a déclaré qu'il n'y a pas d'éducation sans morale, sans acceptation de l'autorité, sans respect des autres et de soi-même, tandis que, de son côté, le secrétaire général du plus important syndicat d'enseignants a condamné le laxisme et a exalté le sens de l'effort et des responsabilités.

Il y a là, dit-on, le signe d'un retour à un « consensus ». Le mot hérisse certains, non pour la raison qu'il ne figure pas au Dictionnaire de l'Académie, mais parce qu'ils considèrent l'école comme la réduction d'un monde où s'affrontent les classes et les idéologies. Ce n'est pourtant pas ainsi que la voient les honnêtes gens (j'ose employer cette expression qu'on n'utilise plus de peur de déplaire à ceux qui font de tout délinquant une victime de la société). Les honnêtes gens, *dis-je, quel que soit par ailleurs* le bulletin qu'ils mettent dans l'urne le jour des élections, attendent de l'école qu'elle apporte à leurs enfants les connaissances nécessaires à la vie et qu'elle contribue à former leur caractère et leur volonté, qu'elle leur apprenne à réfléchir d'avant d'agir (ce qui ne va pas de soi) et tout simplement à « se tenir bien » dans l'existence. Car ils savent au fond d'eux-mêmes qu'un monde qui a perdu le sens de ces valeurs qu'on dit traditionnelles est condamné à toutes formes de violence ou d'ignominie.

Je ne sais d'où vient cet accord tacitement conclu entre les hommes depuis le fond des âges sur des règles de conduite sans lesquelles toute civilisation est destinée à périr. Quelle est donc l'origine de ces croyances sur la valeur de la bonne foi et du respect, que ni les fanatismes ni les idéologies n'ont pu effacer totalement de la conscience des hommes ?

Viennent-elles d'une Parole transcendante, comme le pense Bernard-Henri Lévy ? Ou bien *du moins en ce qui concerne* notre civilisation, ont-elles leur source dans les « mythes fondateurs de l'Occident », selon certains présupposés que M. Louis Pauwels a prêtés un peu rapidement, il me semble, au président de la République ?

J'ai bien une réponse à cette question. Mais elle se résume dans une expression dont on n'ose guère non plus se servir de peur sans doute qu'elle ne vous fasse rire : le bon sens. Il est vrai qu'on vous a appris, avec certains existentialistes, à brocarder la « sagesse des nations »...

***

Vous me comprendrez peut-être mieux si je vous rappelle ce que j'ai écrit, il y a longtemps déjà, un jour où je me demandais ce qu'il resterait de moi comme individu dans ce tohu-bohu du monde :

« *Il faut être au-dessus de tout cela, survoler son temps, passer à travers pour ne pas disparaître avec lui. C'est peut-être parce que je suis faible, ou parce que je suis fort, car ce qui paraît faiblesse peut être force, que je vais pouvoir résister aux crises, aux courants, aux flux et reflux du temps, pas hors de mon temps, luttant avec mon temps, à contre-courant, en opposition, et exprimant mon temps, justement par cette opposition à mon temps, et cette opposition ne se manifeste pas par des idéologies, car celles-ci ne sont que les vagues destinées à disparaître ; je ne serai pas une autre vague, mais un roc, peut-être, c'est-à-dire une permanence humaine, une sorte de conscience universelle, quelquefois recouverte par les vagues, mais toujours là. Ne pas se laisser aller. Garder sa lucidité, ne pas être dupe, juger les choses avec bon sens, les idéologies sont folles, tous les gens sont idéologues, tous les gens sont passionnément et fanatiquement idéologues ; ce que les idéologues appellent le sens commun, c'est souvent le « sens exceptionnel » qui leur manque. Les idéologies sont des crises.* »

Vous avez peut-être, en effet, été gagnés un temps par ces délires collectifs qui ont fait croire aux hommes qu'ils pouvaient être heureux en abandonnant leur individualité et en attendant d'une société ou d'un Etat parfaits un bonheur sur mesure.

Vous en voyez aujourd'hui le résultat. De ceux qui ont surnagé dans ces terribles naufrages, vous connaissez les noms. Ils resteront comme les vrais grands hommes de notre époque. Ils ont su « résister », souvent seuls, par leur courage, leur travail, leur obstination, comme Soljenitsyne, ou *parfois* même par *leur silence*, comme Camus. Combien aussi sont demeurés inconnus dans ces dictatures qui s'acharnent à effacer jusqu'au nom des hommes...

La seule société vivable est celle où chacun peut rester « autre » au milieu de ses « semblables ». La seule éducation digne de ce nom est celle qui développe chez les individus les qualités morales et intellectuelles qui leur permettront de vivre en collectivité sans céder aux modes et aux passions, en gardant leur lucidité et leur raison.

Il faut pour cela une chose : que notre monde, voué à la force collective, anonyme et génocide, ne connaît plus : l'humble orgueil d'être soi.

La vie inimitable

par GABRIEL MATZNEFF

L'INDEPENDANCE, la fierté, et le goût que nous avons de notre destin, sont notre part la plus haute, et notre bien le plus précieux. Nous ne devons permettre à personne de nous en déposséder. Notre unique devoir est d'être celui (ou celle) que nous sommes, et non celui (ou celle) que les autres veulent que nous soyons. « *O combien nous sont hostiles les vœux de ceux qui nous aiment !* » Sénèque dit cela de la famille, mais c'est encore plus vrai de la société qui toujours a la rage de subjuguer l'homme libre par des chaînes qui ne sont pas pour lui.

Un adolescent de l'un ou l'autre sexe, dès lors qu'il est sensible et passionné, se sent en marge de la société des adultes. Il refuse d'y entrer, il répugne à prendre un état. Les gosses d'aujourd'hui vivent cela, nous l'avons vécu quand nous avions leur âge, et Chateaubriand l'a vécu avant nous. Seulement, il ne suffit pas d'être rebelle à seize ans : il s'agit de s'y opiniâtrer dans l'âge adulte, et ça, c'est une autre paire de manches.

Durant l'adolescence, la singularité est le lot d'un grand nombre ; dans l'âge mûr, elle ne peut être le privilège (ou la malédiction) que de quelques-uns. Etre un réfractaire, un *outsider* ne se vit pas impunément, car la seule chose que la société ne nous pardonne pas, c'est de ne pas jouer son jeu, c'est de n'être pas conforme. Etre différent, c'est être coupable.

Il y a des rencontres qui vous marquent à jamais. Lorsque, à quinze ans, j'ai découvert Byron, c'est avec une joie, un orgueil et une folie inexprimables que je me suis reconnu dans Manfred disant à la Fée des Alpes : « *Dès ma jeunesse, mon esprit ne marchait pas avec les âmes des hommes... La soif de leur ambition n'était pas la mienne ; le but de leur existence n'était pas le mien ; mes joies, mes chagrins, mes passions et mes dons, tout faisait de moi un étranger.* » Aujourd'hui encore, Byron demeure l'écrivain avec qui je me sens le plus d'affinités. Tel est le pouvoir de la littérature : la solitude est brisée, puisque, à travers les siècles, nous découvrons, grâce à leurs livres, des êtres qui ont senti, pensé, vécu comme nous, des maîtres, des complices.

Les habituelles tartines sur la « convivialité » m'ennuient. Ce n'est pas à vivre avec les autres qu'il importe d'apprendre aux adolescents, mais à oser être seuls. Supporter la compagnie des imbéciles et des salauds est certes une rude tâche, mais l'école et le lycée sont là pour nous y préparer. En revanche, personne ne nous enseigne à aimer la solitude. Celle-ci est pourtant le destin de tous les êtres d'exception. Etre *singulier* signifie à la fois être différent des autres et être seul. Nous devons le savoir, et l'accepter. Quel besoin avons-nous de l'approbation de la société ? Il ne faut pas avoir peur d'être schismatique. Demain, nous serons morts. Le temps, le très court temps qu'il nous est donné de vivre, vivons-le de manière *inimitable*.

PSYCHOLOGIE EN MIETTES

Le principal ressort du pouvoir, qu'il soit religieux ou politique : sécréter la culpabilité dont il prétend nous libérer.

—o—

L'être humain se définit volontiers par ce qu'il a ; sans doute par honte de ce qu'il est. Comme si en habillant sa nudité il acquérait une certaine dignité, dignité dont il n'est jamais trop assuré. Même en accédant au sommet de la hiérarchie sociale — cette échelle ascendante de haine et descendante de mépris, — il demeure toujours menacé.

Conjurer cette menace — obscure, sournoise, mauvaise — est le travail d'une vie.

—o—

Ne compter que sur ses propres forces est insuffisant ; il faut encore apprendre à utiliser celles d'autrui.

—o—

Pourquoi faut-il que tant d'individus pour trouver un sens à leur vie soient obligés d'en déposséder autrui ?

—o—

A peine a-t-on un peu appris à se connaître et à accepter que déjà la vie nous quitte et que nous la contemplons derrière les barreaux de la vieillesse.

ROLAND JACCARD.

Consensus ou consentement ?

par GÉRARD DESSEIGNE (*)

LE désarroi qui frappe le peuple de gauche depuis les dernières élections législatives et le début des grandes manœuvres préparant la prochaine élection présidentielle suscitent beaucoup plus de néologismes que de réflexions honnêtes et approfondies.

Après la « gauche américaine » passée de mode chez les socialistes, vint la « nouvelle droite » commode repoussoir pour qui veut se situer au centre.

Appelé de ses vœux par un patronat confronté à la crise économique et à ses conséquences, voici venu le temps du consensus.

Le terme n'est pas à proprement parler nouveau, même s'il ne fait pas réellement parti du « *langage* » social et politique courant, tout au moins en France.

Sa définition mérite de retenir l'attention : le consensus, qui est un accord, relève d'un principe, le « consensualisme » qui veut que le contrat se forme par la simple volonté des contractants sans autre forme. En cela il s'oppose au formalisme et risque de rencontrer la faveur de ceux qui préfèrent le « flou artistique » dans les relations sociales — et économiques — beaucoup plus que les actes (au sens juridique du terme) concrets.

Une certaine forme d'anarchisme, chez les jeunes notamment, risque de se laisser séduire par cette convergence supposée éphémère.

Or tout le droit du travail, conquête en faveur des salariés, mais protégeant aussi, par réciprocité, les relations du travail dans les entreprises, s'est *établi* en France sur le code, sur la convention, sur le contrat, sur l'accord signé. Certains syndicats ont même fait de la politique contractuelle leur unique doctrine.

Une régression

Le consensus, dans le domaine social, est donc une régression.

Il conduit à la précarité. On en voit déjà les premiers effets actuellement, et les ravages que ceux-ci commencent à causer.

— *Précarité de l'emploi* et des contrats à durée limitée; acceptés par le biais du consensus ;

— *Précarité du statut social des jeunes,* marginalisés, confinés dans leurs petits « jobs », consensus aidant, tels que les gardes d'enfants, les vendanges, les remplacements dans les bureaux, les auxiliaires dans l'université, les extras dans les restaurants, etc.

Le développement du travail en intérim, des entreprises de travail temporaire, s'appuie sur un certain consensus qui veut que lorsque le salarié n'est pas en « mission », c'est-à-dire en poste, il n'est pas non plus chômeur... bien qu'il ne travaille plus et que son salaire disparaisse, le plus souvent.

Le consensus veut que le travailleur soit censé y trouver son compte : « liberté », « variété », « disponibilité », etc.

Pour les employeurs les avantages du consensus sont beaucoup plus palpables :

— *Salaires limités* au SMIC pour des tâches qui font appel à une main-d'œuvre d'un niveau de connaissance supérieure à la moyenne.

— *Effectifs limités* aux seules *« pointes » de charge de travail* conjoncturelles.

— *Indemnités limitées,* licenciements évités, coût social minimal.

Le contrat social né du consensus — bon gré mal gré — est donc bien un contrat limité.

Une réponse inadaptée

Ce consensus-là est-il né de la crise, et au moins est-il une réponse « adaptée » à cette crise économique, capable de faire redémarrer la machine capitaliste, opérant son redéploiement industriel, dans un environnement incertain (monnaies flottantes, prix en hausse, chômage persistant) ? Il est permis d'en douter.

Tout d'abord parce qu'il ne s'attaque pas au mal qui ronge le système capitaliste depuis une décennie, et freine le système socialiste (pour des raisons souvent différentes) à savoir la baisse du taux de productivité, et la stagnation de l'*innovation* qui l'accompagne.

Est-on sûr que derrière ce phénomène, récent dans les sociétés industrielles, catastrophiques aux Etats-Unis, *ne se dessine pas un autre* consensus, s'appuyant précisément sur une volonté nouvelle des travailleurs : c'est-à-dire le refus d'un certain productivisme, certes affirmé depuis longtemps par les écologistes, mais qui prend corps désormais dans les statistiques ?

Et ce consensus-là se nourrit de l'autre, c'est-à-dire de celui conduisant à renoncer aux barrières de la protection sociale, mais conduisant aussi à un certain refus du travail industriel, y compris dans le secteur dit tertiaire. Le consensus qui n'est que refus risque d'être plus pernicieux que la contestation de 68 où les grèves « franches et massives » de l'E.D.F. Pernicieux pour qui ? Le consensus qui n'est que consentement de l'ordre établi, mais également refus de tout engagement, est d'abord pernicieux pour la gauche syndicale et politique privée de « ressourcement ».

Mais ce consensus en faveur de l'éphémère, estompant les barrières du droit et de la protection sociale, risque fort d'être également pernicieux pour les chefs d'entreprise *cherchant en vain une « conscience* professionnelle » désormais inconsciente. Le pouvoir en place peut-il s'accommoder de régner sur un peuple chloroformé, consentant, mais ne répondant plus aux impulsions ? On peut en douter, *a priori.* Faut-il pour autant considérer que seuls l'affrontement et le conflit social constituent le moteur de la société ?

Distinguons tout d'abord — même si le plus grand nombre est épargné — que la lutte de classe sévit toujours en France, et que le patronat, notamment dans les petites et moyennes entreprises, utilise largement ce consensus lénifiant — et l'attitude suicidaire des partis de gauche — pour empiéter sur les libertés syndicales, pour revenir sur les avantages acquis, pour attenter aux personnes physiques, pour transgresser les lois sociales. Mais la lutte de classe imposée aux syndicats suscitera tôt ou tard une contre-offensive, comme l'histoire du mouvement ouvrier nous l'apprend. On comprend mieux dans ces conditions qu'au-delà du « consentement social » soit espéré un « consensus économique » pour reprendre une expression *made in U.S.A.*

Et il est vrai que la situation économique internationale, pour y faire face avec une chance de succès en France, nécessiterait un véritable consensus. Or même en Allemagne fédérale, le consensus social ne suffit plus à garantir la « paix civile », en pleine guerre économique. En réalité, il ne peut y avoir de consensus économique sans volonté convergente de gouverner ensemble, sans *consensus politique.*

La gauche du programme commun, si elle avait accédé au pouvoir, aurait dû — et aurait pu — susciter un tel consensus qui aurait fait accepter certaines mesures sociales impopulaires chez les nantis, en faveur des plus démunis.

Mais cet espoir de consensus, gage de redressement économique et d'amélioration des conditions de travail, a fait place désormais à une volonté divergente, à une stratégie d'échec.

Peut-il y avoir un autre consensus politique ? En clair d'autres alliances, un autre programme, qui pourrait bénéficier d'un large soutien populaire ? Question sacrilège. Encore que le « signe » d'Aix-en-Provence...

En fait, la dépolitisation croissante des jeunes, et des moins jeunes, rend déjà aléatoire cette démarche, à moins de la réduire à une conduite politicienne.

Sur le plan économique, outre l'abolition des privilèges, une convergence politique et économique suppose un accord sur le rôle du plein emploi, qui est aussi un droit bafoué. De même sur le droit de grève, droit constitutionnel, comme le précédent remis en cause en France à chaque usage, ou presque, sous prétexte d'abus.

Mais le libéralisme économique ne s'accommode-t-il pas, par définition, du chômage, supposé être le meilleur moyen, sinon le seul, d'accroître la productivité et les résultats des entreprises ?

Par contre, la paix sociale lui est nécessaire, d'où la quête d'un introuvable consensus. Car le véritable obstacle semble plutôt résider dans ce climat de guerre civile, plus ou moins larvé, que le pouvoir de l'argent ne cesse de faire régner depuis des décennies.

Faut-il donner des exemples ?

Citons quelques conditions, quelques problèmes jamais solutionnés, qui font qu'en France le consensus politique butte, naturellement, sur l'absence de réel consensus social :

— *Inégalités culturelles,* de patrimoines, de revenus, jamais réduites ;

— *Absence de concertation,* dans les entreprises, toujours fictives ;

— *Non-partage du pouvoir de décision,* toujours réservé (« à l'élite » de l'argent, des notables et des mandarins...) ;

— *Mépris* des catégories sociales, toujours négligées (immigrés, jeunes, vieux, femmes) sous des formes paternalistes ou répressives.

Faut-il allonger la liste ? Il suffit de s'informer autour de soi.

Et comment s'étonner, dans ces conditions, de la montée de la violence, autre signe à ne pas négliger ?

***

Le consensus économique et politique est-il donc une chimère d'importation américaine ou soviétique ?

Peut-être pas. Mais lorsque ce consensus prend sa racine, comme disait Marx, dans l'abandon du consentement, alors le consensus social prend un autre nom : il se nomme tout simplement, révolution.

C'est-à-dire remise en cause radicale de l'ordre social et économique défaillant. Ayant comme objectif un projet de société, crédible.

De ce point de vue le P.S. est encore loin du compte.

Mais n'est-ce pas la seule voie offerte à ceux qui souhaitent le progrès économique et social ?

(*) Syndicaliste, chargé d'enseignement à l'université Dauphine.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	460 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

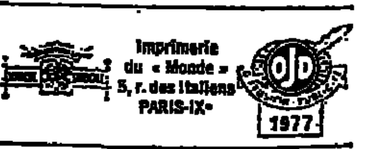
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE L'IRAN ET LES ÉTATS-UNIS

Un dialogue dramatique

(Suite de la première page.)

M. Hansen avait sollicité un visa pour entreprendre sa mission « *à titre non officiel* » le vendredi 16 novembre. Lundi, le chargé d'affaires d'Iran à Washington, après consultation avec Téhéran, lui avait délivré le visa. Le député américain atterrit dans la capitale iranienne mercredi, en compagnie d'un ami de longue date, M. Lee Roderick, chef du bureau à Washington de la chaîne des journaux Scrips League Newspapers. C'est en présence de ce dernier ainsi que de l'envoyé spécial du *Monde*, choisis par M. Hansen comme « témoins », que le chef de la diplomatie iranienne accepte de recevoir — pour la première fois depuis le début de la crise il y a trois semaines — une personnalité américaine.

D'emblée, M. Bani Sadr définit la nature de la rencontre : « *Il ne s'agit ni d'une négociation ni d'un dialogue. Je vous écouterai avec la plus grande attention et je transmettrai au Conseil de la révolution d'éventuelles suggestions.* » L'organe suprême de la République islamique siège dans une salle contiguë.

« *Des erreurs ont été commises par vous et par nous,* commence M. Hansen. *Nos opinions publiques respectives sont exigeantes et la communauté internationale a été entraînée au bord du gouffre. Notre devoir à tous est d'empêcher que l'irréparable se produise. Je comprends vos préoccupations, concernant le chah, sa fortune à l'étranger, les atrocités qui ont été commises en Iran. Le peuple américain est, pour sa part, concerné par la politique qui avait été suivie par son gouvernement en Iran ; il est aussi intéressé à savoir comment les deniers du contribuable ont été utilisés pour favoriser les intérêts américains à l'étranger.*

» *Nous sommes un pays démocratique, monsieur le ministre, où rien ne peut être caché durablement comme l'a amplement démontré l'affaire du Watergate. La Chambre des représentants et le Sénat disposent de nombreuses commissions qui sont en mesure de faire éclater la vérité au grand jour. Je suis persuadé que le Congrès ne refusera pas d'engager une telle enquête globale ; l'intérêt de la paix, celui des otages entre vos mains, prévaudront...* »

L'expulsion du chah ne servirait à rien

M. Bani Sadr, qui écoute intensément la traduction française des propos de son interlocuteur, interjecte : « *Oui, peut-être, mais à condition que vous ne vous livriez pas entre-temps à des provocations, que vous mettiez un terme à l'escalade dont vous êtes seuls responsables...* »

M. HANSEN : « *Une enquête engagée immédiatement par le Congrès aurait le mérite, précisément, de donner un coup d'arrêt à cette dangereuse escalade. Si seulement, Monsieur le ministre, vous m'autorisiez d'informer le Congrès, le gouvernement des Etats-Unis, le président Carter, qu'une telle enquête aurait comme effet de détendre l'atmosphère et d'ouvrir la voie à un dialogue sur le sort des otages...* »

M. BANI SADR : « *Ce n'est pas moi qui m'opposerai à une enquête, qui ouvrirait enfin les yeux du peuple américain sur les agissements de ses gouvernements successifs, les atrocités commises en Iran. Nous avons tous les documents nécessaires pour vous édifier, mais je suppose que les archives du gouvernement américain, celles de la C.I.A., sont encore mieux pourvues que les nôtres...* »

M. HANSEN : « *Monsieur le ministre, il serait en tout cas bénéfique que je puisse rendre visite aux otages pour rassurer l'opinion américaine à leur sujet...* »

M. BANI SADR : « *Je suis personnellement d'accord, mais pour obtenir l'autorisation que vous me demandez, je devrai consulter les étudiants islamiques, qui occupent l'ambassade américaine. Je vais de ce pas informer le Conseil de la révolution de vos suggestions.* »

Le chef de la diplomatie iranienne revient dix minutes plus tard. « *Les membres présents à la réunion du Conseil n'ont pas d'objection à ce que le Congrès fasse la lumière sur les crimes du chah et de ses protecteurs* », est la réponse sibylline.

M. HANSEN : « *C'est bon. Mais j'ai oublié de vous poser une question : si le chah devait quitter prochainement les Etats-Unis pour un autre pays de son choix, croyez-vous pouvoir libérer les otages ?* »

M. BANI SADR : « *Si vous nous aviez fait une telle proposition au début de la crise, nous l'aurions acceptée. Aujourd'hui, c'est trop tard. Vous risquez d'exaspérer davantage les Iraniens en laissant partir le chah et de susciter ainsi une dangereuse détérioration de la situation.* »

M. HANSEN : « *L'opinion publique américaine, quant à elle, s'inquiète de la sécurité de nos compatriotes en Iran, journalistes, hommes d'affaires, employés, etc.* »

M. BANI SADR : « *Soyez rassuré. Nous avons pris des mesures de précaution. Mais la meilleure garantie pour leur sécurité réside dans nos déclarations quotidiennes, reproduites pas les mass media, selon lesquelles tous les étrangers devraient être protégés et bien traités dans l'intérêt même de l'Iran.* »

M. HANSEN : « *Une dernière requête, Monsieur le ministre : pouvez-vous m'autoriser à rendre visite à notre chargé d'affaires, M. Bruce Laingen, que vous avez mis en détention dès l'occupation de l'ambassade américaine ?* »

L'entretien avait duré quarante-cinq minutes. M. Bani Sadr donne un bref ordre. Quelques minutes plus tard, la Mercedes noire du ministre conduit le parlementaire américain et ses deux compagnons journalistes au siège du ministère des affaires étrangères, où ils sont courtoisement accueillis par M. Moukalla, le porte-parole officiel du ministère.

L'« ultime objectif demeure inchangé »

Logé, sous bonne garde, dans une des ailes du ministère, M. Bruce Laingen a réservé à ses visiteurs un accueil moins aimable. Les recevant dans une vaste et somptueuse salle de séjour, le chargé d'affaires américain manifeste des signes, bien compréhensibles, d'angoisse et de méfiance : « *Qui êtes-vous ? Que voulez-vous de moi ?* », lance-t-il sans prendre la main que lui tend M. Hansen. « *Nous sommes des amis. Je suis le représentant républicain de l'Idaho* », répond ce dernier. « *Et qui sont vos deux compagnons ? Qui sont ces deux autres personnages qui se tiennent plus loin ?* » « *Rassurez-vous, Bruce, il n'y a ici avec moi que deux journalistes en qui j'ai entière confiance, et deux fonctionnaires du ministère iranien des affaires étrangères...* » Le chargé d'affaires américain n'est toujours pas rassuré : « *Je ne veux pas voir de journalistes !* », lance-t-il en notre direction. MM. Hansen et Laingen se retirent alors dans un bureau attenant. Leur entretien durera cinq minutes, le temps alloué par les autorités iraniennes.

Les deux collaborateurs du chargé d'affaires, qui l'avaient accompagné au ministère des affaires étrangères le jour de l'occupation de l'ambassade américaine, échappant ainsi aux étudiants islamiques, paraissent, eux, détendus. L'un d'eux, le conseiller politique M. Victor Thomseth, suivait un programme de télévision, une pile de journaux à portée de la main. L'autre, M. Mike Howland, chargé des affaires de sécurité à l'ambassade, tenu lui aussi pour « disparu », raconte avec un humour teinté d'ironie leur mésaventure commune. Certes, ils sont bien traités, mais de grosses chaînes pendent aux portes et aux fenêtres. Ils sont en rapport constant avec le département d'Etat et la Maison Blanche, par télex ou par téléphone, mais à quoi bon ? Risquent-ils de passer en jugement pour espionnage ? Un haussement d'épaules, un sourire amer, suivis d'un « *au revoir* » désabusé, constituent la réponse éloquente à notre question.

Tandis que MM. George Hansen et Lee Roderick réintégraient leur hôtel pour communiquer avec Washington, M. Bani Sadr nous recevait pour clarifier la position de son gouvernement à l'égard de l'insolite démarche du parlementaire américain. « *Notre ultime objectif demeure inchangé : l'extradition du chah. Nous y tenons d'autant plus qu'une telle mesure constituerait la seule preuve palpable à nos yeux de la fin des prétentions d'hégémonie américaine. C'est le seul moyen à sa disposition de prouver qu'on a renoncé à nous humilier, à nous traiter en peuple colonisé.* »

« Nous ne voulons pas la guerre »

M. Bani Sadr poursuit : « *Une fois ce principe énoncé clairement, la proposition qui m'a été faite ce soir par M. Hansen nous intéresse. L'enquête qu'ouvrirait le Congrès sur un homme que nous considérons comme un criminel d'envergure déboucherait, nous en sommes persuadés, sur un second Watergate bien plus scandaleux que le premier. Le peuple américain, enfin informé des réalités, engagera le dialogue avec le peuple iranien. Les responsables iraniens et américains échangeront des visites, pourront s'expliquer devant leurs opinions publiques respectives. Nous saurions que le temps du mépris est révolu.* »

Autrement, la guerre est-elle évitable ? « Oui, répond le chef de la diplomatie iranienne. *Nous ne la voulons pas et les Etats-Unis n'ont pas intérêt à la provoquer. Voyons un peu les risques qu'ils prendraient :*

» 1) *Jamais depuis la fin de la dynastie des Safavide, il y a deux siècles, notre peuple a été aussi déterminé qu'aujourd'hui à résister jusqu'à la dernière goutte de son sang. Le mur de la peur et de la passivité s'est écroulé en même temps que la dynastie des Pahlavi.*

» 2) *Les peuples musulmans se soulèveront pour soutenir notre résistance à une agression américaine. Les événements actuels démontrent que, contrairement à certains, la religion n'est pas l'opium du peuple, mais au contraire le moteur de sa lutte contre l'oppression, l'instrument de sa renaissance.*

» 3) *Les bouleversements que provoquerait au Proche-Orient une attaque américaine contre l'Iran mettraient en péril l'approvisionnement pétrolier de l'Occident, feraient dégringoler le dollar que Washington tente actuellement de soutenir en entretenant l'espoir qu'un coup fatal sera porté à la République islamique.*

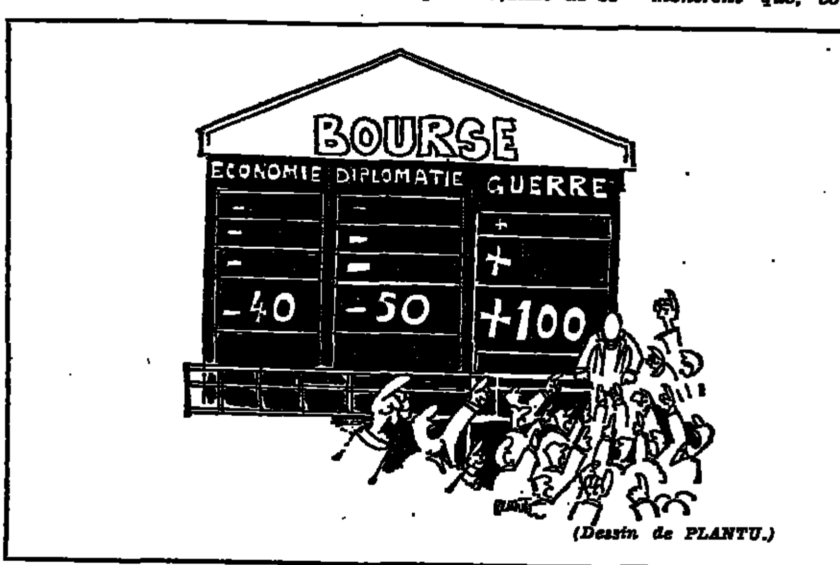
Un soutien de l'U.R.S.S. ?

» 4) *Une agression américaine poussera l'U.R.S.S. à nous offrir un soutien multiforme que nous sommes d'ores et déjà disposés à envisager. Nous ne voulons ni d'une intervention militaire soviétique — d'ailleurs improbable — ni de communiqué de Moscou proférant des menaces, que les Etats-Unis ne prendraient pas au sérieux. L'U.R.S.S. pourrait, en outre, mettre à profit l'influence diffuse qui est la sienne au Proche-Orient.*

« *Cela dit,* poursuit M. Bani Sadr, *le Coran nous apprend que l'homme agit le plus souvent d'une manière irrationnelle. L'hystérie guerrière suscitée outre-Atlantique au sujet d'une cinquantaine d'otages auxquels nous ne ferons aucun mal relève malheureusement du domaine de la pathologie. Les Américains devraient cesser de faire appel à leurs psychanalystes pour essayer de comprendre l'imam Khomeiny. Celui-ci est en parfaite harmonie avec ses convictions islamiques et les profondes aspirations de son peuple, au sujet desquelles les gouvernants des Etats-Unis ne paraissent rien comprendre.* »

Dans la nuit du jeudi au vendredi, M. George Hansen tentait précisément d'expliquer à Washington l'état d'esprit prévalant en Iran. Au cours d'une conversation téléphonique, qu'il a eue en notre présence avec la Maison Blanche, et qui a duré plus d'une heure, le parlementaire américain a plaidé avec conviction et talent en faveur d'une désescalade. La question lancinante qui revenait périodiquement à l'autre bout du fil était invariable : « *Vont-ils oui ou non libérer immédiatement les otages ?* » L'interlocuteur de M. Hansen (dont nous ne pouvons révéler l'identité) lui a promis cependant que ses propositions seront attentivement étudiées et qu'on lui transmettrait une réponse « *dans les plus brefs délais* ». Un timide espoir naissait avec les premières lueurs de l'aube.

ÉRIC ROULEAU.



(Dessin de PLANTU.)

● *Une journée d'études sur l'Iran* sera organisée par le secteur de recherche ethno-société de l'université de Paris-Vincennes (route de la Tourelle, Paris (12e)), le 26 novembre, dans l'amphithéâtre 1, de 9 h. 30 à 20 h. Les thèmes suivants seront traités : 1) l'évolution politique (Mlle Valmont, MM. Farouki et Javaheri) ; 2) économie, question agraire, classes sociales (Mlle Homayouni, MM. Vieille et Digard) ; 3) religion, culture, politique (Mme Echghi, M. Bogdanovitch).

Les journalistes étrangers devront observer un « code de conduite »

Téhéran (*A.F.P.*). — « *Je jure sur Dieu tout-puissant et sur mon intégrité personnelle que, pendant mon séjour en Iran, je n'écrirai que la vérité.* » Tel est le serment que devront prononcer les journalistes accrédités en Iran, selon un « code de conduite » présenté jeudi 22 novembre à Téhéran par le ministre de l'orientation nationale, M. Nasser Minatchi. Au cours d'une conférence en présence des journalistes internationaux, M. Minatchi a précisé qu'il y avait plus de trois cents correspondants étrangers à Téhéran, représentant vingt-six pays.

D'après une traduction du persan, ce serment comporte également la déclaration suivante : « *J'éviterai de propager de fausses nouvelles qui pourraient provoquer des sentiments hostiles à la révolution iranienne dans le monde ou qui pourraient opposer les peuples.* »

Le ministre s'est ensuite longuement étendu sur ce qu'il a estimé être de mauvais exemples d'information. En voici quelques-uns trouvés, selon lui, dans la presse occidentale : « *Un journaliste en reportage dans une région pétrolière du pays a expliqué en détail comment on pouvait faire sauter les installations.* »

« *Les mains des étrangers doivent être coupées* » (ce qui, selon lui, était une traduction fausse ; il aurait fallu écrire : « *Il faut couper le bras de l'impérialisme* »).

« *La révolution islamique ôte la joie de vivre au peuple iranien.* « *Pourquoi ne peut-on trouver* Playboy *qu'au marché noir ?* »

Autre exemple cité : « *Ahmed Khomeiny, le fils de l'imam, est arrivé dans une Mercedes-350.* » Interrogé par un journaliste lui demandant ce qui était répréhensible dans cette affirmation, M. Minatchi a répondu que, en fait, il est bien arrivé en Mercedes, mais ce qu'il possède, c'est une Chevrolet d'un modèle ancien. « *Que peut-on faire des voitures achetées par l'ancien régime, sinon les utiliser. La marque de la voiture n'est pas significative.* »

L'abdication européenne

(Suite de la première page.)

Parce que c'est l'Occident dans son ensemble qui est en cause. Oui, l'Occident. Le mot a mauvaise réputation, surtout à gauche, parce qu'au nom de l'Occident bien des crimes ont été commis, parce que l'Occident représente la richesse face à la pauvreté des autres. Mais faut-il pour autant ne pas tenir à nos libertés, à nos façons de vivre, à tout ce qui fait que, pour les peuples européens, le bilan est vraiment, pour le moins, « *globalement positif* » ? Et quelle bizarrerie en France que ce mélange de nationalisme, de chauvinisme même, et de mépris pour le contenu de civilisation de cette nation, un contenu qui a fourni leurs armes intellectuelles aux élites d'Afrique et d'Asie qui ont mené la révolte contre elle ! Nos régimes ne sont pas parfaits, notre passé est très imparfait, mais en ce moment il s'agit de présent et d'avenir. Sauf à parler du passé le plus récent et à se demander si le fanatisme aurait triomphé aussi aisément en Iran sans l'appui logistique généreusement offert par le gouvernement français à un homme pour qui tout l'Occident représente le mal absolu.

Notre prospérité est réelle face au monde des pauvres. Prospères aussi les ouvriers et les paysans des pays occidentaux. Quelle aberration, quelle malhonnêteté de leur dire d'une part qu'on défend leur niveau de vie, de l'autre que les affaires du Moyen-Orient ont une vilaine odeur de pétrole devant laquelle il vaut mieux se boucher les narines — et fermer les yeux. Fermer les yeux sur le fait qu'une éventuelle « iranisation » de l'Arabie Saoudite serait une catastrophe majeure pour tous les Occidentaux, pas seulement pour les Etats-Unis. Pour tous les Français, pas seulement pour les « pétroliers ».

Il devrait y avoir, à défaut de solidarité morale face à des actes inacceptables, une solidarité de défense contre une menace, une solidarité active pour limiter les effets d'une terrible dépendance. Cela devrait être évident, surtout en France, où le mot indépendance a pris une force incantatoire, sauf, à vrai dire, quand il s'agit des pays producteurs de pétrole. De même que l'Europe est née d'une réaction de solidarité face à la menace soviétique de 1948, de même elle aurait pu se renforcer face au danger qu'a révélé la crise de l'automne 1973. Il n'en a rien été. Et les nouveaux dangers accroissent encore l'abstention individuelle et collective, fût-ce pour mettre au point les mesures solidaires de défense économique et monétaire contre ceux qui menacent et qui passent aux actes.

Au lendemain de l'accord de Munich, Léon Blum parlait du « *lâche soulagement* » qui accueillait cette capitulation. Aujourd'hui, on a la lâcheté sans le soulagement, car tout le monde sait bien, au fond, que l'écroulement peut être pour demain.

ALFRED GROSSER.

● *L'Iran a l'intention de régler ses dettes.* — Après la décision de plusieurs banques américaines — avec à leur tête la Chase Manhattan Bank — de déclarer l'Iran en « *défaut de paiement* », pour n'avoir pas versé le 15 novembre les intérêts d'un emprunt de 500 millions de dollars effectué en 1977 (*le Monde* du 23 novembre), le gouvernement iranien a réagi. La Banque centrale de Téhéran a fait savoir qu'elle était disposée à honorer les engagements du pays, mais s'en trouvait empêché par le gel de ses avoirs dans les banques américaines. La situation semble donc, là aussi, bloquée.

L'EFFERVESCENCE DANS LE MONDE

L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE L'IRAN ET LES ÉTATS-UNIS

M. Waldheim aurait fait à Téhéran des propositions nouvelles

L'ancien chah pourrait quitter les États-Unis d'ici deux semaines

M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, aurait, selon le *New York Times* de ce vendredi 23 novembre, proposé aux autorités iraniennes la nomination d'une commission d'experts juridiques internationaux pour déterminer la culpabilité de l'ex-chah envers le peuple iranien, en échange d'une libération immédiate des otages américains. M. Waldheim aurait également proposé à Téhéran une réunion du Conseil de sécurité où l'Iran pourrait présenter ses dossiers sur les méfaits reprochés au chah et aux Etats-Unis, une fois les otages libérés. M. Waldheim aurait chargé M. Salamatian, émissaire iranien arrivé à New-York il y a quelques jours, de transmettre ces propositions à Téhéran.

Dans l'entourage du secrétaire général, ces informations ne sont ni démenties ni confirmées. On se borne à faire remarquer qu'elles ne proviennent pas du secrétariat de l'ONU. Le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, a répété jeudi que les Etats-Unis refuseront d'écouter les griefs de l'Iran ou de les voir exposer dans n'importe quel forum international tant que les otages n'auront pas été libérés.

L'ancien chah a reçu jeudi, pour la première fois depuis son hospitalisation, il y a un mois, un journaliste, Mme Walters, de la chaîne de télévision ABC et lui a déclaré qu'il espérait repartir pour le Mexique *« d'ici deux semaines »*. L'ancien souverain a refusé de se laisser filmer ou enregistrer. Selon Mme Walters, il est très *« fatigué »* et *« terriblement affecté »* par ce que l'on dit de lui dans le monde. *« L'histoire,* a-t-il dit, *ne peut pas être si injuste. Elle reconnaîtra un jour ce que j'ai fait pour mon pays. Je suis un roi et non un dictateur. »*

L'ancien chah est persuadé que s'il n'était pas venu à New-York il serait mort. Selon lui, la prise d'otages ne s'explique pas entièrement par sa présence aux Etats-Unis. *« L'ayatollah Komeiny s'en est servi comme excuse »*, a-t-il dit.

Interrogé sur la possibilité qu'il retourne en Iran, il a répondu : *« On a dit beaucoup de choses de moi, mais certainement pas que j'étais stupide. »* L'ancien souverain a laissé paraître son irritation à une demande d'explication sur sa fortune, déclarant que, s'il n'était pas pauvre, sa fortune n'avait rien à voir avec ce qui en était dit.

● *A Saint-Moritz.* — Les autorités suisses ont refusé de produire à la demande de deux avocats agissant au nom du gouvernement de Téhéran, les contrats concernant l'acquisition par l'ex-chah d'un chalet de vingt-huit pièces, estimé à 1,5 million de francs suisses.

● *A Paris.* — M. François Poncet a déclaré jeudi devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale que le gouvernement avait choisi *« l'action la plus efficace »* et que sa position *« a été rendue publique au moment où cela pouvait être le plus utile »*. *« Nous avons reçu des témoignages que notre attitude avait été appréciée »*, a-t-il ajouté. Répondant à M. Odru (communiste), le ministre des affaires étrangères a déclaré : *« Rien n'indique qu'une intervention militaire soit préparée. »*

● *A Bonn.* — Le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Genscher, recevant son collègue soviétiques, a déclaré : *« Nos pensées vont aux personnes retenues en otages à l'ambassade américaine de Téhéran, en violation du droit international. Ils ont toute notre sympathie, et le peuple américain peut compter sur notre solidarité. Nous demandons aux responsables à Téhéran de libérer enfin les otages. Cette action est un défi à la communauté des Etats du monde. »* M. Gromyko n'a pas relevé cette allusion.

● *A Strasbourg.* — Le comité des ministres de la commission permanente de l'Assemblée du Conseil de l'Europe a dénoncé la prise d'otages comme une *« violation flagrante des règles les plus élémentaires du droit international »*.

Jérusalem souhaite que le président Carter fasse preuve de la plus grande fermeté

De notre correspondant

Jérusalem. — Les Israéliens accordent une grande attention aux derniers événements en Iran et en Arabie Saoudite. Selon des révélations faites, ce vendredi 23 novembre, par le quotidien *Haaretz* et la radio israélienne, M. Ezer Weizman a rencontré, jeudi à Tel-Aviv, l'ambassadeur des Etats-Unis en Israël, M. Samuel Lewis, ainsi que l'attaché militaire américain.

M. Weizman avait confié, la veille à la radio israélienne, qu'il tenait à la disposition des dirigeants de Washington plusieurs propositions pour une intervention militaire américaine afin de libérer les otages de Téhéran. Il a *clairement incité le gouvernement* américain à lancer un ultimatum aux autorités iraniennes. Quelques jours plus tôt, M. Moshé Dayan, ancien ministre des affaires étrangères, avait déclaré que, *« dans certaines situations, la seule solution est l'action militaire »* et s'était dit convaincu que *l'armée israélienne* prêterait volontiers ses bases aériennes pour faciliter une opération en Iran.

Un sujet d'amertume

Ces deux opinions reflètent les sentiments du gouvernement de Jérusalem et ceux d'une très grande partie de la classe politique israélienne. Dans la presse, la plupart des éditorialistes invitent le président Carter à faire preuve de la plus grande fermeté.

Une intervention militaire américaine, estime-t-on à Jérusalem, aurait notamment pour avantage de justifier *a posteriori* le raid sur Entebbé en 1976 (1) et l'opération « Litani » — l'invasion du Sud-Liban par l'armée israélienne, en mars 1978 — en riposte à une attaque d'un commando palestinien sur l'autoroute Tel-Aviv - Haïfa. Les Israéliens ne seraient pas fâchés de voir les Américains adopter leur position qui est de ne jamais céder devant le terrorisme, quelles que soient les circonstances. Le gouvernement israélien, en particulier, s'est montré très inquiet de voir l'O.L.P. se proposer comme médiateur et la Maison Blanche ne pas écarter cette solution. Un succès de l' *« organisation terroriste »* dans l'affaire des otages de Téhéran serait un grave échec pour Jérusalem.

La crise iranienne est en Israël un sujet d'amertume à l'égard de l'attitude américaine. Au début de l'année, lors du départ du chah, les Etats-Unis ont été accusés de faiblesse. On leur a reproché d'avoir *« abandonné »* un régime *« ami »*. De nombreux Israéliens ont vu là une preuve de la confiance limitée qu'il fallait accorder au soutien des Etats-Unis. A présent le malaise renaît, même si la Maison Blanche semble vouloir faire preuve de fermeté.

Lors du changement de régime en Iran, on avait insisté à Jérusalem sur le fait que les Etats-Unis devaient tirer la leçon des événements, donc accroître leur soutien à Israël. M. Begin, s'adressant non seulement aux Américains mais à tous les dirigeants occidentaux, aime rappeler que le *« monde libre »* n'a pas de de meilleur défenseur qu'Israël au Proche-Orient.

S'inquiétant de l'aide militaire apportée par Washington, notamment à l'Egypte et à l'Arabie Saoudite, ou plus généralement d'une politique américaine qu'il juge parfois trop *« pro-arabe »*, le gouvernement de Jérusalem s'est fréquemment employé à démontrer que ces alliés au Caire ou à Ryad étaient finalement peu sûrs par rapport à Israël, les régimes de ces pays pouvant disparaître comme cela a été le cas en Iran. Voilà pourquoi ces derniers jours la presse israélienne a fortement mis l'accent sur les troubles qui se sont produits à La Mecque et les craintes que l'on peut éventuellement nourrir pour l'avenir de la monarchie saoudienne. Les dirigeants israéliens considèrent que la prise *d'otages à La Mecque confirme* une fois de plus leur thèse.

FRANCIS CORNU.

(1) D'anciens otages d'Entebbe ont participé, le 18 novembre à Jérusalem, à une manifestation de solidarité avec les détenus de l'ambassade américaine à Téhéran.

Pékin dénonce l'attitude à « double face » de Moscou

De notre correspondant

Pékin. — *« L'opinion internationale espère que les dirigeants américains et iraniens conserveront leur sang-froid et observeront une attitude responsable, afin de résoudre progressivement la crise actuelle et de contribuer ainsi à la stabilité du monde »*, écrit vendredi 23 novembre *le Quotidien du peuple* dans un premier commentaire sur la prise d'otages américains à Téhéran.

Depuis plusieurs jours la presse chinoise montrait un intérêt croissant pour la crise et citait les interventions multiples qui étaient faites auprès des autorités iraniennes. *Le Quotidien du peuple* rappelle aujourd'hui ces interventions, y compris celles du pape et de l'Organisation pour la libération de la Palestine, note la position prise par le Conseil de sécurité, mais s'abstient de condamner lui-même les étudiants iraniens ou l'imam Khomeiny.

En revanche, le journal du P.C. *chinois ne peut s'empêcher de* mettre en cause l'Union soviétique, qui, dit-il, a adopté une attitude *« à double face »*. *« Se réjouissant comme d'habitude du malheur d'autrui,* écrit-il, *elle a déclaré que l'occupation de l'ambassade américaine était un acte compréhensible. En même temps, elle affirmait que le principe de l'immunité diplomatique devait être respectée en tous temps et dans tous pays. Cela fait penser que, d'une part, l'U.R.S.S. souhaite l'aggravation de l'incendie, afin de pouvoir tirer les marrons du feu, qu'elle craint, d'autre part, que les flammes ne l'atteignent. »*

Depuis des mois, la Chine suit avec appréhension les développements de la crise iranienne. Dès le printemps dernier, Chine nouvelle évoquait avec inquiétude les risques d'instabilité que cette crise accentuait dans cette partie du monde, déjà troublée par les événements d'*Afghanistan*. Pékin est d'autant plus préoccupé par cette situation que la Chine dispose de très peu de moyens pour influer sur son évolution et qu'elle a toujours soupçonné l'U.R.S.S. de jouer dans la région un jeu complexe mais actif afin d'y étendre ses positions.

Cette préoccupation avait conduit le président Hua Guofeng à rendre visite au chah au mois d'août 1978, geste que la diplomatie chinoise fut très lente à regretter, dans l'espoir que le souverain parviendrait à se maintenir sur son trône, voire à s'y rétablir. On évite aujourd'hui d'évoquer ce fâcheux souvenir à Pékin, où l'on affecte d'entretenir des relations normales avec le nouveau régime de Téhéran. Une délégation commerciale iranienne se trouvait d'ailleurs en Chine il y a une dizaine de jours pour des conversations sur les échanges entre les deux pays.

A. J.

Un différend oppose Téhéran à son fournisseur de canonnières lance-missiles à Cherbourg

De notre correspondant

Cherbourg. — Au nombre de quatre-vingts depuis le rapatriement de vingt d'entre eux *« pour raisons familiales »*, les marins iraniens de Cherbourg veulent-ils tous rentrer au pays, comme le prétend le chef de leur mission navale, ou certains songent-ils à réclamer l'asile politique comme on le murmure depuis que des cartes de séjour ont été attribuées sur leur demande aux familles restées à Cherbourg ?

La question a été posée sans ménagement mardi 20 novembre au capitaine de frégate Aziz Réza Kerachian, qui a aussitôt démenti ces *« supputations de journalistes parisiens »*, et confirmé son espoir d'appareiller dans un mois pour le golfe Persique, via Toulon, où il doit compléter l'entraînement des équipages de trois vedettes lance-missiles en souffrance depuis que le pouvoir politique a changé de main à Téhéran (*le Monde* du 30 juin).

Neuf des douze vedettes lance-missiles commandées par le chah ont été livrées normalement par les Constructions mécaniques de Normandie, qui en conservent cependant trois dans l'arsenal de Cherbourg, le contrat iranien étalé sur cinq ans n'ayant pas été totalement honoré. Reste à payer 10 à 15 % du montant total du marché : environ 30 millions de francs.

Pour la mission d'achat iranienne, c'est le constructeur qui aurait modifié unilatéralement ce contrat, en refusant de laisser partir les vedettes et leurs pièces de rechange. L'usage veut pourtant que le règlement final d'une telle facture intervienne au terme d'un délai dit « de garantie », un an après la livraison.

Les Iraniens de Cherbourg reconnaissent qu'il y a eu quelques retards de paiement depuis la révolution de février, en raison de la désorganisation du système bancaire. Mais rien n'a changé, disent-ils, entre Téhéran et les Chantiers de Cherbourg, maître d'œuvre d'un programme dont la conclusion aurait été autorisée par l'imam Khomeiny, en raison de son état d'avancement.

Une hypothétique transaction

Le commandant Kerachian précise que l'argent est déposé dans des banques de Paris : *« C'est un malentendu entre le chantier et la marine iranienne qui est prête à recetter* (prendre en compte) *les trois dernières canonnières dans les termes du contrat passé par l'ancien régime. »*

Aux Constructions mécaniques de Normandie, *on tient un langage différent : « Nous désirons que ces opérations, déjà retardées de plusieurs mois, se fassent de façon simultanée : l'argent contre les bateaux. »* La direction locale espère toujours un compromis. Il y a deux mois, une mission s'est rendue à Téhéran pour le négocier, mais en vain. Comme pour l'ensemble des exportations vers les pays en voie de développement, la commande iranienne est garantie par la Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur (COFACE), qui joue elle-même le rôle d'une assurance d'Etat en cas de difficultés de paiement. C'est dire que le constructeur n'est pas libre d'agir à sa guise. Des conseils de prudence auraient été donnés par le gouvernement français aux fournisseurs de l'Iran, dont les commandes n'ont pas été dénoncées par l'imam.

En attendant une hypothétique transaction, les marins iraniens campent à bord de leurs vedettes ou sont logés par le constructeur, qui met des appartements à la disposition de ses clients étrangers. Mais les canonnières lance-missiles sont des unités sophistiquées et, partant, fragiles, qui ne peuvent rester inactives sans risques. L'une d'elles a dû être rapatriée de l'arsenal sur un terre-plein du chantier pour un carénage, et les équipages iraniens sont nerveux. C'est pour cette raison sans doute qu'une vingtaine de matelots ont été rapatriés, malgré l'optimisme du chef de mission. Celui-ci a renvoyé sa femme et sa fille — née à Cherbourg — dans sa famille de Téhéran.

RENÉ MOIRAND.

[L'affaire de ces trois canonnières lance-missiles de Cherbourg n'est qu'une illustration du contentieux franco-iranien né avec le changement de régime à Téhéran. De nombreux contrats — centrales nucléaires, affaires immobilières, transports, équipements lourds et marchés agricoles — ont été interrompus, et les fournisseurs français sont dans l'attente d'une éventuelle indemnisation par l'Iran ou par les banques françaises.

Selon M. Marette, député R.P.R. de Paris et rapporteur du projet de budget des affaires étrangères pour 1980, le montant des risques en cours sur l'Iran, assurés auprès de la COFACE, peut être évalué à 25 milliards de francs. Le montant des seuls sinistres à régler, avant la fin de 1979, aux entreprises françaises sinistrées, pourrait atteindre environ 4 milliards de francs. « Il s'agit, écrit M. Marette, d'un désastre économique et financier d'une importance majeure, difficile à évaluer. »]

A TRAVERS LE MONDE

États-Unis

● M. RICHARD NIXON a *été* cité comme témoin dans le procès en divorce du milliardaire saoudien Adnan Kashoggi, a-t-on appris jeudi 22 novembre à Los Angeles. Mme Kashoggi, qui réclame devant un tribunal de cette ville la moitié de la fortune de son mari (estimée à 5 milliards de dollars), affirme que celui-ci a été reçu par l'ancien président américain. M. Nixon pourrait avoir été ainsi informé de certaines transactions financières de M. Kashoggi. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Espagne

● DEUX POLICIERS et plusieurs manifestants ont été blessés, jeudi 22 novembre, à Motril, dans la province de Grenade, lors d'affrontements entre grévistes et forces de l'ordre. Les incidents ont eu lieu lorsque la police a dispersé une manifestation de quelques centaines de travailleurs qui participaient à la grève générale de vingt-quatre heures lancées par les syndicats pour protester contre le chômage dans la région. — *(A.F.P.)*.

● LA BRANCHE POLITICO-MILITAIRE DE L'ETA a précisé ses conditions pour la libération de M. Javier Ruperez, député de l'Union du centre démocratique, et proche collaborateur de M. Suarez, enlevé le 11 novembre dernier (*le Monde* du 13 novembre). Dans un communiqué publié jeudi 22 novembre par la revue *Ere*, l'organisation séparatiste exige la remise en liberté de six détenus basques (au lieu de cinq précédemment) et la création d'une commission d'enquête sur les « tortures » subies, selon elle, par les prisonniers basques. Le communiqué indique d'autre part que M. Ruperez est bien traité et en bonne santé. De son côté, le P.S. français a fait part jeudi de son *« inquiétude »* et de sa *« réprobation »* face à cet enlèvement.

El Salvador

● LE GOUVERNEMENT compte nommer une commission d'enquête sur les cimetières clandestins, où auraient été enterrés des centaines de prisonniers *disparus*. *L'existence* de tels cimetières a été dénoncée par le Front d'action populaire unifié (FAPU), organisation de gauche s'opposant à la junte actuelle. Selon l'archevêché de la capitale, au moins trois cent quinze personnes ont disparu au Salvador au cours des huit dernières années. — *(A.F.P.)*



Israël

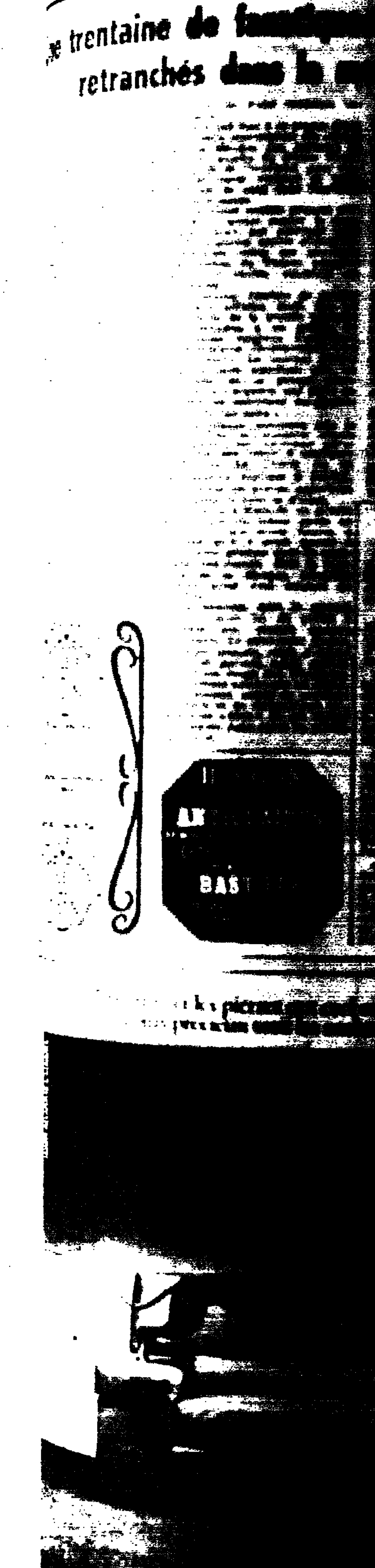
LA COUR SUPRÊME DIFFÈRE SA DÉCISION SUR L'EXPULSION DU MAIRE DE NAPLOUSE

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — La *Cour suprême* israélienne a annoncé, le jeudi 22 novembre en début d'après-midi, qu'elle différait sa décision à propos de l'expulsion du maire de Naplouse, M. Bassam Chakaa. Ce dernier a comparu à l'audience devant un auditoire où se trouvaient la plupart des maires « démissionnaires » de Cisjordanie venus le soutenir.

Les trois juges ont déclaré qu'ils ne pouvaient se prononcer définitivement tant que toutes les possibilités de la procédure n'auraient pas été épuisées dans cette affaire. *L'application du décret* d'expulsion est donc encore suspendue pendant six jours pour permettre aux défenseurs de M. Chakaa de faire appel devant une commission de magistrats militaires.

La demande de mise en liberté, présentée par son avocat, M[e] Félicien Langer, a été rejetée. M. Chakaa reste donc en prison. Il y a eu de nouveau un mouvement de grève en Cisjordanie au cours de la journée de jeudi, en signe de protestation contre la *mesure* d'expulsion. La plupart des magasins dans les villes sont restés fermés. — F. C.



ISLAMIQUE

Une trentaine de fanatiques religieux seraient toujours retranchés dans la mosquée de La Mecque

Une trentaine de fanatiques seraient encore retranchés ce vendredi matin dans quelques recoins de l'immense périmètre de la grande mosquée de La Mecque. Selon des rumeurs, ces hommes seraient les seuls à avoir été armés parmi les quelque deux cents « fanatiques » qui avaient envahi la mosquée mardi matin en se mêlant aux fidèles venus faire leurs premières dévotions de la journée.

Le laconisme des autorités saoudiennes a en tout cas favorisé l'éclosion de rumeurs difficilement contrôlables. Ainsi, on supposait qu'il y avait eu de très violents affrontements à La Mecque après le bruit selon lequel de nombreuses ambulances réquisitionnées à Djeddah (75 kilomètres à l'ouest) avaient été envoyées vers la ville sainte. Or aucun blessé n'a encore été admis dans les hôpitaux de Djeddah.

Le ministre de l'information avait annoncé que *« tout serait terminé dans les prochaines heures »*. Mais, les autorités saoudiennes n'ayant publié aucun communiqué depuis lors, les spéculations ont repris dans la soirée de jeudi : les autorités compteraient désormais sur la faim pour obliger les « fanatiques » qui refuseraient de se rendre, soit à effectuer une sortie-suicide, soit à se soumettre.

Les autorités saoudiennes avaient annoncé que la plupart des rebelles qui avaient occupé la mosquée étaient *« entre les mains des forces de l'ordre »*, sans préciser si cette capture était la conséquence d'une action violente ou d'une reddition volontaire.

On a fait état à ce propos d'une éventuelle intervention des ulémas de La Mecque (les docteurs de la foi) auprès du prince Nayef, ministre de l'intérieur, pour empêcher toute violence et toute effusion de sang dans l'enceinte de la mosquée.

Une chose semble presque certaine : l'action contre la mosquée n'était pas politique mais bien religieuse, œuvre d'illuminés fanatiques venus des provinces limitrophes du Yémen, peuplées d'anciens chiites convertis au sunnisme.

Le journal libanais de gauche *Al Safir* affirme, jeudi, que les occupants de la grande mosquée appartenaient à un groupe de fanatiques religieux s'intitulant Al-Muchtarin (littéralement « les Acquéreur »). Le journal précise que ce nom signifiait que les membres de ce groupe cherchaient à *« acquérir une place au paradis en sacrifiant les plaisirs de la vie sur terre »*.

« Ce groupe considère que le régime de la dynastie royale saoudienne est hérétique parce qu'il n'a pas réussi à appliquer fidèlement La Charia (la loi coranique) », explique le journal, qui précise, ce groupe appartient à la branche sunnite d'islam.

De retour à Karachi, un pèlerin pakistanais, lui-même gardé en otage pendant douze heures, a affirmé qu'il y avait quatre à cinq cents pèlerins dont de nombreux pakistanais, dans la mosquée de la Mecque, lorsqu'un groupe armé s'est emparé de l'édifice.

Ces hommes, dont la plupart avaient, selon lui, de quinze à dix-sept ans, étaient environ trois cents. Ils semblaient Arabes, la figure bronzée, vêtus d'abayas noires et portant, a-t-il précisé, la coiffure rouge des Yéménites.

Le témoin ajoute que les assaillants étaient armés de pistolets, de fusils et de mitrailleuses britanniques « Sten ». Ils ont occupé la mosquée juste après les prières du matin.

Après s'être posté aux vingt grandes entrées de la mosquée, ils ont présenté l'un d'entre eux comme le « Mahdi attendu », demandant à tous les pèlerins présents de faire acte d'allégeance. Puis ils se sont emparés de l'iman saoudien de la mosquée et l'ont emmené dans un dans un appartement souterrain.

Au Caire, deux voyageurs de retour de pèlerinage ont déclaré que près de deux cents personnes — gardes saoudiens et fidèles — ont trouvé la mort au cours des affrontements entre les forces de l'ordre et les assaillants.

Evoquant la situation telle qu'elle régnait à 8 heures jeudi, quand ils ont quitté La Mecque, ils ont affirmé que *« toutes les dix minutes une ambulance quittait les lieux, transportant des morts ou des blessés vers les hôpitaux de Goli et d'El-Zaher. Les « rebelles » jetaient par les fenêtres les corps des fidèles tués au cours de la fusillade »*.

Selon ces témoins, les « *rebelles* » belles » sont *« très bien entraînés au maniement des armes, dont ils possèdent tout un arsenal »*. Ils contestent la version selon laquelle des *« cercueils »* auraient été utilisés pour dissimuler les armes et affirment que les « *dissidents* » sont entrés dans la mosquée *« habillés en femmes »* à bord d'une jeep Toyota, dont des dizaines se trouvent actuellement à l'intérieur de l'enceinte. Ils étaient deux cents au début de l'attaque, puis leur nombre n'a cessé d'augmenter.

Selon ces témoins, les « *rebelles* » sont très adroits au tir et certains sont équipés de fusils à lunette. Ils déclarent : *« Ils tiraient sans pitié sur toute personne portant l'uniforme saoudien. Ils possédaient des armes de gros calibre et nous avons vu les personnes atteintes se convulser horriblement avant d'expirer. »*

Les « *rebelles* », toujours selon ces témoins, contrôlaient entièrement la situation jeudi matin à l'heure où les autorités saoudiennes annonçaient que l'affaire était pratiquement terminée.

L'artillerie saoudienne, ont-ils indiqué, pilonnait les remparts de l'enceinte d'un périmètre de 5 kilomètres pour permettre aux troupes d'élite de s'infiltrer par les brèches à l'intérieur de la mosquée. Les chars avaient pris position autour de l'enceinte mercredi à 18 heures G.M.T. et ont commencé à tirer des coups de semonce tandis que des chasseurs de l'armée de l'air volaient en rase-mottes au-dessus de la ville. — *(A.F.P., A.P.)*

Réprobation dans le monde musulman

● AU PAKISTAN, le général Zia Ul Haq a félicité, dans un message, le roi Khaled d'Arabie d'avoir repris le contrôle de la situation dans la ville sainte.

● EN EGYPTE, le gouvernement a *« dénoncé cette attaque barbare commise par une bande d'hallucinés sans esprit et sans foi »*.

● EN INDONESIE, M. Lukman Harun, un des principaux dirigeants de l'organisation islamique Mohammediah, a demandé à l'Arabie Saoudite de « détruire » les « zélotes » qui ont attaqué la mosquée.

● AU BANGLADESH, le gouvernement a interdit toutes les manifestations dans les quartiers résidentiels de Dacca où se trouvent les ambassades après que deux mille manifestants, appartenant à l'extrême droite islamique, se furent répandus dans les rues de la capitale en criant *« à bas l'impérialisme »*.

● EN INDE, où existe une très forte minorité musulmane, les autorités se bornent à déplorer et à condamner aussi bien la prise d'otages de l'ambassade américaine à Téhéran que les incidents de la Mecque. D'importantes manifestations de musulmans ont eu lieu à Srinagar, capitale de la partie de la province du Cachemire sous administration indienne. Les plus hauts dirigeants de la communauté islamique indienne ont également condamné l'action contre la mosquée.

● EN TURQUIE, enfin des étudiants de l'Institut des Etudes islamiques d'Izmir ont tenté de pénétrer dans la résidence du conseil général des Etats-Unis en scandant des slogans favorables à l'imam Khomeiny. — *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*

∴

● A WASHINGTON, le département d'Etat a publié un communiqué *« déplorant »* les événements de la Mecque et assurant de la sympathie des Etats-Unis *« tous les musulmans et principalement le peuple d'Arabie Saoudite »*.

● A MOSCOU, l'agence Tass a rendu compte de l'occupation de la Mosquée de la Mecque, mais s'est abstenue de commenter l'événement. L'agence a toutefois souligné que le ministre saoudien des affaires étrangères avait démenti des informations égyptiennes selon lesquelles des Iraniens auraient participé à l'opération.



Au Pakistan

Le gouvernement « regrette » que les émeutiers musulmans se soient conduits de façon « irresponsable »

Le calme était revenu vendredi 23 novembre, au Pakistan aussi soudainement que l'annonce de l'occupation des lieux saints de La Mecque avait déclenché une vague de violence anti-américaine. Six personnes, au total, sont mortes après l'attaque et l'incendie de l'ambassade des Etats-Unis : deux Américains (un « marine » et un officier), deux employés pakistanais de l'ambassade et deux manifestants.

A l'issue d'un conseil extraordinaire, jeudi 22 novembre, le gouvernement a exprimé sa *« compréhension »* pour l'émotion des musulmans pakistanais, mais a *« regretté »* que ceux-ci se soient conduits de façon *« non appropriée et irresponsable »*. Il a également annoncé des *« mesures spéciales pour défendre les missions étrangères dans le pays »*, ainsi que l'ouverture d'une enquête officielle. Le chef de l'Etat, le général Zia Ul Haq, a visité, jeudi, les locaux incendiés par les émeutiers à Rawalpindi, ville jumelle de la capitale. Il a notamment assuré le personnel et les religieuses de deux écoles chrétiennes qui avaient été saccagées que le gouvernement prendrait toutes les mesures pour les défendre.

Cependant, la majeure partie des Américains au Pakistan, soit près de cinq cents personnes selon Washington, ont été évacués vendredi par vols spéciaux. Seuls une soixantaine de diplomates et de « marines » considérés comme *« indispensables pour la poursuite normale des relations diplomatiques »* avec Islamabad sont restés sur place.

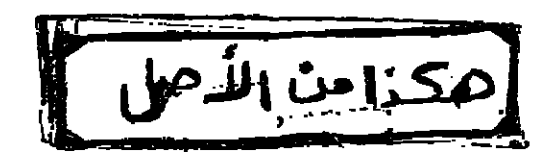
Le porte-parole du département d'Etat a précisé que cette évacuation ne modifiait en rien les rapports diplomatiques entre les Etats-Unis et le Pakistan et a rendu hommage à la *« coopération »* du président pakistanais. L'ambassadeur des Etats-Unis à Islamabad a toutefois déclaré, dans une conférence de presse, que l'opération de sauvetage des assiégés par les forces de sécurité pakistanaises n'avait commencé qu'à 19 heures, alors qu'un appel à l'aide avait été lancé dès 13 heures aux autorités. Le diplomate a précisé qu'aucun coup de feu n'avait été tiré par le personnel de l'ambassade.

Plusieurs éléments se sont conjugués et expliquent la vague de violence au Pakistan, indique le correspondant de l'A.F.P. L'élément décisif a été l'annonce de l'occupation de la mosquée de La Mecque et la prise d'otages, parmi lesquels des ressortissants pakistanais. Cette opération a causé une émotion considérable au Pakistan, où est célébré actuellement avec une ferveur particulière, notamment parmi la minorité chiite, le mois de deuil du moharram.

C'est dans ce climat que des éléments étudiants appartenant au mouvement théocratique d'extrême droite Jamaat-Islami (le Rassemblement islamique), auxquels s'étaient joints des Iraniens et des Arabes, ont pris d'assaut l'ambassade américaine. Mais ils ont été rapidement renforcés par une population privée du droit d'expression depuis qu'ont été interdites, en octobre, les activités politiques. Le Jamaat-Islami est le seul mouvement disposant au Pakistan de moyens et d'une influence lui permettant de déclencher dans plusieurs villes du pays, comme ce fut le cas, des attaques simultanées contre des locaux américains. Mais il est évident que celles-ci ont été favorisées par l'attitude passive des forces de l'ordre.







PROCHE-ORIENT

AU SOMMET ARABE DE TUNIS

M. Sarkis n'a pas obtenu un retrait militaire palestinien du Sud-Liban

De notre envoyé spécial

Tunis. — La dixième Conférence arabe au sommet a achevé ses travaux, jeudi 22 novembre, sans enthousiasme ni conviction. Aussi bien sur le drame libanais que sur la stratégie à opposer au traité de paix égypto-israélien, les participants ont adopté une attitude attentiste, statique même. Ils étaient pourtant, à Tunis, quatorze chefs d'Etat, un prince héritier, cinq premiers ministres et ministres et un chef de mouvement de libération à se pencher sur ces deux graves problèmes.

Bien que recevant un pactole de 2 milliards de dollars à raison de 400 millions par an durant cinq ans, le Liban fait figure de sacrifié. Ce pays recherchait en effet un soutien politique et moral. Il s'est vu gratifier de crédits certes importants (ils équivalent chaque année à 15 % de son PIB) mais sans grande utilité pour régler ses vrais problèmes. Sur le plan politique, le gouvernement libanais n'a recueilli que des miettes et il a dû s'en contenter pour éviter une rupture suicidaire avec le monde arabe. C'était à prendre ou à laisser, après s'être vu pratiquement opposer une fin de non-recevoir à ses requêtes concernant un retrait militaire palestinien du Sud-Liban et le rétablissement de sa souveraineté nationale dans cette zone.

Les concessions faites au Liban ont été de pure forme. En réalité, il s'agit d'un compromis imposé et le gouvernement libanais se retrouve avec ce qu'il cherchait précisément à éviter : le *statu quo* accompagné d'un pourrissement de la situation. Si, encore, on pouvait être sûr à Beyrouth que le *statu quo* se maintiendrait, avec en prime 400 millions de dollars par an, le résultat ne serait pas si mauvais. Mais Libanais et Palestiniens s'attendent à une nouvelle crise grave au Liban à plus ou moins brève échéance.

L'intervention *in extremis* de la Syrie a permis, sans rien résoudre, de sortir jeudi matin de l'impasse. Soucieux de reprendre l'initiative à l'axe irako-saoudien apparu au cours du sommet, le président syrien Hafez El-Assad a tenu une réunion trilatérale avec le président Sarkis et M. Arafat. Cela a empêché la rupture, sans rien régler au fond.

Le document sur le Sud-Liban adopté par le sommet comporte quatre points principaux :

1) Gel des opérations palestiniennes ;

2) Négociation Liban-O.L.P. en vue d'un accord réglant la présence d'une armée palestinienne dans la zone confiée à l'ONU ;

3) Application des accords du Caire et de Ryad hors de la zone de l'ONU ;

4) Condamnation en termes généraux de toute hégémonie israélienne, directe ou par personnes interposées, au Liban ; c'est-à-dire sans les nommer des milices chrétiennes du commandant Haddad.

Le Liban ayant émis des réserves sur le deuxième point, l'O.L.P. en a formulé sur le premier. Les deux autres clauses ne sont que vœux pieux répétés depuis des mois.

Sur la crise du Proche-Orient, autre point majeur de l'ordre du jour, le sommet de Tunis n'a pas non plus pris de résolution appelée à faire date. Le communiqué final va cependant un peu plus loin que celui de Bagdad, l'an dernier, dans sa condamnation de la politique américaine, puisqu'il y est affirmé que *« la persistance de cette politique aurait des effets négatifs sur les relations et les intérêts liant les pays arabes aux Etats-Unis »*.

Pour le reste, le communiqué rappelle les droits du peuple palestinien, mentionne la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, condamne les accords de Camp David, le traité de paix égypto-israélien et les agressions israéliennes contre le Liban et les Palestiniens, cite l'isolement progressif d'Israël, affirme la solidarité arabe, la coopération arabo-islamique et arabo-africaine. Le problème du Sahara a été totalement ignoré, par accord tacite, semble-t-il, entre le Maroc et l'Algérie, en attendant la réunion du comité des « sages » de l'O.U.A. à Monrovia. Le problème iranien a été délibérément laissé de côté.

LUCIEN GEORGE.

● *Au cours d'une conférence de presse tenue à Paris,* M. Haoui, secrétaire général du P.C. libanais, une des composantes du Mouvement national libanais, a déclarée que *« les forces progressistes libanaises »* n'étaient pas hostiles au déploiement de l'armée régulière dans le Sud-Liban, mais réclamaient que *« l'armée commence par occuper la zone frontalière actuellement contrôlée par Israël et ses valets »*.

EUROPE

Grande-Bretagne

Les travaillistes de l'Ulster refusent le programme de la conférence proposée par Londres

De notre correspondant

Londres. — La démission de M. Gerry Fitt de son poste de leader du parti social-démocrate du travail (S.D.L.P.) porte un coup sévère et peut-être fatal à l'initiative prise par le gouvernement de Londres pour tenter de trouver une solution politique aux problèmes de l'Ulster *(le Monde du 27 octobre)*. *Certes* M. Atkins, secrétaire d'Etat pour les affaires d'Irlande du Nord, a indiqué aux Communes que le gouvernement persistait dans son intention de réunir, le 3 décembre, une conférence constitutionnelle. Elle discutera les diverses options contenues *dans un Livre vert qui vise à* modifier les structures politiques de l'Ulster et prévoit un certain degré de dévolution des pouvoirs qui augmenterait l'autonomie administrative de la province.

Néanmoins le Livre vert maintient les pouvoirs réservés du gouvernement de Londres concernant les affaires étrangères, les finances et surtout les responsabilités du maintien de l'ordre, notamment pour assurer la protection de la minorité catholique et combattre le terrorisme. Le Livre vert exclut spécifiquement ce qu'on appelle la « *dimension irlandaise* », c'est-à-dire pratiquement les diverses formules se référant à l'unité, l'indépendance de l'Irlande ou encore à une confédération irlandaise. *« La volonté d'une majorité substantielle de la population de l'Ulster est de rester dans le Royaume-Uni »*, précise ce document.

M. Fitt, président-fondateur du S.D.L.P., le parti le plus important de la minorité catholique, avait accepté l'invitation du gouvernement de Londres, en décelant dans le Livre vert le souci du gouvernement britannique de ne pas soutenir *inconditionnellement l'unionisme protestant*. Mais parce qu'il exclut spécifiquement la « *dimension irlandaise* », le parti, dans sa majorité, a rejeté le Livre vert comme base de discussion. Il entend demander à M. Atkins d'élargir les termes de référence de la conférence, en insistant *toujours sur la conception d'un* partage des pouvoirs exécutifs et la reconnaissance de liens particuliers avec Dublin. Mais M. Atkins avait justement refusé de porter ces questions à l'ordre du jour pour s'assurer la participation des partis protestants.

S'estimant désavoué, M. Fitt a donné sa *démission* en *soulignant* que des éléments républicains extré*mistes exerçaient une influence* exagérée dans les organismes directeurs du parti. Il a été remplacé par M. John Hume, député européen d'une certaine stature, représentant, comme M. Pitt, la tendance modérée du parti, et également hostile à l'I.R.A. Néanmoins, M. Hume pourra *difficilement s'opposer* à la volonté de la majorité du parti, et, très vraisemblablement, confirmera le refus du S.D.L.P. de participer à la conférence du 3 décembre, à laquelle quatre partis seulement — les plus importants — avaient été conviés.

Vers un ajournement

D'autre part, le parti unioniste, représentant les modérés de la communauté protestante, a jusqu'à présent refusé l'invitation du gouvernement de Londres, craignant toujours un relâchement des liens avec *la couronne. Par contre,* les « *démocrates unionistes* » du Pasteur Paisley, leader des activistes protestants, avaient accepté de participer à la conférence sur la base d'un ordre du jour d'où la « *dimension irlandaise* » était pratiquement exclue.

En l'absence des deux principaux partis, protestant et catholique, il est vraisemblable que la conférence devra être ajournée. Aux Communes, M. Atkins n'a pas précisé les intentions du gouvernement dans l'hypothèse où l'initiative politique annoncée depuis longtemps, échouerait par suite du refus des principaux partis de participer à la conférence.

D'une manière ou d'une autre, a-t-il dit en substance, le gouvernement britannique voudrait connaître le point de vue de la population pour trouver une solution durable. Et il a ajouté qu'il était déterminé à transférer certains pouvoirs aux représentants élus de cette province. Dans les milieux politiques, on pense que, faute d'un accord entre les partis de l'Irlande du Nord, Mme Thatcher est maintenant décidée à formuler et à imposer une solution.

A la différence de ses prédécesseurs travaillistes dont la situation parlementaire précaire leur imposait de marchander avec les députés de l'Ulster, le premier ministre dispose d'une majorité suffisante pour prendre l'initiative d'une nouvelle formule constitutionnelle.

HENRI PIERRE.

Hongrie

Pour mettre en œuvre la nouvelle politique économique

Le parti s'apprête à rajeunir les cadres du pays

De notre envoyé spécial

Budapest. — Sur le plan économique, la Hongrie va connaître à partir de l'an prochain des changements qui pourraient à moyen terme modifier profondément le fonctionnement du système de production (*le Monde* du 21 novembre). Sur le plan politique, en revanche, aucune transformation d'envergure ne s'annonce dans l'avenir immédiat. Sauf imprévu, le douzième congrès du parti socialiste ouvrier hongrois (PSOH), convoqué pour le 24 mars 1980, devrait donc consacrer la continuité de la direction et des orientations générales incarnées par la personnalité de M. Janos Kadar, dont la position est plus forte que jamais.

C'est, en tout cas, ce que vient de laisser entendre assez clairement la revue *Tarsadalmi Szemle*, le mensuel théorique du parti, dans un article consacré à la préparation du congrès. Les tâches principales du pays seront demain les mêmes qu'au cours des dernières années, écrit l'auteur de l'article. Cette continuité ne sera pas pour autant synonyme d'immobilisme. La nécessité pour le parti de faire entrer véritablement dans les faits les réformes économiques en préparation va exiger au contraire des responsables davantage d'engagement personnel et de compétence. L'enjeu pour M. Kadar est trop grand pour qu'il ne mette pas le maximum d'atouts de son côté.

Dans cette optique, un renouvellement de certains cadres de l'appareil, dont on murmure à Budapest qu'ils sont quelque peu dépassés par les événements, devrait intervenir dans les prochaines semaines. Quelle sera l'ampleur de cette mesure, qui pourrait prendre la forme d'une mise à la retraite anticipée de fonctionnaires méritants mais trop marqués par les méthodes administratives du passé ? Selon les rumeurs qui circulent à Budapest, plusieurs centaines de postes de responsabilité à différents niveaux seraient ainsi « libérés » et offerts à des hommes plus jeunes et plus dynamiques.

Le problème ne paraît pas tellement se poser en termes de rejet ou d'acceptation des méthodes plus libérales de gestion économique qui sont envisagées. Un consensus assez large semble exister à ce sujet. Le souci de la direction dans la période délicate qui s'ouvre est plutôt de bien maîtriser les questions sociales qui risquent d'apparaître avec la mobilité et la disponibilité plus grandes qui vont être exigées de la main-d'œuvre et la stagnation du pouvoir d'achat (l'an prochain, une augmentation de 8 % des prix à la consommation est de nouveau prévue). Parallèlement, il s'agit pour le pouvoir de limiter — voire d'y mettre fin progressivement — les habitudes de laisser-aller dans les usines et dans l'ensemble de la vie sociale. *« La tâche du parti,* écrit Tarsa*dalmi Szemle, est de renforcer, d'encourager, d'aider et, si besoin, de défendre les dirigeants qui exigent de façon humaine mais stricte le respect de l'ordre et de la discipline et la réalisation des tâches à accomplir. »*

Ordre et discipline

Cette reprise en main ne risque-t-elle pas de profiter aux éléments les plus dogmatiques au sein de la direction, lesquels ont depuis cinq ans cédé une position après l'autre ? Les partisans de la « ligne Kadar », pour le mo*ment, ne le redoutent pas.* Mais c'est certainement à propos du contenu à donner aux notions d'ordre et de discipline que se livrera dans les prochains mois l'une des principales bataille politiques.

L'un des tests du maintien de la ligne relativement libérale suivie jusqu'à présent par le premier secrétaire sera fourni par l'attitude du parti envers les intellectuels. Or rien n'indique actuellement qu'il faille s'attendre en ce domaine à un durcissement. La direction a accueilli avec beaucoup de sérénité fin octobre le mouvement de pétitions demandant aux plus hautes autorités du pays d'intervenir pour obtenir la libération des membres tchécoslovaques de la Charte 77 condamnés à Prague. A ce jour, il ne semble pas que les signataires, au nombre d'environ deux cent cinquante, de ces appels aient eu à souffrir de sanctions politiques ou professionnelles. Fait remarquable : pour la première fois depuis bien longtemps, les listes de pétitionnaires contiennent les noms de quelques membres du parti.

La presse hongroise, au demeurant, a fait preuve à l'égard du dernier procès de Prague d'une remarquable discrétion. Elle s'est contentée de reproduire en quelques lignes l'annonce du verdict, s'abstenant de tout commentaire propre. De toute évidence, la ligne dure finalement choisie par les autorités tchécoslovaques ne suscite guère d'enthousiasme à Budapest.

MANUEL LUCBERT.

LA VISITE DE M. LAZAR

Paris et Budapest vont chercher de nouveaux domaines de coopération

Le président Giscard d'Estaing a confirmé son intention de se rendre en visite officielle en Hongrie l'année prochaine, indique-t-on dans les *milieux autorisés français* après les entretiens qu'a eus à Paris le chef du gouvernement hongrois, M. Lazar, notamment avec le président de la République et M. Barre. M. Giscard d'Estaing avait accepté l'invitation que lui avait faite l'an dernier M. Kadar, premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois, mais la date n'avait pas été indiquée.

Le communiqué publié jeudi 22 novembre indique que les entretiens se sont déroulés dans un climat *« d'amitié et d'estime réciproque »*. MM. Lazar et Barre ont estimé que les échanges, tout en se développant, *« ne sont pas encore au niveau des potentiels économiques de la France et de la Hongrie »* et ont jugé *« nécessaire de faire de nouveaux efforts »* pour les augmenter. Ils recommandent de chercher de *« nouveaux domaines de coopération »*, notamment dans les industries mécaniques, les véhicules utilitaires, les machines agricoles, la sidérurgie, l'industrie agro-alimentaire et la construction.

Le communiqué réaffirme l'attachement des deux pays à la détente et *« l'importance essentielle qui s'attache, pour les bonnes relations entre les Etats, au respect de tous les principes et à l'application de toutes les dispositions de l'Acte final d'Helsinki concernant soit les droits et les libertés fondamentales des individus, soit les relations entre les Etats »*.

Les deux gouvernements coopéreront à la préparation de la conférence de Madrid de 1980 (suite de celle d'Helsinki). Ils se sont prononcés en faveur d'un désarmement *« réel, général et complet »* comprenant les armements nucléaires et conventionnels et *« tenant compte du droit égal de chaque nation à assurer sa sécurité »*.

Ils se sont également prononcés pour une conférence *« dont les objectifs seraient d'adopter des mesures concrètes pour le renforcement de la confiance et le désarmement en Europe »* (la Hongrie approuve ainsi le principe d'une proposition française, mais le communiqué ne précise pas que, dans *l'esprit du gouvernement français*, cette conférence doit porter seulement sur l'armement conventionnel).

Italie

UNE GRANDE PREMIÈRE : L'ESCROQUERIE PAR TELEX

Rome *(A.F.P.). — Un journaliste romain, M. Lando Dell'amico, a été arrêté le 22 novembre à Rome au moment où il s'apprêtait à retirer 700 millions de lires (3,5 millions de francs) à l'aide d'un faux ordre de paiement émanant de la banque de Napoli, victime la semaine dernière d'une énorme escroquerie.*

Cette escroquerie avait été commise pendant une fausse alerte à la bombe nécessitant l'évacuation de tout le personnel. Un inconnu avait profité de l'événement pour passer par télex de faux ordres de virement à plusieurs banques italiennes et étrangères.

L'escroquerie, estimée dans un premier temps à 8 milliards de lires (environ 40 millions de francs) serait en fait de l'ordre de 10 milliards de lires (50 millions de francs). Les ordres auraient été envoyés à des banques de Trapani (Sicile), Rome, Londres, ainsi qu'en Suisse où un ordre de paiement de 1,7 milliard de lires (8,5 millions de francs) aurait été honoré.

M. Dell'amico, cinquante-trois ans, ancien directeur de l'agence d'informations parlementaires Montecitorio, doit être transféré à Naples, où l'enquête se déroule.

DIPLOMATIE

En visite à Bonn

M. Gromyko propose d'engager des « négociations honnêtes » sur l'équilibre militaire en Europe

De notre correspondant

Bonn. — M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, est reçu, ce vendredi 23 novembre, par le chancelier Schmidt et donne une conférence de presse. Après ses entretiens de jeudi avec son collègue ouest-allemand, M. Genscher, on laisse entendre de part et d'autre que les chances seraient aujourd'hui très bonnes pour l'ouverture d'un large dialogue est-ouest sur l'équilibre militaire en Europe.

Le point de départ de cette consultation germano-soviétique se trouve dans l'accord intervenu lors de la visite de M. Brejnev à *Bonn, en 1978. Le chef du Kremlin* et le chancelier Schmidt avaient alors reconnu qu'aucun des deux camps militaires en Europe ne devrait bénéficier d'une position prépondérante ; il conviendrait donc d'établir une parité aussi bien dans le domaine nucléaire que dans celui des forces conventionnelles.

Depuis lors, toutefois, des divergences sérieuses se sont manifestées, notamment à propos des armes dites euro-stratégiques. L'Allemagne fédérale et la plupart des membres de l'OTAN estiment nécessaire de moderniser leur dispositif nucléaire sur le théâtre européen pour faire équilibre à la mise en service par l'U.R.S.S. des fusées SS-20 et des bombardiers Backfire. Jusqu'ici, cependant, les Soviétiques maintiennent qu'une véritable parité serait déjà établie. A leurs yeux, les décisions attendues du Conseil atlantique de Bruxelles, en décembre, ne pourraient que rendre une négociation beaucoup plus difficile.

Cette contradiction ne paraît pas encore résolue. Dans l'allocution qu'il a prononcée jeudi au cours du dîner offert en son honneur, M. Gromyko a déclaré :

« Oui, c'est vrai. Nous et la République fédérale ne parlons pas de la même façon sur ce sujet. » De manière plus précise, il a réaffirmé que l'*« équilibre actuel »* suffirait à garantir la sécurité de l'Europe. Selon lui, on aurait tort de croire qu'une course aux armements puisse être menée parallèlement au processus de détente. Aussi propose-t-il de s'engager sur la voie de *« négociations honnêtes »*.

Nouvelles propositions pour la limitation des armements

Ces propos ne causent aucune *surprise* à Bonn. Personne ne s'imaginait que M. Gromyko puisse abandonner publiquement un thème aussi familier de la propagande soviétique. Cela n'empêche que l'on croit au désir sincère de l'U.R.S.S. d'entamer sur une base réaliste les négociations qui lui sont proposées par les Occidentaux en vue de limiter la production et l'installation d'armes nucléaires à moyenne portée. Le ministre ouest-allemand a précisé que ces négociations devraient être amorcées *« sans délai »*.

Au cours des entretiens de jeudi qui ont duré plus de cinq heures, *M. Genscher aurait rappelé que* la République fédérale va soumettre de nouvelles propositions dans le cadre des négociations de Vienne pour la limitation des armements en Europe avec l'espoir d'aboutir rapidement à un accord préliminaire. Enfin, la R.F.A. encourage désormais l'idée française d'une conférence de désarmement en Europe.

Pour le reste, les deux interlocuteurs ont, semble-t-il, dressé un bilan positif des relations bilatérales, notamment en ce qui concerne la coopération économique. Quant au problème de *Berlin, qui est inévitablement* évoqué au cours d'une telle rencontre, il ne paraît guère avoir évolué. Selon un porte-parole ouest-allemand, les deux gouvernements seraient résolus à rechercher des *« solutions pratiques »* à toute difficulté. En d'autres termes, si l'Union soviétique ne manifeste aucune intention de troubler la situation dans l'ancienne capitale du Reich, elle refuse toujours de signer avec la R.F.A. les accords culturels, juridiques et scientifiques (dont le texte est prêt depuis plusieurs années) tant que Bonn entend inclure Berlin-Ouest dans leur champ d'application.

J. W.

Au cours de son séjour à Madrid

LE CHEF DE LA DIPLOMATIE SOVIÉTIQUE A ENCOURAGÉ L'ESPAGNE A PRATIQUER UNE POLITIQUE INDÉPENDANTE

De notre correspondant

Madrid. — Au cours de sa visite à Madrid, achevée mercredi 21 novembre, M. Gromyko a surtout développé les thèses soviétiques sur le désarmement en Europe. La politique de détente et la préparation de la prochaine conférence sur la sécurité et la coopération, qui se tiendra dans la capitale espagnole en octobre 1980, occupent la moitié du communiqué commun.

L'éventuelle entrée de l'Espagne dans l'OTAN a été abordée avec discrétion. Le ministre soviétique des affaires étrangères n'a agité aucune menace et a vanté à plusieurs reprises la *« politique étrangère indépendante »* du gouvernement Suarez pour l'encourager à continuer dans la même direction. Il a aussi affirmé que pour avoir de bonnes relations culturelles et économiques, il fallait de bonnes relations politiques. L'Espagne est donc aimablement avertie. Si elle veut développer son commerce avec l'U.R.S.S., il vaut mieux ne pas la mécontenter. Les échanges avec l'Union soviétique restent en *effet assez maigres* (1 % des exportations et 0,8 % des importations espagnoles).

M. Gromyko a été d'autant plus mesuré dans ses propos que d'autres soviétiques font donner l'artillerie lourde. Le directeur de la *Pravda*, M. Afanasiev, avait publié dimanche dans le quotidien madrilène *El pais* un article qui est un modèle du genre. Tout en affirmant qu'il ne veut *« donner de conseil à qui que ce soit »*, M. Afanasiev écrit en effet que ce serait *« désagréable »* pour l'U.R.S.S. de voir l'Espagne entrer dans l'OTAN car il en résulterait une *« situation dangereuse »*. Le directeur de la *Pravda* estime dans le même article que l'union du P.C.E. et du P.S.O.E. serait *« favorable à la démocratie »* et il donne des indications intéressantes sur l'évolution de M. Carrillo à l'égard de Moscou. Les choses se sont beaucoup améliorées depuis deux ans et demi, dit-il en substance. M. Carrillo *« a écouter la voix de ceux qui souhaitent l'amitié avec l'U.R.S.S. car aucun leader communiste ne tire de grands avantages de l'antisoviétisme »*. M. Afanasiev précise même que les relations entre les deux pays vont tellement bien qu'une délégation soviétique se rendra en Espagne avant la fin de l'année.

M. Gromyko a transmis une *invitation* de M. Brejnev au roi Juan Carlos et une autre à M. Suarez. Les Espagnols indiquent que ce sera au gouvernement de se prononcer sur l'opportunité du voyage royal.

CHARLES VANHECKE.

R.F.A.

Un entretien avec M. Franz-Josef Strauss

(*Suite de la première page.*)

» Le troisième point est celui des rapports franco-allemands. En dépit d'inévitables divergences, ces rapports demeurent un facteur d'importance exceptionnelle. Par la géographie, par l'histoire, par la politique, par les développements mondiaux, nos deux pays sont conduits à s'entendre encore plus étroitement que d'autres au sein de l'Europe. Cela n'implique pas de discrimination à l'égard de l'Angleterre ou de l'Italie.

» A l'Est, il nous faut tenir compte de quatre facteurs. Tout d'abord, nos rapports spéciaux avec l'autre partie de l'Allemagne, qui, en dépit des traités, n'est pas reconnue comme un sujet de droit international. Il n'y a pas de reconnaissance de la R.D.A. par la République fédérale en droit international, bien qu'elle soit reconnue en droit public comme un Etat. La différence est difficile à définir même pour les juristes les plus compétents.

» Nous devons considérer aussi la « ceinture », c'est-à-dire les associés de Moscou au sein du pacte de Varsovie et dans le Comecon. D'un côté ces pays sont dépendants du Kremlin, de l'autre ils ont aussi leur propre sensibilité. En Pologne, par exemple, on voit que les relations germano-soviétiques sont observées avec beaucoup d'attention et parfois même avec une certaine inquiétude. Cela se comprend. Les relations avec la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, présentent moins de problèmes.

» Puis vient le centre du pouvoir à l'Est, c'est-à-dire l'Union soviétique. Quant à nos rapports avec Moscou, je maintiens ce que j'ai déjà dit au Bundestag en janvier 1973 : *Pacta sunt servanda.* « Les traités doivent être respectés. » Ces traités toutefois ont été négociés avec beaucoup de dilettantisme, formulés d'une façon équivoque permettant des interprétations contradictoires.

» A Bonn, pas un seul homme politique, même dans l'actuelle coalition gouvernementale et parmi les partisans les plus fanatiques des traités avec l'Est, n'est prêt à conclure que ces traités signifient la séparation de l'Allemagne en deux nations.

» J'insiste sur ce point : *Pacta sunt servanda.* Pour nous, cependant, une exigence essentielle est le respect de l'interprétation de tous les traités par la Cour constitutionnelle. Notre droit constitutionnel ne peut pas être modifié par les traités. La prépondérance lui revient lorsqu'il s'agit d'interpréter des accords internationaux.

» Lorsqu'il s'agit de nos rapports avec l'Est, la République populaire chinoise doit être incluse dans nos calculs. Les transformations qui sont intervenues dans l'attitude de Pékin, c'est-à-dire avant tout la reconnaissance de la Communauté européenne, le rétablissement des rapports diplomatiques avec Washington et le traité d'amitié avec le Japon comportant une clause anti-hégémonique, représentent des étapes importantes. A cela s'ajoute l'ouverture économique non seulement vers les Etats-Unis et le Japon, mais aussi vers l'Europe.

» Je ne vois pas les Chinois comme un moyen de discipliner Moscou, comme un instrument pour exercer une pression sur le Kremlin. Celui qui à l'heure actuelle ne tient pas un juste compte de cet empire d'un milliard de gens, travailleurs intelligents et disciplinés, ne comprend rien à ce qui se passe dans le monde.

» Pour exclure tout malentendu, puis-je citer un propos de Chou En-laï : « *Les eaux lointaines ne peuvent pas servir à éteindre un incendie proche* » ? Si un conflit militaire devait avoir lieu en Europe, les Chinois ne nous aideraient pas. Et si un conflit éclatait entre la Russie et la Chine, les Européens ne pourraient pas non plus venir en aide à la Chine. Par là, j'entends simplement démentir les propos imbéciles qui évoquent un axe Europe-Pékin ou Bonn-Pékin. La coopération avec la Chine n'est dirigée contre personne. Je me réjouis d'ailleurs que le gouvernement fédéral, bien des années après moi et non sans avoir commis des erreurs, ait finalement adopté le même point de vue que moi.

« La République fédérale n'est pas une batterie de canons »

— Doit-on comprendre que vous partagez l'attitude du gouvernement de Bonn à l'égard de Pékin ?

— Le service d'information social-démocrate a écrit comme prélude à la visite de M. Hua : « *Donner la main, mais ne pas la serrer.* » Quelle formulation stupide ! Le chancelier a fait savoir qu'il ne permettrait pas aux Chinois de mettre la République fédérale « en position » contre Moscou. C'est absurde. La République fédérale n'est pas une batterie de canons ou de fusées que l'on peut mettre « en position ». De même, on a affirmé qu'on ne se prêterait pas à parler de livraisons d'armes aux Chinois. Mais ce thème, M. Hua ne l'a jamais soulevé à Bonn. De toute façon, il s'agit là de choses à ne pas dire publiquement.

» Les Français ont fait tout cela de façon beaucoup plus habile. Ils ont répondu aux démarches soviétiques qu'ils savent comment se conduire avec leurs invités et n'ont pas besoin de conseils. Chez nous, les diplomates soviétiques ont fait des pressions du même genre, et je dois dire qu'en cette occasion notre ministre des affaires étrangères, M. Genscher, s'est conduit très correctement. Mais cette formule « donner la main sans la serrer » est imbécile. Il faudrait en finir avec la mentalité étroitement provinciale de certains hommes politiques de Bonn et comprendre le sens réel de cette visite de M. Hua.

— Vous avez dit et même répété que vous seriez pour le Kremlin un partenaire plus solide et plus sérieux que l'actuel gouvernement de Bonn. Comment faut-il l'entendre ?

— Revenons à la façon dont les traités avec l'Est ont été rédigés. Un vieux principe de la diplomatie italienne, du temps où le pays était encore divisé en Etats dit : « *Patti chiari, amici cari* » (« des traités clairs, des amis précieux »). M. Egon Bahr n'était pas qualifié comme négociateur. Il se tenait en face de M. Gromyko comme l'enfant de chœur en face de l'évêque. La durée des négociations a été beaucoup trop courte.

» Les dirigeants de Moscou attribuent une tout autre signification que Bonn aux traités. Cela donne lieu à un double jeu ou à une confusion qui ne rend pas non plus service à l'interlocuteur soviétique.

» Pour ma part, je ne conclurais jamais de traités dont le contenu essentiel peut être interprété de façon différente et même contradictoire par l'un ou l'autre des signataires. Certes, après vingt-neuf ans d'activité politique à Bonn, je me rends très bien compte que, lorsqu'on formule des traités, il y a toujours quelques détails à propos desquels les interprétations peuvent varier. Mais il ne faut pas que le contenu essentiel d'un traité soit équivoque.

— Revenons à l'Europe. Vous avez dit qu'il ne saurait y avoir de défense purement européenne.

— Oui, mais je veux être très clair sur ce point. Je suis convaincu que l'OTAN en Europe doit établir un contrepoids aux fusées soviétiques à moyenne portée, car les armes stratégiques des Etats-Unis ne peuvent pas remplir cette fonction. Certains s'imaginent que la France, grâce à ses propres armements nucléaires, protégerait son pays. Cela, je ne le crois pas. Je ne crois pas non plus ceux qui disent que, même si les pays du pacte de Varsovie passaient à l'attaque, ils s'arrêteraient probablement sur le Rhin. Il me paraît beaucoup plus que le rouleau compresseur ne se mettra pas en marche. Mais s'il se met à bouger, je crois que les espoirs de certains en France s'effondreraient.

— Que pensez-vous du système monétaire européen ?

— La meilleure chose que j'en attende est qu'il ne cause pas trop de mal. Tant que les taux d'inflation varient entre 5 % et 15 %, un tel système ne saurait fonctionner. J'ai toujours pensé que la coordination des politiques économique et peut-être aussi une politique conjoncturelle commune sont la condition préliminaire d'un S.M.E.

— Le système n'est-il pas cependant de nature à faciliter la tâche du gouvernement français, par exemple lorsqu'il s'agit de faire accepter des mesures anti-inflationnistes ?

— Les décisions capitales pour le combat contre l'inflation doivent toujours être prises dans le pays même. Le système monétaire peut aider un peu, mais il n'offre pas une méthode magique pour barrer la route à l'inflation. J'ai été un défenseur convaincu des taux de change fixes. Ce système, toutefois, a cessé de fonctionner à la fin des années 60. L'édifice de Bretton-Woods s'est malheureusement effondré. Non point parce que le système était mauvais. La cause réelle en est dans la course aux électeurs dans les « démocraties de distribution ». On a distribué plus que l'on n'avait produit au préalable. La différence entre production et distribution donne le taux de l'inflation et celui de la dépréciation monétaire.

— En ce qui concerne la politique intérieure, comment un gouvernement dirigé par vous se distinguerait-il de la coalition actuelle pour le maintien de l'ordre public et la lutte contre le terrorisme ?

— J'imagine que les dispositions légales pour protéger les citoyens contre le terrorisme et surtout leur mise en application pourraient être un mélange des clauses qui existent par exemple en France et en Suisse. Pour l'instant, il semble d'ailleurs que le terrorisme ne soit plus une menace immédiate. Bien sûr, cet état de choses pourrait de nouveau se transformer du jour au lendemain.

» Tout ce qu'on raconte dans certains milieux à l'étranger — torture par emprisonnement solitaire, méthodes de Gestapo, etc., — tout cela est complètement absurde. C'est une diffamation de notre Etat de droit. La diffamation touche aussi bien M. Helmut Schmidt que les autres responsables. Il n'y a rien de vrai dans toutes ces histoires. Dans les autres pays, on traite les terroristes avec beaucoup moins de précautions que chez nous.

— En quoi modifieriez-vous la politique actuelle ?

— La C.D.U. et la C.S.U. veulent que la participation à des démonstrations violentes — il y en a eu qui ont pris un caractère proche de la guerre civile — soit de nouveau soumise aux rigueurs de la loi. A l'heure actuelle, la police n'est plus en mesure d'identifier les auteurs de violences.

» Le droit du citoyen de manifester librement doit être rétabli dans sa conception originelle. Ce droit ne suppose pas mais exclut, au contraire, que les participants portent des masques, des casques, des déguisements, et qu'ils soient munis de toutes sortes d'instruments qui ne sont pas énumérés dans notre loi sur le port d'arme. Celle-ci, par exemple, n'a pas prévu les lance-pierres, qui peuvent pourtant être aussi efficaces et dangereux que les armes à feu. Si on veut manifester en faveur d'une cause quelle qu'elle soit, qu'on le fasse à visage découvert.

» D'autre part, nous estimons que le fait d'être membre d'une association criminelle doit constituer, du point de vue légal, un crime et pas seulement un délit. Enfin, nous pensons que l'alimentation forcée des grévistes de la faim doit être abolie. Elle n'existe pas en France, en Grande-Bretagne, en Suisse et dans les autres pays démocratiques.

» Plus que ces mesures négatives ou répressives, il importe que l'on rétablisse l'attachement à l'Etat de droit, à la démocratie parlementaire, au libéralisme et à la tolérance. Les choses en sont malheureusement venues jusqu'au point où celui qui s'engage en faveur de l'Etat est l'objet de moqueries et même de haine.

Alléger la pression fiscale

— Quels seraient vos projets dans le domaine de la politique financière et économique ?

— Tout d'abord, il faut ramener la part que l'Etat prélève sur le produit national brut de 47 % aujourd'hui à 40 % durant les deux prochaines décennies. Cela ne peut, certes, pas se faire d'un an sur l'autre, mais il faut changer la direction.

» Il faut réduire la croissance de la dette publique, car il n'est même plus question d'éliminer l'endettement de l'Etat. Aujourd'hui déjà, le remboursement des anciens crédits et de leurs intérêts représente une somme plus importante que les nouveaux crédits demandés par l'Etat. Selon la planification financière à long terme de la République fédérale, celle-ci, en 1982, paiera plus d'intérêts pour les crédits antérieurs qu'elle n'envisage alors d'absorber de crédits nouveaux. De cette façon, le crédit dans le domaine public perd sa fonction, qui n'est pas de rembourser d'anciennes dettes mais de financer des investissements pour l'avenir.

» Troisièmement, nous avons besoin d'une vaste réforme fiscale. Il faut que, pour les bénéficiaires de petits et moyens revenus, le travail et l'efficacité puissent reprendre un sens. Dès maintenant, lorsqu'un ouvrier gagne 10 marks de plus, il doit abandonner 4,50 marks à la collectivité. Dans certains cas limités, un travailleur qui se voit attribuer une prime de 300 marks pour ses vacances ne reçoit en réalité que 50 marks.

— Un tel programme suppose que l'Etat fasse des économies. Dans quel domaine ?

— Le manque à gagner ne peut être couvert qu'en augmentant les impôts indirects. A l'heure actuelle, pour 60 %, le revenu de l'Etat vient de l'impôt direct. Le rapport entre les deux secteurs d'impôts doit être ramené à 50 % pour chacun d'eux.

» Les dépenses doivent augmenter plus lentement que le P.N.B. C'est là une tâche de longue haleine, mais nous maintiendrons les dispositions sociales dont l'Etat est responsable.

» J'ajoute qu'un objectif essentiel est d'éliminer les réglementations qui ont pour effet de décourager les investissements. Je n'ai pas peur pour l'avenir des grandes entreprises telles que Siemens, Hoechst, Bayer, BASF, Daimler, Volkswagen, etc., mais je suis préoccupé par le sort des petites et moyennes entreprises, qui sont essentielles pour notre économie et indispensables pour maintenir en ordre une véritable économie de marché. Or, jusqu'ici, on a trop défavorisé les classes moyennes.

— Sur quels thèmes concentrerez-vous la campagne électorale ?

— Une politique favorisant la famille, la garantie du financement des retraites, le maintien d'un système scolaire différencié et non uniformisé, la réforme fiscale, la débureaucratisation de la vie publique et privée, un approvisionnement suffisant en énergie grâce à la combinaison du charbon, de l'atome, du gaz naturel et la recherche accélérée de sources nouvelles dans ces domaines. Sur le plan extérieur, pour ne citer qu'un point essentiel, il s'agit avant tout que la République fédérale remplisse ses obligations à l'égard de l'OTAN.

— On vous accuse parfois d'être un homme d'affrontement. Dans quelle mesure est-ce vrai ?

— De telles accusations visent à envenimer notre vie politique. Les différences d'opinion entre la majorité giscardienne et l'opposition socialiste en France représentent un affrontement. Il ne peut pas exister de démocratie parlementaire sans affrontement. La démocratie a besoin d'une opposition, et même d'une opposition forte. Celle-ci ne doit pas être une machine répondant oui au gouvernement, et elle doit aller jusqu'à la confrontation dans certains domaines.

» Lorsqu'on emploie le mot « affrontement » à mon sujet, on veut m'accuser de pratiquer l'obstruction ou le sabotage, ce qui est un mensonge pur et simple.

» Je citerai deux domaines dans lesquels je ne pratique même pas l'opposition mais où je soutiens le gouvernement fédéral avec toute ma force. Prenez la question de l'énergie nucléaire. La moitié du S.P.D. combat M. Helmut Schmidt. Nous, l'opposition et moi-même en premier lieu, nous nous battons pour le programme du gouvernement fédéral.

» D'autre part, M. Helmut Schmidt éprouve les plus grandes difficultés à respecter les engagements pris à l'égard de l'OTAN. Nous, de notre côté, nous le soutenons. Dans ces deux domaines vitaux, nous sommes en tout cas plus gouvernementaux que les partis de la coalition.

» Dans un second domaine, celui des impôts, nous coopérons mais de façon pragmatique. Toutes les lois fiscales des années 70 portent ma marque. Bien entendu, nous n'avons pas seulement accepté les projets gouvernementaux. Nous avons usé de notre droit constitutionnel d'amender ces projets grâce à notre majorité au Bundesrat. Il m'est même arrivé de défendre les plans financiers de M. Helmut Schmidt alors que ma fraction parlementaire voulait s'y opposer. Appelez-vous cela de l'affrontement ?

— Vous avez prononcé un jour une phrase qui n'a pas été oubliée : « J'aimerais mieux planter des ananas en Alaska que devenir chancelier. » Qu'est-ce qui vous conduit maintenant à changer d'attitude et à entrer en lice ?

— Je dirai que le coût de l'énergie nécessaire pour faire pousser des ananas en Alaska est devenu tel que l'opération ne serait plus rentable. De façon plus sérieuse, et sans vouloir examiner en détail la manière dont les choses se sont développées à l'intérieur de la démocratie chrétienne, je dirai que j'ai été contraint de présenter ma candidature. Je n'avais plus le choix. Au surplus, je suis le seul homme de la C.D.U.-C.S.U. qui possède trente ans d'expérience aussi bien en politique intérieure qu'en politique étrangère et qui peut donc mieux que quiconque garantir la continuité de nos partis. »

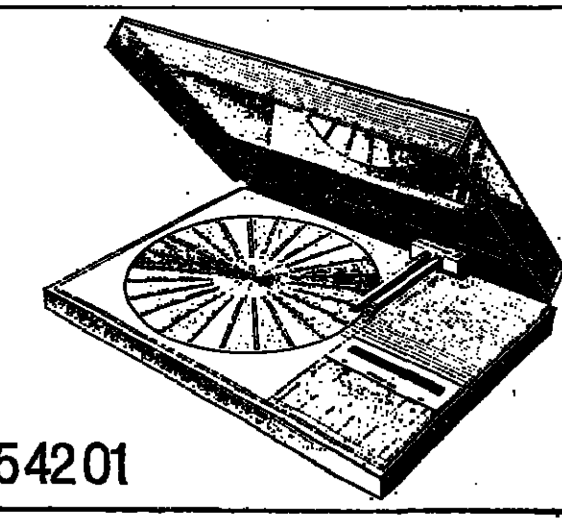
Propos recueillis par
JEAN WETZ.

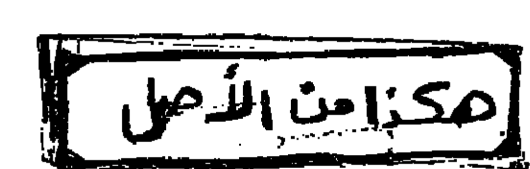












ASIE

Chine

L'industrie du tourisme à l'heure des «réajustements»

De notre correspondant

Pékin. — Les réclamations, vaines en général, des nombreux touristes qui se sont vu présenter ces temps derniers en Chine des additions un peu trop salées viennent enfin de trouver un écho dans une interview de M. Lu Xuzhang, directeur général du tourisme, publiée mercredi 21 novembre par *le Quotidien du peuple*.

M. Lu Xuzhang explique que « *par inexpérience* » la Chine a longtemps pratiqué des prix trop bas et qu'un « *réajustement* » avait été décidé cette année. Il admet qu'à cette occasion des hausses « *exagérées* » ont été appliquées, souvent à l'initiative d'autorités locales. Les mêmes articles ont été proposés à des prix différents selon les endroits. Il y a même eu — ô honte ! — des cas de marchandage. Enfin, « *les services et les installations n'ont pas été améliorés* » proportionnellement aux augmentations de tarifs.

C'est sur ce dernier point qu'il y aurait le plus à dire, et le directeur du tourisme est ici coupable d'euphémisme. Selon ses propres indications, la Chine a reçu en 1978 cent vingt mille touristes étrangers, soit autant qu'elle en avait accueilli au total pendant les vingt-quatre années précédentes. Encore ce chiffre est-il modeste par rapport aux effectifs de multiples délégations reçues à titre officiel ou pour affaires, qui dépendent largement dse mêmes services pendant leur séjour. Le nombre des chambres d'hôtels et d'autres équipements est loin de s'être accru dans les mêmes proportions. Les conditions d'accueil se sont donc dégradées.

Deux exemples. A Pékin, un nombre croissant de touristes se sont trouvés logés dans des hôtels de banlieue, d'où les promenades vespérales dans le centre de la capitale sont pratiquement exclues. A la gare frontière, d'autre part, où le train en provenance de Hongkong s'arrête précisément à l'heure du déjeuner, le personnel et les cuisines ne sont plus en mesure de servir des repas convenables ou à tout le moins chauds au nombre considérablement accru des voyageurs. On pourrait d'ailleurs multiplier ces exemples, et il nous est arrivé de descendre dans des hôtels, nullement situés au bout du monde, où l'on avait oublié ou pas eu le temps de changer les draps ou les serviettes de toilette. Dans les meilleurs cas, on s'empresse avec bonne volonté de réparer ce genre de négligence... à condition que le visiteur n'arrive pas à une heure trop tardive.

M. Lu Xuzhang ne fait d'ailleurs aucun mystère de cette situation. Il admet que l'industrie touristique chinoise est « *en retard* » par rapport à d'autres pays et que les prix demandés doivent en tenir compte. Il promet à la fois une amélioration des équipements — la construction d'une quinzaine de nouveaux hôtel est en principe décidée, — de la qualité des services, et un contrôle plus sévère des prix. On retiendra enfin que la Chine, à l'entendre, ne veut pas s'orienter vers une formule de tourisme cher. Il est bien entendu que cette activité est considérée comme une industrie « *exportatrice de paysages* » et qui travaille en conséquence non seulement pour l'amitié entre les peuples mais aussi pour la réalisation d'un profit. La République populaire souhaite cependant recevoir à des prix modérés le maximum de touristes plutôt que de réserver ses faveurs à quelques privilégiés ne regardant pas à la dépense.

ALAIN JACOB.

UNE CENTAINE DE JÉSUITES VIVENT DANS DES CAMPS DE TRAVAIL

Cité du Vatican (*A.P., Reuter*). — Le Père Michael Chu Li-teh, d'origine chinoise, mais naturalisé américain, conseiller du supérieur général de la Compagnie de Jésus, a voyagé en Chine pendant soixante-dix jours, et a appris qu'un peu plus de cent jésuites vivent encore dans ce pays, a annoncé jeudi 22 novembre son ordre.

Selon un communiqué, le Père Chu avait fait une demande de visa l'année dernière pour rendre visite à sa mère et à ses frères, après trente ans d'absence. Il est parti à titre privé. Il a rencontré quelques pères jésuites qui vivent pour la plupart dans des camps de travail, mais sont autorisés à passer quelques semaines par an avec leur famille.

Le Père Chu a rencontré également des religieux d'autres ordres et des laïcs qui ont fait état de leur fidélité à l'Eglise et au pape et « *estiment qu'ils ne sont pas représentés par l'Eglise patriotique, la seule Eglise visible pour les visiteurs étrangers* », selon le communiqué.

CORRESPONDANCE

Un évêque en prison depuis 24 ans

Nous avons reçu d'un de nos lecteurs, le père jésuite Paul Beauchamp, une lettre sur le sort de Mgr Kung Pin-mei, évêque de Shanghai, dont voici l'essentiel :

Dans *le Monde* du mercredi 31 octobre, M. le député Michel Barnier publiait (sous la rubrique « correspondance ») quelques échos de l'entretien qu'il a obtenu cet été du secrétaire de Mgr Zhang Jia-jhou, auquel le gouvernement de la Chine populaire a attribué le poste d'évêque de Shanghai. Ce témoignage était de nature à mieux faire comprendre certaines difficultés de l'Eglise de Chine, qu'il appelait « une Eglise dans l'ombre ».

Mais il me semble qu'un complément d'information est nécessaire pour aider vos lecteurs à pénétrer un peu plus loin dans cette ombre. Il existe aussi un Mgr Kung Pin-mei. Il était évêque de Shanghai quand il a été arrêté, le 8 septembre 1955. Il approche de ses soixante-dix-huit ans, il est en prison depuis l'âge de cinquante-quatre ans. Or il est encore évêque de Shanghai, ce titre ne lui ayant jamais été retiré par le pape, car Mgr Kung Pin-mei a été emprisonné sans avoir commis aucun crime.

OUTRE-MER

Nouvelles-Hébrides

LA SITUATION EST TENDUE DANS L'ILE DE SANTO

MM. Walter Lini, président du Vanuaaku Pati (VAP), et futur premier ministre du gouvernement qui doit conduire l'archipel des Nouvelles-Hébrides à l'indépendance, et Gérard Leymang, chef des partis modérés et francophones, ancien premier ministre du précédent gouvernement d'union nationale, ont publié, mercredi 21 novembre, une déclaration commune, afin de lancer une appel « *au calme et à la paix* ».

Quelques jours après la publication des résultats des élections à l'Assemblée représentative, qui ont été marqués par une nette victoire du VAP anglophone aux dépens des modérés, la situation dans l'île de Santo paraît être tendue. La plus grande et la plus riche, des îles du condominium franco-britannique, située au nord de l'archipel, est, de longue date, tentée par le séparatisme. Les habitants de Santo, et notamment ceux qui suivent M. Jimmy Stevens, chef coutumier (anglophone) qui règne sur une véritable enclave au cœur de l'île, ont toujours été réfractaires aux directives de Port-Vila, la capitale. L'échec relatif de M. Stevens aux élections régionales (il n'a obtenu que sept des quinze sièges du conseil régional), et la crainte d'un gouvernement exclusivement dirigé par le VAP l'ont conduit à menacer les ressortissants des autres îles de représailles, et à envisager de proclamer l'indépendance de l'île. Ces derniers ont commencé de quitter Luzanville, capitale de cette île.

Selon le quotidien britannique *The Guardian*, qui s'appuie sur le témoignage de M. Yash Guy, l'un des rédacteurs de la Constitution du futur Etat, M. Stevens est soutenu par une société américaine et par des colons français.

AMÉRIQUES

Paraguay

SELON AMNESTY INTERNATIONAL

Les méthodes répressives du gouvernement Stroessner n'ont pas changé

Les violations des droits de l'homme dans un petit pays où la répression de toute forme d'opposition dure depuis vingt-cinq ans et fait partie de la vie quotidienne ne suscitent plus guère d'intérêt à l'étranger. D'autant que le Paraguay, en général, ne fait pas beaucoup parler de lui. Il partage avec la Bolivie la singularité d'être un Etat latino-américain sans accès à la mer, enclavé au milieu du sous-continent. Mais il se distingue de celle-ci par la stabilité de sa vie politique, dominée depuis un quart de siècle par l'inamovible général Stroessner.

Le nombre des prisonniers politiques a certes diminué depuis deux ans, grâce en partie à la politique des droits de l'homme de M. Carter, relayée efficacement par les organismes spécialisés de l'Organisation des Etats américains. Enviro.. cinq cents détenus ont été libérés en 1978. Il n'en resterait plus qu'une cinquantaine, et le gouvernement affirme qu'il n'y a plus dans les prisons que des criminels de droit commun. La situation n'est donc pas comparable avec l'Uruguay ou l'Argentine, où les détenus politiques, et les « disparus », se comptent par milliers.

Amnesty International, qui a conscience de ces différences, mais qui se bat au nom des principes partout où les droits de l'homme sont bafoués, vient donc de lancer une campagne sur le Paraguay. L'organisation humanitaire a « adopté » trente-quatre « prisonniers d'opinion » dans ce pays, qui ne compte que deux millions et demi d'habitants.

« *Après les libérations intervenues en 1978, il y a actuellement une relance de la répression* », a expliqué M. Paul Benda, un des responsables d'Amnesty, au cours d'une conférence de presse, mercredi 21 novembre à Paris. M. Domingo Laino, dirigeant du parti libéral authentique, une des rares formations d'opposition tolérées, a été placé en résidence surveillée. Un journaliste du quotidien *ABC* d'Asuncion, M. Alcibiades Gonzalez Delvalle, est emprisonné depuis le 12 novembre. Il avait eu le tort de commenter l'affaire Boulin en faisant remarquer que si, au Paraguay, les ministres soupçonnés de corruption se suicidaient, la classe politique au pouvoir se dégarnirait rapidement.

Amnesty International a révélé, d'autre part, comment était mort, en 1975, M. Miguel Angel Soler, secrétaire général du parti communiste paraguayen. On savait que celui-ci avait été tué dans les locaux de la police, mais les circonstances exactes de cet assassinat n'ont été connues que récemment. « *Miguel Angel Soler fut arrêté le dimanche 30 novembre 1975, à 16 heures, dans la maison où il vivait clandestinement. Il fut immédiatement torturé. Ses bourreaux obéissaient à des instructions données personnellement par le chef du bureau des enquêtes, Pastor Coronel, agissant lui-même d'après les ordres donnés au téléphone par le président Stroessner*, indique Amnesty. *Soler fut battu avec des matraques de caoutchouc, frappé avec des barres de fer durant environ quatre heures. Soler continuait à traiter Pastor Coronel d'assassin, l'accusait de faire du trafic de drogue et la traite des blanches et lui cracha à la figure. En guise de réponse, ce dernier lui donna un coup de pied à la poitrine, provoquant un arrêt cardiaque. Un grand silence se fit dans le bureau, puis les policiers sortirent de la pièce en criant :* « *Il s'est suicidé !* »

De nombreux témoignages recueillis par Amnesty en août dernier confirment la cruauté des moyens employés pour démanteler le petit parti communiste paraguayen en 1975-1976. Environ soixante-dix personnes soupçonnées d'appartenir au parti ou de collaborer avec lui ont été détenues pendant cette période dans des conditions épouvantables : parmi elles se trouvaient cinq hommes âgés, trois femmes enceintes et des enfants de moins de six ans. La police avait recours à la méthode des « otages », faisant pression sur les militants communistes en arrêtant des membres de leur famille totalement éloignés de la politique.

Ces soixante-dix personnes ont subi des coups de pied et de matraque, des électrochocs, l'immersion jusqu'à étouffement dans des baignoires remplies d'eau sale et d'excréments. Une fillette et son frère, aujourd'hui réfugiés en France et âgés respectivement de treize et vingt ans, ont raconté aux enquêteurs d'Amnesty ce qu'ils avaient vu au camp de détention de Emboscada puis à la prison Tercera où ils allaient rendre visite à leur père. Leur description, qui ne fait pas état de sévices extraordinaires, est peut-être plus terrible encore, parce qu'elle montre ce qu'est la vie quotidienne des détenus.

Une délégation de l'Internationale socialiste, conduite par son secrétaire général, M. Bernt Carlsson, est attendue samedi 24 novembre à Asuncion. Elle devrait assister au congrès du parti révolutionnaire fébrériste, une formation affiliée à l'Internationale socialiste. L'annonce de cette invitation a déjà suscité une violente campagne orchestrée par le parti Colorado du général Stroessner. Le programme de la délégation comprenait à l'origine le Paraguay, l'Uruguay, l'Argentine et le Chili. Mais il a été réduit à la seule étape d'Asuncion, en raison « *du refus des autorités uruguayennes et chiliennes et de difficultés de dernière minute en Argentine, qui ne sont pas de notre fait* », a dinquié un communiqué de l'Internationale.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Belize

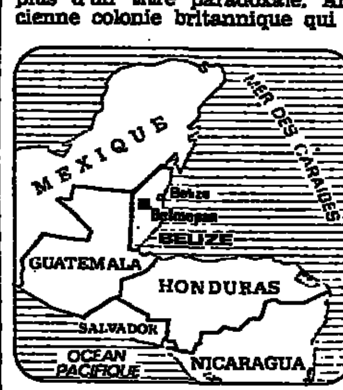
RÉSOLUMENT OPPOSÉ AUX VISÉES DU GUATEMALA

Le parti du premier ministre remporte les élections

Le parti du peuple uni, la formation du premier ministre, M. George Price, a remporté une très large victoire aux élections législatives qui ont eu lieu mercredi 21 novembre à Belize (l'ex-Honduras britannique) en obtenant au moins douze des dix-huit sièges à pourvoir. On ignore encore les résultats du vote dans une circonscription.

Cette victoire d'un homme et d'un parti décidés à préserver l'indépendance de ce petit pays anglophone d'Amérique centrale porte un rude coup au Guatemala qui revendique officiellement Belize comme partie intégrante de son territoire national. Cent vingt-trois pays se sont prononcés, d'autre part, récemment aux Nations unies en faveur du maintien de Belize comme Etat souverain.

La situation de Belize est à plus d'un titre paradoxale. Ancienne colonie britannique qui a



accédé à l'autonomie interne, Belize dépend toujours officiellement de la Couronne britannique pour sa défense et sa représentation à l'étranger. Mais Londres souhaite visiblement se décharger de ces tâches et éviter d'entrer en conflit avec le Guatemala. Un plan proposé par le Foreign Office et qui aurait entraîné la cession d'une partie du territoire de Belize au Guatemala a été finalement repoussé par M. Price au début de 1978. Le premier ministre cherche donc, pour se protéger de son voisin guatémaltèque, à retarder le plus possible une déclaration formelle d'indépendance...

Belize compte environ deux cent mille habitants, anglophones dans leur très grande majorité, qui vivent sur un territoire de 23 000 kilomètres carrés.

AFRIQUE

Zambie

Le président Kaunda demande la réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU

La Zambie a demandé jeudi 22 novembre une réunion d'urgence du Conseil de sécurité, à la suite du récent raid en territoire zambien des forces armées rhodésiennes (le Monde *du 20 novembre*)*. On prévoit à l'ONU que cette réunion pourrait se tenir dès ce vendredi soir.*

A Londres, lord Carrington, secrétaire au Foreign Office et président de la conférence constitutionnelle sur l'avenir du Zimbabwe-Rhodésie, a demandé aux représentants du gouvernement de Salisbury et à ceux du Front patriotique de répondre, lundi au plus tard, aux propositions britanniques pour un cessez-le-feu.

Lord Carrington a justifié sa démarche, très mal accueillie par les représentants du Front patriotique, en faisant état de la tension croissante qui règne à la frontière du Zimbabwe-Rhodésie et de la Zambie. Les chefs d'Etat des pays de la ligne de front (Tanzanie, Zambie, Mozambique, Angola et Botswana) se réuniront ce week-end, à Dar-Es-Salaam, en présence de MM. Robert Mugabe et Joshua Nkomo pour débattre de la situation.

En attendant, les relations entre la Grande-Bretagne et la Zambie se détériorent et de violentes manifestations anti-britanniques ont eu lieu jeudi à Lusaka.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le président Kenneth Kaunda continue de hausser le ton à l'égard du gouvernement britannique. Dans un discours prononcé à Lusaka devant plusieurs milliers de jeunes, le chef de l'Etat zambien a prédit, jeudi 22 novembre, que les relations entre son pays et la Grande-Bretagne deviendraient « *tendus* » tant que celle-ci n'aurait pas clarifié la situation rhodésienne. M. Kaunda s'en est pris notamment au haut-commissaire britannique à Lusaka, Sir Leonard Allinson. Il lui reproche d'avoir nié les responsabilités britanniques dans le déroulement des récents raids de l'armée rhodésienne contre les voies de communications zambiennes.

M. Kaunda a tenu ces propos après qu'une quinzaine de milliers d'étudiants et lycéens eurent bruyamment exprimé dans les rues de Lusaka leurs sentiments anti-britanniques. Au cours de cette manifestation, la police a dû intervenir pour empêcher les étudiants de molester Sir Allinson. Ceux-ci ont demandé au président Kaunda d'exercer des représailles contre les intérêts britanniques en Zambie, par exemple en nationalisant les biens des compagnies pétrolières Shell, British Petroleum et Lonrho. Ils ont également réclamé la rupture des relations diplomatiques avec Londres.

D'autre part, les porte-parole des ambassades de la République démocratique allemande et de la Yougoslavie à Lusaka ont déclaré jeudi que leurs gouvernements ne « *resteraient pas inactifs* » si un éventuel futur gouvernement du Zimbabwe, dominé par le Front patriotique, était attaqué par l'Afrique du Sud. Ces avertissements font suite à la mise en garde similaire adressée la veille, à Prétoria, par l'ambassadeur soviétique en Zambie, M. Vassily Solodovnikov.

A Salisbury, enfin, le premier ministre du Zimbabwe-Rhodésie, l'évêque Abel Muzorewa, a annoncé la libération avant la fin de cette semaine de mille trois cents détenus politiques. Ceux-ci appartiennent en majorité à la ZAPU et à la ZANU. Quatre cents prisonniers avaient déjà été élargis. Seuls dix-neuf « *terroristes* » resteront emprisonnés, car leur libération représenterait « *un risque pour la sécurité du pays* ».

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

République Sud-Africaine

M. Pieter Botha a exposé son nouveau plan de création d'un bloc régional anticommuniste

De notre correspondante

Johannesburg. — Ils étaient environ trois cents dirigeants de la haute finance, de l'industrie, des mines, patrons de grosses entreprises et de filiales de sociétés étrangères, à avoir répondu, jeudi 22 novembre, à l'invitation du premier ministre sud-africain, M. Pieter Botha, pour la présentation de sa nouvelle politique de « *constellation d'Etats* ». C'est d'une oreille très favorable qu'ils ont écouté le chef du gouvernement développer les grandes lignes de sa nouvelle stratégie : la création d'un bloc régional anticommuniste qui pourrait s'étendre jusqu'à l'Equateur, le tissage de liens économiques, un peu à l'image de la Communauté économique européenne, avec l'extension de la zone monétaire « rand » et de l'union douanière, et la création d'une banque régionale de développement.

Parlant à la presse après la rencontre, le premier ministre a souligné la dimension politique et militaire d'une telle alliance : « *L'Afrique australe, a-t-il dit, est de la plus grande importance pour le monde libre, tant sur le plan militaire que pour ses ressources minérales.* »

L'intention est de favoriser l'expansion économique et la libre entreprise dans les Etats de la constellation pour créer une petite bourgeoisie qui s'opposerait à ce que M. Botha appelle « *les visées marxistes en Afrique australe* ».

Le Zimbabwe-Rhodésie jouerait un rôle prépondérant dans ce plan, et à son sujet, le premier ministre a expliqué qu'il préférerait y voir un « *gouvernement démocratique* » et a réaffirmé qu'il ne tolérerait pas « *le chaos* », sous-entendant qu'alors une intervention militaire sud-africaine serait tout à fait possible.

Cette rencontre est la première de ce genre, et consacre l'alliance entre le grand capital et Pretoria. Pour la première fois en effet, on a vu applaudir des grands hommes d'affaires comme M. Harry Oppenheimer, président de l'Anglo-American Corporation et de la De Beers, qui, par le passé, s'opposait à la politique du parti national.

Le grand souci des hommes d'affaires présents a été les garanties que le gouvernement apportera aux investisseurs, et les moyens de lutter contre le chômage, tant en Afrique du Sud que dans les Bantoustans déjà proclamés indépendants par Pretoria et dans les pays voisins.

Seul, semble-t-il, un homme d'affaires noir, M. Sam Motsunyane, président de la chambre de commerce africaine, a émis quelques doutes sur le succès de la nouvelle politique si les Africains continuent à se voir interdire l'achat de terres, et si les lois discriminatoires subsistent.

Si, dans son discours d'ouverture, le premier ministre a parlé d'ouvrir « *certains centres industriels où tout le monde, Blancs et Noirs, pourraient investir* », il a bien fait comprendre qu'il n'envisageait pas d'aller plus loin. Or, déclarait ce vendredi le chef de l'opposition blanche, M. Frederick Van Zyl Slabbert, la disparition de l'apartheid est fondamentale si l'Afrique du Sud veut créer des liens régionaux.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Le Monde

politique

L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES

Le Sénat modifie le barème de l'impôt sur le revenu

Le Sénat a commencé, jeudi après-midi 22 novembre, la discussion de la première partie de la loi de finances fixant les conditions générales de l'équilibre des ressources et des charges et donnant notamment au gouvernement l'autorisation de percevoir l'impôt.

Les sénateurs ont repoussé un amendement socialiste qui tendait à instituer un impôt annuel progressif sur la fortune, de 0,5 % à partir de 2 millions et demi. Un second amendement défendu par M. Le Pors (P.C., Hauts-de-Seine) visant à instituer un impôt sur la fortune plus accusé que le précédent (1,5 % de 0 à 1 million de francs, 8 % au-delà de 15 millions) a été repoussé par 200 voix contre 12. Les sénateurs ont ensuite abordé et longuement discuté l'article fixant le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Ils n'examineront que vendredi, en séance de nuit, l'article 25 de cette première partie de la loi de finances qui a donné lieu à l'Assemblée au conflit qui devait provoquer la mise en jeu de la responsabilité du gouvernement. Cet article avait été repoussé par l'Assemblée en première délibération, le R.P.R. n'acceptant pas de voter un budget en déficit, sans y inscrire une économie supplémentaire de 2 milliards de francs. M. Jacquet, président du groupe R.P.R., a repris ici « l'amendement Icart » qui prévoyait cette économie. Il le défendra devant le Sénat.

L'après-midi de jeudi a été marqué essentiellement par l'intervention du premier ministre qui a reçu un accueil chaleureux qui tranchait sur la morosité et les critiques de la veille (*le Monde* du 23 novembre).

M. BARRE a tracé, comme il l'avait fait à l'Assemblée, un bilan de la situation économique soulignant l'importance du taux de croissance en 1979, le développement exceptionnel de la productivité des entreprises (jusqu'à 7 %) et le haut niveau de compétitivité de l'économie. Si nos prix ont dépassé l'inflation à deux chiffres, c'est, a-t-il dit, parce que la hausse du coût de l'énergie et des matières premières importées, a été répercutée : « *Pourquoi,* demande-t-on, *ne faisons-nous pas aussi bien que les Allemands ? Parce que les Allemands ont, depuis 1948, fondé leur politique économique sur la stabilité et la force de leur monnaie, parce qu'ils n'ont pas, pendant trente ans, maintenu, comme nous, un contrôle des prix qui a faussé les rapports des prix ; parce qu'ils n'ont pas une situation agricole et des charges comparables à la nôtre ; parce qu'ils n'ont pas les mêmes charges sociales et parce qu'ils ont une situation sociale où la concertation permet de régler les problèmes. Nous ne changerons pas cela du jour au lendemain. C'est la raison pour laquelle nous devons nous dire que nous aurons constamment à infléchir des comportements.* »

Le premier ministre se réfère au succès de notre commerce extérieur et souligne la capacité de la France à faire face aux périls. Puis il déclare : « *Quand un pays est semi-développé, il examine sa balance commerciale ; quand un pays est développé, il regarde celle des paiements courants : la nôtre est excédentaire de 5 milliards et tout donne à penser qu'elle le restera l'an prochain. Depuis le début de 1979, le franc, en pleine stabilité, est à un niveau supérieur à celui qu'il atteignit au lendemain des élections de mars 1978, 91 sur la base 100 en mars 1972 par rapport aux huit principales monnaies qui concernent notre commerce extérieur... Le franc n'est pas une monnaie qu'on discute sur le marché des changes. C'est là, peut-être, l'élément le plus important pour l'économie française.* »

M. Barre traite ensuite du budget proprement dit. Au sujet du financement du déficit, il déclare : « *Nous n'aurons pas à recourir à la planche à billets. Sans doute pourrions-nous lancer plus d'emprunts à long terme, mais ce serait aux dépens des entreprises et de leurs investissements* ».

Une tâche redoutable

A propos des économies réclamées par beaucoup d'orateurs, il précise : « *Depuis 1977, nous avons progressivement réduit la création d'emplois publics : de 28 000 à 20 500 pour atteindre 15 000 en 1980. La masse salariale de la fonction publique à effectifs constants est revenue de 15,2 % en 1976 à un peu moins de 11 %. Vous voyez quelle économie cela représente* ». Puis il conclut : « *La situation mondiale est préoccupante. Nous subissons les conséquences d'un dérèglement monétaire international si grave, malgré nos avertissements, que nous ne voyons pas comment il y sera mis un terme. Nous voyons apparaître de nouveaux foyers de tension et les plus incontrôlables, parce que ce sont des foyers de fanatisme. La tâche du gouvernement est donc redoutable. Ce qui est nécessaire, c'est que le pays sache qu'il y a une politique claire et ferme et qu'elle sera suivie. Le gouvernement gouvernera et il utilisera à cette fin tous les moyens que lui donne la Constitution.* »

M. LE PORS, seul orateur à pouvoir répondre au premier ministre, déclare, soulevant une vague de protestations sur presque tous les bancs, à l'exception de la gauche : « *Vous avez dit de telles contre-vérités que je vous dis que trop, c'est trop ! Le chômage a été multiplié par trois, la hausse des prix, dont vous aviez prévu qu'elle dépasserait à peine 7 %, a dépassé de loin les 10 %. Quant au pétrole, la facture qui était de 45 milliards en 1974 est tombée en francs constants à 41 ou 42 milliards aujourd'hui ; elle a donc baissé.* » « *J'ai pour moi,* ajoute l'orateur, *les statistiques de l'INSEE, du GATT et de l'O.C.D.E. Notre déficit commercial croît rapidement avec les Etats-Unis, sans parler du Japon et de la R.F.A.* » « *Quant au franc,* conclut-il, *vous choisissez le palier de monnaies qui vous convient. Si vous prenez celui de l'O.C.D.E., vous verrez que notre monnaie a perdu 6,8 % depuis que vous êtes premier ministre.* »

Une série d'amendements communistes et socialistes sont ensuite repoussés. Ils visaient à modifier le barème de l'impôt sur le revenu et reprenaient les dispositions proposées par ces formations à l'Assemblée. En revanche, un amendement de M. Poncelet (R.P.R.) est adopté à la quasi-unanimité. Il tend à prendre en compte, dans les exonérations au bénéfice des personnes âgées, le nombre d'enfants que ces personnes ont élevés. Les plafonds de revenu pour l'application des exonérations d'impôt ou de réduction d'impôt pour les contribuables âgés seront relevés de 1 000 francs par enfant, lorsque le contribuable aura eu la charge d'un ou plusieurs enfants jusqu'à l'âge de seize ans.

En séance de nuit, le Sénat poursuit l'examen de l'article 2, qui concerne le barème de l'impôt sur le revenu. Un amendement de la commission des finances modifiant le nombre de parts servant à la détermination du revenu imposable est adopté. Il est ainsi prévu d'accorder 4,5 parts pour les célibataires ou divorcés ayant cinq enfants à charge (au lieu de 4), 5 parts pour les catégories « *marié ou veuf ayant cinq enfants à charge* » et « *célibataire ou divorcé ayant six enfants à charge* », en augmentant ensuite d'une demi-part par enfant à charge. Le Sénat adopte, sur proposition de MM. FRANCOU (U.C.D.P., Bouches-du-Rhône) et VALLON (U.C.D.P., Rhône), un amendement stipulant que la limite de la déduction fiscale attachée au salaire du conjoint participant effectivement à l'exercice des professions non commerciales est portée à 15 000 francs pour les adhérents des centres et associations de gestion agréés. La perte de recettes résultant de l'application de cette mesure est compensée par une majoration à due-concurrence de la taxe sur la vente des métaux précieux.

A l'article 3, qui concerne les limites de chiffres d'affaires ou de recettes prévues pour l'octroi des allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et associations agréés, le Sénat adopte un amendement du gouvernement précisant que les limites supérieures qui sont fixées ne sont pas opposables aux contribuables qui ont régulièrement bénéficié, au cours des années précédentes, des allègement fiscaux résultant de leur qualité d'adhérent à ces centres.

Sur proposition de M. Poncelet (R.P.R., Vosges), les sénateurs adoptent un amendement précisant que le rapport sur les progrès réalisés depuis trois ans en matière de connaissance des revenus des professions non salariées bénéficiant des avantages accordés dans le cadre des centres de gestion et associations agréés, devra également exposé les mesures prises par le gouvernement « *pour progresser dans la politique de rapprochement des conditions d'imposition des salariés et non salariés* ».

Les sénateurs ont, d'autre part, supprimé, sur proposition de M. HAMMAN (app. R.P.R., Bas-Rhin), un article modifiant le régime d'imposition des bénéfices agricoles. Ils décident ensuite de modifier les taux de la redevance communale des mines. Ceux-ci sont portés à 5,84 F (au lieu de 7,30 F) par tonne nette extraite pour le pétrole brut et à 1,68 F (au lieu de 2,10 F) par 1 000 mètres cube extraits pour le gaz naturel. Les taux de la redevance départementale sont fixés à 2,92 F (au lieu de 1,46 F) pour le pétrole brut et à 0,84 F (au lieu de 0, 42 F) pour le gaz naturel de 0,42 F) pou rle gaz naturel.

Ces taux varieront en fonction du produit global des impositions directes perçues au profit des départements.

Le Sénat adopte enfin un amendement de la commission des affaires économiques et du Plan supprimant l'interdiction de déduire le prélèvement exceptionnel sur les recettes additionnelles réalisées par les entreprises de recherche et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux, pour la détermination de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Il est toutefois précisé que le prélèvement ne peut être porté dans les charges déductibles du bénéfice de ces entreprises qu'au titre de l'exercice clos après le 15 septembre 1980.

La séance est levée vendredi 23 novembre, à 1 h. 20.

A. G.

Que vont faire les sénateurs de l'article 14 sur les donations-partages ?

Un certain nombre de lecteurs nous ont demandé quel sort avait été réservé, lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, à l'article 14 du projet gouvernemental, qui prévoit de diminuer — et même de supprimer — la réduction de 25 % du montant de l'impôt en cas de donations-partages.

Le projet gouvernemental, très légèrement modifié en commission sur les limites d'âge, n'a pas été changé lors du débat à l'Assemblée. Il prévoyait à l'origine de ramener de 25 % à 20 % le montant de l'impôt pour les donations-partages lorsque le donateur est âgé de cinquante-cinq ans au moins et de soixante ans au plus ; de 25 % à 10 % lorsque le donateur est âgé de soixante ans au moins et de soixante-cinq ans au plus ; de supprimer complètement cette réduction de 25 % lorsque le donateur atteint l'âge de soixante-cinq ans.

La commission avait adouci ce texte en relevant de cinq ans chacune des limites d'âge : 20 % lorsque le donateur est « *âgé de soixante ans révolus et de soixante-cinq ans au plus* » ; 10 % lorsque le donateur est « *âgé de soixante-cinq ans révolus et de soixante-dix ans au plus* ». La réduction de 25 % est complètement supprimée lorsque le donateur « *a dépassé l'âge de soixante-dix ans* ».

C'est donc sous cette forme que le Sénat aura à examiner l'article 14 du projet de loi de finances pour 1980. Que décidera-t-il ? Il est encore trop tôt pour le savoir. Mais on peut rappeler ce qu'écrivaient MM. Ventejol, Biot et Méraud dans leur rapport sur l'étude d'un prélèvement sur les fortunes : « *Dans le régime actuel, les avantages accordés notamment aux donations-partages sont trop importants (...)* ». « *Dans la pratique,* ajoutaient les auteurs du rapport, *la donation n'est souvent qu'un moyen d'alléger le poids des droits de succession, car le donateur conserve souvent l'usufruit des biens qu'il donne ainsi que le pouvoir de décider si le bien doit être conservé ou cédé.* »

Les avantages accordés aux donations-partages (barème particulier avec des tranches plus larges, réduction des droits de 25 % et exonération de l'usufruit au moment du décès) ont des effets importants : lorsque le donateur a, par exemple, entre cinquante et soixante ans, ces diverses dispositions peuvent réduire de moitié la pression fiscale, la réduction étant encore plus forte si le donateur a moins de cinquante ans.

M. Alain Poher est réélu au premier tour président de l'Association des maires

Scrutin sans surprise au soixante-deuxième congrès national des maires de France réuni depuis lundi à l'Hôtel de Ville de Paris : M. Poher, maire d'Ablon-sur-Seine (Val-de-Marne), président du Sénat, a été confortablement réélu, jeudi 22 novembre, à la présidence de l'Association des maires, qu'il détient depuis 1974. Il a recueilli, au premier tour, 63,17 % des suffrages exprimés, devançant très nettement, comme l'an dernier, les deux candidats de la gauche, M. Jean-Marc Ayrault (P.S.), maire de Saint-Herblain (Loire-Atlantique), et Mme Simone Rossignol (P.C.), maire de Bègles (Gironde).

Une fois encore, M. Poher a bénéficié non seulement de presque tous les mandats détenus par les maires ruraux appartenant à la majorité ou la soutenant, mais aussi de l'appui de certains radicaux de gauche. Le M.R.G. avait laissé ses élus libres de leur choix plutôt que de les inviter à voter pour le jeune candidat socialiste, considéré par certains comme un peu inexpérimenté.

Chaque formation ayant fait un gros effort dans la collecte des mandats, le nombre des votants a été supérieur à celui de 1978 (+ 1 726) et chacun des candidats a enregistré un gain de suffrages (+ 1 113 pour M. Poher, + 594 pour M. Ayrault, + 94 pour le P.C.).

Le score de M. Poher traduit, toutefois, un très léger tassement par rapport au scrutin de l'année dernière. Le président du Sénat avait recueilli 63,39 % des suffrages exprimés (66,06 % en 1977).

LES RÉSULTATS DU SCRUTIN

Inscrits, 13 944; votants, 12 982; suffrages exprimés, 12 956.

Ont obtenu : M. Poher (U.C.D.P.), président sortant, 8 185 voix, RÉÉLU ; M. Jean-Marc Ayrault (P.S.), 3 746 ; Mme Simone Rossignol (P.C.), 1 025 voix.

En novembre 1978, M. Poher avait recueilli au premier tour 7 072 voix ; M. Ayrault, 3 152 et M. René Lamps (P.C.), maire d'Amiens (Somme), 931.

Pour le P.C. le recul est un peu plus net : Mme Rossignol n'a recueilli que 7,91 % des suffrages, alors qu'en novembre 1978 M. René Lamps, maire d'Amiens, en avait obtenu 8,34 %, ce qui été déjà un peu moins que M. Camille Vallin, maire de Givors, en 1977 (8,81 %).

En revanche, l'influence du P.S. au sein de l'Association des maires connaît un nouveau mouvement de progression puisque M. Ayrault a recueilli 28,91 % des suffrages contre 28,25 % lors du congrès précédent et 25,07 % en 1977, le candidat socialiste étant alors M. René Gaillard, député-maire de Niort. Cette tendance reflète le travail effectué auprès des maires par la Fédération nationale des élus socialistes depuis sa constitution en 1977. M. Ayrault, jeudi soir, jugeait ce résultat « *très encourageant* ».

A une très large majorité, les congressistes ont adopté, d'autre part, le projet de révision des statuts de l'Association des maires (11 029 mandats pour, 1 274 contre) dont l'application ne deviendra effective, toutefois, qu'après la publication au *Journal officiel* d'un décret du ministère de l'intérieur.

Cette formalité est indispensable dès lors qu'il s'agit de modifier les statuts d'une association déclarée d'utilité publique.

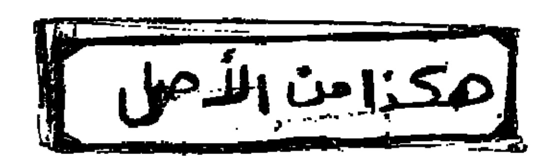
M. Poher étant réélu pour un an, la prochaine compétition pour la présidence de l'Association sera d'autant plus vive, en 1980 — si le congrès se tient à la date prévue, que la campagne pour l'élection présidentielle de 1981 battra son plein. Toutes les formations s'y préparent et leurs dirigeants s'accordent à penser que M. Poher solliciterait sans doute un nouveau mandat si la discussion parlementaire sur la réforme des collectivités locales n'était pas encore, à cette date, arrivée à son terme.

Les travaux du congrès devaient se terminer, vendredi après-midi, par la présentation des rapports des six commissions spéciales qui ont analysé, mercredi et jeudi, les dispositions de la réponse des collectivités locales, puis, par l'adoption d'une motion finale. Les maires souhaitent notamment que toute délégation de compétences nouvelles aux communes soit assortie de « *une délégation de confiance de la part des pouvoirs publics* », et, à cet égard, ils demandent que l'allègement des tutelles se concrétise par la substitution du contrôle du juge à celui de l'autorité administrative. Le congrès « *exige* » que l'Etat donne aux maires « *les moyens financiers qui leur sont indispensables pour assumer leurs responsabilités actuelles* ».

Estimant que le projet de motion préparé par le bureau sortant n'était pas assez critique, l'Association nationale des élus communistes devait présenter son propre texte pour souligner qu' « *aucune des revendications formulées en 1978 par le soixante et unième congrès n'a été satisfaite* » et que « *ni le premier ministre ni la majorité du Parlement n'ont voulu entendre l'appel solennel qui leur avait été adressé* ». Le P.C. note, au contraire, que « *le projet gouvernemental renforce l'étatisme bureaucratique et autoritaire en faisant supporter aux communes des charges toujours plus lourdes* ».

Le dépôt de cette motion procède surtout de la volonté des maires communistes de se démarquer des socialistes en cherchant à compenser leur infériorité numérique, au sein de l'association, par une plus grande combativité.

ALAIN ROLLAT.



POLITIQUE

Après la rencontre entre MM. Chirac et Mitterrand

Le premier secrétaire du P.S. minimise la portée de sa visite à l'Hôtel de Ville

M. François Mitterrand s'est efforcé, jeudi soir 22 novembre, au cours d'un entretien informel avec les journalistes, d'atténuer *la portée de sa rencontre*, la veille, à l'Hôtel de Ville, avec M. Chirac. Selon le premier secrétaire du P.S., la brièveté de cet événement atteste qu'il ne s'agissait pas d'un contact politique, un tel contact étant inconcevable entre un parti de gauche et une formation qui est représentée au gouvernement. M. Mitterrand a souligné que les variations que l'on a pu observer récemment dans la vie politique concernent exclusivement le R.P.R. « ce mouvement gaulliste prenant ses distances à l'égard du président de la République, a-t-il expliqué, est désormais moins enclin à s'irriter des déclarations hostiles au chef de l'État émanant des socialistes.

Cette interprétation est relayée, vendredi 23 novembre, par l'éditorial de M. Georges Fillioud dans *Riposte*, quotidien « de poche » du P.S. Le député de la Drôme souligne que « *le R.P.R. ne converge pas vers le P.S. mais il diverge du parti giscardien, d'où l'illusion d'optique.* » Il ajoute : « *La seule convergence que recherchent les socialistes, c'est celle de tous ceux qui appartiennent au peuple de la gauche, de tous ceux qui devraient s'y reconnaître.* » Il précise également que, sur certains points, le R.P.R. semble se rapprocher du P.S.

Quant à M. Claude Estier, il dénonce, vendredi, dans *l'Unité*, hebdomadaire du P.S., qu'il dirige, « *les médiocres jeux politiciens comme celui qui consiste à découvrir aujourd'hui de prétendus rapprochements entre le P.S. et le R.P.R.* ».

Quelques jours après les déclarations de M. Mitterrand au « Club de la presse » d'Europe 1 selon lesquelles « *il y a des points de rencontre, et la question est celle de savoir quels sont les objectifs, les finalités, et quelles sont les méthodes qui permettront d'y parvenir* », le P.S. s'efforce donc d'atténure l'impression de rapprochement qu'elles avaient fait naître.

M. Mitterrand s'emploie à faire apparaître le P.S. comme le point fixe vers lequel peuvent éventuellement converger le parti gaulliste et surtout ses électeurs. Il *se montre plus réservé à l'égard* d'un rapprochement avec les gaullistes que ne le sont M. Charles Hernu, pour qui « *l'union de tous les socialistes et de tous les patriotes devient une perspective dynamique* » (*le Monde* du 14 août), ou bien le CERES, qui estime que la « *bourgeoisie nationale* » peut être une aide précieuse face à la « *bourgeoisie multinationale* » qui nous gouverne. D'une façon générale, d'ailleurs, l'évolution favorable des rapports entre le P.S. et le R.P.R. satisfait tous les socialistes qui se préoccupent des questions de défense nationale.

Il reste que les commentaires suscités par la rencontre entre *MM. Mitterrand et Chirac* donnent satisfaction au premier secrétaire du P.S. pour les raisons de stratégie présidentielle à échéance de 1981. Celle-ci se trouvait déjà sous-jacente dans la motion finale du congrès de Metz, et présente à l'esprit de M. Mitterrand lorsqu'il s'est allié au CERES. Elle est confirmée par la tonalité du « projet socialiste ». Ces deux textes reposent en effet sur l'idée que la politique giscardienne conduit au déclin du pays, et qu'il faut lui opposer une nouvelle résistance. Cela se traduit, notamment en matière économique, par la volonté de briser le carcan du capitalisme multinational, et donc par une « *reconquête du marché intérieur* ». Le premier secrétaire fait siennes non seulement cette analyse, mais aussi ses conséquences électorales. De tels thèmes rejoignent ceux des gaullistes.

Il s'agit en effet pour M. Mitterrand de rassurer une partie de la majorité et d'obtenir ainsi, pour le candidat socialiste, au second tour de l'élection présidentielle sinon un report de voix gaullistes, du moins un mouvement d'abstention, susceptible de réduire le score de M. Giscard d'Estaing. Les relations courtoises avec le maire de Paris sont également susceptibles d'effacer l'image antigaulliste de M. Mitterrand. Elles peuvent enfin lui permettre de montrer au P.C.F. que le P.S. n'est pas aussi isolé que le voudraient les dirigeants communistes.

M. Mitterrand *ne peut* cependant aller trop loin dans cette voie, comme le montrent ses déclarations de jeudi devant la presse. Ne serait-ce que parce qu'il est lui-même prudent sur ce terrain, afin que le P.C. ne puisse trouver un nouveau motif pour aller plus loin dans la rupture. De plus, *le dirigeant socialiste* doit tenir compte de ceux qui, dans son entourage, estiment qu'il ne faudrait pas « *lâcher la proie pour l'ombre* ». Ceux-là considèrent que l'électorat gaulliste se confond aujourd'hui avec celui de l'U.D.F., qu'il est donc marqué à droite et que le P.S. ne peut en attendre aucun secours. Mieux vaudrait donc axer les efforts du P.S. vers les cadres. Tel était d'ailleurs l'objectif défini par M. Mitterrand, le 20 août, à Anglet, lorsqu'il avait souhaité « *élargir la base sociale de la gauche* ».

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Des clins d'œil pour la galerie

Brève rencontre, longs commentaires. La vie politique française est telle que deux minutes de conversation entre MM. Jacques Chirac et François Mitterrand font figure d'événement ! Les intéressés ont beau *minimiser* la portée de cette visite de courtoisie, on ne les croit pas. Pourquoi les croirait-on alors qu'à l'évidence la rencontre, si brève et formelle qu'elle ait été, avait un caractère délibérément symbolique ?

Sans doute n'annonce-t-elle pas un tournant dans la stratégie et les intéressés jurent leurs grands dieux qu'ils n'envisagent pas de tels projets. Au « *mariage de l'Hôtel de Ville* », comme dit René Andrieu dans *l'Humanité*, on n'a pas échangé d'alliances. Le commentateur de *la Lettre de la Nation*, bulletin du R.P.R., Pierre Charpy, ne pense même pas que puisse s'organiser un « *front antigiscardien* », et celui de *Riposte*, « quotidien de poche du P.S. », Georges Fillioud, met en garde ses lecteurs contre toute illusion d'optique : « *Le R.P.R., écrit-il, ne converge pas vers le parti socialiste, il diverge du parti giscardien.* »

Cela n'empêche point M. Marchais de voir dans cette péripétie une nouvelle preuve de la dérive à droite des socialistes.

S'il ne s'était agi que de sacrifier à la courtoisie ou à la décrispation, MM. Chirac et Mitterrand n'auraient pas pris le risque d'indisposer certains de leurs amis qui s'émeuvent de l'effet produit dans l'opinion par de telles initiatives.

Chacun des deux partis s'était déjà adressé en termes fraternels à l'électorat de l'autre. Le R.P.R. cherche à reconquérir ceux de ses électeurs qui ont pu se réfugier dans « *une structure d'accueil très diversifiée* », comme dit gentiment *M. Bernard Pons à propos du P.S.*, que d'autres ont qualifié de « *parti attrape-tout* ». Les gaullistes veulent montrer aussi qu'ils ne sont pas plus éloignés de la sensibilité socialiste que les giscardiens.

Sous la pression du CERES, le P.S. s'intéresse depuis plusieurs mois déjà à l'électorat gaulliste. Tout comme le fait le parti communiste à travers l'« *union du peuple de France* » et la prise en compte de certains principes du gaullisme. Aussi est-il curieux de constater que ce qui est bon pour le P.C. ne l'est pas pour le P.S. !

Pour l'heure, les clins d'œil que *l'on se lance* de part et d'autre de la frontière qui sépare la majorité de l'opposition n'engagent pas à grand-chose. Ils semblent plutôt faits pour impressionner le partenaire et, éventuellement, élargir autant que *l'on* peut l'électorat présidentiel de chacun des partis. Le P.C. l'a compris aussitôt et laisse entendre que si *les socialistes devaient* poursuivre leur flirt avec les gaullistes, il en tirerait les conséquences au deuxième tour de l'élection présidentielle. On joue à se faire peur, mais c'est un jeu qui peut dégénérer.

ANDRÉ LAURENS.

M. BLANC (P.R.) : il est urgent de remettre de l'ordre dans notre vie politique.

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a déclaré, jeudi 22 novembre, après la réunion du bureau politique de son parti : « *Au moment où des événements dramatiques remettent en cause la paix mondiale, il apparaît à tous les Français qu'il est urgent de remettre de l'ordre dans notre vie politique intérieure (...). Rarement, depuis vingt ans, les concitoyens n'ont eu autant de raisons d'être inquiets (...).*

« *N'ajoutons pas aux inquiétudes des Français et n'offrons pas le spectacle dérisoire, mais qui peut être tragique, de jeux politiques inconscients. C'est le moment de resserrer les rangs de la majorité derrière le gouvernement et le président de la République, plutôt que de s'employer à la diviser au nom de prétextes électoraux inavoués. C'est le moment de renoncer aux petites phrases qui peuvent faire tant de mal (...) de tout faire pour élargir le consensus national.* »

M. Blanc a ajouté cette phrase : « *Faut-il vraiment que l'obsession de l'élection présidentielle aveugle à ce point quelques dirigeants politiques pour leur faire oublier les menaces qui pèsent aujourd'hui sur notre pays ?* »

M. PONS (R.P.R.) : le P.S. reprend son indépendance

M. Pons, secrétaire général du R.P.R., a déclaré, jeudi 22 novembre, au cours d'un entretien avec la presse :

« *Il n'y a pas de rencontres ni de manœuvres d'état-major à état-major. Mais, de tout temps, il y a eu des convergences entre les aspirations des gaullistes et celles des socialistes. Lorsque le P.S. était enfermé dans l'union de la gauche, il avait perdu une partie de sa personnalité. Je suis heureux de constater qu'en reprenant son indépendance, il la retrouve. Il s'agit, pour le R.P.R. — qui, au fil des ans, a connu l'usure du pouvoir et s'est refermé sur lui-même, — de retrouver le langage du général de Gaulle et cette partie de l'électorat populaire qui s'est réfugiée dans la structure d'accueil la plus diversifiée qu'a été le parti socialiste.* »

Il a cependant ajouté qu'« *il y a encore une majorité* » et a regretté que « *le premier ministre ait semblé l'oublier* ».

« LA LETTRE DE LA NATION » : M. Mitterrand peut toujours rêver

Dans *la Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., du vendredi 23 novembre, Pierre Charpy écrit :

« *Le seul fait nouveau est que l'auteur du* Coup d'État permanent (1) *ait souhaité cette rencontre. Chacun en tirera les conclusions qu'il veut. Mais, comme il est difficile de croire à l'innocence tactique d'un vieux routier de la politique comme l'est François Mitterrand, on peut penser qu'il spécule sur la création de fait d'un « front du refus » antigiscardien. Cela suppose remplies beaucoup de conditions qui ne le sont pas et paraissent avoir peu de chances de l'être. Mais François Mitterrand peut toujours rêver en se souvenant qu'à dix-huit mois de l'élection présidentielle de décembre 1965, personne n'aurait misé un sou sur ses chances d'obtenir 45,5 % des voix contre le général de Gaulle. Et pourtant...* »

(1) Ouvrage de M. François Mitterrand (Plon, 1964).

« L'HUMANITÉ » : une alliance objective

Sous le titre « Mariage à l'Hôtel de Ville ? » René Andrieu commente, dans *l'Humanité* du 23 novembre, la rencontre de MM. Chirac et Mitterrand. Il écrit : « *Notons au passage qu'elle a été rendue publique avec un jour de retard, et que c'est le secrétaire général du R.P.R., Bernard Pons, qui a dévoilé le pot-aux-roses. Le parti socialiste voulait-il garder secret ce conciliabule ?*

» *Ce qui est sûr, c'est que la rencontre a eu lieu mercredi. Or ni les bulletins quotidiens de jeudi et de vendredi du parti socialiste ni son hebdomadaire — paru jeudi — n'en font la moindre mention. Extraordinaire oubli pour des gens qui viennent de livrer un débat sur le thème* « La presse a le devoir de tout dire ». *Mais peut-être mes confrères socialistes n'avaient-ils pas été mis au parfum. (...)*

» *Tout donne à croire que la rencontre avec J. Chirac marque une nouvelle étape vers ces objectifs communs. Hier dans* l'Unité *Claude Estier qualifiait de* « mé» diocre jeu politicien » *la découverte* « de prétendus rapproche» ments entre le P.S. et le R.P.R. » *et reprenait imperturbablement la thèse de* « l'alliance objective » *entre le parti communiste et le pouvoir. Pauvre Estier ! Mais peut-être n'était-il pas au courant des derniers développements de cette alliance à la fois objective et subjective qui se noue entre son parti et le R.P.R.* »

● *M. Bernard Stasi*, vice-président et porte-parole du C.D.S., a déclaré, jeudi 22 novembre, à propos des « convergences » entre gaullistes et socialistes : « *Ce sont plutôt des conciliabules de couloirs, des supputations d'observateurs imaginatifs. Comment concevoir ces convergences entre un parti socialiste qui ne cesse de proclamer sa fidélité aux grandes lignes du programme commun, et le R.P.R. qui, plus que jamais, manifeste sa fidélité à l'héritage gaulliste ?* »

LA RÉUNION DU COMITÉ CENTRAL DU P.C.F.

L'orientation à droite du P.S. le conduit aux lisières de la droite réactionnaire

déclare M. Georges Marchais

M. André Lajoinie, membre du bureau politique du P.C.F., a présenté au comité central, jeudi 22 novembre, un rapport dans lequel, après avoir décrit les conséquences de la politique de « *super-austérité* » de MM. Giscard d'Estaing et Barre et l'échec de « *l'alibi pétrolier* », il note :

« *Une formidable pression véhiculée par les médias, aux ordres, s'exerce sur les travailleurs pour les décourager et les conduire à la passivité. Il s'agit de discréditer toute lutte assimilée aussitôt au désordre et contraire à l'intérêt général. Il s'agit de masquer les leçons de l'histoire et de l'expérience suivant lesquelles tout pas en avant, tout progrès ont toujours été arrachés par la lutte. Mais on peut dire que, malgré ces concours, l'opération giscardienne du consensus social est un échec, même si Robert Fabre, comme il l'a fait en 1977, se propose toujours d'être une sorte d'ambassadeur de la capitulation.* »

M. Lajoinie a ajouté : « *L'action des travailleurs conduit aussi le R.P.R. à une gymnastique peu commune l'amenant à critiquer la politique du gouvernement tout en se refusant de voter contre lui, ce qui ne peut qu'accélérer le discrédit qu'il connaît dans l'opinion. (...) Les convergences entre le R.P.R. et le parti socialiste, dont on parle beaucoup ces temps-ci, apparaissent comme des petites combinaisons politiciennes et électoralistes dont les travailleurs n'ont rien à attendre de bon.* »

Pour M. Lajoinie, le P.S. poursuit, sans le dire, une politique « *de collaboration de classe et de convergence avec le pouvoir giscardien* » et en vient à « *soutenir, avec d'autres forces politiques de droite, des manœuvres politiciennes douteuses comme l'affaire Boulin* ». A ce sujet, M. Lajoinie a déclaré :

« *Il faut dire que l'orchestration des campagnes de discrédit personnel d'hommes politiques, faite avec des moyens énormes, fait partie de la même orientation visant à dévoyer le mécontentement des travailleurs, à jeter un rideau de fumée sur la politique antisociale et antinationale du pouvoir, à discréditer dans l'opinion l'ensemble des institutions électives. D'ailleurs, les sondages n'ont pas tardé à montrer le profit qu'en tirent les hommes de ce pouvoir, qu'un dirigeant socialiste parlait de ramasser comme une feuille morte. (...)*

» *Dès l'annonce du suicide de M. Boulin, notre parti, par la voix de son secrétaire général, a précisé sa position en affirmant son opposition résolue et conséquente à la politique incarnée par cet homme politique, mais, en même temps, notre refus de cautionner des campagnes d'insinuations ou d'accusations sans preuves faites avant que la justice ne se soit prononcée (...). La prise de position de notre parti a eu un profond retentissement dans notre peuple.* »

« Les manœuvres du P.S. »

M. Marchais, prononçant l'allocution de clôture des travaux, a déclaré : « *Nous vivons depuis des années une bataille politique acharnée autour d'un enjeu décisif : ou bien adapter la France à la crise dans le sens des intérêts du capital ; ou bien ouvrir une issue possible à cette crise dans le sens d'une avancée démocratique au socialisme.* »

C'est ainsi que, selon le secrétaire général du P.C.F., « *toute l'activité* » du président de la République a pour but unique d'« *élargir l'assise idéologique et politique du pouvoir* ». Le R.P.R., « *sur son registre propre* », poursuit le même objectif « *en multipliant les déclarations incendiaires contre le gouvernement tout en lui apportant le soutien fidèle de ses voix* » et, à présent, en déployant de « *grandes manœuvres* » en direction du parti socialiste. M. Marchais a déclaré :

« *L'orientation à droite accentuée du parti socialiste, son éloignement continu de ces porteurs du changement que sont les communistes, le conduisent désormais aux lisières de la droite réactionnaire — qu'elle soit giscardienne ou chiraquienne. L'alliance que, chacun pour sa part, lui proposent l'U.D.F. et le R.P.R., c'est dans l'orientation même du parti socialiste qu'ils en trouvent le ciment : l'anticommunisme et la soumission à la politique du capital.*

» *Dans cette situation, nous ne pouvons que constater que le parti socialiste continue de se fixer pour objectif d'être placé en position de relais ou de renfort de la droite pour assurer la poursuite de la même politique. C'est la recherche de cet objectif qui détermine désormais chacun de ses actes politiques.*

» *Tout cela explique que le parti socialiste multiplie les manœuvres électoralistes et les prises de position les plus contradictoires — manœuvres qui confirment qu'une fois de plus le parti communiste français a dit la vérité aux Françaises et aux Français sur l'entière responsabilité du parti socialiste dans la rupture de l'union de la gauche et de l'abandon du programme commun et sur l'orientation à droite de ce parti.* »

Rappelant que M. Michel Debré, dans le débat de censure, mardi 20 novembre, à l'Assemblée, avait proposé une politique plus lourde encore pour les travailleurs que celle de M. Barre, M. Marchais s'est demandé si c'était sur la base de ces propositions qu'avait eu lieu la rencontre de MM. Mitterrand et Chirac à l'Hôtel de Ville de Paris, jeudi 22 novembre. « *Décidément*, a-t-il dit, *les choses vont vite.* » Le secrétaire général a ajouté :

» *Dans la dernière période, le parti socialiste a cru pouvoir utiliser contre nous la position que nous avons prise après la disparition de Robert Boulin. Parce que nous ne nous sommes pas mêlés, ni de près ni de loin, à la campagne qui s'est développée à ce moment, nous aurions fait — je cite plusieurs dirigeants socialistes —* « le jeu du pouvoir ».

» *Chacun peut se rendre compte de l'imprudence de cette accusation, aujourd'hui où l'on est en train de vérifier que l'utilisation de cette campagne n'a fait que servir le pouvoir. Mais au-delà même de cet aspect des choses, je veux ajouter qu'en tout état de cause cette hypothèse d'un parti communiste* « allié objectif » *de Giscard d'Estaing est une pure et simple absurdité.* »

Dans sa conclusion, M. Marchais a souligné que, pour le P.C.F., « *Il s'agit de lier étroitement luttes concrètes pour des objectifs immédiats et lutte d'idées sur les changements démocratiques fondamentaux qui sont nécessaires.* » « *Il s'agit*, a-t-il dit, *de mener dans le même temps le combat pour faire reculer le pouvoir, pour gagner des positions nouvelles au mouvement populaire, et l'action pour faire connaître et élargir le soutien aux solutions démocratiques et révolutionnaires que nous proposons pour la France.* »

LA DÉMISSION DE M. HENRI FISZBIN

M. Henri Fiszbin, ancien député de Paris, ancien premier secrétaire de la fédération de Paris du P.C.F., a adressé à M. Georges Marchais une lettre dans laquelle il lui annonce sa décision de démissionner du comité central du parti communiste. Le comité central a adopté, jeudi 22 novembre, à l'unanimité, une « *mise au point* » qui déclare notamment :

« *La réunion du bureau politique* [N.D.L.R. : le 11 janvier dernier] *et ses conclusions n'ont jamais pris le caractère d'un désaveu, d'une condamnation et encore moins d'un procès de la direction de la fédération de Paris, mais elles n'esquivent en aucune manière les difficultés à surmonter pour un nouvel essor de l'influence et des forces du parti à Paris. La prise en compte du bilan positif de la fédération de Paris s'accompagne d'un examen critique sérieux et approfondi de son activité. Les conclusions du bureau politique doivent continuer à alimenter la réflexion et l'action des communistes parisiens.* »

Le comité central affirme que les décisions du bureau politique ne contenaient rien qui pût motiver la démission de M. Fiszbin et de ses amis. Quant à la présentation de cette démission, le *comité central déclare :*

« *Il nous faut redire que c'est sur la demande formellement exprimée par Henri Fiszbin que sa décision a été motivée pour des raisons de santé, d'ailleurs réelles.* »

La mise au point ajoute : « *A sa dernière session* [N.D.L.R. : le 8 novembre] *le comité central a discuté de l'ensemble des questions. Henri Fiszbin a exposé complètement son point de vue. Une très large discussion a eu lieu, qui a abouti à l'approbation de l'attitude et des positions prises par le bureau politique. Au moment où les communistes travaillent avec audace à la réalisation de la politique des vingt-deuxième et vingt-troisième congrès, à la mettre en œuvre dans toutes ses dimensions, le comité central regrette qu'Henri Fiszbin ne tienne aucun compte de la discussion et des conclusions de l'organisme dirigeant du parti.* »

Le P.C.F. entend se démarquer de tout rapprochement entre le R.P.R. et la gauche

Le comité central du parti communiste s'est réuni, jeudi 22 novembre, à la mairie d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), pour examiner la situation politique, ce qu'il n'avait pas pu faire lors de sa précédente session, les 7 et 8 novembre. La discussion avait alors porté sur les problèmes de la jeunesse et sur le différend entre la direction du parti et l'ancien secrétariat fédéral parisien (*le Monde* des 10 et 13 novembre). Or la nécessité d'un échange de vues sur l'actualité politique se faisait sentir, à la suite, notamment, des « affaires » qui avaient mis en cause les hommes politiques au pouvoir et de l'attitude prise par les responsables du P.C.F. après le suicide de Robert Boulin.

En dénonçant « *certaines campagnes de presse* », M. Georges Marchais s'était rangé d'emblée dans le camp de ceux qui faisaient porter aux journalistes la responsabilité de la situation qui avait abouti au suicide du ministre du travail. Ce jugement, répercuté et même accentué par M. Roland Leroy et les autres responsables de la presse communiste, avait été compris par certains, au sein du P.C.F., comme une réaction personnelle de M. Marchais, qui s'était souvenu des campagnes de presse, relatives à son passé, auxquelles il avait eu à faire face. Si le motif était honorable, estimaient ces critiques, il ne pouvait tenir lieu de politique. A moins de considérer, comme le P.S., que le P.C.F. avait décidé de « *faire le jeu du pouvoir* ».

Sans aller jusque là, certains militants s'étonnaient de ce que la direction de leur parti s'apitoie sur le sort du « ministre du chômage », victime des luttes de clans internes à la classe au pouvoir, plutôt que d'analyser ces rivalités et de les expliquer en termes politiques. Des militants du Var estimaient que les positions prises par MM. Marchais et Leroy étaient « *le reflet des tendances révisionnistes qui ont gagné la direction du parti* ». Le quotidien méditerranéen du P.C.F., *la Marseillaise*, qui avait spontanément réagi dans un sens opposé à celui de la direction après l'annonce de la mort de Robert Boulin, avait dû être rappelé à l'ordre et prié de publier, le lendemain, un nouvel éditorial, aligné, celui-là, sur les positions exprimées par les responsables nationaux. La gêne créée, dans les rangs du P.C.F., par l'attitude de M. Marchais, s'était traduite notamment par le silence de *l'Humanité* sur la question d'actualité posée à M. Barre par M. Laurent Fabius, le 7 novembre, à l'Assemblée nationale.

M. André Lajoinie, membre du bureau politique, et M. Marchais se sont appliqués à justifier, devant le comité central, les positions prises par la direction du parti. Ils ont utilisé, pour cela, deux arguments qui leur étaient fournis, l'un par le P.S., l'autre par les sondages. La dénonciation, par les dirigeants socialistes, de l'attitude des dirigeants communistes permettait à ceux-ci de détourner le débat vers une évolution des motifs qui avaient guidé le P.S. dans cette affaire. Les sondages, qui montrent que le pouvoir n'est pas atteint par les scandales et paraît même renforcé auprès de l'opinion, apportaient une confirmation de l'analyse du P.C.F. Selon laquelle ce type d'affaire profite, en définitive, à la droite. En bref, les scandales constituaient un rideau de fumée devant *les réalités politiques* et l'attitude du P.S. pourrait montrer qu'il avait intérêt, lui aussi, à ce camouflage, *alors* que le P.C.F. ne s'y était pas laissé prendre.

D'autres circonstances, plus récentes, sollicitaient l'attention des responsables communistes : les « convergences » entre le P.S. et le R.P.R. s'interrogeant sur la réalité *du rapprochement* esquissé par MM. Mitterrand et Chirac, les dirigeants du P.C.F. les jugeant d'abord trop spectaculaires pour qu'on puisse s'y *fier*. Ils les analysent ensuite comme résultant d'une démarche tactique de M. Chirac, pour montrer qu'il n'est pas prisonnier de la majorité et que le *chef de l'État n'a pas le* monopole de l'« *ouverture* », et d'une tentative de même nature, de la part de M. Mitterrand, pour s'imposer *à son parti, face à M. Rocard*, comme un candidat présidentiel disposant d'une audience plus large que celle du député des Yvelines.

Les communistes n'excluent pas, cependant, que cette *initiative ait* des suites plus sérieuses. Ce serait, pour eux, la confirmation du « *virage à droite* » du P.S., tout accord politique avec le R.P.R., *sur des bases* « de gauche », leur paraissent impossible. Ils refusent, en tout cas, de l'envisager et estiment que, dans l'hypothèse d'un appui du R.P.R. à M. Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle, la seule possible, pour le P.C.F., serait de préconiser l'abstention : « *Bonnet blanc, blanc bonnet.* » Ils refusent toute démarche de nature à restaurer une sorte de tripartisme, sous une forme et avec des composantes nouvelles. Ils estiment, au surplus, qu'un accord R.P.R.-P.S. signifierait que *le mouvement gaulliste* abandonne le seul aspect positif de sa politique, c'est-à-dire la défense de l'*indépendance nationale*, et accepte l'« atlantisme » des socialistes.

PATRICK JARREAU.

LA CRISE DE LA FÉDÉRATION DE PARIS DU P.C.

POINT DE VUE

Logique de la désunion et logique de l'échec

par GEORGES SARRE (*)

DEPUIS plus de vingt ans, le processus de spéculation et de désindustrialisation qui sévit à Paris a eu pour conséquence de rejeter vers la banlieue ou la grande banlieue une bonne partie des couches populaires. A cela, il faut ajouter l'émergence de nouvelles couches sociales, dont le développement est né de ce qu'on a appelé depuis trente années la croissance.

L'équilibre social et culturel de Paris s'en est trouvé profondément modifié. Cela a eu pour conséquence de changer sensiblement l'électorat et le recrutement du P.C.F. à Paris. Les militants communistes sont de moins en moins des ouvriers et appartiennent de plus en plus aux classes moyennes, aux couches dites intellectuelles.

Et puis, il y avait l'union de la gauche. Faut-il rappeler que dès 1965, avant la renaissance socialiste de 1971 et la signature du programme commun de gouvernement, la Fédération socialiste S.F.I.O. de la Seine concluait un accord électoral débouchant sur la constitution de listes communes à Paris et dans un grand nombre de villes du département de la Seine ? Contrat reconduit à Paris en 1971 et, bien entendu, en 1977.

Parallèlement, la Fédération socialiste de Paris devenait, d'année en année, une réalité politique. Elément décisif, comme le prouve la lettre adressée par G. Plissonnier au secrétariat fédéral de Paris (1). Tout ceci a favorisé l'apparition d'une Fédération communiste de Paris relativement spécifique, au sein du P.C.F. Les communistes parisiens ont ainsi développé trois objectifs particuliers :

— *Elargir la base du parti au-delà des ouvriers, déjà acquis en théorie et globalement en voie de diminution ;*

— Répondre à une exigence tout aussi neuve qu'insistante : devenir le creuset expérimental de l'ouverture et de la démocratisation du P.C.F. ;

— Renforcer l'implantation et l'audience en développant à fond la stratégie de l'union de la gauche, bien avant la signature du programme commun en 1972.

Une fédération communiste en avance sur son parti avait à côté d'elle une fédération socialiste également en avance sur le sien. La dialectique de l'union de la gauche à Paris pouvait fonctionner à plein. Compte tenu de ce qui est dit précédemment, on imagine facilement les effets désastreux qu'ont eus pour le P.C.F. à Paris les nouvelles orientations édictées par la direction nationale du parti après la rupture de septembre 1977, et confirmées ensuite lors du vingt-troisième congrès, à savoir :

— Le « *recentrage* » sur un ouvriérisme primaire, et la tenue d'un discours *misérabiliste* ;

— L'arrêt de la volonté d'ouverture manifestée lors du vingt-troisième congrès, et dans laquelle la fédération parisienne semblait se reconnaître pleinement ;

— La cassure de la dynamique *d'union de la gauche*, dont le parti communiste à Paris avait essayé de tirer le profit maximum.

La fédération communiste a alors été prise de court. Avec l'abandon de la stratégie d'union, ajoutée au bouleversement sociologique et au dynamisme développé depuis près de dix ans par une fédération socialiste en plein essor, on a tous les éléments permettant de comprendre l'échec électoral enregistré par le P.C.F. en mars 1978 à Paris.

Pour la première fois depuis le *congrès de Tours, le parti communiste* français était devancé par le parti socialiste dans la capitale. Depuis mars 1978, plus d'un an et demi se sont écoulés, et les problèmes nés en septembre 1977, loin d'avoir été résolus, se posent encore aujourd'hui avec acuité. Le vingt-troisième congrès, en voulant dénouer la crise, n'a fait que l'aggraver par la mise en œuvre d'une ligne politique qui est encore plus désastreuse, nous l'avons vu précédemment, à Paris.

Les oppositionnels nous rappellent à intervalles réguliers qu'ils sont toujours nombreux à Paris, et surtout toujours présents.

Les *élections européennes de juin* 1979 ont montré un écart grandissant entre les deux partis de gauche. Entre mars 1978 et juin 1979, le P.C.F. est tombé à Paris, contrairement au niveau national, de 15,62 % à 13,8 %. Dans le même temps, le parti socialiste restait stable (respectivement 18,85 % et 18,71 %).

Les socialistes ne se réjouissent pas de cette perte d'influence du P.C.F., car elle comporte le risque d'un affaiblissement de la gauche sur Paris. Recul qui ne fait qu'augmenter, au moins dans l'immédiat, puisque le P.C.F. paie et paiera la mise en œuvre systématique d'une politique sectaire de repli sur soi. Pas une seule section communiste n'a répondu favorablement aux propositions d'action commune des sections des socialistes parisiens.

Camarades communistes, nous ne vous demandons pas de renoncer au *centralisme démocratique*, que pourtant nous rejetons pour notre part. Si vous y renonciez, d'ailleurs, vous ne seriez plus communistes ! Mais, la question demeure, et qui appelle de votre part une réponse sérieuse : une pratique authentiquement démocratique est-elle possible dans ce cadre au sein du P.C.F. ? Communistes critiques et autres, glosez sur les tendances au P.S. ! Quelle régression. Est-ce acceptable ? Combien de temps encore ceux d'en face pourront-ils imposer une politique préjudiciable au plus grand nombre ?

C'est dans ce contexte et devant les menaces qui guettent la fédération communiste de Paris qu'il faut *comprendre la réaction d'Henri* Fiszbin. Trop c'est trop. La coupe était pleine. Mais, cette contre-offensive ne pouvait réussir. Certes, il n'appartient pas aux socialistes de porter telle ou telle appréciation sur les dirigeants du P.C.F., même si nous avons des sympathies plus ou moins marquées. Mais, à vrai dire, ce n'est pas tant la personnalité de l'homme qui nous importe. Seules les positions politiques prises par la fédération parisienne du P.C.F., ou par son groupe au Conseil de Paris, seront déterminantes. Henri *Fiszbin passe, la fédération du P.C.F.* reste... avec tous ses problèmes.

Nous craignons seulement que les méthodes qui ont conduit à cette crise, et plus encore les conséquences qui en découleront, ne soient *pas sans retentissement sur* les relations entre les deux partis de gauche dans la capitale. Que de temps perdu. Au moment où le parti socialiste s'apprête à définir son projet, à relancer une nouvelle dynamique pour l'union, quels visages offriront nos partenaires communistes ? Celui d'une organisation en crise et en repli, en proie à un complexe obsidionnal, plaçant avant toute chose la remise en ordre interne. Ces facteurs négatifs viendront s'ajouter à la stratégie générale du P.C.F. pour qui le refus de toute *action ou perspective* unitaires, les polémiques injurieuses et incessantes, recouvrent un étonnant consensus avec les giscardiens, pour le maintien du pouvoir en place.

Autant dire que, à Paris comme ailleurs, les militants socialistes devront faire preuve d'un sens élevé de leur responsabilité. Dans l'action qu'ils vont lancer, leur ténacité et leur aptitude à tenir le cap seront des armes indispensables pour favoriser le rassemblement de la gauche.

(*) Président du groupe socialiste au Conseil de Paris, député à l'Assemblée européenne.

(1) Cette lettre, publiée par *l'Humanité* du 12 novembre, fait suite à la rencontre du bureau politique et du secrétariat fédéral parisien. On y lit notamment que la fermeté politique et idéologique est *« d'autant plus nécessaire que le P.S. dispute notre influence à Paris sous le couvert de l'orientation « de gauche » du CERES »*.

CORRESPONDANCE

Le P.C.F. et le déclenchement de la rébellion en Algérie

Nous avons reçu une lettre de M. Raymond Guyot, membre du comité central du parti communiste français, dont voici de très larges extraits :

Dans un article de M. Herreman, publié dans *le Monde*, daté du 1er novembre, l'auteur affirme que : *« Le parti communiste français aurait eu lors des événement du 1er novembre 1954 en Algérie une attitude pour le moins réservée à l'égard du mouvement national »*. La vérité est tout autre.

Assurant la présidence du meeting du Vél' d'Hiv' pour la célébration du trente-septième anniversaire de la révolution socialiste d'octobre, le 5 novembre 1954, je déclarais au nom du bureau politique :

« Les colonialistes semblent croire à l'éternité de leur domination, mais il faut bien voir qu'un vent d'indépendance souffle de plus en plus fort dans les pays soumis à la domination colonialiste, comme en ont témoigné et en témoignent notamment les événements de Tunisie, du Maroc et d'Algérie. La seule position juste et raisonnable consisterait à reconnaître aux peuples coloniaux le droit à l'indépendance et à conclure avec eux des traités culturels et économiques. »

Déjà la veille, sous la plume de Léon Feix, *l'Humanité* soulignait l'impossibilité de toute solution sans tenir compte de : *« Ce que désire par-dessus tout l'immense majorité des Algériens : la fin du régime colonial »*.

Quelques jours après — le 8 novembre 1954 — le bureau politique adoptait une résolution de laquelle j'extrais le passage suivant :

« En prétendant nier l'existence en Algérie de problèmes politiques de caractère national, en s'obstinant à camoufler le régime colonial sous le vocable de « trois départements français »*, le gouvernement tourne le dos à la réalité algérienne et notamment à la volonté de tout un peuple de vivre et de gérer démocratiquement ses propres affaires »*.

Commençait alors un long et difficile combat pour gagner à cette juste cause, conforme à l'intérêt national, la majorité de notre peuple ; combat d'autant plus difficile que nous nous heurtions aux préjugés engendrés dans la conscience de millions de Français par l'idéologie colonialiste entretenue dès l'enseignement primaire ; d'autre part, plusieurs centaines de milliers de Français vivaient en Algérie depuis de longues années ; ajoutons qu'en Algérie, contrairement à la guerre d'Indochine, les soldats du contingent participaient aux opérations militaires.

Plus tard notre parti devait appeler à renforcer le combat pour la paix en Algérie et contre les factieux et les ultras, pour la défense des libertés.

Puis-je ajouter que, pour moi comme pour tous mes camarades, la lutte anticolonialiste et internationaliste allait, je dirais, de soi. Ceux de ma génération ont eu à faire face aux guerres coloniales durant près de quarante années — guerre du Rif (Maroc), guerre de Syrie, guerre d'Indochine, répression massive à Madagascar, aventure du canal de Suez, etc. Nous avons conscience d'avoir bien agi dans l'intérêt de notre peuple, de notre patrie, pour la fraternité des peuples, pour le bonheur des hommes de toute la terre. (...)

***

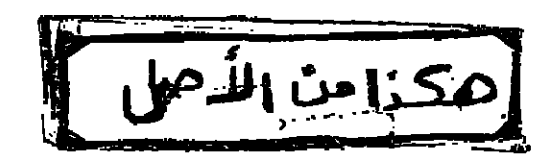
M. Raymond Guyot a raison de rappeler la tradition anticolonialiste du P.C.F. et ses positions de principe dès le début de la guerre d'Algérie. Mais comment contester qu'il y ait eu à l'époque un hiatus, éprouvant pour de nombreux militants, entre la doctrine — révolutionnaire — du parti, et son comportement, effectivement réservé à l'égard du mouvement nationaliste ?

Lors du déclenchement de la rébellion, le P.C.F. a été confronté à deux exigences contradictoires : d'une part, rester fidèle à ses principes et lutter sans retenue pour l'indépendance de l'Algérie ; d'autre part, tenir compte des réalités, à savoir que son électorat « pied-noir » *(représenté par deux députés à l'Assemblée nationale) et une partie de ses militants et sympathisants en métropole, étaient favorables au maintien de la présence française.*

Pris dans cette contradiction, le P.C.F. n'a pas soutenu avec beaucoup d'ardeur l'action des nationalistes algériens à ses débuts. Il n'a pas mobilisé la classe ouvrière comme il l'avait fait contre la guerre d'Indochine.

Enfin, s'il avait, en novembre 1954, apporté un soutien sans réserve au mouvement national algérien, le P.C.F. aurait-il, seize mois plus tard, voté les pouvoirs spéciaux au gouvernement Guy Mollet, c'est-à-dire cautionné l'aggravation de la répression de ce mouvement national ? Même si le parti n'a pas tardé à regretter ce vote, celui-ci faisant suite à une longue période de comportement embarrassé, prouve que la politique communiste était à l'époque pour le moins ambiguë. Cela explique, pour une bonne part, que les relations entre le P.C.F. et le F.L.N., aujourd'hui étroites, aient été longtemps distantes, et parfois orageuses. —

Ph. H.



POLITIQUE

LE DÉBAT SUR LA POLITIQUE FAMILIALE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les allocations de naissance seront portées à 10 000 francs à partir du troisième enfant

Qu'espéraient les députés de la majorité en réclamant un débat sur la politique familiale avant d'avoir à discuter du maintien de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse? Un débat? Ils l'ont eu. Mais, à peine amorcée, la discussion a été présentée tant par l'opposition que par des membres de la majorité comme « une comédie » ou « un rideau de fumée ». Pour une fois, le constat est judicieux mais il ne satisfera que les naïfs.

Il est évidemment curieux qu'un tel sujet — l'avenir des familles, n'a-t-on pas dit aussi l'avenir de la nation? — ne donne lieu qu'à des discussions sans effet puisque aucun texte législatif n'a été soumis au vote. Tout au plus, *après la série des exposés traditionnels*, le gouvernement a-t-il confirmé des promesses anciennes (revenu minimum garanti pour les familles de trois enfants et plus; statut de la mère de famille, etc.) et annoncé pour les familles nombreuses des mesures nouvelles (accroissement de 3 % du pouvoir d'achat des allocations, doublement des allocations de naissance), lesquelles *ne donneront lieu à un vote qu'au printemps* prochain... et à une application effective qu'au milieu ou à la fin de 1980!

M. Gau (P.S.) avait donc le beau rôle quand, rappelant les engagements des présidents Pompidou et Giscard d'Estaing en faveur d'une politique familiale globale, il dénonçait « cette comédie qui porte atteinte à la dignité du Parlement » et demandait aux membres de la majorité : « Comment allez-vous, une fois de plus, pouvoir vous contenter de promesses? »

Certes, l'opposition n'est plus seule à critiquer ce type de discussion académique. Mais il ne suffit pas, comme l'a fait M. Debré, *d'évoquer l'aspect dérisoire de semblables* débats. « Nous attendions un projet de loi », s'est-il exclamé. Des solutions urgentes sont nécessaires et leur financement — moins élevé qu'on ne le dit — n'est pas impossible à trouver. Les obstacles financiers que les pouvoirs publics opposent, a-t-il insisté, sont des « barrages hypocrites ».

Hypocrite? Tout le monde savait qu'il n'y aurait point de vote. Tout le monde se doutait que les promesses attendues en fin de marathon oratoire seraient des semences qu'on fera fleurir un peu avant l'élection présidentielle et tout le monde savait que ces mesures à l'horizon 1980-1981 n'annoncent pas le printemps d'une politique globale de la famille. Et c'est dans un silence méfiant, puis par de maigres applaudissements, que l'Assemblée a accueilli les « engagements » de Mme Pelletier. Le décalage était en effet trop grand entre le catalogue de bazar présenté par le gouvernement et, une fois n'est pas coutume, le programme commun d'une politique globale de la famille, suggéré *par la majorité et l'opposition. Mais ce n'est pas* en deux jours que des parlementaires peuvent aborder des questions aussi vastes et fondamentales, sauf à sombrer dans l'académisme, le moralisme ou la critique facile.

Mais l'hypocrisie des débats sur la famille est d'une ampleur plus étendue. En matière financière tout d'abord : d'un côté, des députés *dénoncent et suggèrent sans détenir de pouvoir sur les cordons de la bourse*; de l'autre, les régimes d'allocations familiales qui gèrent des excédents ne peuvent en disposer et le gouvernement les utilise à son gré, selon un calendrier approprié. En matière politique l'hypocrisie n'est pas moins grande : si M. Debré a eu le courage de brosser un tableau assez complet de ce qu'il faudrait faire, en évoquant même la possibilité de taxer l'alcool et le tabac, on peut se demander si, depuis des mois, les décisions ou absences de décisions des amis de M. Debré ne sont pas elles aussi teintées d'hypocrisie. On accuse le gouvernement, mais on n'ose pas le renverser. *On dénonce la vanité d'un débat sur la famille*, mais on monte à la tribune pour développer ses thèses. De beaux discours sans doute, et aussi des mesures à retardement, mais dans l'immédiat, pour les familles, ce sont encore et toujours des mots.

J.-P. D.

Jeudi 22 novembre, l'Assemblée nationale adopte deux conventions internationales, avec la République du Niger, relatives à la circulation des personnes et à la *sécurité sociale, puis* une convention avec la République populaire du Congo sur la circulation des personnes. Elle poursuit ensuite le débat sur la politique familiale.

M. BOUVARD (U.D.F., Morbihan) assure que *« la contestation du modèle parental donne l'impression aux familles d'être remises en cause dans leurs fondements mêmes. »* Le salaire de la mère de famille risquerait, ajoute-t-il, *« d'introduire une notion arbitraire entre la mère qui travaille et la mère au foyer ».*

M. MASSOT (app. P.S., Alpes-de-Provence) observe : *« Les discours incantatoires se multiplient; mais quels moyens et quelles priorités? »*

M. DE MAIGRET (U.D.F., Sarthe) demande que soient *« réhabilitées les valeurs familiales comme la tendresse, la générosité et le dévouement. La France*, ajoute-t-il, *est à la recherche de valeurs de référence, or la famille apparaît trop souvent comme une référence du passé. »*

Pour Mme CHONAVEL (P.C., Seine-Saint-Denis), ce dont les familles ont besoin, *« c'est de bien-être, de respect de leur dignité, de pouvoir disposer librement de leur vie »*. Dénonçant les augmentations *« à petites doses »* des prestations familiales, elle affirme que celles-ci ont perdu 50 % de leur pouvoir d'achat en dix ans. *« Vous avez volé de l'argent qui appartient aux familles »*, affirme-t-elle.

« De notre attitude, déclare M. BEAUMONT (N.I., Val-de-Marne) *dépend l'avenir de la famille et, pour une part, l'avenir du monde »*. Il s'interroge devant *« l'absence de projets concrets et l'absence de vote »* à l'issue de ce débat, et assure : *« Des moyens immenses existent, financiers et humains. »*

M. CHARLES (R.P.R., Nord) constate que le projet sur l'interruption volontaire de grossesse *« passionne beaucoup plus la classe politique que le débat relatif à la définition d'une véritable politique familiale »*. La famille, précise-t-il, ne doit pas devenir *« un nouveau thème de discussion lié à la situation économique »*.

M. PINTE (R.P.R., Yvelines) rappelle les *« promesses »* du gouvernement en faveur de la famille et réclame *« un plan pluri-annuel touchant tous les aspects de la politique familiale »*. Il plaide pour la suppression du plafond de ressources pour les familles de trois enfants et plus et demande la création d'une allocatoin parentale représentant la moitié du SMIC. M. Pinte se prononce également pour *« l'extension de la notion de personnes à charge »* et souhaite un relèvement des réductions tarifaires en matière de transports, en faveur des familles nombreuses.

M. HUGUET (P.S., Pas-de-Calais) évoque les difficultés des familles en milieu rural, met l'accent sur l'émigration féminine et souligne les nombreuses faillites d'entreprises. Il demande *« un statut de la femme-agricultrice »*.

M. RIVIEREZ (R.P.R., Guyane) insiste sur la disparité de droits, en matière de prestations sociales, entre les départements d'outre-mer et la métropole. Il indique : *« Nous avons les mêmes conditions de vie, il y a identité des charges, des soucis et des angoisses, il est donc normal que nous ayons identité des droits. »*

Après M. REVET (U.D.F., Seine-Maritime), qui regrette la disparition de l'instruction civique et demande un salaire maternel, M. NUCCI (P.S., Isère) indique que 9,5 % des familles sont des familles mono-parentales. Les femmes, ajoute-t-il, ont généralement des emplois sous-qualifiés et des salaires peu élevés.

Pour Mme MISSOFFE (app. R.P.R., Paris) ce débat reste *« bien platonique »* et n'engage pas l'avenir comme l'aurait fait une loi-cadre. Une politique nataliste, explique-t-elle, n'aurait pas d'effets assurés. Dans la décision d'avoir un enfant, ajoute-t-elle, le logement et l'existence de crèches ont une très grande importance.

Mme CHAVATTE (P.C., Pas-de-Calais) dénonce *« une politique d'assistance qui humilie les veuves et les femmes chargées de famille »*. Elle demande que pour cette catégorie de femmes, la formation professionnelle soit un droit.

M. RICHOMME (U.D.F., Calvados) souligne *« la différence fondamentale de niveau de vie entre les familles ayant des enfants et celles qui n'en ont pas »*.

M. TONDON (P.S., Meurthe-et-Moselle) déclare que le statut des assistantes maternelles est perçu comme *« une contrainte mal supportée »* et indique que *« le plafond des rémunérations et des droits sociaux des 55 000 gardiennes de l'aide sociale à l'enfance est inadmissible »*. Il demande que les familles aient la possibilité de choisir le mode de garde qui convient pour leurs enfants.

M. GOULET (R.P.R., Orne) *dénonce les mesures déjà prises* en faveur des familles qui font appel, selon lui, *« à la notion d'assistance »*.

M. DESANLIS (U.D.F., Loir-et-Cher) se déclare favorable à un salaire maternel à partir du troisième enfant, qui aurait l'avantage, estime-t-il, *de libérer des* emplois. Il défend l'idée d'une assurance qui permettrait aux veuves de percevoir un capital après le décès de leur mari.

M. LA COMBE (R.P.R., Maine-et-Loire) demande qu'un *« effort gigantesque »* soit engagé pour restaurer les allocations familiales, au même taux qu'en 1946.



(Dessin de KONK.)

Mme LEBLANC : un concert de lamentations

Selon M. GERARD (R.P.R., Finistère), la famille nombreuse a tendance à se *« marginaliser »*. *Il propose la création d'un « service d'éducation en famille, pour apprendre à vivre en famille »*.

Pour M. TOURRAIN (R.P.R., Doubs), *« la plus belle liberté est celle d'offrir à la femme d'élever le nombre d'enfants de son choix »*. Il ajoute : *« Qu'ils se taisent donc ceux qui disent que le travail professionnel aliène l'homme et libère la femme! »*

M. FUCHS (U.D.F., Haut-Rhin), prône une politique qui *« réhabilite la naissance »* et *« intègre la famille dans la société »*.

Mme LEBLANC (P.C., Somme) observe : *« Nous avons assisté à un concert de lamentations de la part de la majorité, au cours de ce débat. Ont-ils la mémoire courte celles et ceux qui ont accepté de voter un budget qui refuse les mesures qu'ils ont demandées! »*

M. HAMEL (U.D.F., Rhône) explique qu'il faut prévoir une information systématique de la politique familiale, et souhaite que soit conduit *« le combat pour l'assainissement du climat moral dans lequel nous vivons »*. 7romainsur10,67..?..

« Si on offrait aux femmes un salaire maternel décent, affirme *M. LIOGIER* (R.P.R., Ardèche), des dizaines de milliers d'entre elles accepteraient de *« lâcher leur travail »*. Il doute que l'année 1980 soit effectivement l'année de la famille et estime que le ministre de l'éducation devrait avoir *« un certain contrôle sur les manuels scolaires, ne serait-ce que pour exiger le respect d'une morale élémentaire »*. On en arrive à confondre, ajoute-t-il, *« éducation et pornographie »*. En conclusion il plaide pour *« le respect des valeurs qui ont fait la grandeur de la France »*.

Mme PELLETIER : les pelouses des parcs ne seront plus interdites auxenfants

Répondant en séance de nuit aux orateurs intervenus dans le débat, Mme PELLETIER, *ministre chargée de la condition féminine*, déclare qu'une campagne nationale d'information sur les droits des femmes seules sera organisée en 1980. Un *« colloque scientifique de haut niveau »* aura lieu au printemps. Un salaire maternel représentant la moitié du SMIC, indique-t-elle est une proposition qui n'est pas *« rédu SMIC, indique-t-elle, est une charge « beaucoup trop lourde actuellement »*.

Mme Pelletier annonce *« des engagements précis pour les deux ans qui viennent »*. Le gouvernement *« s'est engagé à ce que le pouvoir d'achat des prestations progresse chaque année de 1,5 % au minimum »*. Elle ajoute : *« Le gouvernement compte voir, dès 1980, multiplier par dix le nombre des bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement. Un système d'incitation financière appropriée sera mis en œuvre pour que les nouveaux programmes de logements sociaux comportent systématiquement des logements adaptés aux besoins des familles, des mètres carrés sociaux et des espaces verts. En outre, dans les villes, les pelouses des parcs, des jardins et des squares ne seront plus interdites à l'enfant »*. Evoquant le travail à temps partiel, elle déclare : *« Dès l'an prochain, une expérience originale sera mise en œuvre aux P.T.T. et cela dans trois régions : l'Ile-de-France, l'Auvergne et la Picardie. Le gouvernement vient de décider de prendre en charge le montant des cotisations sociales dues par les parents lorsqu'ils font appel à une assistante maternelle pour garder leur enfant. Je rappelle que ces cotisations s'élèvent en moyenne à 1 300 francs par an »*.

Insistant sur la solidarité pour les familles les plus défavorisées, elle rappelle que, désormais, une famille nombreuse disposera de ressources au moins égales à 3 500 francs par mois : *« Il s'agit d'élargir la garantie individuelle d'un salaire minimum apporté par le SMIC à l'ensemble des ressources dont peut disposer une famille à un moment donné. »* De cent cinquante mille à deux cent mille familles bénéficieront de cette mesure. A propos des veuves, et notamment des veuves mères de famille, le ministre indique que le gouvernement proposera au printemps l'institution d'une assurance-veuvage qui garantira aux mères de famille un minimum de ressources pendant trois ans.

Mme Pelletier annonce ensuite cinq mesures nouvelles pour les familles nombreuses (voir encadré ci-contre).

M. BARROT, ministre de la santé et de la sécurité sociale, déclare qu'un nouvel élan à la politique familiale ne pourra être donné que dans la mesure où la modération des dépenses *de santé se* confirmera. Il assure que les familles de trois enfants ayant des revenus moyens ont vu leurs prestations tripler de 1974 à 1979. Il se déclare défavorable à un système de prestations familiales unique. *« On en viendrait ainsi*, explique-t-il, *à recréer un système très proche du système actuel en ayant entre-temps privé les familles de prestations qui leur sont familières et auxquelles elles sont attachées. »*

Evoquant le sort des orphelins et des enfants abandonnés, M. Barrot indique qu'il s'agit de maintenir les enfants dans leur famille d'origine. Ainsi, précise-t-il, sur cinq cent mille enfants dans ce cas, trois cent vingt mille sont dans leur famille d'origine. A propos de l' « environnement familial », le ministre note qu'il existe quatre-vingt-dix mille places de crèche. Il ajoute : *« La prise en charge des cotisations sociales qui doivent être payées par ceux qui ont recours à ce mode de garde va constituer une amélioration substantielle pour ces familles. »* M. Barrot souhaite enfin que le *« jeu des solidarités spontanées »* soit développé. Il observe : *« L'objectif est de recréer le tissu social lorsqu'il est insuffisant, de faire en sorte que les liens familiaux, les relations d'amitié ou de voisinage constituent un réseau de solidarité naturelle aussi souple qu'efficace. »*

La séance est levée à 22 h. 45.

LAURENT ZECCHINI.

Six mesures pour les familles nombreuses

Au cours de son intervention, Mme Pelletier a annoncé six mesures en faveur des familles nombreuses :

● PROGRESSION GARANTIE DE 3 % DU POUVOIR D'ACHAT. — *« La revalorisation des allocations familiales intégrera chaque année un gain de pouvoir d'achat d'au moins 3 %, soit le double de la progression garantie aux autres familles. »*

● REDUCTIONS SUR LES TRANSPORTS. — *« Maintien des réductions de transports S.N.C.F. aux parents et aux derniers enfants de familles nombreuses jusqu'à l'âge de dix-huit ans, quel que soit l'âge des aînés. Dans le même ordre d'idée*, ajoute Mme Pelletier *les prestations familiales seront maintenues dans les conditions actuelles aux apprentis ayant plus de dix-huit ans jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de vingt ans. »*

● 10 000 FRANCS POUR LE TROISIEME ENFANT. — *« Le gouvernement a décidé de porter à 10 000 francs l'ensemble des allocations versées à l'occasion de la naissance d'un troisième enfant ou d'un enfant de rang supérieur et de regrouper en un seul versement les allocations post-natales, qui sont actuellement versées en plusieurs fois sur une période de deux ans. Ainsi, le montant de l'allocation post-natale unique sera de 8 120 francs au lieu de 2 467 francs actuellement, et cela pour toutes les mères, quel que soit le niveau de leurs ressources. »*

● LE CONGE DE MATERNITE PORTE A SIX MOIS. — *« Pour permettre aux femmes qui travaillent d'assumer dans les meilleures conditions l'accueil du troisième enfant et des suivants, la durée totale du congé de maternité, qui est actuellement de quatre mois, sera porté à six mois. »*

● DROIT A LA RETRAITE POUR LES MERES DE FAMILLE. — *« Toutes les mères de famille de trois enfants et plus qui bénéficient du complément familial ont l'assurance que ces années consacrées à leurs enfants leur ouvrent intégralement et gratuitement un droit à la retraite. Plus de 700 000 nouvelles mères de famille vont ainsi bénéficier d'une affiliation gratuite, les cotisations étant directement payées pour elles par les caisses d'allocations familiales. »*

● PRET DE 100 % POUR L'ACHAT D'UN LOGEMENT. — *« Dans les six mois de la naissance du troisième enfant ou d'un enfant de rang supérieur, une famille devra pouvoir déménager vers un logement plus spacieux. Des instructions prévoyant une priorité absolue pour ces familles, notamment dans les organismes H.L.M., seront publiées. Le gouvernement a de plus décidé de leur permettre d'accéder à la propriété sans avoir à fournir un apport personnel. Lorsqu'elles auront choisi d'acquérir ou de faire construire l'habitation de leur choix, elles bénéficieront d'un prêt qui pourra représenter 100 % de la dépense envisagée. »*

Mme Pelletier précise que les dispositions législatives nécessaires relatives à la mise en œuvre de ces mesures seront déposées sur le bureau de l'Assemblée lors de la session de printemps.

Toujours en chantier...

(Suite de la première page.)

Un exemple : comment se traduira la priorité absolue accordée aux familles de trois enfants pour obtenir un logement plus vaste, lorsque l'on sait l'insuffisance actuelle des crédits pour les H.L.M. et l'importance des listes d'attente, ne serait-ce que dans la région parisienne?

Plus grave encore : ce catalogue de mesures, qui additionne des améliorations indiscutables et des gadgets, ne répond pas du tout à la demande presque unanime des députés de ravaler complètement le régime des allocations familiales. De la gauche à la droite les députés, faisant pour une fois cause commune, réclamaient une simplification dans le maquis des prestations familiales, et même une révision de la fiscalité par une réforme du quotient familial. En outre, du P.C. au R.P.R., nombre de députés demandaient d'urgence une forte augmentation des allocations et, parallèlement, un effort contributif accru des citoyens par le biais des taxes sur l'alcool, le tabac ou le patrimoine. Cet appel commun n'a pas été entendu.

Il a même été rejeté par Mme Pelletier qui a souligné les difficultés économiques du moment, tout en continuant d'affirmer que l'amélioration du sort des familles était prioritaire. Mais, au gré des débats et des promesses, les priorités s'accumulent. Comme le soulignaient, à l'issue du débat, des représentants de l'UNAF, les choix ne sont pas faits, l'incohérence demeure, la politique globale reste en chantier.

JEAN-PIERRE DUMONT.

Le Parlement et la télévision

Les rapports entre le Parlement et la télévision sont toujours aussi difficiles. C'est ainsi que M. DEBRE (R.P.R.) a protesté, jeudi dans la soirée, contre l'absence de caméras tout au long du débat sur la politique familiale, et il a indiqué qu'il saisirait le président de l'Assemblée de cette affaire. Mme PELLETIER a répondu que *« les responsables des chaînes de télévision sont libres »*, mais, fort de son expérience du pouvoir, l'ancien premier ministre a démenti cette assertion.

M. HAMEL (U.D.F.) a dénoncé pour sa part la *« provocation »* que constituait, selon lui, la diffusion, jeudi soir sur Antenne 2, *« d'un film de dix minutes magnifiant intelligemment la cohabitation juvénile »*.

M. BEAUMONT (N.I.) a déploré de son côté que TF 1 ait ignoré ce débat et annoncé, en revanche, une retransmission « non-stop » mardi du débat sur l'interruption volontaire de grossesse.

En vérité, les caméras de la télévision ont enregistré l'intervention de Mme Pelletier et ont même pris de longs panoramiques des travées... vides de l'hémicycle. Ainsi fut mis en évidence un absentéisme que M. Debré a déploré. Il y aura peut-être plus de monde la prochaine fois, pour le débat sur l'interruption volontaire de grossesse, et il n'est pas exclu qu'au hasard des programmes une chaîne diffuse, ce jour-là, une émission magnifiant la famille. Y verra-t-on une provocation?

● *A la communauté urbaine de Cherbourg*, un nouveau bureau vient d'être désigné à la suite de la démission de l'ancien président, M. Louis Darinot, député socialiste, qui était en conflit avec un vice-président socialiste, M. Hélie. M. Georges Fatôme P.S., a été élu par quarante-trois voix et trois bulletins blancs. Bien que ne figurant pas dans le nouveau bureau, M. Hélie se considère toujours comme vice-président, poste dont il n'avait pas démissionné. L'affaire sera portée devant le Conseil d'État.



هكذا من الأصل

Le Monde

société

L'AVORTEMENT DANS LE MONDE

Les 27 et 28 novembre, l'Assemblée nationale doit discuter du projet de loi prévoyant la reconduction définitive de la législation adoptée en novembre 1974 pour cinq ans et qui autorisait les interruptions de grossesse au cours des dix premières semaines. D'ores et déjà, un certain nombre de manifestations publiques ont eu lieu à travers la France : un courant s'est manifesté en faveur d'une extension du droit des femmes à l'avortement alors que certains groupes y restent farouchement opposés, quel qu'en soit le motif.

A la veille du débat, nous commençons la publication d'une série d'articles exposant la situation qui prévaut, en ce domaine, dans un certain nombre de pays du monde.

I. — L'eugénisme de l'Extrême-Orient

• EN CHINE : halte au deuxième enfant !

De notre correspondant

Pékin. — Le problème de l'avortement est exclusivement abordé en Chine dans l'optique de la limitation des naissances, et non sous *son aspect moral. Les dirigeants* chinois ont maintes fois répété que la propagande et l'action médicale dans ce domaine devaient mettre l'accent sur les méthodes préventives, *pilules* — y compris *une pilule pour les hommes*, actuellement au stade de l'expérimentation — et autres contraceptifs ainsi que stérilisations, féminine et *masculine*. Mais les exigences d'une politique démographique rigoureuse, qui vise à abaisser le taux de croissance de la population à moins de 1 % dès cette année, a conduit à recommander énergiquement les interruptions de grossesse dans le cas des familles ayant déjà eu deux enfants.

Dans la province du Guandong, où le taux de natalité est supérieur à la moyenne nationale, une conférence réunie au mois de juillet dernier a même décidé de « persuader » les femmes enceintes déjà mères d'un enfant de renoncer à donner naissance au second.

Même s'il n'est qu'une solution de secours en cas d'échec des *méthodes* préventives, l'avortement est donc pratiqué en Chine à grande échelle. Les statistiques sont rares sur ce sujet, mais l'écrivain Han Suyin rapporte que, pour la seule *année 1972, quatre-vingt mille interruptions* de grossesse furent pratiquées dans l'agglomération de Shanghai, chiffre considérable si on le compare à celui des cent dix mille naissances enregistrées, la même année, pour la même ville.

La législation est également mal connue, mais la pratique apparaît à travers des témoignages concordants. La règle est que l'avortement est pratiqué gratuitement, sur simple demande, dans les établissements hospitaliers et dispensaires, jusqu'au troisième mois de grossesse.

La coutume a tendance à se libéraliser en fonction des exigences de la politique démographique. Jusqu'en 1976 environ, la *demande d'intervention* devait être approuvée par l'unité où travaillait la femme, mais cette formalité a été supprimée.

Habituellement, les médecins n'interviennent qu'après *avoir entendu* les deux époux. Mais un film récemment diffusé et montrant une jeune femme décidant de se faire avorter contre l'avis de son mari indique que l'on s'oriente vers des procédures de plus en plus simples et expéditives.

Une morale rigoureuse

Encouragement supplémentaire, la femme qui vient de subir une interruption de grossesse bénéficie d'un congé de convalescence payé d'une semaine à quinze jours. Il en est de même en principe pour les femmes non mariées et qui se trouvent enceintes, accident d'autant plus courant, en dépit d'une morale encore rigoureuse, que les pilules contraceptives ne sont pas *normalement* accessibles aux jeunes filles. Dans ce genre de situation, l'interruption de grossesse n'entraîne pas de conséquences *particulières, la première* fois, pour l'intéressée. Mais celle-ci s'expose, en cas de récidive, à des réprimandes sinon à des sanctions dans son unité de travail. Ce qui, joint à des considérations d'amour-propre, peut amener un certain nombre de jeunes femmes à se « débrouiller » toutes seules pour qu'aucun organisme officiel ne soit informé de leur situation.

Sur le plan clinique, les méthodes d'avortement par aspiration sont le plus largement pratiquées. Dans les cas où une anesthésie se révèle nécessaire, les procédés d'acupuncture *sont presque toujours utilisés.*

Au-delà de ces considérations, il est indispensable de savoir que la réalité sociologique de l'avortement varie considérablement d'un milieu *à l'autre. Les résistances auxquelles* il se heurte se sont réduites dans les villes, comme en témoignent les chiffres cités à Shanghai. Pour des *raisons culturelles, sociales, économiques*, l'environnement psychologique urbain rend même possible l'exercice de pressions pouvant aller contre la volonté de la femme *enceinte pour la faire renoncer à sa grossesse.* Il en va très différemment dans les campagnes — et la *Chine compte huit cents millions de paysans* — où le nombre des enfants peut encore être un facteur de richesse et, en tout cas, faute d'un régime de retraite généralisé, une garantie de *sécurité* pour les parents dans leurs vieux jours. Quelles que soient les « libertés » et les facilités *offertes*, il peut être, *dans ces conditions*, très délicat de convaincre une *femme encore jeune*, mère de deux *filles* traditionnellement destinées à *quitter la maison familiale* le jour de leur mariage, de renoncer à un troisième enfant qui, si c'est un garçon, *amènera un jour sa jeune épouse* au foyer de ses parents.

L'une des méthodes de persuasion en voie de généralisation est strictement financière. Une allocation est accordée par l'Etat pour le premier enfant, comportant le versement d'une somme mensuelle pendant plusieurs années. L'ensemble des sommes versées doit être remboursé en cas de naissance d'un deuxième enfant. Une troisième naissance peut entraîner une réduction de salaire.

ALAIN JACOB.

• AU JAPON : un moyen habituel de contraception

De notre correspondant

Tokyo. — L'avortement est légal au Japon depuis plus de trente ans. La « loi eugénique » de 1948 a, *en effet*, autorisé cette pratique d'une manière extrêmement large. *Officiellement, il y a un avortement pour deux naissances, mais, en fait*, beaucoup plus. Son système apparemment très libéral a cependant un revers : l'avortement est la principale méthode « contraceptive » pratiquée au Japon. Les moyens modernes, comme le stérilet, sont, en effet, peu répandus *quand* ils ne sont pas interdits, comme la pilule, sauf pour un traitement médical.

La « loi eugénique » de juillet 1948 fut d'abord inspirée par la nécessité de limiter la pression démographique galopante au lendemain de la guerre. La loi, qui insiste sur l'avortement et la stérilisation, mais ne mentionne que très sommairement la contraception, n'a jamais été modifiée depuis trente ans. *La stérilisation*, nécessaire pour protéger la société des maladies héréditaires graves, peut être rendue obligatoire par le médecin dans un grand nombre de cas. En ce qui concerne l'avortement, en plus des cas reconnus dans la plupart des pays (viol, maladie héréditaire, etc.), la loi japonaise autorise une interruption de grossesse au cours des vingt-quatre premières semaines *« si l'on redoute que la santé de la mère puisse être affectée gravement pour des raisons physiques ou économiques ».* Ces dispositions favorisent les interprétations les plus extensives, qui ne font pas l'objet de contrôles stricts.

La loi de 1948 a eu, sur le plan démographique, des conséquences radicales : entre 1947 et 1957, le taux de natalité est tombé de 34,3 à 17,2 pour mille. En 1978, il était de 14,91 pour mille. Au cours de la période 1970-1976, la moyenne annuelle du taux d'accroissement de la population a été de 1,3 %, chiffre supérieur au 0,6 % de l'Europe. Après une brutale diminution de la natalité dans les années qui ont suivi l'application de la loi, le taux de natalité semble s'être stabilisé, enregistrant néanmoins un léger fléchissement d'une année sur l'autre depuis le milieu de la décennie.

Une pratique ancestrale

Dictée par les considérations sociales et économiques de l'après-guerre, la « loi eugénique » se situe aussi dans un contexte culturel. D'abord, elle n'a fait que légaliser une pratique couramment employée auparavant, en permettant d'éviter les conséquences graves de l'avortement clandestin. Pour renforcer la puissance du pays, les dirigeants, depuis le début de l'ère Meiji (1868), avaient vigoureusement encouragé la natalité : en 1930, le Japon comptait soixante-quatre *millions d'habitants, soit 80 %* de plus qu'en 1872. Mais, pour faire face à une grave détresse économique, beaucoup de Japonais n'en recouraient pas moins clandestinement à l'avortement. Cette pratique ne rencontre, en effet, aucune résistance d'ordre moral ou religieux. Ni le bouddhisme ni le shintoïsme (première religion du Japon) n'ont sur cette question de doctrine très nette.

Selon le ministère de la santé, plus de vingt-quatre millions d'avortements ont été recensés depuis 1948. Officiellement, en 1978, il y en a eu six cent cinquante mille pour un million huit cent mille naissances. En fait, pas un médecin n'est d'accord avec ces chiffres : le nombre des avortements étant, selon la plupart d'entre eux, deux à trois fois plus élevé : *« Une naissance pour deux avortements donnerait une idée plus juste de la situation »*, nous dit un praticien.

Une des conséquences de la légalisation de l'avortement, souligne-t-on au ministère de la santé, *« c'est que le Japon est sans doute l'un des pays où les techniques d'interruption de grossesse sont les plus au point ».* C'est une opération rapide et bien faite. Elle est en outre relativement peu onéreuse : entre 30 000 et 80 000 yens (soit entre 1 000 et 1 600 francs). Bien que légal, l'avortement n'est pas remboursé par la sécurité sociale (l'accouchement n'est d'ailleurs que partiellement pris en charge).

La loi ne prévoit aucune disposition particulière pour les mineures. Le médecin demande, en général, l'accord des parents, mais il n'y est pas obligé. En revanche, il tient à obtenir une lettre du mari autorisant l'avortement s'il s'agit d'une femme mariée. Les étrangères enfin peuvent avorter sans difficulté au Japon.

Libre, l'avortement n'en suscite pas moins un débat sur l'archipel. En témoignent, par exemple, les offrandes (bavoirs, biberons, petits jouets et autres) qui sont déposées régulièrement au petit sanctuaire shinto de Shojuin dans un quartier populaire de Tokyo : c'est le *« temple des bébés qu'on n'a pas voulus »*. Tous les jours des dizaines de femmes viennent y prier en silence. Dans le cahier mis à la disposition des visiteurs, elles écrivent parfois leur confession : *« Je portais en moi une jeune vie, mais c'était trop dur pour mon mari et moi. Je suis triste pour le bébé. »* Ce que disent la plupart de ces messages, c'est que nombre de femmes auraient préféré ne pas se trouver devant cette alternative : ce qui pose en fait le problème de la contraception.

Des méthodes rudimentaires

Au pays du docteur Ogino, 80 % des couples, dit-on au ministère de la santé, pratiquent la contraception. Sans doute, mais les moyens utilisés *sont* essentiellement les préservatifs et la méthode des températures. Cette dernière ayant abouti à un nombre élevé d'échecs, la majorité des couples pratiquant la contraception utilisent des préservatifs que vendent souvent à domicile d'anciennes sages-femmes ou que l'on trouve n'importe où dans des distributeurs automatiques. Selon une enquête du quotidien *Mainichi*, en 1977, 10 % des femmes avaient recours au stérilet et moins de 3 % utilisaient la pilule avec la complicité d'un médecin.

Comment s'explique cette situation dans un pays développé où les résistances religieuses sont nulles et qui est, en outre, d'une extrême perméabilité aux progrès scientifiques ? Il y a, d'abord, selon les médecins, l'ignorance des femmes. L'éducation à l'école reste limitée et l'information circule surtout de bouche à oreille. En général, ce sont les maris qui font l'éducation de leur femme. Celles-ci, malgré la prolifération de revues féminines, ont tendance à continuer à dépendre de lui en ce domaine. Le second facteur, sans doute déterminant, est la politique délibérée des autorités de maintenir l'état actuel de la contraception. Bien que *le stérilet* ait été inventé au Japon vers 1930, il n'a été autorisé qu'après des années d'atermoiements. Actuellement, deux société pharmaceutiques essaient d'obtenir l'autorisation de mettre en vente des stérilets au cuivre ayant un effet chimique. Leurs chances de réussir sont minces. Le *comité* consultatif des gynécologues auprès du ministère de la santé *« n'en voit pas la nécessité »*, arguant des effets secondaires éventuels. Ce sont les mêmes arguments qui sont utilisés pour rejeter l'emploi de la pilule.

Sans discuter la valeur scientifique de ceux-ci, la position de l'Association des médecins (équivalent de l'ordre des médecins en France), *institution* si puissante que l'on dit qu'un ministre de la santé ne peut être nommé sans son consentement, n'en est pas moins ambiguë : les plus acharnés adversaires de l'introduction de la pilule sont les obstétriciens privés (treize mille, désignés par l'Association des médecins), qui gagnaient chaque année des sommes considérables grâce aux avortements ; telle cette clinique de Tokyo, qui dispose d'un revenu annuel de 75 millions de yens en pratiquant quatre à cinq avortements par jour. Beaucoup d'interventions ne sont pas déclarées, ce qui permet au médecin de frauder *le fisc et concourt* à *fausser* les statistiques sur l'avortement.

Les médecins reconnaissent que les Japonaises de moins de cinquante ans avortent, en moyenne, deux à trois fois au cours de leur vie génitale. Ces dernières années, on note un léger fléchissement dans le nombre des avortements, dû sans doute à un développement des méthodes contraceptives chez les jeunes femmes. La tendance est cependant très lente.

PHILIPPE PONS.

L'affaire du talc Morhange devant le tribunal de Pontoise

Après plus d'un mois et demi de débats, à raison d'une audience par semaine, l'affaire du talc Morhange — en 1972, deux cent quatre enfants avaient été intoxiqués et trente-six étaient morts — examinée par le tribunal de Pontoise (Val-d'Oise), entre dans sa phase finale avec les plaidoiries des parties civiles, le réquisitoire et les plaidoiries de la défense. Le procès devrait s'achever le 11 décembre. Les six inculpés sont MM. Paul Berty, président-directeur général de la société Morhange, Paul Maillard et Jean Brunet, respectivement président-directeur général et directeur de la SETICO, qui effectuait le conditionnement du talc pour la société Morhange, Mme Laurence Demoulez et M. Dominique Civel, employés de la SETICO, enfin, M. Hubert Flahaut, directeur de la société Givaudan, qui, sans intervenir dans la fabrication du talc Morhange, fournissait de l'hexachlorophène à la SETICO pour d'autres préparations.

Les audiences n'ont rien apporté que de très attendu. Dès le début, les prévenus se sont accusés les uns les autres, nul ne se sentant responsable de l'erreur de dosage d'hexachlorophène qui a provoqué le drame. Puis sont venus les experts, les uns (les plus nombreux) se montrant défavorables à l'utilisation de l'hexachlorophène, même aux doses recommandées, les autres affirmant leur confiance en ce produit bactéricide « à condition qu'il soit utilisé correctement ».

Tout en s'en défendant, le tribunal s'est presque exclusivement intéressé à ce produit sans chercher à savoir ce qui s'est passé, un jour de 1972, à la SETICO pour que 39 kilos d'hexachlorophène disparaissent à l'insu de tous et soient mélangés à 600 kilos de talc, la concentration atteignant alors 6,35 % d'hexachlorophène, alors que les doses recommandées étaient de 0,1 à 0,5 %.

« Ce n'est pas le procès de l'hexachlorophène »

Pour chacun des prévenus, l'affaire est simple : le responsable, c'est l'autre. M. Berty, P.-D.G. de Morhange, pense qu'il n'avait pas à contrôler son talc, produit naturel, et que l'éventuel contrôle aurait dû être fait à la SETICO. MM. Maillard et Brunet, dirigeants de la SETICO, répondent que leur contrat leur enjoignait uniquement de contrôler les emballages. Quant à M. Flahaut, dont la société Givaudan fournissait l'hexachlorophène qu'on a mis par erreur dans le talc, il « *dénie toute responsabilité et toute faute dans ce malheur* ».

Les experts et les scientifiques venus témoigner ont parfois préféré le manichéisme et les démonstrations partiales à la rigueur : le docteur Gilbert Martin-Bouyer, maître de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), a fait preuve d'un tel acharnement contre la société Givaudan que le président a dû le rappeler « *à l'impartialité du rôle d'expert* ». Selon le docteur Martin-Bouyer, la responsabilité de Givaudan dans cette affaire est totale, puisque la toxicité de l'hexachlorophène est connue depuis la découverte de ce produit, en 1939 : « *Givaudan*, a-t-il précisé, *n'a pas fait les recherches nécessaires à propos de cette toxicité et n'a pas informé ses clients du caractère dangereux de son produit.* »

Le docteur Daniel Graveleau, un autre expert, s'est également montré hostile à l'usage de l'hexachlorophène.

L'hexachlorophène a, cependant, gardé des partisans comme le professeur Vernon Plueckhan de Victoria (Australie) qui a déclaré : « *Depuis 1959 des millions d'enfants en bas âge dans le monde ont été traités avec des préparations à l'hexachlorophène pour éviter les infections, principalement provoquées par le staphylocoque, et je n'ai jamais eu connaissance de cas ayant entraîné des dommages lorsque les préparations étaient conformes aux prescriptions du fabricant.* » Le professeur Plueckhan a expliqué que, dans son hôpital, chaque fois qu'il avait arrêté l'utilisation de l'hexachlorophène les staphylococcies s'étaient multipliées.

C'est pourquoi il demeure favorable, comme le docteur Maibach de l'université de Californie, « *à un usage prudent de ce produit* ».

« Tout peut être toxique »

Cette prudence est aussi le souci du docteur René Truhaut, professeur de toxicologie, expert auprès de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), qui refuse, a-t-il dit, « *de répondre sur de tels sujets, blanc ou noir, car c'est souvent gris* ». « *Tout peut être toxique*, a-t-il ajouté. *C'est une question de dose.* »

Les chercheurs venus des Etats-Unis pour le procès ont longuement exposé les résultats de leurs travaux sur l'hexachlorophène. Le docteur Renata Kimbrough, qui travaillait pour la Food and Drug Administration (F.D.A.), a commencé en 1969 ses recherches sur l'hexachlorophène, parce que Givaudan en avait le brevet jusqu'en 1968 seulement, et que d'autres sociétés voulaient le fabriquer et le commercialiser. « *Personnellement, je crois que l'hexachlorophène est très toxique*, affirme le docteur Kimbrough, *même s'il est utilisé selon les indications. C'est un produit dangereux. C'est bien sûr toujours une question de dose, mais moi je pense qu'à cette époque l'hexachlorophène n'était pas utilisé de façon sérieuse.* »

C'est aussi l'opinion du docteur Jean Lockhart, qui ne voit pas l'intérêt d'utiliser de l'hexachlorophène pour les bébés, puisque les bactéries leur sont apportées par les adultes et qu'il suffirait à ceux-ci de se laver les mains correctement pour l'éviter. « *Il y avait à la disposition de Givaudan*, a conclu Mme Lockhart, *des informations qui permettaient de savoir que la toxicité de l'hexachlorophène était plus grande que celle que cette société présentait.* »

Ces exposés semblaient transformer les débats en un procès du produit chimique, mais « *ce n'est pas ici le procès de l'hexachlorophène*, a régulièrement répété le président. *Le tribunal ne dira pas si c'est ou non un bon produit* ». « *Le problème n'est pas non plus celui de la dose* », a-t-il indiqué, alors que les défenseurs de Givaudan voulaient faire parler des témoins sur cette question.

A la lecture du réquisitoire écrit, il apparaissait que le principal reproche fait à Givaudan était de n'avoir pas suffisamment informé ses clients de la nature du produit qu'il vendait sous le nom de G. 11. Mais M. Brunet, directeur de la SETICO, a admis qu'il savait que le G. 11 était de l'hexachlorophène, et qu'il s'agissait d'un bactéricide. En outre, les responsables de plusieurs sociétés clientes de Givaudan, parmi lesquelles Orlane et L'Oréal, sont venus dire qu'ils avaient reçu, bien avant l'affaire Morhange, des brochures d'information sur les propriétés de l'hexachlorophène.

Selon l'accusation, Givaudan aurait dû donner des informations plus complètes sur la toxicité de son produit. Mais, en l'absence de toute réglementation, il est évidemment fort rare qu'un fabricant — ici une filiale d'un groupe multinational — renonce de lui-même à un produit.

Ces ambiguïtés et ces contradictions expriment les incertitudes de ce procès, dans lequel on n'a posé que des questions auxquelles des réponses pouvaient être immédiatement données. Il est à craindre qu'on ne sache jamais comment s'est produit l'accident du talc Morhange dont on ne connaît que le tragique résultat.

JOSYANE SAVIGNEAU.

APRÈS SEIZE MOIS DE PROCÉDURE

Les victimes de la catastrophe de Los Alfaques pourraient être indemnisées

De notre correspondant régional

Cannes. — Après seize mois de procédure, les victimes de la catastrophe de Los Alfaques, survenue le 11 juillet 1978 en Espagne, pourraient être prochainement indemnisées, ont indiqué, au cours d'une conférence de presse réunie à Marseille, Mes René Blanchot et Jean-Paul Catherineau, les deux avocats de l'association au sein de laquelle se sont regroupés les quatre-vingt-seize ayants droit des victimes françaises.

Le 11 juillet 1978, après un accident de la route, l'explosion d'un camion-citerne chargé de propylène avait provoqué au camping de Los Alfaques, près de Tarragone, en Espagne, la mort de deux cent dix personnes. Il y avait eu cinquante blessés. Parmi les victimes en comptait une soixantaine de Français, dont quarante-sept tués, appartenant à trente et une familles.

L'information ouverte par les autorités espagnoles a abouti, en janvier dernier, à six inculpations pour infractions aux règles de sécurité : celles de quatre responsables — le P.-D.G., le chef du service de sécurité et deux ingénieurs — de la société de commercialisation des produits transportés Enpetrol, et de deux responsables — le président du conseil d'administration et le directeur technique — de la société de transport Sisternas Reunidas. L'enquête avait, en effet, mis en évidence une série d'anomalies ou d'imprudences (*le Monde* du 10 juillet).

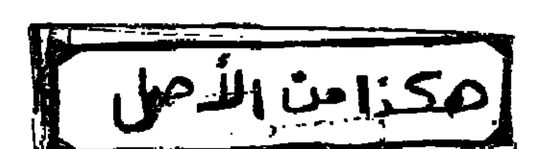
Comme les y autorisait la loi espagnole, les responsables des deux sociétés ont cependant contesté leur inculpation devant les tribunaux, mais ceux-ci ont confirmé les décisions prises par le juge d'instruction « *cette confirmation des inculpations ne signifie pas que les intéressés seront reconnus coupables*, ont déclaré les deux avocats marseillais, *mais elle augmente considérablement nos chances de parvenir à une indemnisation, que nous souhaitons satisfaisante, des victimes.* »

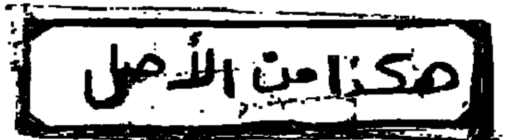
Les avocats ont précisé que le préjudice subi pourrait être apprécié sur des bases proches de celles prises en compte en France, nettement plus avantageuses pour les victimes que ce que prévoit la justice espagnole (1). « *Nous souhaitons néanmoins*, ont-ils ajouté, *que les autorités françaises appuient nos démarches et nous avons décidé dans ce but de solliciter une audience auprès du président de la République. La solidarité nationale devrait également jouer, à notre avis, pour compléter l'indemnisation des victimes, en particulier celle des blessés — une dizaine — en attente d'une pension d'invalidité.* »

A ce propos, les deux avocats marseillais ont souligné la carence des pouvoirs publics français au moment de la catastrophe. Les autorités suisses avaient, en effet, pris immédiatement en charge le rapatriement et l'indemnisation de leurs ressortissants. Les victimes allemandes avaient reçu, elles aussi, une aide logistique et matérielle immédiate de leur gouvernement. La France, elle, s'était contentée d'envoyer sur les lieux le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Olivier Stirn, dont le déplacement n'avait été suivi d'aucun effet concret.

GUY PORTE.

(1) L'indemnisation d'une famille pourrait atteindre une somme comprise entre 200 000 F et 350 000 F.




هكذا من الأصل

Le Monde des loisirs et du tourisme

LE PARC DES PARCS

Yellowstone ou la nature à livre ouvert

AVEC la lenteur décontractée d'un gentleman flânant sur ses terres, l'orignal est sorti de la lisière du bois pour grignoter quelques pousses. Coup de frein brutal. Des deux grosses Chevrolet qui nous précèdent, les familles ont jailli appareils photographiques braqués sur l'animal. L'espace d'un instant, dix, quinze voitures se sont rangées sur le bas côté. Yellowstone avec ses 9 000 kilomètres carrés de nature sauvage, grand comme le Liban, disent les publicités, c'est aussi cela. Embouteillages, cohues, le bord de mer Antibes-Nice en plein mois d'août, n'exagérons rien. Mais, plus de 2,5 millions de visiteurs par an, même sur 8 000 kilomètres de routes ne peuvent passer inaperçus.

Comment concilier le développement du tourisme avec le respect de la nature, la sécurité des visiteurs, l'entretien des équipements ? Voilà bien le principal problème que les « rangers », chapeaux à larges bords et tenue vieux scouts ont quotidiennement à résoudre.

Certes, la grande majorité de ces touristes n'est pas constituée de vandales et d'irresponsables. Cependant il faut leur rappeler sans cesse de rester sur les sentiers entre les geysers (l'un d'entre eux n'a-t-il pas eu l'idée saugrenue voici quelques années d'apparaître subitement au beau milieu d'un court de tennis !), de ne pas jeter pierres et bâtons dans les sources chaudes (plusieurs sont aujourd'hui bouchées) et d'éviter d'approcher les animaux qui, malgré leur bonhomie apparente, demeurent sauvages. Une tonne de bison lancée à 40 kilomètres à l'heure a vite raison du photographe par trop téméraire et de son véhicule ; quant aux ours, les nombreux accidents mortels qu'ils ont occasionnés durant ces dernières décennies ont incité les rangers à cantonner au mieux les deux cent cinquante grizzlis et six cents ours noirs le plus loin possible des routes.

Chaque soir, les terrains de camping sont parcourus par la voiture haut-parleur qui conseille : « *Aucun aliment ou détritus sur les tables, fermez vos caravanes et camping-cars, rien ne doit demeurer qui puisse attirer les ours.* » Des précautions qui semblent relever du folklore pour le citadin qui comme moi, après quatre journées à Yellowstone n'a pu réussir à en apercevoir la queue d'un !

Et, puis, face à un ours, il y a la parade que le dépliant remis à l'entrée du parc vient obligeamment vous indiquer. La meilleure consiste à grimper dans un arbre d'au moins 4 mètres, s'il n'y a pas d'arbre et que l'ours est agressif, laissez tomber votre caméra pour le distraire et en dernier ressort couchez-vous sur le ventre, les genoux repliés contre la poitrine, les mains jointes derrière le cou. Et, bon courage...



Géologues et botanistes

La visite de Yellowstone et des trente-neuf parcs nationaux américains, si elle peut exiger quelques précautions ne relève cependant pas d'une folle témérité. Ici, l'organisation est aussi efficace que discrète, d'où l'impression double et apparemment contradictoire de sécurité dans une nature sauvage.

L'amoureux des grands espaces, de la faune et de la flore ne sera jamais déçu. Les cheepmunks, petits écureuils, feront vite parti de votre environnement familial ; à la tombée du jour, les wapitis courent la plaine. Il n'est pas rare de rencontrer quelques bisons paissant en toute tranquillité dans les prairies sans oublier les élans américains ou orignaux qui semblent aussi insouciants du bruit des moteurs, des claquements de portières que de l'agitation des photographes ou cinéastes amateurs.

Mais Yellowstone demeure avant tout le lieu étrange où dans un décor quelque peu lunaire se trouvent rassemblées plus de dix mille sources thermales. Cuvettes mordorées, irisées, fascinants bassins aux bleus profonds qui plongent dans les entrailles de notre Terre, gargouillis de boues jaunâtres, terrasses blanches de Mammouth-Hot-Spring, jets puissants et mystérieux des geysers. L'inoubliable « Vieux Fidèle » qui, depuis la création du parc le 1er mars 1873, se livre à une véritable représentation à heures fixes. Un bon quart d'heure auparavant, le public qui a pris connaissance des horaires (ce n'est pas tout à fait la régularité d'une montre suisse) gagne les gradins et attend religieusement que l'acteur fasse son grand numéro de cracheur d'eau bouillante. La prestation dure de deux à cinq minutes et le jet atteint bien souvent 60 mètres. Applaudissements, rideau, le public regagne sagement cars et voitures.

Le spectacle des geysers est assez étonnant pour comprendre l'incrédulité des Américains devant les récits des premiers explorateurs du début du dix-neuvième siècle. Il faut dire que l'affabulation allait bon train dans le petit monde des coureurs de prairies. Tel John Bridger affirmant qu'il avait dormi à Yellowstone dans un canyon si profond qu'il criait le soir « debout John ! » l'écho lui renvoyant la réponse seulement au petit matin pour le réveiller !

Paradis des géologues mais aussi des botanistes. La floraison des prairies et sous-bois offre bien des découvertes. Les bractées richement colorées du pinceau des Indiens (*castilleja rhexifolia)* lui ont valu l'honneur d'être choisi comme fleur-symbole de l'Etat du Wyoming ; les tapis de lin bleu, d'aconits, d'épilobes, de lupins, de rudbeckias, les touffes de gentianes frangées, sont une splendeur.



(Dessin de PLANTU.)

Les remarquables guides du National Parkways aident beaucoup à la découverte de Yellowstone comme des autres parcs nationaux américains. Dès l'entrée, le visiteur est pris en charge, plans détaillés, notices explicatives, lieux de camping encore libres (il n'est pas rare que les deux mille cinq cents places de Yellowstone soient réservées dès midi), et toute une information précise sur l'infrastructure de restaurants, hôtels gérés sous contrôle du gouvernement fédéral, qui surveille en permanence prestations et prix.

A cela viennent s'ajouter les nombreux services offerts par les rangers. C'est sous leur responsabilité que sont organisées des expositions permanentes, des conférences sur l'histoire et la vie locale, mais aussi des promenades guidées d'observation scientifique sur les animaux, les plantes ou les minéraux. Un seul problème pour les étrangers : une bonne connaissance de la langue, si l'on veut profiter pleinement d'une information riche et détaillée.

On peut lire encore dans quelques ouvrages (même récents) que les étrangers entrent gratuitement dans les parcs nationaux sur présentation de leur passeport. Si cet heureux temps est révolu, on ne peut guère s'insurger devant le coût modeste de l'Eagle Pass (10 dollars) qui permet à une famille de visiter pendant un an et de manière illimitée tous les parcs américains. Au regard des services et si l'on songe à l'ampleur des difficultés que représentent la protection et la mise en valeur de quelque 35 millions d'hectares qui vont de l'île de Guam, en plein Pacifique, aux déserts glacés de l'Alaska en passant par l'entretien de hauts lieux historiques de la guerre de Sécession, comme Gettysburg et Vicksburg, la somme apparaît dérisoire. Même avec plus de cent millions de visiteurs chaque année.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le développement de ces véritables musées de plein air a connu un essor exceptionnel. En trente ans, le budget est passé de 5 millions à 500 millions de dollars. C'est toute une politique de gestion des espaces naturels qu'il a fallu concevoir. Elle peut parfois surprendre, comme le parti pris de laisser les feux se développer dans les zones isolées sans intervention de l'homme. En 1974, un incendie naturel a duré quatre mois dans le parc du Grand-Téton, détruisant 1 500 hectares de forêt, ne s'éteignant qu'avec les premières chutes de neige.

Politique qui se heurte quelquefois aux intérêts locaux, comme les récentes décisions du président Carter concernant 22 millions d'hectares en Alaska, zones qui ne pourront plus être exploitées par les populations autochtones. On peut songer aux difficiles problèmes de sécurité que l'intense fréquentation de lieux sauvages peut faire naître. Il a fallu créer une prison à Yosemite et donner aux rangers une véritable entraînement policier.

Mais ces aspects demeurent bien secondaires face aux réussites. Et les Américains tirent, à juste titre, une légitime fierté de ces créations réalisées — ils se plaisent à le dire — dans un seul but : « l'information et le plaisir des citoyens ».

MICHÈLE LAMONTAGNE.

50 MILLIONS DE FRANCS POUR LE GRAND-SUD-OUEST DE L'INTÉRIEUR

LE plan du Grand-Sud-Ouest annoncé, le 17 novembre, à Mazamet, par M. Giscard d'Estaing comporte un volet touristique. Il ne pouvait en être autrement dans une région où l'agriculture n'est pas confortée par des activités industrielles importantes. Il ne pouvait en être autrement aux marches de l'Espagne devenue la première puissance touristique mondiale.

« *Mieux exploitées, les ressources touristiques du Sud-Ouest, qui attire déjà, chaque année, un touriste sur cinq, pourraient participer de manière plus significative au développement économique régional.* » La fiche n° 23 du plan du Grand-Sud-Ouest assigne deux nouvelles orientations : d'abord « *assurer une plus large diffusion de l'activité touristique dans l'arrière pays et le milieu rural en développant l'hôtellerie familiale et les gîtes ruraux, en l'intégrant mieux à l'économie locale, en multipliant les parcours de randonnée et les cricuits de découverte culturelle, en menant des actions de promotion* ». Ensuite, « *ouvrir plus largement ces activités touristiques à tous les milieux, notamment sur le littoral* ».

50 millions de francs seront consacrés par l'Etat, en 1980, à la réalisation de ces objectifs. Sur cette somme, 21 millions de francs serviront à mettre en place des assistants techniques de pays et à aider les associations d'animation locale ; à former les personnels des offices de tourisme, des syndicats d'initiative, ainsi que des chefs d'entreprise touristique ; à promouvoir l'assistance technique à la commercialisation des produits touristiques ; à améliorer l'hôtellerie ; à développer des opérations d'hébergement groupé (quinze opérations réparties sur trois régions) ; à améliorer le confort des gîtes ruraux hors saison ; à développer les infrastructures des randonnées pédestres et de ski de fond ; à mettre en place des centrales de réservation ; à mettre en œuvre des animations hors saison des stations ; à mieux promouvoir les Pyrénées et à lancer des opérations promotionnelles communes aux trois régions.

Les stations thermales aussi

Les missions interministérielles d'aménagement de la côte Aquitaine et du littoral du Languedoc-Roussillon seront prolongées au-delà de 1980. Pour développer le tourisme social, la côte Aquitaine recevra 20 millions de francs supplémentaires. Afin de développer le tourisme à l'intérieur des terres, le littoral du Languedoc-Roussillon bénéficiera de 6 millions de francs supplémentaires.

Enfin, le thermalisme recevra une dotation de 3 millions de francs qui seront affectés à la recherche thermale, à la promotion du thermalisme et à la mise en place de contrats de station thermale.

Ces mesures semblent positives dans leurs orientations : le temps n'est plus aux équipements touristiques lourds et concentrés. D'autre part, le Sud-Ouest n'a pas — et c'est sa chance — de « gisements » touristiques balnéaires ou montagnards comparables à ceux de la Côte d'Azur et des Alpes. La qualité de la vie et celle de l'accueil, la permanence de l'ensoleillement et la beauté des sites susciteront un tourisme croissant mais qui pourra et devra se diluer dans l'espace et dans le temps. Autre sujet de satisfaction pour les professionnels de l'accueil : les crédits d'Etat à vocation régionale touristique seront, en 1980, multipliés par deux.

Toutefois, on regrettera que le volet touristique du « *plan décennal du développement économique du Grand-S: · ·vest* » ne prévoit pas plus loin que l'année 1980. On s'étonnera enfin qu'il abandonne à leur sort — qui n'est pas tout rose — les trente et une stations de sports d'hiver pyrénéennes. Un plan un peu court.

ALAIN FAUJAS.

A LONDRES

Prix forts dans les vitrines

« NOUS avons décidé de partir pour Londres vendredi vers 17 heures. Le temps de prendre contact avec l'agence de voyages et de mettre quelques vêtements dans un sac, nous avons pris l'avion le soir même... » *Chaque année, 450 000 touristes français se rendent ainsi dans la capitale britannique pour des courts séjours ou des week-ends prouvant ainsi que le marché de fin de semaine dépasse celui des séjours linguistiques (400 000 personnes), des estivants (350 000) et des déplacements d'affaires (200 000).*

Chaque vendredi soir, des charters quittent Roissy bourrés de passagers qui ont placé dans les soutes des avions des valises efflanquées. Chaque dimanche, ils reviennent, bagages rebondis et pliant sous le poids de sacs en plastique. Pourtant, ils sont unanimes à le reconnaître : le shopping, à Londres, n'est plus ce qu'il était.

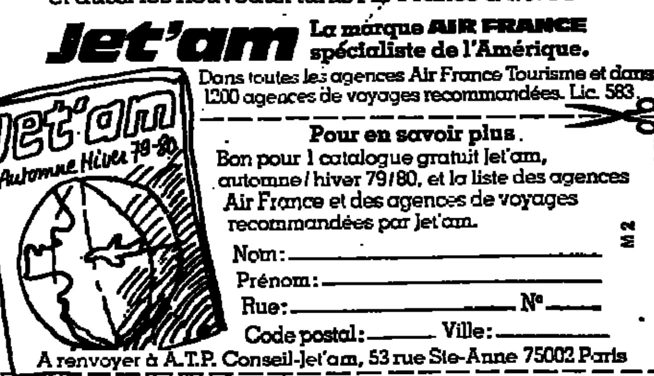
Des marchés aux puces de Portobello à Carnaby Street, la capitale britannique est envahie par les colonnades indiennes et les lainages sud-américains tandis que les prix des shetlands et des cachemires atteignent des sommets. Les inconditionnels des produits « made in England » continuent donc à acheter des kilts et des écharpes à 400 F et à jeter leur dévolu sur des boîtes de thé sophistiquées ; les autres, emportés par leur élan et par la force de l'habitude, vont à Londres acheter... indien : « La robe multicolore que j'avais vue à Paris coûte moins cher en raison du prix de la livre, *explique une jeune femme.* Je préfère donc l'acheter à Londres... »

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

(Lire la suite p. 19.)







VACANCES A LA NEIGE

Bon pied, bonne pente

QUOI de neuf sur les pistes pour la nouvelle saison de ski ? Pas grand-chose.

Côté mode, les stylistes s'en sont donné à cœur joie en jouant de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel au point de transformer les skieurs en tranche napolitaine ou bien en amas de boules de neige ouatinées. Mais on ne peut se promener dans le même équipage par les petits degrés en dessous de zéro des cimes, ou sur le port de Saint-Tropez en août. Il faut choisir : montrer ou geler !

Réputés plus sérieux, les fabricants de vêtements sportifs ont emboîté le pas, pour leur part, aux audaces de Jean-Claude Killy. Résultat, tous les champions, vrais ou faux, seront matelassés à la moindre jointure. Bref, pas de quoi jeter sa garde-robe aux orties. D'autant qu'on nous a promis pour l'année prochaine un tissu « tout-à-fait-ré-vo-lu-tio-nnaire-re ». Attendons donc !

En revanche, c'est peut-être le moment de s'intéresser aux chaussures. Et d'abord, à celles des dames. Nordica, le premier fabricant mondial, a créé à leur attention spéciale une collection de six modèles. Les autres marques ne s'engagent encore que timidement dans cette voie, à l'exemple de Trappeur qui propose un modèle « Lady Dight », mais il semble que l'évolution sera irréversible en raison de la technicité croissante des matériels.

Tous ceux qui aiment leur confort n'auront manifestement que l'embarras du choix parmi les modèles désormais classiques à deux, trois ou quatre crochets que diffusent les fabricants. Il ne faut pas hésiter à essayer longuement chaque modèle et, au besoin, à demander des rectifications dans le moulage des chaussures. Un bon commerçant ne saurait le refuser.

Une petite révolution

Mais c'est pour les émules d'Ingmar Stenmark, c'est-à-dire dans le domaine des chaussures de compétition, qu'on assiste à une petite révolution : l'abandon du serrage par compression de la coque avec des crochets pour le serrage direct du chausson par des colliers et des câbles. Trois fabricants, deux Français et un Franco-Italien, proposent simultanément leur produit au public.

Salomon, le premier producteur mondial de fixation de sécurité, tente de s'implanter sur le marché de la chaussure de ski, après cinq années de tâtonnement et de très lourds investissements, avec un modèle en deux versions, le *SX 90 équipe* (environ 850 F) et le *SX 90*. Deux versions identiques à l'exception de la couleur (noir et orange pour les champions, et noir et gris pour les touristes) et de la souplesse (très rigide pour les champions qui skient au millimètre près, plus souple pour les touristes). La chaussure, qui se casse en deux, s'enfile par-derrière, le serrage s'effectue au moyen de deux écrous, l'un plaquant le talon contre la tige, l'autre contenant le cou-de-pied. Le verrouillage de la chaussure se fait au-dessus de la cheville au moyen d'un collier. La taille des chaussures ne se choisit plus en fonction de la pointure mais d'un rapport entre la pointure, la largeur et l'épaisseur du pied. Elles procurent réellement des sensations nouvelles sur les skis. Un seul problème : le poids reste élevé, à peine inférieur à deux kilos, ce qui risque de décourager de nombreux skieurs du dimanche.

Trappeur, le prestigieux chausseur des années 60 — quand il fallait souffrir pour bien skier, — tente de reconquérir le marché après son échec dans les chaussures injectées. Deux modèles de haut de gamme : *Killy formule* et *Killy évasion*, font appel au serrage par câble. Le premier met en œuvre une machinerie compliquée d'amortisseur, d'enrouleur, d'arc et de capot. Il est noir, pèse plus de deux kilos et coûte près de 800 francs. Le second modèle fait appel à la même technologie mais avec un souci de légèreté. Il est bicolore, pèse à peine plus d'un kilo et coûte environ 650 francs.

Garmont, le champion de la légèreté, s'est aussi engouffré dans ce nouveau créneau. Mis en œuvre différemment, le principe de serrage reste *grosso modo* le même que dans les modèles des autres marques. Toutefois, le souci esthétique a peut-être amené des solutions mal commodes pour les usagers. Quelques journalistes qui l'ont essayé à Tignes, lors du deuxième « Ski-Mod » l'avaient baptisée « la familiale » parce qu'il fallait s'y mettre à plusieurs pour boucler la fermeture de la tige. Il en coûte néanmoins quelque 750 F pour chausser cette petite merveille.

Et quelle que soit la chaussure, l'argument massue des détaillants, cet hiver, sera le « calage ». Il s'agit de mettre rigoureusement à plat les pieds à l'intérieur de la chaussure au moyen de cales en mousse, et d'obtenir ainsi une conduite « idéale » du ski.

ALAIN GIRAUDO.

CLASSEMENT DES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

(d'après le nombre des remontées)

STATIONS	Nombre de remontées mécaniques	Tarif 79/80 Journée (en francs)
LA PLAGNE	70	63
VAL-D'ISERE	54	65
LES DEUX-ALPES	50	60
SERRE-CHEVALIER	50	53
TIGNES	50	65
ALPE-D'HUEZ	46	62
LES ARCS	42	62
SAINT-GERVAIS	42	50
MEGEVE	40	55
LA CLUSAZ	38	55
COURCHEVEL 1850	36	58
MERIBEL-LES-ALLUES	34	56
GRAND-BORNAND	29	43
AVORIAZ	28	32
LES ROUSSES	28	33
SAINT-LARY-SOULAN	28	40
FLAINE	27	55
LES GETS	27	45
LES MENUIRES	27	53
PRA-LOUP	25	48,50
METABIEF	24	37
AURON	24	57
CHAMROUSSE	23	46
ORCIERES-MERLETTE	22	45
LE CORBIER	21	41
COURCHEVEL-MORIOND	21	48
LES CONTAMINES	21	49
VAL-CENIS	21	39
SUPER-LIORAN	21	45
ISOLA 2000	20	56
LES SEPT-LAUX	20	42
VILLARS-DE-LANS	20	45
VALMOREL	19	45
VAL-THORENS	19	54

Ce tableau dresse la liste des stations de sports d'hiver en fonction du nombre des remontées mécaniques. Les réserves suivantes doivent être faites : le nombre des remontées ne correspond pas à leur capacité, puisque un téléski de débutant se trouve placé à égalité avec un télébenne. Le classement obtenu ne tient pas compte du domaine skiable : Val-d'Isère - Tignes reste la plus grande station française. Enfin, la station de Chamonix — fractionnée entre plusieurs sociétés de remontées mécaniques — n'apparaît pas dans ce tableau qui doit être considéré comme indicatif.

(Source : Syndicat national des téléphériques et téléskis de France)

Les stations au bout du fil

Il est bien tard pour choisir une station de sports d'hiver pour les vacances de Noël et de février. Les réservations sont souvent acquises depuis le début du mois d'octobre. Les retardataires trouveront ci-dessous la liste et les numéros de téléphone des offices de tourisme de stations françaises auxquels ils s'adresseront pour obtenir tous renseignements.

ALPES DU NORD

Savoie
Haute-Savoie

Arêches	(79) 31-22-07
Beaufort	(79) 31-22-07
Bellecombe	(79) 31-61-40
Crest Voland	(79) 31-62-57
Bonneval-sur-Arc	(79) 05-08-08
Bourg-Saint-Maurice	(79) 07-41-88
Les Arcs	(79) 07-41-88
Carroz-d'Araches	(50) 90-00-04
Chamonix	(50) 53-00-24
La Chap.-d'Abondance	(50) 73-02-64
Chatel	(50) 73-22-44
La Clusaz	(50) 02-60-92
Combloux	(50) 58-60-49
Les Contamines	(50) 47-01-58
Montjoie	(50) 47-01-58
Le Corbier	(79) 64-28-58
Cordon	(50) 58-01-57
Courchevel	(79) 08-00-29
Flaine	(50) 90-80-01
Flumet	(79) 31-61-08
Praz-sur-Arly	(50) 21-90-57
Les Gets	(50) 79-75-55
Le Grand-Bornand	(50) 02-20-33
Les Houches	(50) 54-40-62
Megève	(50) 21-27-28
Les Menuires	(79) 00-60-68
Val-Thorens	(79) 00-01-64
Méribel	(79) 08-60-01
Morzine	(50) 79-03-45
Avoriaz	(50) 74-02-11
La Plagne	(79) 09-02-01
Pralognan	(79) 08-71-68
La Vanoise	(79) 08-71-68
Saint-François	(79) 56-24-03
Longchamp	(79) 56-24-03
Saint-Gervais	(50) 78-22-43
Samoëns	(50) 90-40-28
Thonon	(50) 75-04-87
Les Menuires	(50) 75-04-87
Tignes	(79) 01-15-55
Val-Cenis	(79) 05-23-66
Val d'Isère	(79) 06-10-83
Valloire	(79) 53-03-96
Valmorel	(79) 24-10-00

ISÈRE

Alpe-d'Huez	(76) 80-35-41
Autrans	(76) 97-82-65
Chamrousse	(76) 97-02-65
Les Deux-Alpes	(76) 80-52-23
St-Pierre-de-Chartreuse	(76) 08-62-08
Villard-de-Lans	(76) 95-10-38

ALPES DU SUD

Auron	(93) 02-22-66
Beuil	(93) 02-31-24
La Colmiane	(93) 02-81-41
Valdeblore	(93) 02-81-41
La Foux-d'Allos	(92) 83-00-15
Isola 2000	(93) 02-70-50
Montgenèvre	(92) 21-90-22
Orcières	(92) 35-70-39
Merlette	(92) 55-70-39
Les Orres	(92) 44-01-61
Pra Loup	(92) 84-10-04
Risoul 1850	(92) 45-02-60
Le Sauze	(92) 81-05-61
Serre	(92) 24-00-34
Chevalier	(92) 24-00-34
Superdévoluy	(92) 58-82-80
Valberg	(93) 02-52-77
Vars	(92) 45-51-31

JURA

Métabief	(81) 89-13-81
Les Rousses	(84) 60-02-55

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore	(73) 81-18-88
Super-Besse	(73) 79-52-84
Super-Lioran	(71) 49-50-08

PYRÉNÉES

Les Agudes	(61) 79-17-82
Les Angles	(68) 04-42-21
Ax-les-Thermes	(61) 64-20-64
Barèges	(62) 97-68-19
Cauterets-Lys	(62) 97-50-27
Font-Romeu	(68) 30-02-74
Gourette	(59) 05-12-17
La Mongie	(62) 95-40-09
Saint-Lary	(62) 98-50-81
Soulan	(62) 98-50-81

VOSGES

La Bresse	(29) 61-11-29
Gérardmer	(29) 63-08-74
St-Maurice-sur-Moselle	(29) 61-51-21

En cas de fractures

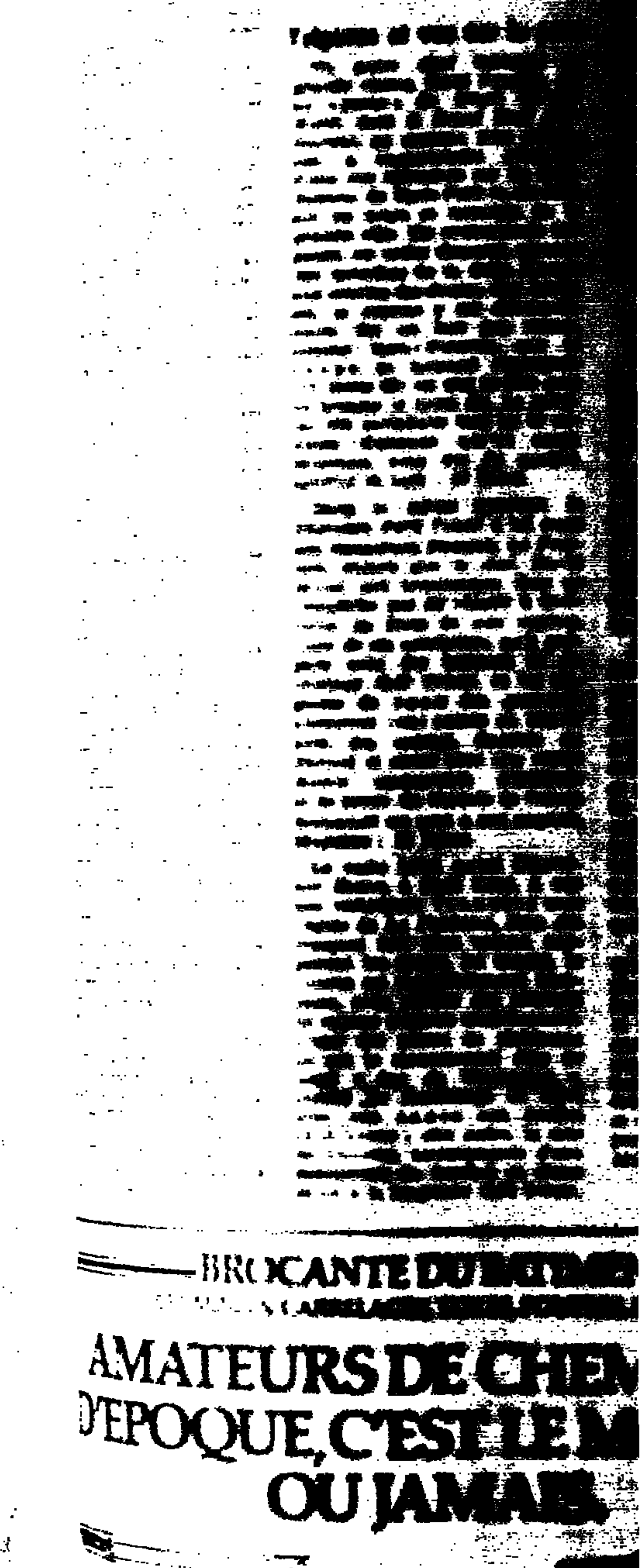
ON estime que bon an mal an huit mille skieurs sont victimes d'une fracture, d'une entorse ou d'une luxation. Que faire dans ces cas ? Le Centre de documentation et d'information de l'assurance donne les conseils suivants :

Vous faites une chute et blessez un autre skieur. Vous devez au plus tôt faire une déclaration à votre assureur en précisant les circonstances de l'accident, le nom et l'adresse de la victime, le numéro de votre contrat d'assurance (contrat de la Fédération française de ski, contrat spécial « sports d'hiver », ou garantie responsabilité civile de votre contrat « multirisque-habitation »), et, s'il y a lieu, le numéro de la brigade de police qui a fait le rapport d'accident. Cette déclaration doit être adressée dans les cinq jours par lettre recommandée.

Vous êtes seul blessé. Vous devez indiquer, à l'établissement de soins où vous êtes hospitalisé, votre numéro de Sécurité sociale afin de bénéficier des indemnités prévues par cet organisme. Si vous êtes titulaire d'une assurance « individuelle - accident », vous devez également faire une déclaration à votre assureur dans les cinq jours qui suivent l'accident. De même, si, inscrit dans un club de ski, vous êtes garanti par l'assurance individuelle-accident de la Fédération française de ski, ou si vous êtes couvert par un contrat spécial « sports d'hiver ».

Environ deux cents skieurs seront, cette année, blessés en utilisant des remonte-pentes.

Dans 70 % des cas, les accidents sont donc dus à une erreur ou à une imprudence d'un utilisateur. Nombre de skieurs négligent, en effet, de respecter les précautions les plus élémentaires. Il faut savoir, pourtant, que lorqu'ils ont recours à un téléski ou à un télésiège, ils sont tenus de « prêter attention et de faire preuve d'adresse et diligence ».



A LONDRES

Tables à la française

« IL y a en Angleterre soixante sectes religieuses différentes et une seule sauce », déclarait l'amiral napolitain Francesco Caraccioli (1752-1799), qui fut plus tard pendu haut et court par Nelson — mais non pour avoir prononcé cette boutade. Les choses ont bien changé depuis. Les sectes religieuses ont beaucoup perdu en nombre et en importance, tandis que les sauces, les sauciers et les restaurants se sont multipliés.

Les auberges anglaises ont une vieille et honorable réputation, et le *roast beef of Old England* est un plat si universellement apprécié qu'à l'étranger il est parfois tenu, sous le nom de rosbif, comme synonyme de viande, au point qu'on trouve quelquefois... du « rosbif de mouton » au menu. On reconnaît toutefois généralement que c'est à l'influence de maîtres queux français tels qu'Antonin Carême, chef de cuisine du prince régent, Alexis Soyer, que la haute cuisine a été appréciée en Angleterre, et tout d'abord dans les grands hôtels londoniens, dont bon nombre comptent aujourd'hui encore parmi les hauts lieux de la gastronomie internationale.

Le *Savoy* même, ainsi que les hôtels qui font partie de son groupe, tels que le *Berkeley*, à Wilton Place, ont maintenu cette excellente tradition. Son restaurant, *Le Perroquet*, a tout ce qu'il faut pour que le gourmet français s'y trouve chez lui. Le menu du chef, Marcel Anduc, rédigé naturellement en français, comprend de fort bonnes spécialités, telles que la truite de rivière meunière grenobloise (2 livres 80) et le suprême de caneton bourguignonne (4 livres 45), ou la pêche Félicie comme dessert. Moyenne pour un repas de trois plats, y compris une demi-bouteille type beaujolais, 12 livres.

Non loin de là, le *Carlton Tower* (Cadogan Place) a un élégant restaurant, *The Chelsa Room*, et un jeune chef français, Bernard Gaume, qui, bien que d'une compétence éprouvée, n'a pas hésité à aller faire récemment sa remonte d'idées en visitant ses grands collègues français. Il en est revenu avec des plats savoureux tels que le feuilleté d'asperges beurre blanc au cerfeuil (4 livres), la fricassée de turbot et homard aux concombres (7 livres 80), le blanc de Bresse en pot au feu sauce raifort (7 livres) et le steak de canard à la bordelaise, aussi bons qu'en France et, ce qui ne gâte rien, bien moins chers. Moyenne : 15 livres.

Tziganes et vue sur le parc

Un autre chef français de grande classe, René Foujère, est au « piano » du *Royal Garden Hotel*, dont le *Royal Roof Restaurant*, au sommet d'un gratte-ciel, a l'appréciable avantage d'une vue splendide sur les frondaisons de Hyde Park et, au-delà, sur les tours et lumières de la grande ville. Un orchestre de tziganes, en ordre dispersé, susurre des mélodies de la Belle Epoque aux oreilles des dames. Qui mieux est, la cuisine y est extraordinaire. On ne fait pas mieux, comme hors-d'œuvre, que la coupe de homard rémoulade (11 livres 95) ou que le foie gras en brioche (9 livres 95). Le paulillac rôti sarladaise vaut les 45 minutes d'attente qu'il exige. Moyenne, avec vin de qualité, apéritif et café : 23 livres.

Dans le même quartier, le *Sheraton Park Tower* a lui aussi son restaurant français, *Le Trianon*, encore que le chef, David Miller, soit britannique. Cela ne l'empêche pas de réussir à merveille les filets de sole caprice, l'une de ses spécialités, qu'il prépare avec des bananes et du chutney (5,40 livres), et les mignons de veau des gourmets amoureux *(sic)* sautés au beurre avec des scampi, flambés au Pernod et servis avec une crème double assaisonnée d'échalote et de persil. Sa timbale de fraises Romanoff est tout à fait exquise. Moyenne : 15 livres.

Le vaste hôtel qu'est *Grosvenor House*, à Park Lane, a mis son restaurant français sous l'égide de *La Fontaine*, dont des fresques fort bien venues rappellent les fables. Ici encore, la cuisine est essentiellement française, avec parfois des festivals de cuisine anglaise traditionnelle. L'une des pièces de résistance en est le monumental filet de bœuf « duc de Wellington », enrobé de feuilletage et servi avec une sauce aux truffes (8,10 livres) ; une autre, la sole de Douvres, accompagnée d'une mousseline de brochet et d'une sauce à la langouste (8,95 livres). On y sert les vins anglais tels que le hambledon, qui rappellent les vins du Rhin et valent un essai. Moyenne : 15 livres.

Egalement à Park Lane, le *Dorchester* peut se flatter d'avoir reçu, le premier parmi les hôtels britannique, le Prix de l'excellence européenne. Il le mérite, notamment grâce à sa cuisine, que dirige un jeune Suisse de grand talent, Anton Moslimann. Il présente à son restaurant *The Terrace* une large sélection de la haute cuisine française, en y ajoutant ses propres spécialités et celles de son pays telles que l'émincé de veau aux champignons et aux pommes *roesti* (8,30 livres), pour ne citer qu'un plat particulièrement savoureux. Moyenne : 15 livres.

Remarquable gentillesse

Tout près de là, l'*Inter-Continental* peut être fier de son chef Peter Kromberg, un jeune Allemand qui n'est pas loin d'être un génie de la cuisine française. Il en donne les preuves à son restaurant *Le Soufflé*, où il s'est fait une spécialité de cette délicate préparation tant en hors-d'œuvre qu'en entrées et en desserts. Il ne réussit pas moins bien les escalopes à la purée d'artichaut (9,40 livres) ou les mignons de veau au citron vert (9,10 livres). Moyenne : 20 livres.

Juste en face, l'*Inn on the Park* offre à son coquet restaurant *Les Quatre-Saisons* les spécialités de son chef français, Jean-Michel Bonin, qui s'inspire pour certaines d'entre elles de celles de Maxim's. Son homard et poulet, sauté au beurre, flambé au cognac et servi accompagné de riz (14,75 livres), vaut un long détour. Sous la direction de M. Luigi Zambon, le service est d'une courtoisie, mieux : d'une gentillesse remarquable. Moyenne : 18 livres.

« *Last but not least* », *The White House*, près de Régent's Park, est l'un des rendez-vous favoris des vedettes du théâtre et du cinéma. Ici encore, la cuisine est française et propose, par exemple, les mignons de bœuf Sarah Bernhardt, servis avec fonds d'artichauts, purée de pois et pommes noisettes (6 livres), plat digne de son patronyme. Moyenne: 12 livres.

RENÉ ELVIN.

Dans les vitrines

(Suite de la page 17.)

Restent quelques bonnes raisons pour traverser la Manche, le cabas à la main : les marchés aux puces mal connus — tel Break Lane — auxquels il faut arriver à l'aube, les rues et boutiques qui n'ont pas encore été estampillées par l'office de tourisme et un certain nombre de produits. « Le matériel hi-fi demeure moins cher que chez nous, *remarquait un Parisien,* de même que les équipements pour motocycliste. Enfin, même si les disques coûtent le même prix qu'à Paris, Londres offre plus de choix pour le disco. »

Tout cela explique sans doute que, dans une odeur d'encens indien et de marrons chauds, sous les guirlandes de Noël, au rythme du « disco » qui s'échappe des magasins de disques londoniens, on parle plus français qu'anglais le samedi après-midi. Les visiteurs étrangers ont dépensé, en 1979, dans la capitale britannique, 400 millions de livres.

Si Londres n'est plus « la mecque du shopping », *ainsi que le reconnaît un représentant de l'Office britannique du tourisme, les Français continuent à remplir régulièrement les charters des week-ends* « parce que la ville nous offre un tel dépaysement que nous avons l'impression d'être partis depuis plus longtemps que quarante-huit heures, *souligne un jeune couple.* Tout d'abord, nous avons parlé anglais durant deux jours, puis nous avons pris l'autobus, le métro, nous nous sommes promenés, avons visité des expositions. Mais le bilan du week-end est un peu lourd pour nous : 1 500 F pour le voyage et l'hébergement, plus 500 F pour nous deux ».

La Grande-Bretagne reçoit aujourd'hui 400 % de visiteurs de plus qu'en 1965. La capitale du shopping est devenue un supermarché : de la relève de la garde royale aux promenades dans les immenses parcs de la ville, des marchés aux puces aux boutiques de gadgets, des expositions aux... pubs, chacun trouve, à Londres, ce qu'il est venu y chercher.

MARIE-CHRISTINE ROBERT

★ République Tours, 8 bis, pl. de la République, 75011 Paris, tél. 355-39-30. Week-end à Londres entre 690 F et 815 F.

TOURISME
HOTELS RECOMMANDES

Côte d'Azur

MENTON (06500)

HOTEL ORLY** NN. Face mer. Ouv. en 1971. Restaurant. Baie. Garavan. HOTEL DU PARC*** NN. Près mer et casino, plein centre. Park. Gr. parc.

Montagne

05490 SAINT-VERAN (Htes-Alpes)

Les Chalets du Villard (92) 45-82-08 Ch. grand confort avec cuisinettes. Ski fond et piste. Prix spéc. janvier.

Mer

ILE DE JERSEY
(Iles Anglo-Normandes)

L'automne et l'hiver sont des périodes tout à fait favorables pour profiter pleinement de cette ravissante petite île (20 km sur 10 km, 75.000 habitants).

Dans ce joyeux petit Etat indépendant, situé à 20 km des côtes françaises, mais rattaché à la Couronne d'Angleterre, les petites pensions voisinent avec les hôtels confortables et les palaces de très grand luxe.

Vous apprécierez le calme, la nature, les petits ports, les immenses plages, la campagne, les auberges, les pubs et, dans la capitale Saint-Hélier, un Londres en miniature, vous découvrirez un étonnant shopping.

Par bateau, par hydroglisseur : Saint-Malo, Portbail, Carteret, Granville. Par car-ferry : Saint-Malo. Par avion : grandes villes de l'Ouest, Paris. Jersey est à 70 minutes de Paris-Orly-Sud (B.I.A. Réservation tél. 934-50-08).

Un long week-end, une semaine à Jersey, c'est le dépaysement et une qualité de vie particulière. Pour documentation en couleurs, écrivez à : Office National de Tourisme, Service France F 16, Jersey (Iles Anglo-Normandes).

ILE DE JERSEY

HOTEL L'HORIZON

Une situation exceptionnelle : 140 mètres de façade plein sud le long de l'une des plus belles baies ... fin et les vagues en direct. Un confort maximum (télé couleurs) dans les quelque 100 chambres. Trois salons-bars dont l'un donnant sur la séduisante piscine intérieure chauffée (8 x 16) ; Star-grill et restaurant réputés. Dîner dansant habillé. Une ambiance de classe et de charme. Les gens raffinés apprécient et se souviennent des quelques jours passés dans cet hôtel incomparable classé « Quatre Soleils ».

M. John Wiseman, le jeune Manager, sera heureux de vous adresser personnellement documentation en couleurs et tarifs.

Ecrivez-lui directement en vous recommandant du journal. Tél. automatique 19 (44) 543-43-101. Télex 419-22-81.

Hôtel l'Horizon, baie de St-Brelade, Jersey (Iles Anglo-Normandes).

Suisse

CH 1938 CHAMPEX-LAC Valais

Ski-neige-soleil NOEL
HOTEL DU GLACIER *** SSH
Tél. 19-41/41207 et 41539, 7 jours, chambre demi-pension, FF 740 avec bain/w-c + FF 90 Nouveau : télésiège Breya II 1.950-2.200 m. - janvier et mars : réduction 10 %.

NEIGE ET SOLEIL DU VALAIS A DES PRIX FRANÇAIS
HOTEL CLUB SUNWAYS ** NN
. jours, pens. complète dès 785 FF à .5 FF (prix FF garantis). Réd. enf. . 20 à 50 %. « Des vacances où vous .es chez vous. » Loisirs, club enfants, .ki alpin et fond. Ecrire ou téléphoner : 19-41-26/411-22.

CH 3963 CRANS-MONTANA-Valais

HOTEL CRANS-AMBASSADOR ****
Tél. 19.41/27/41 52 22 - Télx 38.176
Chambre tout conf., pisc. couverte, sauna, bar, disco. Membre « Chaîne des Rôtisseurs ». Au départ des remontées mécaniques et arrivées des pistes. SEMAINES SPECIALES SKI-SOLEIL comp. 7 jours en 1/2 pens., remont. mécan., école suisse ski dès 2 080 FF. Demandez notre prospectus Ski-Soleil.

LEYSIN (Alpes vaudoises)

Alt. *1350-2000* m. à *25* km. de Montreux. Climat vivifiant. 12 rem. mécan., pistes .ski de fond. Patinoire et piscine couverte: GRATUIT. Demi-pens. dès *30 FF. Offres* détaill. par Off. Tourisme. CH-1854 Leysin. Tél. 1941/25/34 22 44.

Hippisme Les nuages de Marseille et du Sénat

CE n'est pas seulement l'automne qui charge de nuages le ciel hippique. Les nouvelles de Marseille et du palais du Luxembourg ont leur part à la soudaine grisaille.

A Marseille, le juge d'instruction chargé du dossier des courses truquées du Midi a inculpé l'entraîneur Adolphe Rossio.

Sa décision a été provoquée, croit-on, par des accusations d'un jockey, lui-même mis en cause précédemment. L'origine même des charges a dû ne les faire considérer qu'avec quelque réserve : l'entraîneur est sorti libre du cabinet du magistrat. Il a d'ailleurs aussitôt protesté de son innocence. Le *retentissement, au bord de toutes* les pistes du Midi, de Lyon à Toulouse et à Cagnes, n'en a pas moins été énorme. Adolphe Rossio, qui *a en charge tout l'effectif de l'écurie* de Andréis — régulièrement « tête de liste » à Marseille — est l'entraîneur numéro un dans toute cette région. Même à l'échelon national, il fait partie, par le nombre des victoires (à défaut des sommes gagnées, les courses étant évidemment moins bien dotées dans le Sud-Est qu'à Paris) du peloton de tête de sa profession. Il a pris la huitième place de celle-ci, avec quarante-six victoires en 1976 ; la huitième encore, également avec quarante-six victoires, en 1977.

On n'est plus du côté des gagne-petit du turf, là où avait d'abord frappé la justice. Attendons ce que livrera le nuage, quand il crèvera ; mais, pour l'instant, il est plein de grondements de ton*nerre*.

Plus ouaté mais non moins menaçant est celui qu'a rassemblé *au-dessus du Sénat M. Francou*, sénateur, maire de Salon (décidément, le mistral, cette année, souffle à contre-courant). M. Fran*cou propose d'accroître de 1 %*, au profit des sports humains et notamment de leur promotion au plus haut *niveau de compétition* (il avait été, personnellement, un supporter enthousiaste de l'équipe de France, lors de la Coupe du monde 1978 de football), le prélèvement de l'Etat sur les sommes jouées aux courses. Ce parlementaire — que nous n'avons pas l'honneur de connaître — a le sens de l'équité. Lors d'un précédent débat budgétaire, il avait fait voter un supplément de 1 % aux dépens du loto. En donnant ainsi, d'année en année, un coup de barre à droite et un coup de barre à gauche, il ne cache pas son intention — et son espoir — de faire des deux formes de jeu les mamelles des équipes de *France en tous genres*.

Dans son projet, il conviendrait de rassembler une somme supplé*mentaire de l'ordre de 260 millions* de francs par an. Le 1 % supplémentaire sur les courses produirait environ 190 millions. On *ne* serait *donc plus loin du compte*.

Les dames du P.M.U.

Du côté des sociétés de courses, on pousse de hauts cris. On objecte que les courses rapportent déjà *directement à l'Etat* 17,50 % des sommes jouées, que cette part va *représenter*, cette année, 3 500 millions de francs et qu'il serait aberrant d'augmenter la ponction au moment où, en francs constants, la part réservée aux « encouragements » ne peut être maintenue et où, par conséquent, on peut craindre une nouvelle diminution des effectifs des chevaux, génératrice *d'une récession des recettes*.

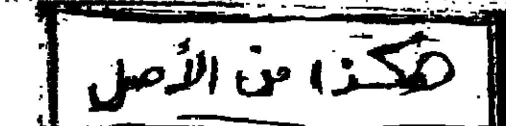
Il est de fait que la gestion des courses subit un déséquilibre de *plus en plus marqué et inquiétant*. La collecte et le paiement des paris, encore exclusivement à base *d'opérations manuelles* (il s'agit du travail des « dames du P.M.U. », de celui des motards qui transportent les bordereaux, etc.), accaparent près de 50 % des recettes nettes des sociétés, et cette part ne cesse d'augmenter, comme toutes les charges salariales, dans toutes les entreprises. Conséquence : la part laissée aux chevaux — et à leurs propriétaires, — elle, diminue. Des chiffres : en trois ans, les sommes *jouées ont augmenté* de 33,68 % (augmentation des prix de détail, pendant le même temps : 30,75 %). Mais l'augmentation des « encouragements » n'a pu *dépasser* 27,34 %. En 1978, les salaires payés par les sociétés de courses et le P.M.U. se sont élevés à 793 *millions de francs* ; les « encouragements » à 582 millions de francs.

Les sociétés ont pris la décision de principe de remplacer peu à peu les postes d'enregistrement manuel des paris par des termi*naux reliés à un ordinateur central*. Mais la *réalisation* de ce projet représente un investissement de l'ordre de 100 millions de francs et ses *promoteurs entendent* ne le mettre en œuvre qu'à mesure des départs à la retraite. Deux raisons de plus, à leurs yeux, pour ne pas porter *atteinte*, comme le souhaiterait M. Francou, au fragile équilibre actuel.

Le gouvernement est partisan de ce statu quo. Il est donc probable que, par le jeu du vote *bloqué*, celui-ci prévaudra. *Mais il* est tout aussi probable que de nouvelles offensives suivront. Les courses sont, au Parlement, victimes de leur *apparente et fausse prospérité*.

Comment s'étonner que des parlementaires les considèrent d'un œil avide, quand un gagnant de l'Arc de *triomphe vaut 30 millions de francs* sur le marché des étalons, quand un poulain de quelques semaines est *adjugé 2,5 millions*, comme ce fut le cas voilà six semaines à Bagatelle ? Mais ces excès sont le fait de quelques propriétaires internationaux — le plus souvent américains et arabes — qui n'ont pas plus de rapport avec la moyenne des autres qu'un Platini ou un Trésor avec les footballeurs des équipes corporatives du dimanche matin. C'est, évidemment, du côté de ces grands propriétaires inter*nationaux* (et des antennes françaises de leurs écuries) qu'il faudrait porter les yeux quand on veut les poser sur un porte-monnaie. *Mais on ne peut les décourager* ; ils sont aussi nécessaires aux courses que Platini ou Trésor au football. C'est une situation que M. Francou connaît bien : ce qui se fait de mieux pour le football du dimanche matin, c'est encore la Coupe du Monde.

LOUIS DENIEL.



Plaisirs de la ta[ble]

Leçon de thé

J« E emercie Dieu [d]e m'avoir donné le t[h]é [...] je félicite qu'i[l] [...]e », découvert avant ma na[issance] disait Sydney Smith. C[e] qu'ils sourire les Français, e[t] en plus soient aujourd'hui de [c]e breu- nombreux à appréc[ier] « il ne vage dont Balzac di[sait qu']... femme au gâte pas moins l[e] moral qu'au physi[que]. Et nous revenons [aux] gran[ds] [pe]tits déjeu- des doléances d[u] thé est-il si ners : pourquoi ? D'abord, mauvais à l'[«]hôtel » passe- disons-le, le [thé est] être plus pra- partout est [le s]ervice. Il n'en tique pour [m]oins, généralement, un [...]uit inférieur. Je renferme [...] l'Auberge de Noves, ne sais si, [...] continue d'un mé- la traditi[on]

lange spécialement étudié par la maîtresse de maison, mais le thé matinal y était un enchantement. Il l'est encore, ici et là. Rarement.

Quant à celui que l'on sert après le repas (comme du reste les infusions, en général), il reflète le mépris habituel du restaurateur pour ce breuvage. Rares sont les « cartes de thés » (comme, au *Restaurant du Marché* et à l'*Aquitaine* de la rue de Dantzig, il y a une « carte des infusions »). Aussi bien, les avis sont partagés : Ceylan ou Chine, thé vert, thé noir, thé rouge, que sais-je... Allez donc prendre une leçon de thé chez *Christian Constant*, 26, rue du Bac.

Le thé, pour ses « fans », exige un cérémonial. Celui du Japon, le « *tcha-no-you* », est d'une étiquette si précise qu'on l'apprend dans des écoles spéciales. Celui des Arabes est aussi celui de la menthe, la mentha viridis (et celle du Zerhoun est un des meilleurs « crus »). Je lisais l'autre soir, dans le très beau livre du lieutenant H.-P. Perrin, *l'Aventure marocaine* (Candeau, éditeur), ce récit : « *La vieille Embarka souleva la bouilloire et la tendit à Saharaoui qui fit aussitôt couler l'eau fumante dans la théière. Ayant reposé la bouilloire et fermé la théière, il attendit que le thé infusât. Saisissant enfin le récipient avec précaution, il fit couler le thé doucement d'abord, puis de plus en plus haut, en élevant la théière jusqu'à hauteur du visage... Le verre étant plein, Saharaoui redescendit brusquement la théière, la posa sur le plateau, puis, l'ayant ouverte, il y vida le verre. Deux fois la même opération recommença, non sans qu'il eût chaque fois goûté le breuvage du bout des lèvres. Enfin il remplit à moitié trois verres et, y ayant laissé le thé reposer quelques instants, les revida dans la théière. Estimant alors que le précieux liquide devait être à point, il aligna les verres qui tintèrent sur le plateau. Il les remplit en y faisant bouillonner le thé et les distribua à la ronde.* »

J'aime ce cérémonial et c'est pourquoi je ne saurais boire du vin lorsque je dîne au *Timgad* (21, rue Brunel. Tél. : 574-21-70), le meilleur couscous de Paris, n'en déplaise à certain docteur qui ironise sur mon exaltation devant la propreté de la cuisine (et j'en connais des cuisines de restaurant, croyez-moi !).

J'aime aussi le thé, mais au jasmin, avec la cuisine chinoise. Les deux non sucrés, bien entendu : le sucre tue... le goût !

Par contre, et bien qu'en Russie le samovar soit toujours sur le feu, prêt à fonctionner, je réserve ce thé à la russe pour les entre-repas. Tout comme en Angleterre. Sauf, bien sûr, au breakfast, me répétant les vers de Maurice Rostand :

Et le ciel croulerait sans lui [faire quitter
Ses œufs frits au bacon et sa [tasse de thé.

Ainsi le thé est-il un liquide précieux. Même s'il n'influence pas chez nous, comme au Japon, « *nos maisons, nos habitudes, notre façon de nous vêtir et notre cuisine, notre porcelaine, notre laque, notre peinture, notre littérature même* » (*le Livre du thé*, d'Ukakura Kakuzo). C'est pourquoi les hôteliers et les restaurateurs ont grand tort de négliger ce qu'ils estiment un détail (et même si ce n'était qu'un détail ?) : le thé !

LA REYNIÈRE.

La bouteille du mois

RÉCOLTEUR

COMME bien des confrères j'ai reçu une curieuse lettre d'un négociant bordelais dont le château d'appellation entre-deux-mers est, à son dire, trop bon marché. Ce monsieur nous demande donc d'écrire que son vin (vendu 5 francs la bouteille départ hors taxe) mériterait d'être augmenté de 50 %. Curieuse façon, à l'heure où bien plutôt nous faisons campagne contre les prix abusifs, de nous charger d'une opération de « marketing ». A titre d'information, ajoutait sa lettre, « nous vous adressons quelques échantillons de notre production ».

Comme les confrères j'ai reçu (dans un emballage ruineux de polystyrène et de bois) sa bouteille à cent sous. Une ! Millésime 78. C'est un vin d'une platitude ennuyeuse et qui a oublié d'être sec. Ne comptez pas sur moi, messieurs, pour dire qu'il vaut plus que son prix !

Le plus amusant est encore qu'un confrère en rend compte comme d'une découverte (je l'ai déniché, dit-il ! — comme nous, par la poste, non ?) et annonce le prix de 9,50 francs franco. L'augmentation serait-elle donc déjà arrivée ?

Comme je ne veux point vous laisser sur votre soif, nonobstant, voici par contre un très honnête côtes-de-provence mis en bouteille du château de la Bégude. Il n'est pas — blanc et rouge — vendu dans le commerce mais directement aux particuliers. Le blanc 1978 est fort agréable. Le rouge 1977 est gentiment rustique.

Si vous voulez le dénicher, notez l'adresse : M. Lefebvre, Château de la Bégude à Rousset (13 790).

L. R.

Phi[la]télie

N° 1612

FR[AN]CE : Champion[na]ts du m[on]de de judo.

[Afin] de souligner les cha[m]pionnats [du m]onde de judo, l'adm[in]istration des P.T.T. émettra [h]ors pro[gram]me » un timbre-po[ste] approprié [au] sujet. Il est à ob[ser]ver que le [« ju]do » a été prévu [d]ans le pro[gra]mme 1979 de la [co]principauté [d']Andorre (« le Mond[e »] du 3 mars). [V]ente générale [le] 26 novembre (50[e]/79). — Retrait [pr]évu le 6 juin 1980.



1,60 F, n[oir,] vert et vert clair.
Format [...]×22 mm. Maquette et gravure d[e J]acques Jubert. Tirage : 7 000 000 [d']exemplaires. Impression taille-do[uce]. Atelier du timbre de Périgue[ux].

Mise [en] vente anticipée :
— L[es] 24 et 25 novembre, de 9 h. à 18 [h.], pour le bureau de poste temp[oraire] ouvert dans la salle des [...]ncés de la mairie du IV[e] arron[dis]sement, 2, place Baudoyer, [Pa]ris. — Oblitération « P.J. ».
— Le 24 novembre, de 8 h. à 12 h., [à la] R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1[er]; [au] bureau de Paris-41, 5, avenue de [Saxe], Paris-7[e], et de 10 h. à 17 h., au [mu]sée de la poste, 34, boulevard de [Va]ugirard, Paris-15[e]. — Boîtes aux [le]ttres spéciales pour « P.J. ».

Bureaux temporaires des manifestations

⊙ 75015 Paris (Parc des expositions, porte de Versailles, palais Sud), du 16 au 25 novembre. — Salon international Bâtimat.

⊙ 92500 Rueil-Malmaison (7, rue Noblet), le 24 novembre. — Exposition « Espace, Loisirs, Arts, Malmaison ».

⊙ 93100 Montreuil (Salle des fêtes de la Mairie), les 24 et 25 nov. — Vingt-neuvième kermesse du Bol-d'Air des Gamins de France.

⊙ 69200 Vénissieux (Foyer communal, 1, rue Claude-Debussy), les 24 et 25 nov. — Inauguration d'un Musée de la résistance et de la déportation.

⊙ 97400 Saint-Denis (base aérienne 181 « Roland-Garros »), le 26 novembre. — Cinquantenaire de la première liaison aérienne France-Réunion.

⊙ 78220 Viroflay, le 26 novembre. — Inauguration de la gare Rive gauche.

⊙ 94200 Ivry-sur-Seine (Salle des fêtes, mairie), les 1er et 2 déc. — XV[e] exposition philatélique.

⊙ 75004 Paris (salle Pradeau, préfecture de police, 3, rue de Lutèce), les 1er et 2 décembre. — Cinquantenaire de la fondation de l'internat de l'Orphelinat mutualiste de la police nationale.

Congrès de la F.S.P.F.

Bien que la date soit encore lointaine, il convient déjà de signaler en bref que le 53[e] Congrès national de la Fédération des sociétés philatéliques françaises, ainsi que l'exposition nationale, se dérouleront, les 24, 25 et 26 mai 1980, dans la ville du célèbre corsaire Jean Bart.

Le Théâtre municipal de Dunkerque accueillera les congressistes et, non loin de là, à la salle Louis-Dewert du stade Tribut, se tiendra l'exposition philatélique nationale. — Renseignements : président Albert Parpex, 43, rue des Tourterelles, 59240 Dunkerque.

■ L'exposition sur les thèmes « Santé et Enfance », organisée par la Société philatélique elbeuvienne, prévue pour les 17 et 18 novembre, par suite de difficultés, a été reportée aux 12 et 13 janvier 1980. — Renseignements : R. Durel, Bec-Thomas, 27370 Amfreville-la-Campagne.

ANDORRE : Championnats du monde de judo.

« Campionats del Mon de Judo 1979 », comme prévu, est le huitième et dernier timbre du programme établi pour cette année (« le Monde » du 3 mars) pour le compte de la coprincipauté. Vente générale le 26 novembre (8[e]/79).

1,30 F, noir, bleu roi et bleu ciel.

Format 22×36 mm. Maquette d'Huguette Sainson, gravé par Cécile Guillaume. Tirage : 625 000 exemplaires. Impression taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :
— Le 24 novembre, au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « P.J. ».

Nouvelles brèves

● ALGERIE. — *25[e] anniversaire du 1[er] novembre 1954 : 1,40 et 3 D.A.*
● BELGIQUE. — *Nouvelle valeur, type Elström, « Effigie royale », 22 fr. Taille-douce, Malines.*
● BENIN. — *Journée mondiale des télécommunications, 50 francs. Maquette d'A. Assouto. Offset, Cartor S.A.*
● CAMEROUN. — *Série (P.A.) consacrée aux « papes » : 100 fr., Jean-Paul II ; 100 fr., Jean-Paul I[er], et 100 fr., Paul VI. Dessins et gravures de Jumelet. Taille-douce, Périgueux.*
● COCOS (îles). — *Série « poissons » : 2, 15, 20, 30, 40 et 50 cents.*
● COTE-D'IVOIRE. — *Journée de la culture 1979, 65 francs. Offset, d'après document, par Cartor S.A.*
● GUERNESEY. — *10[e] anniversaire de l'indépendance postale : 6, 8, 13 et 15 p. et bloc-feuillet avec les quatre valeurs. Hélio, Courvoisier, Suisse.*
● HONGRIE. — *Journée mondiale de l'épargne : 1 forint.*
● IRLANDE. — *Série « Noël » de deux timbres, sans surtaxe : 9 1/2 et 20 pence.*
● NORVEGE. — *Œuvres d'art norvégien : 125, 200 et 1 000 öre ; respectivement pont, barrage et plate-forme de forage en mer du Nord.*
● TCHECOSLOVAQUIE. — *La Journée du timbre se déroule tous les ans le 18 décembre depuis 1918 ; pour cette date, un timbre de 1 Kcs sera émis.*

ADALBERT VITALYOS.



Jeux

échecs N° 840

LA JEUNESSE DU VIEUX SAM

(Coupe de la mer du Nord, Esbjerg, 1979.)
Blancs : P. KNUDSEN
Noirs : S. RESHEVSKY
Défense est-indienne.

1. Cf3	Cf6	24. Ca3	Té-ç8
2. ç4	d6	25. h3	b5 !
3. d4	g6	26. C×b5	Cç4
4. Cç3	Fg7	27. Ca7 (o)	C×é3
5. g3	0-0	28. C×ç8	T×ç8
6. Fg2	Cb-d7	29. Da6 (p)	Fd4
7. 0-0	é5	30. Rh1	Tç2
8. é4	ç6 (a)	31. Té2	Tç1+
9. Tb1 (b)	a5 (c)	32. Rh2	Cç4
10. b3 (d)	Té8	33. f4	h5
11. Té1	é×d4	34. Db7	Cç5
12. C×d4	Cg4 !(é)	35. Db8+	Rg7
13. f3	Db6 ! (f)	36. é5	Fg1+
14. Cç-é2	Cg-é5(g)	37. Rh1	Cé4 ! (q)
15. Fé3	Cç5	38. Ff1	T×f1
16. Dd2	Db4 !	39. Rg2	Cé3+ ! !(r)
17. Cç3	a4 ! (h)	40. T×é3	F×h3+ ! !
18. a3 (i)	D×a3 !! (j)	41. R×h3	F×é3(s)
19. Cç2 (k)	D×b3 ! !	42. é6 (t)	Tf3
20. T×b3	C×b3(l)	43. Db2+	f6
21. Té2	Fé6	44. é7	T×g3+
22. Cd5 (m)	ç×d5	45. Rh2	F×f4 (u)
23. ç×d5	Fd7 (n)	46. Rh1	Rf7
		47. Db7	Cf2+
		48. Rh2	Tg4 mat.

NOTES

a) D'autres possibilités sont 8..., é×d4 ; 9. C×d4, Té8 ; 10. h3, Cç5 ; 11. Té1, a5 ; 12. Tb1, a4 ; 13. Cd-b5, Cf-d7 ; 14. Fé3, Cé5 ; 15. F×ç5, d×ç5 ; 16. D×d8, T×d8 avec égalité ou 8..., Té8 ; 9. d5, Cç5 ; 10. Cé1, a5 ; 11. h3, Ch5 ; 12. Rh2, Fd7 ; 13. Ff3, Cf6 ; 14. Cd3, b6 ; 15. Fé3, Tf8 ; 16. Tç1, Dç8 avec des chances égales.

b) Les Blancs ont le choix entre plusieurs continuations, 9. Té1 ; 9. d5 ; 9. b3 ; 9. Tb1 ; 9. Fé3 ; 9. Dç2. Le coup du texte évite la sortie de la D noire qui est efficace après 9. h3, Da5 ou Db6. Maintenant si 9..., Da5 ; 10. b4 et si 9..., Db6 ; 10. b3, é×d4 ; 11. Ca4 et 12. C×d4.

c) Ou 9..., a6 ; 10. Dç2 (si 10. b4, é×d4 ; 11. C×d4, Té8 ; 12. h3, Cé5 ; 13. Dé2, b5 ; 14. ç×b5, ç×b5 ; 15. Td1, Fb7 ; 16. f4, Cç4 avec avantage aux Noirs. Donner - Fischer, Santa-Monica, 1966), b5 ; 11. Td1, Dé7 ; 12. b3, Fb7 ; 13. ç×b5, a×b5 ; 14. d×é5, d×é5 ; 15. h3, Cç5 ; 16. b4, Ca4 ; 17. C×a4, T×a4 ; 18. a3, Tç8 ; 19. Dd3 avec un léger avantage aux Blancs (Ribli - Thal, Skopje, 1972).

d) 10. h3 paraît plus précis, mais les blancs craignent 10..., a4. Après 10. h3 les lignes suivantes peuvent se produire : 10..., a4 ; 11. Fé3, é×d4 ; 12. C×d4, Da5 ; 13. Dç2, Té8 ; 14. Tf-d1, Cç5 ; 15. b4, a×b3 ; 16. a×b3, Dç7 ; 17. b4, Cé6 ; 18. Cd4-é2 (Cuellar - Stein, Caracas, 1970) ou 10..., Cé8 ; 11. Té1, Dé7 ; 12. Rh2, f5 ; 13. é×f5, g×f5 ; 14. d×é5, d×é5 ; 15. C×é5, C×é5 ; 16. Ff4, Cd6 ; 17. F×é5, F×é5 ; 18. f4 (Csom-Minic, Zagreb, 1971).

é) Une idée connue dans la variante 9. Té1, e×d4 ; 10. C×d4, Cg4 ! dont la mise en œuvre reste ici efficace : si 13. C×ç6, b×ç6 ; 14. D×g4, F×ç3 ; si 13. D×g4, F×d4 et si 13. h3, Df6.

f) Développement avec gain de temps.

g) Menace 16..., C×g4.

h) Menace d'ouvrir la colonne a par 18..., a×b3.

i) Mais les Blancs ont trouvé une combinaison qui semble réfuter la construction de leur adversaire.

j) Celui qui fut, après la seconde guerre, le meilleur joueur du monde non soviétique, tombe délibérément dans le piège.

k) Gagnant la D !

l) Pour T et deux pions.

m) Le pion ç4 est indéfendable : si 22. Ca3, C×ç4 ! ; 23. C×ç4, F×ç3 et le pion a ne peut être arrêté !

n) Les Noirs ont maintenant T+C+un pion pour la D, ainsi qu'une forte position.

o) La seule case.

p) La D pour F + deux C. Si 29. D×é3 ?, Fd4.

q) Menace 38..., Fa7+ et 39..., F×b8 ainsi que 38..., C×g3+.

r) Magnifique combinaison finale, le sacrifice du C ayant pour but de dévier la T blanche de la deuxième traverse.

s) Dommage, 41..., Tf2 ! forçait le mat : 42. g4, Th2+ ; 43. Rg3, h4+ ; 44. Rf3, Cd2 mat.

t) 42. é×d6 était plus résistant.

u) Avec T+F+C+trois pions pour la D et la menace, si 46. é8=D, Tb3+ ; 47. Rg1, T×b2 ; 48. D×é4, Fé3, de retrouver une position de gain.

(S. Reshevsky est né en 1911.)

SOLUTION DE L'ETUDE N° 839.
NESTORESCU et DOBRESCU
« Petrov Mem. Ty », 1975
(Blancs : Rg1, Pb7, ç7, é7, f7, é8, g2. Noirs : Rç3, Fç4, Cf4 et h5. Pç5, d3, d7, é4, g6 et g3.)

1. f8=D, d2 ; 2. Dh8, Rd3 ; 3. Da1, Cé2+ ; 4. Rh1, Cç1 ; 5. Da4, Cb3 ; 6. D×d7+, Cd4 ; 7. Dg4, Cé2 ; 8. D×é4+, Rç3 ; 9. Db1, Cç1 ; 10. Da1+, Rd3 ; 11. Da4, Cb3 ; 12. Dd7+, Cd4 ; 13. Dg4, Cé2 ; 14. D×g6+, Rç3 ; 15. Db1, Cç1 ; 16. Da1+, Rd3 ; 17. Da4, Cb3 ; 18. Dd7+, Cd4 ; 19. Dg4, Cé2 ; 20. Df5+, Rç3 ; 21. Df1 et les Blancs gagnent après avoir éliminé progressivement toutes les défenses de leur adversaire.

● An sommaire d'Echecs Magazine, en vente dans les kiosques au prix de 10 F : le championnat de France 1979, ronde par ronde, et un reportage documenté sur la jeunesse de Bobby Fischer.

ETUDE
V. NESTORESCU
(1951)

BLANCS (3) : Rh7, Tç7, Fb6.
NOIRS (4) : Ra8, Tb8, Pb7 et h3.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 837

LE CHAMPIONNAT DU MONDE A RIO

Il est rare qu'un grand champion fasse la seule entame qui permette de réussir un grand chelem. Ce fut cependant le cas dans cette donne des éliminatoires du championnat du monde de Rio.

♠ R 7 4
♥ R D V 5
♦ A 10 9 4
♣ 6 3

♠ 9 8 5
♥ 9 2
♦ D V 8 5 2
♣ D 9 8

N / O E / S

♠ D V 3 2
♥ 10
♦ 7 3
♣ R V 10 7 4 2

♠ A 10 6
♥ A 8 7 6 4 3
♦ R 6
♣ A 5

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Ouest Garozzo	Nord Barbosa	Est Lauria	Sud Mello
—	—	—	1 ♠
passe	2 ♦	passe	2 ♥
passe	4 ♦	passe	4 SA
passe	5 ♦	passe	6 ♠
passe	7 ♥	passe	passe...

En tournoi, ce n'est pas un mauvais pari de déclarer un grand chelem qui a un peu moins de trois chances sur quatre de réussir, mais ici nous sommes loin des pourcentages requis et, quand on sait qu sur les six matches le grand chelem a été déclaré *deux fois*, on peut avoir des doutes sur l'efficacité de certains systèmes d'enchères et sur la façon dont on les utilise.

Ouest ayant entamé le 5 de carreau, *comment Mello, en Sud, a-t-il gagné le* GRAND CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

L'entame montrait que Ouest avait la garde à carreau. Il suffisait donc que Est ait cinq piques ou simplement la dame et le valet (puisque, Sud a le 10) pour trouver la treizième *levée* sur un *double squeeze.*

Le déclarant, après le 9 de carreau, réalisa tous ses atouts (pour la défausse d'un trèfle et d'un pique du mort), puis il tira le roi de carreau, l'as de pique et le roi de pique, sur lequel *Ouest dut jeter son avant-dernier trèfle* pour garder deux carreaux. Mais ensuite ce fut Est qui fut squeezé sur l'as de carreau :

♦ A 10 ♣ 6
♠ D ♣ R V
♠ 10 ♣ A 5

LA FINALE DE RIO

Malgré un retard de 37 IMPs résultant de leurs matches des éliminatoires contre l'Italie, les Américains ont conservé le titre mondial, qu'ils détenaient depuis 1975. Tout au long des 96 donnés, le suspense a été extraordinaire et l'écart final a été infime (253 à 248). La 95ᵉ donne par exemple aurait suffi à faire pencher la balance si le *déclarant italien* avait gagné son contrat car, à l'autre table, les Américains avaient chuté à cause de l'entame.

♠ A R 10 8 6 2
♥ D V 10
♦ D 7 2
♣ R

♠ 3
♥ A 9 8 7 3
♦ 6 5
♣ D 10 9 5 3

N / O E / S

♠ D 7 5 4
♥ 6 5
♦ R 10 4 3
♣ A 4 2

♠ V 9
♥ R 4 2
♦ A V 9 8
♣ V 8 7 6

Ann. : E. don. E-O vuln.

Ouest Eisenberg	Nord Franco	Est Kantar	Sud de Falco
—	—	passe	passe
passe	1 ♠	passe	2 ♣
passe	2 ♠	passe	2 SA
passe	3 SA	passe	passe...

Ouest entama le 7 de cœur. Sud prit avec le roi, puis il joua le valet de pique qu'Est crut bon de ne pas prendre pour ne pas libérer *toute la couleur. Le déclarant* rejoua pique et, quand il vit qu'Ouest ne fournissait plus, il mit le roi et joua la dame de carreau, converte par le roi et prise par l'as. Ensuite il rejoua *cœur. Alors Ouest fit* l'as et contre-attaqua le 5 de trèfle car, Sud, qui avait passé d'entrée, ne pouvait pas avoir aussi l'as de trèfle malgré la réponse de 2 trèfles. Est prit et continua avec le 4 de trèfle pour le 7 de Sud. *Comment la défense a-t-elle fait chuter* TROIS SANS ATOUT ?

Note sur les enchères :

L'enchère de 2 trèfles » n'était pas la convention Drury et elle était sans doute *forcing* pour un tour (malgré le passe initial) car Sud, autrement, n'aurait pas annoncé une couleur aussi laide.

A l'autre table les enchères avaient été :

Ouest Bellad.	Nord Soloway	Est Pittala	Sud Goldman
—	—	passe	passe
passe	1 ♠	passe	1 SA
passe	2 ♠	passe	2 SA
passe	3 SA	passe	passe...

L'affranchissement des trèfles (qui n'avaient pas été annoncés) paraissant plus facile que celui des cœurs, Belladonna entama le 10 de trèfle et le contrat fut immédiatement condamné.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 107

DEUX ÉGALE CINQ

Championnat de France 1979 (série nationale), Valence.
Blancs : H. CORDIER (Damier dijonnais).
Noirs : GUINARD (Damier parisien)
Ouverture : Raphaël.
Réplique : Kouperman.

1. 32-28	16-22	30. 44-39	15-20 (r)
2. 37-32	12-18	31. 49-44! (t)	20-25 (u)
3. 41-37	7-12 (a)	32. 38-33! (v)	25×34
4. 31-26	19-23	33. 39×30	18-22 *
5. 28×19	14×23	34. 32-27!! (w)	23×32
6. 34-29! (b)	23×34	35. 27×18	13×22 *
7. 40×29	10-14	36. 31-27!! (x)	22×31
8. 36-31	1-7 (c)	37. 36×38	9-13 * (y)
9. 46-41	14-19	38. 43-39	13-18 *
10. 41-36! (d)	5-10	39. 33-29!	24×33
11. 43-49	19-24 (e)	40. 28-23 (z)	18-22! (aa)
12. 46-34	9-14 (f)	41. 30-25! (bb)	11-16
13. 32-27!! (g)	3-9	42. 29-24!	16×27
14. 37-32 (h)	22-28! (i)	43. 24×13	14-19
15. 32×23 * (j)	20-25	44. 13×24	12-18 (cc)
16. 29×20	18×40	45. 25-20	22-28
17. 50-45	15×24 (k)	46. 20-14	17-22
18. 45×34	14-19	47. 14-10	6-11
19. 38-32	12-18	48. 24-20	11-16
20. 42-38	7-12	49. 20-15	18-23
21. 47-42	2-7 (l)	50. 10-4 (dd)	28-32
22. 27-21! (m)	16×27	51. 26-21!	7-12
23. 32×21	10-15	52. 15-10	12-17
24. 34-30! (n)	25×34	53. 21×12	32-37
25. 39×30	18-23	54. 42×31	27×36
26. 38-32	12-18	55. 4×27	36-41
27. 42-38! (o)	8-13	56. 27-32! (ee)	
28. 48-42! (p)	9-14! (q)		Abandon.
29. 33-28! (r)	4-9		

NOTES

a) A la manière du grand maître international soviétique Kouperman (Biagianti - Issalène, chronique n° 104).

b) Avec un pion à 26, il ne serait pas bon pour les Blancs d'affaiblir l'aile droite adverse et leur structure centrale par 6. 33-28 (22 × 33) 7. 39 × 19 (13 × 24) avec une petite faiblesse positionnelle dans chaque camp : pion à 26 pour les Blancs, sans intérêt stratégique désormais puisque l'aile droite adverse, réduite d'une unité, est à l'abri de tout enchaînement (plus de pion à 22) et, pour les Noirs, une chaîne de trois pions (pions à 15, 20 et 24) à laquelle il serait vraisemblablement vain de donner un rôle actif.

c) Jouable aussi 8. ... (22-27) 9. 31 × 22 * (18 × 27) 10. 32 × 21 (16 × 27) et le pion taquin à 27 est défendable.

d) Interdisant maintenant l'installation d'un pion à 27 car si 10. ... (22-27 ?) 11. 31 × 22 (18 × 27 *) 12. 32 × 21 (16 × 27) 13. 29-23 (19 × 28) 14. 33 × 31 B + 1.

e) Cette chaîne de trois pions (15, 20 et 24) diminue la liberté de mouvement des Blancs dans cette position, du fait de la présence d'un pion à 29.

f) Et non 12. ... (10-14 ?) qui dégarnirait inutilement sinon dangereusement l'aile gauche.

g) A point nommé pour prendre l'enchaînement dit du « marchand de bois » ou encore du « baron », les Noirs ne pouvant pas se libérer en raison de l'absence d'un pion à 9. Si la case 9 était occupée, ils disposeraient de l'excellent trois pour trois 13. (17-21) 14. 26 × 28 (18-22) 15. 28×17 [si 27×18 résultat identique] (12×41) 16. 42-37 (41×32) 17. 38×27 (20-25) 18. 29 × 20 (25 × 14), léger avantage positionnel aux Noirs.

h) S'oppose au trois pour trois.

i) Le seul coup pour briser l'enchaînement.

j) Forcé.

k) Après cette passe d'armes (tactique), l'avantage positionnel a changé de camp : les Noirs ont une meilleure répartition de leurs forces (occupation du terrain), alors que les Blancs vont devoir s'efforcer de compenser le handicap constitué par l'isolement du « baron » (pions à 26, 27, 31 et 36) dépourvu, de surcroît, à ce stade du combat, de toute fonction. L'homme de barre ne peut en général, en série nationale, tenir la barre constamment : tel est le cas ici du champion de France 1979.

l) (18-22) et (19-23) sont perdants, chacun sur un coup en deux temps ; mais (2-7), petite faute stratégique, va être subtilement exploité.

m) Voilà qui restitue une valeur positionnelle aux pions à 26, 31 et 36 et marque un nouveau tournant de la partie : l'aile droite des Noirs est dès lors enchaînée, puisque (17-22) et surtout (11-16) seraient suicidaires.

n) Enchaînement de l'aile gauche avec deux pions (à 30 et à 35).

o) S'oppose à la tentative de dégagement de l'aile droite, la continuation (18-22) livrant une combinaison *d'anéantissement*, très *simple*, avec trois rafles en cascade : 27. ... (18-22 ??) 28. 32-28 (23 × 32) 29. 38 × 18 (12 × 23) 30. 21 × 14 (19 × 10) 31. 30 × 28 ! +.

p) Maintien constant de la pression : 28. ... (18-22 ?) 29. 33-28 ! (22×33) 30. 38×18 (13×22*) 31. 32-27! etc. B+ immédiat ou à terme.

q) Sans doute avec l'espoir de mettre fin à une situation de plus en plus sérieuse en poursuivant, sur 44-39 par exemple, au temps suivant, par 29. ... (24-29 !) 30. 33 × 24 (23-28) 31. 32×23 (18×20) puis quoi que jouent les Blancs, (13-18 !) suivi soit de (18-22), soit de (17-22) si 31-27 après (13-18) Une excitante perspective pour enfin développer cette aile gauche !

r) Mais cette perspective s'envole après ce *coup de position très fort.* Une démonstration du champion de France, grâce auquel on peut dire qu'à tout instant il se passe quelque chose dans cette partie, *sur le plan stratégique.* Gallérie, la faille *et cetera* : ici un peu comme dans la cire des ruches.

s) 30. ... (18-22) n'aurait toujours rien résolu 31. 49-44 (22 × 33) 32. 38 × 18 (13 × 22 *) 33. 32-27 !, etc. B+ immédiat ou à terme, comme vu ci-dessus *(p).*

t) *Limite* continuellement la liberté de mouvement.

u) Après dix-huit minutes de réflexion. 31. ... (23-29) était-il meilleur ? Une longue analyse apporterait une réponse. Si (23-29) 32. 39-33 s'impose bien sûr.

v) Les coups justes se succèdent.

w) L'une des phases les plus intenses du combat, toujours sur le plan stratégique (le jeu de dames, c'est davantage qu'un nombre infini de *combinaisons, ou aspect tactique).*

x) Après cet échange, les Blancs auront atteint, d'une manière éclatante, un nouvel objectif : tenir cinq pions (aile droite des Noirs) avec deux pions seulement (à 21 et à 26) ! Deux égale *donc* cinq dans cette position.

y) 37. ... (11-16 ?) 38. 33-28 (16×27) 39. 28-23 (19 × 28) 40. 30 × 10 +.

z) Menace de débordement sur l'aile gauche.

aa) Va libérer l'aile droite, mais au prix d'un affaiblissement fatal de l'aile gauche.

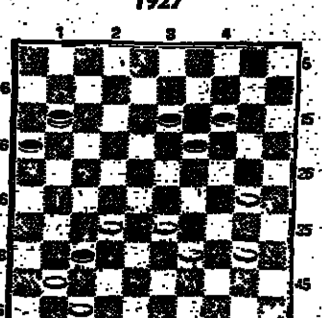
bb) Plus fort que 30-24.

cc) A elle seule, cette fin de partie pourrait faire l'objet d'une chronique.

dd) Et non 10-5 ? (23-29) 5 × 21 (16 × 27), prise de la dame.

ee) Un mat.

PROBLÈME
A. RENAUD
1927



Les Blancs jouent et gagnent en quatre temps.

● SOLUTION COMPLETE : 32-28 ! (37 × 46) 39-34 (46 × 23) 34-29 !! [l'une des caractéristiques du thème du « coup turc »] (11 × 24) [application de deux règles : la prise majoritaire est prioritaire, et, dans une rafle, on ne doit enlever les pièces qu'une fois la rafle terminée et non au fur et à mesure des prises] 29 × 29 !! + par double opposition !

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS N° 68

Horizontalement

I. Selon Saint-Ford. — II. Présents au-dessus ; Mettra en pièces. — III. Ou elles serrent ou ils sont serrés ; Eau. — IV. Pour s'en aller ; Grondé ; Un article de droite à gauche. — V. Gare ! — VI Présente ; Diane y règne toujours. — VII. Il conduit ici à l'envers ; Amener dans le champ. — VIII. Route célèbre ; Voie céleste. — IX. Négatif ; C'est imbécile ; Cage à lapins. — X. Agitation mais sans la faiblesse d'esprit que suppose la phonétique.

Verticalement

1. Prouve tout et son contraire. — 2. Tremper. — 3 Tournai malgré l'apparence aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est. — 4. Entre le devoir et l'amour ; Intraitables. — 5. N'est pas l'émule de Dracula ; Collection de crânes. — 6. Vont d'un bord vers l'autre ; Démêla. — 7. Périt en mer ; Il y a de quoi avoir honte ; Article. — 8. Sur moi comme sur vous. — 9. Regarni ; A ses préférences. — 10. Depuis quelques mois. — 11. Ne cache rien ; Toujours première. — 12. Abords ; Quand les nuées sont dispersées. — 13. Quand elle éternue, le monde occidental se mouche.

SOLUTION DU N° 67

Horizontalement

I. Contre-enquête. — II. Ruée ; Chausson. — III. Or ; Dérobe ; Out. — IV. U.D.F. ; Linotypie. — V. Pirouette ; Efr. — VI. Isis ; Re ; Ub ; Il. — VII. Essen ; Erravan. — VIII. Ras ; Ossa ; Gone. — IX. Egoïne ; Broute. — X. Sentencieuses.

Verticalement

1. Croupières. — 2. Ourdissage. — 3. Ne ; Frisson. — 4. Ted ; Ose ; Il. — 5. Elu ; None. — 6. Ecrier ; Sen. — 7. Ehontées. — 8. Nabot ; Rabi. — 9. Quêteur ; Ré — 10. Us ; Bagou. — 11. Esope ; Vous. — 12. Tonifiante. — 13. Entérinées.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 68

Horizontalement

1. EEGIPRST. — 2. ABILNOUX. — 3. ACEIILTV. — 4. EGIILNRS. — 5. AELLMRSU. — 6. CEEEILRT (+ 1). — 7. EEIRSSV (+ 3). — 8. AACEFFI. — 9. ACEILOS (+ 1). — 10. AEPRSTU (+ 4). — 11. ACDEOEST. — 12. CENOPSY. — 13. AADENRS.

Verticalement

14. ACEEIPR (+ 3). — 15. CEORSSU (+ 2). — 16. AFIORRT. — 17. EEHILOT. — 18. ACEGILS. — 19. DEIINRTT. — 20. AEEILNRS (+ 5). — 21. BEEELRU (+ 1). — 22. AADINOPS. — 23. ACDIMRSS. — 24. CEEIRSX. — 25. CEENPRS. — 26. ADGINRR (+ 1). — 27. EEIQRTU (+ 2).

(*) Jeu déposé.

SOLUTION DU N° 67

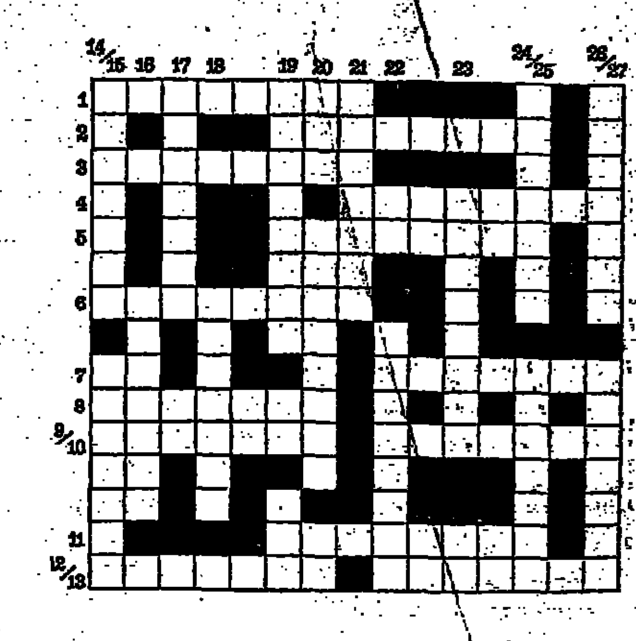
Horizontalement

1. BEAUCOUP. — 2. ABLUTION (OUBLIANT). — 3. ESTRAGON (GATERONS, REGATONS, ROGNATES). — 4. SCULPTA. — 5. DECANTAL (CANDELA). — 6. ABUSIVE. — 7. VARECHS (VACHERS). — 8. HOMICIDE. — 9. ABSCONS. — 10. TROPISME (ROMPITES, PROMITES, IMPORTES). — 11. ASTIQUE (QUETAIS). — 12. TALWEGS. — 13. SERMENT.

Verticalement

14. NEOPHYTE. — 15. EXSUDAT. — 16. TEMPORAL. — 17. UTRICULE. — 18. SCRIPTE (TRICEPS). — 19. ORGANDI (GRONDAI). — 20. SODOMIES (SODOMISE, PLI 1980). — 21. PANSLAVE. — 22. GLAUQUE. — 23. ARBUSTE (BUTERAS, REBUTAS, TUBERAS). — 24. STEPPIQUE. — 25. CLOAQUE (LOQUACE). — 26. MORAVES. — 27. SUSPECT.

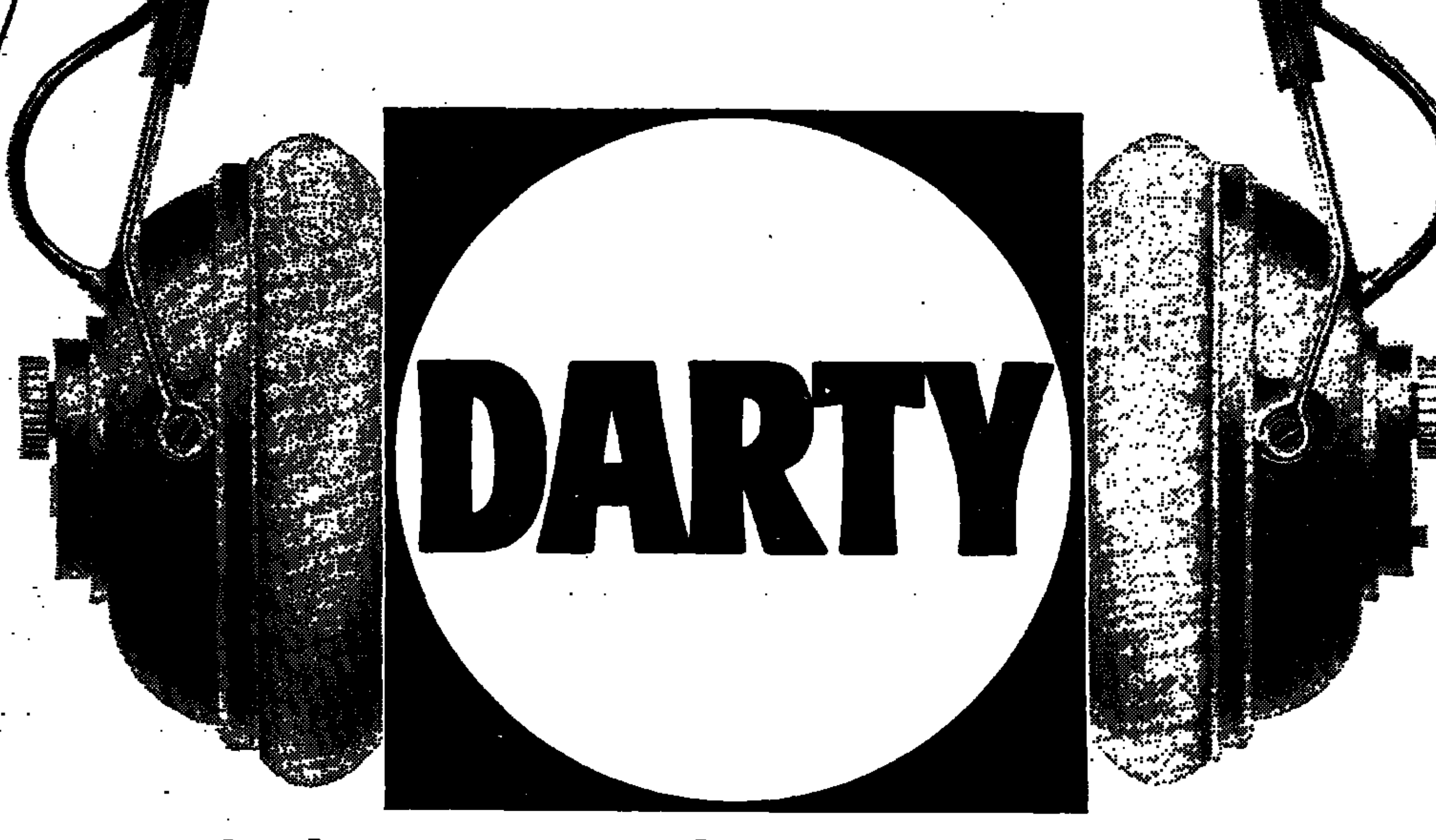
MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



SCRABBLE

● RECTIFICATIF. — Le Festival de Paris aura lieu le samedi 24 et le dimanche 25 novembre au P.L.M. Saint-Jacques, et non pas au Parc Floral de Vincennes, comme nous l'indiquions dans « le Monde des loisirs et du tourisme » du 17 novembre.

Les grands de la Hi-Fi au prix Darty.



Quelques exemples de chaînes* au prix Darty : les prix les plus bas, garantis par le remboursement de la différence.

1670 F AKAI Platine tourne-disque APB 10. AKAI Ampli AM 2250 2 x 25 Watts. DYNAMIC SPEAKER Enceintes DS 30 2 voies 30 Watts.	**2030 F** GARRARD Platine tourne-disque GT 20. TECHNICS Ampli SU 80TI 2 x 25 Watts. SIARE Enceintes BX 30 2 voies 30 Watts.	**2150 F** PIONEER Platine tourne-disque PL 512. KENWOOD Ampli-tuner KR 2090 L 2 x 16 Watts, GO-MF. SONY Enceintes SS E 20 2 voies 25 Watts.	**2530 F** AKAI Platine tourne-disque APB 10. ROTEL Ampli RA 300 2 x 20 Watts. TECHNICS Platine K7 RS M6 avec Dolby. DYNAMIC SPEAKER Enceintes DS 30 2 voies - 30 Watts.
2590 F TECHNICS Platine tourne-disque SL B 2. SONY Ampli TAF 30 2 x 30 Watts. WHARFEDALE Enceintes Linton XP 2 3 voies 35 Watts.	**3060 F** AKAI Platine tourne-disque AP 100. KENWOOD Ampli KA 3700 2 x 25 Watts. AKAI Platine K7 CS 703 D avec Dolby. SONY Enceintes SS 2030 3 voies - 30 Watts.	**3455 F** HITACHI Platine tourne-disque HT 324. SANSUI Ampli AU 117 - 2 x 15 Watts. SANSUI Platine K7 SC 110 avec Dolby. SIARE Enceintes BX 30 2 voies - 30 Watts. AMCO Meuble de rangement D 1 D.	**3680 F** HITACHI Platine tourne-disque HT 356 Q. HITACHI Ampli HA 3500 2 x 30 Watts. HITACHI Tuner FT 4000 L PO-GO-MF. SCOTT Enceintes S 176 B 2 voies 40 Watts.
3950 F GRUNDIG Chaîne compacte RPC 200 B 2 x 24 Watts - PO-GO-OC-MF 7 stations MF préréglables platine K7 avec fondu enchaîné sonore - platine tourne-disque automatique à courroie. KENWOOD Enceintes LSK 200 B 2 voies 40 Watts.	**4280 F** PIONEER Platine tourne-disque PL 200 X. PIONEER Ampli SA 706 2 x 50 Watts. 3A Enceintes Auditorat 3 voies 60 Watts.	**4950 F** SCOTT Platine tourne-disque PS 17 A. SCOTT Ampli 410 A - 2 x 30 Watts. SCOTT Platine K7 610 D avec Dolby. SCOTT Tuner 510 TL, PO-GO-MF. SCOTT Enceintes S 176 B 2 voies - 40 Watts. SCOTT Meuble Oméga.	**5120 F** AKAI Platine tourne-disque AP 206. TECHNICS Ampli SU 8044 2 x 38 Watts. TECHNICS Platine K7 RSM 17 avec Dolby. 3A Enceintes Apogée 2 voies - 50 Watts.
micro-chaîne **5550 F** HITACHI Platine tourne-disque HT 324. HITACHI Ampli HA M2 de puissance, 2 x 20 Watts. HITACHI Pré-ampli tuner FT M2 PO-GO-MF. HITACHI Platine K7 DM 2 avec Dolby. TECHNICS Enceintes SBX 1 2 voies 30 Watts.	**5660 F** KENWOOD Platine tourne-disque KD 1500. KENWOOD Ampli KA 305 - 2 x 40 Watts. KENWOOD Tuner KT 313, GO-MF. KENWOOD Platine K7 KX 550 avec Dolby. KENWOOD Enceintes LSK 400 B 3 voies 60 Watts.	**5890 F** SONY Platine tourne-disque PST 15. SONY Ampli TAF 5 A 2 x 70 Watts. TECHNICS Platine K7 RSM 7 avec Dolby. CELESTION Enceintes CS 5 3 voies 80 Watts.	**6120 F** HITACHI Platine tourne-disque HT 356 Q. SANSUI Ampli AU 317 MK II 2 x 60 Watts. SANSUI Tuner TU 317 PO-MF. 3A Enceintes Auditorat 3 voies 60 Watts.
7550 F TECHNICS Platine tourne-disque SL D2. SCOTT Ampli 460 A 2 x 70 Watts commutable en 2 x 50 Watts. SCOTT Tuner 530 TL, PO-GO-MF. SCOTT Platine K7 670 D avec Dolby. SIARE Enceintes Sigma 200 3 voies 70 Watts.	**8295 F** AKAI Platine tourne-disque AP 307. A.D.C. Cellule QLM 30. TECHNICS Ampli-tuner SU/ST 8080. WHARFEDALE Enceintes E 70 3 voies 100 Watts.	**8430 F** MARANTZ Platine tourne-disque 6170. MARANTZ Ampli 1090 - 2 x 45 Watts. MARANTZ Platine K7 5010 B avec Dolby. MARANTZ Tuner 2100 L, PO-GO-MF. MARANTZ Meuble de rang. DC 10 L. MARTIN Enceintes Gamma 312 X 3 voies - 65 Watts.	**9520 F** TECHNICS Platine tourne-disque SL Q 3. PICKERING Cellule SE 1. KENWOOD Ampli KA 501 2 x 65 Watts. AKAI Platine K7 auto-reverse avec Dolby CS 732 D. CABASSE Enceintes Sampan Léger M 16 3 voies - 70 Watts.

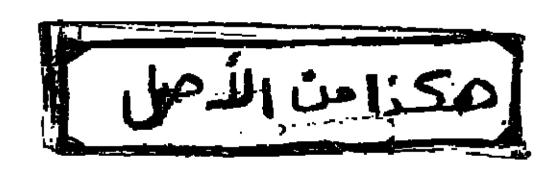
Offrez-vous votre chaîne dès aujourd'hui avec 20 % du prix Darty. Le solde payable sans frais le 5 janvier 1980.

Offre valable jusqu'au 29 novembre 1979 ! Pour profiter de cette offre, après acceptation [illegible] il vous suffit de disposer d'un compte [illegible] ou d'un compte chèque postal.

Attention ! Cette offre est limitée à un report de paiement de 10.000 F maximum. Pourquoi attendre plus longtemps pour écouter la musique que vous aimez sur la chaîne dont vous rêvez ?

PARIS – 8e : Darty-sous-la-Madeleine. Parking place de la Madeleine. Tél. 265.84.71.
11e : 25 à 35, boulevard de Belleville. Tél. 357.72.10.
13e : 168, avenue de Choisy. Tél. 585.80.31.
14e : Centre Commercial Gaîté-Montparnasse. 80, avenue du Maine. Tél. 540.53.31.
15e : Front de Seine. Centre Commercial Beaugrenelle. 71, quai de Grenelle. Tél. 575.62.85.
18e : 128, avenue de Saint-Ouen. Tél. 229.02.41.
RÉGION PARISIENNE – 78-Orgeval : Centre Commercial "Art de Vivre". Sortie Poissy - Autoroute de l'Ouest. Tél. 975.79.00.
78-Parly 2 : Centre Commercial parly 2 (Le Chesnay). Tél. 955.25.26.
91-Les Ulis 2 : Centre Régional "Les Ulis 2". Tél. 907.54.78.
91-Morsang-sur-Orge : Autoroute du Sud. Sortie Savigny. Direction Sainte-Geneviève-des-Bois. Route de Corbeil. Tél. 015.93.29.
92-Asnières : Carrefour des 4-Routes. 384 avenue d'Argenteuil. RN 309. Tél. 790.45.46.
92-Châtillon : 151, avenue Marcel-Cachin. RN 306. Tél. 656.87.00.
92-Puteaux : Parvis de La Défense. A côté du C.N.I.T. Tél. 773.82.10.
93-Bagnolet : Porte de Bagnolet. Au pied du Novotel. Tél. 858.91.16.
93-Bondy : 123-155, avenue Gallieni. RN 3. Tél. 847.20.00.
93-Aubervilliers : Centre Pariféric. Porte de la Villette. 6 bis, rue Émile-Reynaud. Tél. 834.07.29.
93-Noisy-le-Grand : Centre Commercial "Les Arcades". Tél. 304.98.10.
93-Pierrefitte : 102-114, avenue Lénine. RN 1. Tél. 826.21.28.
94-Champigny : 10-12, avenue Roger-Salengro. La Fourchette. RN 4. Tél. 283.52.53.
94-Créteil : Centre Régional "Créteil Soleil". Tél. 898.14.12.
94-Thiais-Rungis : Centre Régional "Belle Épine". RN 7. Tél. 687.34.64.
95-Cergy-Pontoise : Centre Régional "3-Fontaines". Tél. 030.44.63.
OISE – 60-Beauvais : Centre Commercial "Le Franc Marché". 2 à 4, place du Franc Marché. Tél. 16-4-448.48.33.
60-Creil : Centre Commercial de Creil-Nogent. 10, avenue de l'Europe. Tél. 16-4-455.41.86.
MARNE – 51-Reims : Reims-Tinqueux : Zone artisanale du Moulin de l'Ecaille. Route de Dormans. Tél. 16-26-08.09.83.

*Les prix des chaînes mentionnées sont des prix garantis jusqu'au 29 novembre 1979 ; offres valables dans les magasins Darty de Paris, région parisienne, Oise et Marne.



JUSTICE

Dans la Haute-Saône

Une nouvelle condamnation pour la pharmacienne qui refuse de vendre des produits contraceptifs

Le marathon judiciaire de la pharmacienne de Marnay (Haute-Saône) qui refuse, en raison de ses convictions, de vendre des produits contraceptifs, n'est pas près de s'achever. Jeudi 22 novembre, elle a été condamnée, nous indique notre correspondant André Moissé, à une amende de 600 F par le tribunal correctionnel de Vesoul, mais a décidé de faire appel de ce jugement. Le même jour la Cour de cassation a cassé un arrêt de la cour d'appel de Dijon, la condamnant pour un refus de vente antérieur. Elle devra être rejugée, pour cette affaire, par la cour d'appel de Lyon.

Le tribunal correctionnel de Vesoul, présidé par M. Daniel Clerget, a condamné jeudi 22 novembre à 600 francs d'amende la pharmacienne de Marnay (Haute-Saône), Mme Germaine Demolombe-Klotz, qui refuse, en raison de ses convictions, de vendre des produits contraceptifs. Mme Demolombe-Klotz devra en outre verser le franc symbolique de dommages et intérêts aux deux parties civiles qui, pour la première fois dans un procès de ce genre, réclamaient réparation : Mme Jacqueline Fouquet, institutrice à Autet (Haute-Saône), la plaignante, et le Mouvement français pour le planning familial, dont le tribunal a souligné *« l'utilité publique »* et reconnu qu'il avait subi un *« préjudice direct »* (1).

Les juges s'appuient sur l'ordonnance du 30 juin 1945 relative aux prix et au ravitaillement pour retenir le délit de refus de vente, d'autant plus applicable aux pharmaciens que ceux-ci tiennent un *« commerce très particulier, organisé, réglementé »*, et qu'ils ont le monopole légal de la vente *« sans véritable clause de conscience »*.

Le tribunal reconnaît enfin *« de très larges circonstances atténuantes »* à Mme Demolombe, *« eu égard à la motivation de son geste, qui s'inscrit dans une lutte qu'elle croit juste »*.

La pharmacienne a pourtant annoncé son intention de faire appel de cette décision.

L'arrêt de la Cour suprême

Déjà condamnée, le 12 janvier, par la cour d'appel de Dijon, à 500 F d'amende — toujours pour refus de vente de contraceptifs, — Mme Demolombe-Klotz devra être rejugée par la cour de Lyon. La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Pierre Mongin, a, en effet, cassé l'arrêt de la cour de Dijon (2), sans toutefois statuer sur le point de savoir si la cour d'appel avait eu raison de reprocher à la prévenue de ne pas s'être mise *« à la disposition de sa cliente »* pour commander des produits qu'elle n'avait pas en stock.

Sur rapport de M. Paul Monzein, conseiller, la Cour suprême a fait droit à l'argumentation de Me Hennuyer, qui soutenait le pourvoi, et de M. Dullin, avocat général, en déclarant : « *(...) L'auteur de la prescription d'une spécialité contenant une substance inscrite au tableau A est tenu de la signer, de mentionner lisiblement son nom et son adresse, ainsi que le mode l'emploi du médicament et le nombre d'unités thérapeutiques (...), bien que l'ordonnance ne précise pas le nombre de boites du médicament à délivrer et n'indique pas en toutes lettres la quantité de médicament qui doit être administrée à chaque prise, les juges du second degré n'en ont pas moins déduit que le nombre des unités thérapeutiques apparait bien défini et concluent à la régularité de la prescription qui avait été faite sous la forme coutumière. Mais par ces énonciations, qui ne relèvent pas le nombre des unités thérapeutiques prescrites pour un traitement d'une durée de six mois, la cour d'appel a méconnu le sens et la portée de l'article R 5185 du Code de la santé et n'a pas donné une base légale à sa décision (...).* »

(1) *Le Monde* du 6 octobre.

(2) *Le Monde* daté 14-15 janvier.

APRÈS UNE SÉQUESTRATION A NANTES

Deux délégués d'entreprise et deux délégués syndicaux C.G.T. et C.F.D.T des établissements Guillouard (1 500 salariés) de Nantes (Loire-Atlantique) ont été inculpés, mercredi 21 novembre, de séquestration de personnes. Au mois de mai dernier, lors d'une grève déclenchée après un accident du travail au cours duquel une femme avait eu une main broyée par une presse, les ouvriers avaient retenu pendant plusieurs jours deux administrateurs de la société.

FAITS ET JUGEMENTS

Condamnation d'un ouvrier obstiné

Le tribunal correctionnel de Dole (Jura) a condamné, mercredi 21 novembre, à trois mois d'emprisonnement avec sursis et cinq mille francs de dommages et intérêts, un ouvrier d'une entreprise de la ville, la « Société nouvelle Idéal standard » (S.N.I.S.) qui, bien que licencié, continue à se rendre à son travail. Ouvrier modeleur sur plâtre, M. Pierre Souiller, délégué syndical C.G.T. et conseiller municipal communiste de Dole, a été reconnu coupable de *« violation de domicile »*. Depuis le 6 avril, il reprenait chaque matin son poste de travail, bien que l'accès de l'entreprise lui ait été interdit (*le Monde* du 24 avril).

M. Souiller avait été licencié en février 1977 pour avoir fait disparaître un chronomètre destiné à mesurer le temps de travail des ouvriers. D'abord refusé par l'inspection du travail, son licenciement avait été accepté, le 4 avril, par le ministère du travail. Le tribunal correctionnel de Dole avait également astreint M. Souiller, par une ordonnance prise le 10 avril, à verser une amende de 100 francs par jour de *« travail illégal »*. Devant l'obstination de l'ouvrier, le tribunal avait porté cette amende à 500 francs.

Le licenciement abusif de l'organiste de la Madeleine

Le tribunal d'instance du huitième arrondissement de Paris a condamné, mardi 20 novembre, le chanoine Marcel Thorel, curé de l'église de la Madeleine, a verser 10 240 francs d'amende, et 30 000 francs de dommages-intérêts pour le licenciement, jugé abusif, de Mme Odile Pierre, son ancienne organiste (*le Monde* du 28 juin).

Me Marie Cottinet, conseil de l'artiste, avait fait valoir que sa cliente avait été congédiée lorsqu'elle avait demandé à son employeur la déclaration intégrale de ses salaires à l'Union de recouvrement de la Sécurité sociale, et avait émis des réserves au sujet des travaux de restauration effectués il y a quelques années sur les orgues.

Au nom du chanoine Thorel, Me Roger Cédié avait essayé de convaincre le président que Mme Pierre s'était absentée à diverses reprises sans motif légitime et que son jeu, pendant les offices, manquait parfois de coordination avec la liturgie.

Le grand blond et les préposé(e)s

« Un grand blond » : c'est de la sorte que les préposés — et surtout les préposées — des P.T.T. victimes, durant ces dernières semaines, d'un agresseur aussi rapide qu'efficace, en brossaient le signalement. Dans l'après-midi du 21 novembre, un homme jeune et très blond mesurant 1 m. 92 achetait des fleurs dans une boutique de la rue Lamblardie, dans le douzième arrondissement. Mais il n'avait pas pris la précaution de se débarrasser, avant de sortir de sa poche une liasse de billets, de la bague de papier à la marque des P.T.T. qui l'entourait. Des policiers de la quatrième brigade territoriale avaient observé la scène, et M. Marcel Fabre, vingt et un ans, originaire de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), allait être appréhendé le soir même à son domicile de la rue Etienne-Marcel, à Pantin.

Il se trouvait avec l'un de ses amis qui l'accompagnait, lui servant de chauffeur. La technique était simple : lorsqu'ils avisaient un préposé, M. Fabre bondissait, braquait sur lui un pistolet d'alarme, s'emparait de sa sacoche et la voiture démarrait. On estime à quelque 200 000 francs le montant total de la quarantaine de vols ainsi commis.

Les interruptions de grossesse à la clinique La Pergola

M. Guy Joly, juge d'instruction à Paris, chargé du dossier des interruptions de grossesse pratiquées dans des conditions irrégulières à la clinique La Pergola à Paris, rue d'Oran, a fait écrouer, jeudi 22 novembre, pour avortements illégaux (loi du 11 janvier 1974 et art. 317 du code pénal), le P.-D.G. de la société exploitant l'établissement, le docteur Aimé Marchand, cinquante-quatre ans. Celui-ci conteste formellement les faits qui lui sont imputés.

● *Courses truquées.* — M. Jean-François Roude, juge d'instruction au tribunal de Marseille, a inculpé, a-t-on appris lundi 19 novembre, d'infraction à la législation sur les courses M. Georges Peuch, cinquante-quatre ans, entraineur, et M. Edmond Corbaix, vingt-quatre ans, jockey. Tous deux ont été laissés en liberté. M. Georges Peuch est le troisième entraineur — après MM. Lucien Pisard et Adolphe Rosslo — inculpé dans l'enquête sur le déroulement des courses de galop dans la région du Sud-Est (*le Monde* daté 18-19 novembre).

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Robert Aries

Usant du droit de réponse, M. Robert Aries nous écrit :

L'article publié dans *le Monde* du 29 septembre et relatant l'audience de la 13e chambre du tribunal de Paris du 26 septembre me met en cause sous le titre : « Un ingénieur chimiste poursuivi pour chantage envers un laboratoire pharmaceutique. »

Votre collaborateur a indiqué que le débat de fond sur les prix de composants pharmaceutiques sur le marché français n'a pas eu lieu, comme cela était prévisible, depuis le début de l'audience.

En réalité, votre collaboateur n'a rendu compte que de la première audience du procès qui m'oppose à la firme Boehringer, et entendu les avocats de cette société et le ministère public, mais n'a pas rendu compte de l'audience du 3 octobre, au cours de laquelle mon avocat a présenté ma défense.

J'avais fait citer à la première audience un certain nombre de témoins et, en particulier, le responsable qui intervenait dans le circuit de fabrication et commercialisation du dipyridamol, principe actif de la Persantine, permettant à la firme Boehringer de vendre ce produit sur le marché français à des prix infiniment trop élevés. Les témoins ne sont pas venus. Si le débat a été ainsi réduit dans la première phase du procès, ce n'est pas mon fait, mais celui de mes adversaires.

Les conclusions de procédure qu'a déposées mon avocat, Me Leclerc, n'ont pas été rejetées, mais seront jugées avec le fond du procès.

Une autre audience a eu lieu le 3 octobre au cours de laquelle mon avocat a, d'autre part, réfuté la thèse selon laquelle mon offre du dipyridamol pouvait être liée à la société Dynachim. Il a démontré que non seulement je ne m'étais livré à aucun chantage, mais que la société Boehringer, tout en feignant d'engager des pourparlers mais inquiète de voir mis en cause un système qui lui assurait des profits considérables, avait tenté par une plainte en chantage, sans fondement, de m'éliminer du marché.

FAITS DIVERS

DANS LA MEUSE

Dix chasseurs sont poursuivis pour infraction au code rural

Les esthètes et les « viandards »

De notre envoyé spécial

Bar-le-Duc. — Quand la saison venait, c'était un rite. Les actionnaires de la société de chasse du lieudit Sableaumont décrochaient leur fusil du râtelier, prenaient le volant et partaient « faire un carton » dans la forêt domaniale d'Evaux, au sud de la Meuse. Le « carton » de ces messieurs, c'était du chevreuil, brocard (mâle) ou chevrette (femelle), au mépris du règlement, qu'importe...

Des détails ? Quatre bêtes tombèrent durant la campagne 1976-1977, huit en 1977-1978, quatre (encore) à la dernière ouverture. L'abattage terminé, on laissait les bêtes sur leur lit de feuilles mortes et, la nuit tombée, l'on revenait.

Le 13 novembre, sans crier gare, un groupe spécialisé de la gendarmerie et des gardes fédéraux de l'Office national de la chasse (ONC) ont arrêté les dix chasseurs-braconniers, qui ont reconnu les faits. Les gendarmes ont découvert des réfrigérateurs pleins de cuissots de chevreuil. Dans la foulée, ils ont saisi huit voitures et dix armes (carabines et fusils) et verbalisé cent trois infractions. Révélé huit jours plus tard par le quotidien régional *l'Est républicain*, ce fait divers est devenu une affaire, car ces chasseurs braconnaient, c'est entendu, mais surtout, ces « viandards » condamnaient la « viandarderie » au nom de la fameuse dégradation des populations de gibier.

Parmi eux, M. Daniel Lescroart, vingt-sept ans, employé à Bar-le-Duc, est, en effet, garde particulier — assermenté devant le tribunal — de la Société barisienne de chasse ; M. Claude Renaud, quarante-deux ans, chef d'équipe à Bar-le-Duc, idem. M. Joël Rizzotto, trente-cinq ans, contremaître, est pour sa part, le président « zélé » de l'un des trois groupements d'intérêt cynégétique de la Meuse, celui de Revigny-sur-Ornain.

Si l'on se réfère aux codes, textes et règlements en vigueur, on constate que, dès le 30 juillet 1963, pour remédier au flou existant, la loi n° 63-753 a prévu *« (...) chaque année, dans les départements intéressés, un plan de chasse du grand gibier (...) »* (article 373 du code rural). En clair, depuis 1963, la Meuse est dotée chaque année, par arrêté préfectoral, d'une véritable charte en matière cynégétique. Tant de cerfs, tant de biches, tant de chevreuils peuvent être « tirés » dans tel ou tel massif forestier, dit le plan ; tant de « fusils » ont le droit de chasser sur telle ou telle adjudication. Le décret du 12 juin 1972 — dans l'appendice chasse-louveterie du code rural — prévoit des amendes de 1 000 à 2 000 francs et des peines d'emprisonnement de six jours à deux mois pour les éventuels contrevenants.

Par chance, la Meuse ne fait pas tout à fait le malheur des chasseurs de gibier. Département rural, on y compte environ 10 000 chevreuils. Le fameux plan accorde depuis plusieurs années le « tirer » de quelque 2 300 têtes par saison. Cette relative richesse n'est pas suffisante au regard des 8 500 fusils départementaux, sans compter la pression des fusils extérieurs. On comprend, dans ces conditions (2 300 chevreuils pour 8 500 chasseurs déclarés), que la fédération et les groupements d'intérêt cynégétique, comme partout en France, plaident la mesure et l'autodiscipline auprès des chasseurs. Les quatorze gardes fédéraux de l'Office national de la chasse et les six gardes des brigades nationales ne peuvent, en effet, veiller sur 200 000 hectares de bois et forêts.

Outre la rareté du gibier « libre » d'être chassé, se pose aussi un délicat problème financier. Le prix de la location d'un terrain de chasse dans la Meuse est en effet tel qu'il porte le coût du chevreuil à 5 000 francs. Relativité des choses : le même chevreuil vaut 500 francs à Rungis, note M. Jean Jeukens, président de la Fédération départementale des chasseurs de la Meuse et vice-président de la région cynégétique de l'Est.

Pour les sept actionnaires de la société de chasse du lieudit Sableaumont, le coût des choses était tout de même plus doux. Leur location s'élevant à 3 700 francs et le plan de chasse leur autorisant un seul chevreuil, le calcul est simple. Mais sans doute celui-ci les rendait-il encore moroses. Ils en voulaient plus, toujours plus. C'est ainsi que l'unique bracelet de marquage muni d'un scellé que leur remettait la direction départementale de l'agriculture, à chaque ouverture de la chasse, servait et sert encore, glissé entre le tendon et l'os de la patte des chevreuils, jamais fermé.

Peut-on comprendre ? On peut, en tout cas, essayer d'expliquer. M. André Lejaille, président de la société barisienne de chasse, qui chassait pour marcher et respirer, et qui ne chasse plus, raconte : *« A la chasse, que voulez-vous, il y en a qui sont fanatiques. Ils ne peuvent pas voir passer du gibier sans appuyer sur la détente. C'est plus fort qu'eux ! On a beau le leur dire ! »* M. Jacquin, maire de Saint-Joire, commune où les délits ont été commis, ne chasse pas non plus, mais il connait la musique. L'association communale de chasse agréée du village est forte de 21 fusils. Ainsi dit-il, primo, que c'est *« tenter le diable de laisser les gens se promener avec un fusil »*, deuxio que les chasseurs coupables sont de condition modeste et qu'ils entendent *« rentrer dans leurs frais »*, et, tertio, que l'« *opinion des gens de la campagne est que l'on fait beaucoup de bruit pour pas grand-chose* ».

Pour M. Jeukens, il y a chasseur et chasseur. Les bons et les méchants. Les esthètes, dont le plaisir est de marcher, de voir le gibier, et les « viandards » pour qui le plaisir consiste à tuer et à contempler le sang. Les fédérations aimeraient, semble-t-il, mettre les seconds hors d'état de nuire. Vœu pieux ?

Procès le 19 décembre.

LAURENT GREILSAMER.



هكذا من الأصل

RELIGION

Jean-Paul II place son voyage en Turquie sous le signe de l'unité des Églises d'Orient et d'Occident

Les détails concernant la visite surprise que Jean-Paul II doit faire au patriarche Dimitrios 1er de Constantinople, du 28 au 30 novembre, se précisent peu à peu. L'escale à Ankara, où le pape arrivera dans l'après-midi du mercredi 28 novembre, sera plus importante que prévu initialement puisque, au lieu de s'y arrêter seulement pour saluer les représentants du gouvernement turc, Jean-Paul II passera la nuit dans la capitale, dans une résidence du domaine présidentiel. Il sera accueilli par le président Fahri Koruturk, « selon les honneurs rendus aux chefs d'État », a précisé le ministre turc des affaires étrangères.

Le 29 novembre, le pape se rendra à Istanbul, où il rencontrera le patriarche œcuménique, puis le lendemain il visitera Ephèse, près d'Izmir, pour y célébrer une messe dans le sanctuaire de la Vierge, invoquée sous le titre de « Theotokos » (mère de Dieu), définition promulguée en 431, au concile œcuménique d'Ephèse. Le pape regagnera Rome dans la soirée.

En rendant publique sa décision de rencontrer le chef spirituel de quelque deux cents millions de chrétiens orthodoxes — puisque le patriarche de Constantinople jouit d'un primat d'honneur, — Jean-Paul II a déclaré : *« Je souhaite que mon voyage en Turquie rappelle à tous les catholiques le devoir sacré d'œuvrer pour l'unité des Eglises d'Orient et d'Occident, séparées depuis le grand schisme du onzième siècle. »*

Jean-Paul II se place ainsi dans le sillage de Paul VI, qui avait rendu visite au patriarche Athénagoras à Istanbul en juillet 1967, avant de recevoir celui-ci à Rome en octobre de la même année. Trois ans auparavant, en janvier 1964, le pape et le patriarche s'étaient rencontrés une première fois à Jérusalem, avant de lever simultanément, l'année suivante, les anathèmes que leurs lointains prédécesseurs, le pape et le patriarche Michel Cérulaire, avaient lancés en 1054, et qui furent à l'origine du schisme entre Orient et Occident.

Depuis cette date, les relations entre les Eglises catholique et orthodoxe ont été le plus souvent tendues. Sur le plan doctrinal, les principales différences qui séparent le catholicisme de l'orthodoxie sont le dogme de l'infaillibilité pontificale, promulgué en 1870 par le concile Vatican I, et celui de l'Immaculée Conception de la Vierge, en 1854. En revanche, d'autres controverses théologiques, telles que la « procession » du Saint-Esprit (1) et le mode de consécration de l'eucharistie, semblent ne plus tellement faire problème.

L'obstacle dogmatique le plus sérieux demeure l'infaillibilité pontificale. Comme l'écrivait ici même Mgr Mélétios, exarque du patriarche Dimitrios 1er, : *« Le dogme de 1870 donne un caractère infaillible aux promulgations pontificales faites* ex cathédra ; *il établit « la juridiction immédiate et vraiment épiscopale » du pape sur tous les fidèles. Dans* Lumen gentium, *non seulement l'infaillibilité est vigoureusement affirmée, mais elle est rendue comme diffuse dans toutes les interventions du souverain pontife, même celles qui ne sont pas faites* ex cathedra. *Cette ambiguïté des décisions conciliaires a persisté, on le sait, dans la mise en œuvre par Paul VI de l'institution synodale (le Monde* du 6 septembre 1978). » Pour les orthodoxes, le pape, en tant qu'évêque de Rome, est appelé à *« présider à la charité »*, selon l'expression de saint Ignace d'Antioche.

Mais, depuis le dernier concile, qui voit en l'Eglise orthodoxe — et par la suite l'Eglise anglicane — des *« Eglises-sœurs »*, le climat a changé, notamment grâce aux rencontres entre Paul VI et Athénagoras. Le successeur de celui-ci, Dimitrios 1er, a obtenu l'accord de toutes les Eglises orthodoxes pour qu'une commission théologique mixte, mise en place par les deux Eglises, engage un dialogue sur le fond. Les membres de cette commission se sont déjà réunis séparément pour préparer le travail commun qui portera d'abord sur les sacrements. C'est à cela que Jean-Paul II faisait allusion lorsqu'il a dit : *« L'Eglise catholique est à la veille d'engager un dialogue théologique avec les vénérables Eglises orthodoxes afin de surmonter les divergences qui existent entre elles. »*

Reste le problème le plus épineux, puisqu'il touche à la politique et à la juridiction, celui des Eglises « uniates » : c'est-à-dire, des Eglises de rite oriental rattachées à Rome. La récente lettre de Jean-Paul II au cardinal Joseph Slipyj (*le Monde* du 11 août 1979) a ravivé la plaie. Là où Paul VI s'acheminait vers une politique de « la page tournée », en acceptant l'état actuel des allégeances religieuses et en continuant le dialogue avec l'orthodoxie sur un pied d'égalité, Jean-Paul II semble vouloir rouvrir la polémique et souhaiter le retour des orthodoxes ukrainiens (ex-« uniates ») au sein de l'Eglise catholique.

C'est, en tout cas, l'interprétation qu'en a donnée le patriarcat de Moscou. Dans une lettre envoyée, le 4 septembre dernier, par le métropolite Juvenaly, président du département des affaires extérieures du patriarcat de Moscou, au cardinal Willebrands, président du secrétariat romain pour l'unité des chrétiens, le prélat russe écrit : *« On est frappé par le fait que cette lettre* (de Jean-Paul II au cardinal Slipyj) *semble en contradiction avec l'esprit des décisions du IIe Concile du Vatican, lorsqu'il traite des relations avec les Eglises orientales ».*

Dans sa réponse, le cardinal Willebrands écrit : *« Le Saint-Père n'avait pas l'intention d'exprimer* (dans cette lettre) *sa pensée sur les relations entre l'Eglise de Rome et les Eglises orthodoxes. Sur ce sujet, dès son élection au siège de Rome, le pape Jean-Paul II s'est exprimé clairement en affirmant sa volonté de continuer les efforts en vue d'approfondir les relations de prière, d'études, de respect mutuel et d'amour fraternel entre nos Eglises afin d'arriver à cette pleine communion ecclésiale qui est la volonté du Seigneur de l'Eglise. »*

ALAIN WOODROW.

(1) L'Eglise latine a introduit dans le *Credo* de Nicée-Constantinople l'affirmation selon laquelle le Saint-Esprit procède du Père *« et du fils » (Filioque)*, alors que l'Eglise orthodoxe préfère la formule plus ancienne : le Saint-Esprit procède du Père *« par le fils »*.

Une délégation russe orthodoxe à Paris

Mgr Philarète, métropolite de Minsk et de Biélorussie, en visite en France avec une délégation du patriarcat orthodoxe de Moscou, était l'hôte à déjeuner, le 22 novembre, de l'Association professionnelle des informateurs religieux.

Il a notamment donné des chiffres sur le nombre des étudiants en théologie en Union soviétique. L'Eglise orthodoxe russe compte deux académies de théologie et trois séminaires, avec un effectif de mille treize élèves et une centaine d'enseignants. En outre, neuf cents élèves suivent des cours par correspondance. *« Une large place est faite aux laïcs, chargés d'assurer le service paroissial*, a dit le métropolite. *Et si les femmes ont un rôle énorme, pour ce qui est de la prière et des chants, elles ne veulent à aucun prix accéder au sacerdoce. »*

Interrogé sur l'arrestation récente de jeunes gens d'un séminaire « sauvage » à Moscou, Mgr Philarète a déclaré que certains jeunes avaient une attitude critique envers la hiérarchie. *« C'est leur droit*, a-t-il ajouté, *mais nous n'avons pas de contacts avec eux et ne savons pas comment les aider. »*

A propos du prochain voyage de Jean-Paul II en Turquie, le métropolite a dit que d'éventuels commentaires viendraient après la visite, mais que, *« de toute manière, ce pape n'est pas le premier à se rendre à Istanbul »*. Au sujet de la lettre du pape au cardinal Slipyj, enfin, le prélat a exprimé son espoir que *« ce malentendu, cette maladresse, seront dissipés »*.

La souffrance des frères

D'autre part, M. Krasnov-Lévitine, ancien diacre, et fondateur, avec le Père Gleb Yakounine (arrêté le 1er novembre par le K.G.B.) du samizdat religieux en U.R.S.S., qui vit actuellement en Suisse, a envoyé une lettre au cardinal François Marty, archevêque de Paris, et au métropolite Philarète de Minsk, qui ont célébré ensemble, à Paris, le 22 novembre, un office œcuménique. Dans cette lettre, il écrivait notamment : *« Cela remplit de joie beaucoup de cœurs. (...) Cependant, une question se pose : qui va s'unir dans la prière avec qui ? Deux pontifes chrétiens. Mais, alors, ils ne peuvent rester indifférents aux souffrances de leurs frères.*

» Votre Eminence métropolite Philarète : oublierez-vous pendant l'office divin l'ami de votre jeunesse, le prêtre Gleb Yakounine, qui languit en ce moment entre les murs de l'atroce prison de Lefortovo ? Ou les jeunes croyants Alexandre Ogorodnikov, Vladimir Poreche, Serguei Ermolaïev, qui attendent actuellement des répressions sévères exclusivement en raison de leur dévouement pour la foi, pour leur élan vers le Christ ? Ou cette femme croyante, Tatiana Chtchipkova, qui appartient aussi bien au peuple russe que français, ayant consacré sa vie à l'étude de l'ancienne littérature française ? Elle aussi à présent se trouve dans la cellule gluante d'une prison pour son attachement aux idées religieuses. Les oublierez-vous ?

» Et vous, Monseigneur archevêque de Paris, vous le représentant d'un peuple qui a toujours plaidé la cause des souffrants et des opprimés, est-il possible que vous oubliez ces noms, que vous ne preniez pas leur défense ? »

A. W.

● RECTIFICATIF. — Dans le billet « Au jour le jour » (*le Monde* du 23 novembre) sous le titre « *Moyen Age* », il fallait lire « l'hégire » (et non hégier), première date de la chronologie musulmane, à savoir la fuite (hégire en arabe) de Mahomet à Médine, en l'an 622 de l'ère chrétienne. D'autre part, le schisme de l'Eglise chrétienne n'était pas celui qui survint entre l'Occident et l'Orient, au XIe siècle, mais le grand schisme d'Occident (1378-1417).

ÉDUCATION

M. BEULLAC VISITE UNE ÉCOLE PRIVÉE A MARSEILLE

« Il y en a assez des guerres de religion »

Marseille. — M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, a fait le point jeudi 22 novembre lors d'une visite — faite en compagnie de Mgr Roger Etchegaray, archevêque de Marseille — dans un collège catholique de jeunes filles de Marseille (l'Institution de la Sainte-Trinité, dirigée par la congrégation des religieuses trinitaires), sur les mesures prises par le gouvernement pour l'application de la loi Guermeur sur l'enseignement privé.

Votée le 25 novembre 1977, cette loi, qui tend à l'égalisation des situations entre les enseignants des établissements publics et ceux des établissements privés sous contrat, a déjà été suivie de onze décrets d'application.

De notre correspondant régional

Le ministre de l'éducation a notamment rappelé que 66,6 millions de francs ont été inscrits au budget de 1979 pour la prise en charge, à leur niveau réel, des cotisations afférentes aux personnels non enseignants rémunérés par les établissements d'enseignement privé, et que 56,7 millions seront consacrés à cette revalorisation en 1980.

Au titre des subventions d'équipement pour la réalisation d'ateliers complémentaires destinés à l'éducation manuelle et technique, le montant des autorisations de programmes est passé de 5,3 millions de francs, en 1978, à 30,3 millions de francs en 1979, et sera porté à 59,8 millions de francs en 1980.

M. Beullac a, d'autre part, précisé que les mesures concernant la situation des maîtres contractuels ou agréés seront incessamment complétées par deux nouveaux décrets relatifs aux conditions de départ à la retraite. Aux termes de ces décrets, qui devraient être soumis au Conseil d'Etat le 27 novembre, les maîtres de l'enseignement privé pourraient prendre leur retraite sans minoration au même âge minimum que leurs homologues titulaires de l'enseignement public, en bénéficiant de pensions presque identiques.

« *L'objectif*, a indiqué M. Beullac, *est d'assurer à un maître qui entre actuellement dans l'enseignement privé, et au terme d'une durée de carrière normale, de prestations comparables à celles procurées aux enseignants justifiant des mêmes indices et de services validables équivalents. Pour atteindre ce résultat, il est prévu de fixer au niveau approprié le taux des cotisations du système de retraite complémentaire. Sur ces cotisations, l'Etat prendra intégralement en charge la part incombant à l'employeur, (...) ce qui devrait sensiblement améliorer la situation financière des établissements.* »

Le ministre a enfin souligné le « *climat de loyauté* » dans lequel s'applique la loi Guermeur en rappelant que l'enseignement privé sous contrat — qui compte cent mille enseignants et deux millions d'élèves — était « *complémentaire et non plus concurrentiel* » de l'enseignement public. « *En venant ici*, a-t-il déclaré, *j'ai voulu prouver qu'il y en avait assez des guerres de religion. Je me sens personnellement une vocation de rassembleur.* »

Les déclarations de M. Beullac ont trouvé un écho favorable auprès de Mgr Etchegaray, présent à la manifestation aux côtés des deux députés de la majorité des Bouches-du-Rhône, MM. Jean-Claude Gaudin (P.R.), vice-président de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, et Joseph Comiti (R.P.R.). « *Nous n'avons jamais demandé de faveurs ni de privilèges*, a notamment affirmé Mgr Etchegaray, *et nous n'avons donc jamais eu de complexes de solliciteurs ou de mendiants. Nous espérions seulement un peu de justice et nous constatons avec satisfaction qu'un long chemin a déjà été parcouru dans cette voie.* »

La venue de M. Beullac à Marseille, où il a aussi visité une école publique accueillant en majorité des immigrés, avait suscité de nombreuses réactions défavorables, notamment celles du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES), de l'U.D.-C.G.T. et du Syndicat de l'enseignement technique (SNEPT-C.G.T.).

GUY PORTE.

Goûters interdits dans les écoles maternelles

Ventres affamés...

Les enfants des écoles maternelles d'un secteur proche de Toulouse ne peuvent plus prendre leur goûter pendant les heures de classe. L'inspectrice départementale de l'éducation nationale de Rieux (Haute-Garonne) estime que cela occupe trop de temps, au détriment des autres activités pédagogiques. L'inspection d'académie a confirmé cette décision, qui s'applique aux enfants de deux à six ans d'une trentaine d'écoles, en ajoutant que ces goûters sont trop souvent prétexte à des excès de friandises et à un étalage qui révèle trop d'inégalités sociales. Elle engage les institutrices à chercher le moyen de faire du goûter une « activité véritablement éducative » *et se déclare favorable à la distribution de lait aux enfants comme cela est organisé à Paris* (le Monde *du 22 novembre) et dans plusieurs villes de France.*

[Cette mesure et l'émotion qu'elle a soulevée dans la région suscitent quelques remarques. Il paraît inconcevable, parce que contraire au bon sens, renforcé par l'avis de tous les spécialistes, de laisser des enfants de moins de six ans sans alimentation de 12 h. 15 (sortie de la cantine) à 17 h. 15 (l'école se termine à 17 heures). Pourquoi ne pas profiter de la récréation au milieu de l'après-midi pour le goûter ? Et si l'on ne veut pas mélanger jeux à l'extérieur et collation, c'est reconnaître à celle-ci une certaine importance en elle-même : dès lors, n'a-t-elle pas sa place à l'école, et, à plus forte raison, à l'âge où le baccalauréat ne montre pas encore sa silhouette au bout de l'année ? Quant à l'argument des inégalités, et si les institutrices en profitaient pour inviter les enfants à partager, cela ne serait-il pas aussi, une activité éducative ? — C. V.]

● *La classe « sauvage » continue à Domont (Val-d'Oise).* — Les parents d'élèves du cours élémentaire première année de l'école Gabriel-Péri à Domont qui continuent à faire classe, ce vendredi 23 novembre, pour protester contre la décision de l'administration de supprimer une classe (*le Monde* du 23 novembre), organisent un assemblée générale le lundi 26 au matin. Ils se déclarent « *nullement impressionnés par les mesures d'intimidation* » de l'inspecteur d'académie.

ÉDUCATION

Le Syndicat des instituteurs dénonce la « politique de boutiquier » du patronat et de l'État

« Il n'y a plus, semble-t-il, de dialogue possible, chez nous comme ailleurs, qu'entre le pouvoir et la rue. » A lire l'éditorial du prochain numéro de *l'Ecole libératrice*, organe hebdomadaire du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-P.E.G.C.), les relations se tendent entre le syndicat et le gouvernement.

Le mercredi 28 novembre, six rassemblements régionaux sont prévus à Beauvais, Besançon, Dijon, Perpignan, Rouen et Toulon, « *sur les lieux mêmes où s'exerce un arbitraire d'un autre âge* ». Dans les six départements dont ces villes sont le chef-lieu, des institutrices sont, ou ont été, privées d'une partie de leur salaire pour avoir, conformément aux consignes syndicales, limité à trente enfants l'effectif des classes de maternelle (*le Monde* du 16 novembre). Les dirigeants du SNI veulent que « *l'organisation tout entière* » dise, ce jour-là, « *son indignation, son refus et sa détermination, dans la rue...* »

Le syndicat dénonce l'attitude du patronat et de l'Etat qui conduisent « *une politique de boutiquier en faveur des boutiquiers*, [une] *politique de nantis en faveur des nantis* ». Cela explique, selon l'éditorial de *l'Ecole libératrice*, que « *ni les ouvriers d'Alsthom, ni les aiguilleurs du ciel, ni bien d'autres encore ne peuvent valablement discuter avec leurs employeurs, autrement qu'en termes d'exercice du rapport de forces, radicalisé dès le départ* ». Cela explique que les instituteurs soient eux aussi « *réduits au farouche combat* ».

Le SNI annonce encore son intention « *d'accentuer l'intensité de ses actions* » dans les toutes prochaines semaines à propos des conditions de travail, des collèges et de « *l'aventureuse et irréaliste modification envisagée des rythmes scolaires et de l'équilibre des vacances* ».

Chaud et froid

Les jours de la décrispation entre le Syndicat national des instituteurs (SNI) et le ministre de l'éducation sont-ils comptés ? Le *temps* serait-il enfui, où, sur le perron du ministère, les visages des dirigeants du Syndicat s'illuminaient, autant il est vrai, *pour* célébrer le départ de M. Haby que *pour* noter « *l'esprit d'ouverture* » de M. Beullac ? Où celui-ci parlait « *de ces hommes excellents* » que sont les responsables du SNI ?

Pendant dix-huit mois, les contacts *ont* été constants. Et féconds. Quoi qu'il advienne, il restera à l'actif de M. Beullac d'avoir allongé à trois ans une formation des instituteurs sanctionnée *désormais* par un diplôme universitaire. *Il* restera à l'actif du SNI d'avoir obtenu cette *rénovation*.

Pour le Syndicat, cependant, le gué n'est qu'à moitié franchi. Il *faut* maintenant que cette *formation améliorée* entraîne pour tous les instituteurs, anciens et futurs, une revalorisation des traitements. Les négociations *à ce* sujet s'étirent. Le gouvernement n'est pas pressé de consentir à des *largesses*. Même parmi les autres syndicats de la fonction publique, le SNI ne compte pas que des alliés, car plusieurs d'entre eux supportent mal l'idée que tous les fonctionnaires d'une catégorie ne profitent pas d'avantages identiques.

La direction du SNI ne veut pas s'empêtrer dans cette négociation. Son opposition interne, la tendance « Unité et Action » où militent les communistes, ne cesse d'ailleurs de la harceler.

Contre les *fermetures* de classes, contre les sanctions à propos des réductions d'effectifs dans les *maternelles*, pour le *réemploi des maîtres auxiliaires*, nombre de voix ont poussé la direction du Syndicat à démontrer plus d'intransigeance. Seize *sections départementales* dirigées *par* Unité et Action ont décidé d'organiser une « marche sur *Paris* » le mercredi 12 décembre. Elles *concluent* leur appel à cette manifestation en affirmant la nécessité d'une *action* nationale.

Cette *action* nationale, la direction du SNI la refuse *pour* l'instant, tout au moins sous la *forme* d'une grève. Le SNES (Syndicat *national* des enseignements de second degré), deuxième syndicat de la FEN par le *nombre d'adhérents* — mais où Unité et Action est majoritaire, — vient de lancer une consigne d'arrêt de travail national le 11 décembre dans l'enseignement secondaire, en accord avec les syndicats d'enseignants ou de personnels de la C.F.D.T., de la C.G.T., ainsi qu'avec le Syndicat national des collèges (indépendant). Le SNI-P.E.G.C., implanté, lui aussi, dans les collèges, ne s'y associera pas. Mais il aura, quinze jours plus tôt, déclenché six rassemblements *régionaux* qui seront, peut-on prévoir, *démonstratifs*. Le chaud, le froid... le dosage subtil n'en a pas fini. La proximité du congrès de la FEN, qui aura lieu à Toulouse en janvier, ne pourrait bien que le faire croître et embellir.

CHARLES VIAL.

SPORTS

VOILE

La préfecture maritime de Cherbourg justifie l'interdiction de la course de l'EDHEC

De notre correspondant

Cherbourg. — Tout en estimant que le refus d'autoriser la course croisière des élèves de l'Ecole des hautes études commerciales de Lille (EDHEC) est mal compris (« le Monde » du 22 novembre), on se félicite, à la préfecture maritime de Cherbourg, qu'un débat public s'instaure entre les licenciés de la Fédération française de voile et les responsables de la sécurité de la navigation, car dans la Manche celle-ci est devenue une préoccupation permanente (« le Monde » du 7 novembre).

La décision de l'amiral Emile Chaline n'a pas été prise au vu des risques encourus par les seuls participants, qui étaient plus de mille cette année. Elle trouve son fondement dans un rapport établi en mai par le CROSS-Manche (1) sur les conditions dans lesquelles s'était déroulée la onzième course-croisière de l'EDHEC du 14 au 19 avril.

« *Lors de la première traversée Cherbourg-Cowes, des groupes de concurrents ont calaminé sur le rail commercial, ils ont constitué un danger pour la navigation et contraint de nombreux navires à manœuvrer* », dit ce rapport, qui précise que les organisateurs n'avaient prévu pour la sécurité qu'une goëlette âgée peu apte à jouer efficacement ce rôle.

Le préfet maritime, dont les responsabilités ont été accrues depuis le 1er janvier, estime qu'en attendant des mesures encore plus strictes sur l'utilisation de l'espace maritime, là où les dangers de collision sont fréquents entre les navires qui assurent l'approvisionnement de l'Europe du Nord, il faut éviter ce genre de situation.

Organisée par le Royal Ocean Racing Club, l'épreuve Cowesbaie de Saint-Malo ne peut être comparée à la course de l'EDHEC car elle part de la côte anglaise qui est éloignée du « rail » où les voiliers se présentent dès lors en ordre dispersé. En quittant Cherbourg, ceux-ci se bousculent immédiatement dans une zone dangereuse, y créant une situation « *anormale* ». Des amateurs participant à une course comme celle de l'EDHEC n'ont pas l'expérience souhaitable, disent encore les marins professionnels. Certains en font leur unique sortie annuelle, et une grande partie de la flotille 79, lit-on encore dans le rapport du CROSS-Manche, était constituée par des voiliers de location.

RENÉ MOIRAND.

(1) Centre régional d'organisation des secours et du sauvetage en Manche.

BASKET-BALL. — *En Coupe d'Europe des clubs champions, Le Mans a battu, à domicile, jeudi 22 novembre, en match retour, Vienne (Autriche), 99-84, tandis que chez les femmes, le Clermont U.C. s'inclinait face à Vigo (Espagne) 68-54.*

SCIENCES

IMPORTANTE MANIFESTATION DE CHERCHEURS A PARIS

Plusieurs milliers de personnes — deux mille cinq cents selon la police, cinq à six mille selon les organisateurs — ont manifesté dans le calme jeudi 22 novembre à Paris à l'appel de douze syndicats des personnels de l'Université, de l'enseignement supérieur et de la recherche, rattachés à la FEN, la C.F.D.T., la C.G.T. et la C.G.C. Aux cris de : « *la recherche aux travailleurs* », « *recherche sacrifiée, université étouffée* », et « *Giscard, Aigrain, votre plan on n'en veut pas* », le cortège, parti de la place de la Sorbonne, s'est dirigée vers l'Elysée.

Les manifestants entendaient ainsi faire « monter d'un ton » leurs revendications et protester contre les nouvelles directives gouvernementales en matière d'emploi qui continuent de provoquer de sérieuses oppositions au sein des différents organismes de recherche. Le récent texte adopté le 17 novembre à l'unanimité moins deux voix par les présidents de sections du comité national du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) témoigne de cet état de fait (*le Monde* du 20 novembre).

Comme lors de la manifestation du 18 octobre (*le Monde* du 20 octobre), le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (S.N.I.R.S.) de la C.G.C. était présent.

Ouverture des négociations

De nombreux chercheurs de province avaient aussi répondu à l'appel des organisations syndicales pour cette « marche nationale sur Paris » : on pouvait voir dans le cortège des délégations de Toulouse, Lille, Marseille, Grenoble, Orléans, etc.

Déjà, dans la matinée, quelque quatre cents chercheurs avaient, en prélude à la manifestation, occupé à Paris le hall d'entrée du C.N.R.S. et obtenu que quelques-uns de leurs camarades soient reçus par la direction de cet organisme. Au cours de cette entrevue, MM. Charles Thibault, président du C.N.R.S., Jacques Ducuing, directeur général, et Georges Roux, secrétaire général, ont déclaré que la direction était d'accord sur l'ouverture de négociations sur le statut des ingénieurs, techniciens et administratifs de la recherche, qu'elle recevrait le 23 novembre, à 11 heures, les organisations syndicales pour discuter du statut des personnels et qu'elle était enfin prête à examiner les problèmes de représentation du personnel au sein des instances de décision du C.N.R.S.

Plusieurs personnalités politiques, Mme Hélène Luc, sénateur (P.C.), M. James Marson, sénateur (P.C.), M. Pierre Noé, sénateur (P.S.) et M. Guy Hermier, député (P.C. ont participé au grand mouvement de l'après-midi auquel le parti communiste apportait son « *total soutien* » pour que « *les personnels de recherche défendent un riche potentiel national dont l'essor détermine pour une part importante le développement futur de notre pays et sa capacité à résoudre à terme les grands problèmes de société auxquels il est confronté* ».

Place de la Concorde le cortège était arrêté par les forces de police. Une délégation d'une douzaine de personnes a été admise à se rendre à l'Elysée où elle n'a pas été reçue, en dépit d'une demande d'audience. Elle a cependant pu remettre une motion sur les revendications des personnels.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

LES SOVIÉTIQUES VONT ENVOYER DES SINGES RHÉSUS DANS L'ESPACE

Les Soviétiques vont installer un groupe de singes macaques Rhésus à bord d'un satellite. En annonçant ce projet, mercredi 21 novembre, l'Agence Tass a souligné qu'il s'agit d'une première pour l'U.R.S.S.

Des expériences seront faites en collaboration avec les Etats-Unis, la France et les pays de l'Est, sur le mécanisme des réactions physiologiques en apesanteur. En particulier, des chercheurs américains fabriqueront des appareils pour étudier le système cardio-vasculaire des singes.

Les Etats-Unis avaient mis en orbite, en juin-juillet 1969, le premier et encore unique singe de l'espace ; il devait mourir au lendemain de son retour sur Terre, mais l'expérience avait cependant fourni des informations sur le comportement mental et physiologique de l'animal.

● RECTIFICATIF. — Le montant de chacun des prix Balzan (*le Monde* du 23 novembre) est de 250 000 francs suisses (650 000 francs français), et non 2 500 francs, comme nous l'avions écrit par erreur.

DÉFENSE

Six légionnaires sur dix sont francophones constate M. Paecht (U.D.F.) dans son rapport sur la légion étrangère

Six légionnaires sur dix sont francophones. Sur quatre candidats à la légion étrangère, un seul a la possibilité de souscrire un engagement. C'est ce qui ressort du projet de rapport que le secrétaire de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, M. Arthur Paecht, député U.D.F. du Var, a soumis, jeudi 22 novembre, à l'approbation de ses collègues de la commission, en commentaire à une proposition de loi du groupe communiste tendant à dissoudre la légion étrangère.

Ce projet de rapport, approuvé par les membres de la majorité à la commission de la défense, sera imprimé à la fin de la semaine prochaine pour être distribué.

La proposition de loi présentée par le P.C.F., et, donc, refusée par la commission, condamnait la légion étrangère, « *instrument des conquêtes coloniales et de répression des peuples et territoires conquis* », « *instrument privilégié de répression dans les départements et territoires d'outre-mer* », et « *corps à part dans l'armée française* ». Les députés communistes proposaient d'affecter les ressources financières ainsi dégagées « *à l'amélioration de la capacité opérationnelle de l'armée de conscription* ».

Après avoir noté que « *les auteurs de la proposition de loi visent un autre objectif, qui est tout simplement l'élimination des unités de professionnels au sein de l'armée* », le rapporteur, M. Paecht, donne une série de précisions sur l'état actuel de la légion étrangère qui modifient sensiblement l'image de marque extérieure de ce corps, créé en mars 1831.

« *La légion étrangère pouvant recruter des étrangers*, écrit le député du Var, *soixante à soixante-dix nationalités y sont en permanence représentées. Les pourcentages s'établissaient en 1978 de la manière suivante : 59 % de francophones ; 11,5 % de germanophones ; 10,5 % de Latins ; 5 % de Slaves ; 3 % d'Anglo-Saxons ; 2 % d'Afro-Asiatiques ; 1 % de Nordiques et 8 % de divers.* »

« *Précisons*, ajoute le rapporteur, *que l'élément francophone comprend les engagés de nationalité française. Ils représentaient en 1978 49 % des effectifs, ce qui constituait pratiquement un maximum. En effet, la légion tient à ce qu'aucune nationalité ne dépasse la proportion de 50 % pour que l'amalgame des différentes origines soit possible. Pour 1979, le pourcentage de Français tendrait à diminuer et devrait se situer vers 40 %.* »

On observe, en effet, selon M. Paecht, depuis plusieurs mois une recrudescence du recrutement d'origine asiatique et africaine.

Une légende

Dans cette légion forte actuellement de sept mille neuf cents hommes (auxquels il faut ajouter sept sous-officiers féminins), 20 % seulement des jeunes recrutés souscrivent un contrat par idéal et les 80 % restants fondent leur décision sur un problème social et familial. « *Autrement dit*, écrit le député U.D.F., *les engagés sont en règle générale des hommes mal dans leur peau pour une raison ou pour une autre et plus ou moins instables.* »

Pour autant, estime M. Paecht, « *la légion étrangère n'est pas un ramassis de criminels ou de délinquants, comme la légende tendrait à le faire croire* ».

Calculé sur quatre ans, entre 1974 et 1978, le taux moyen de délinquance — nombre d'actes délictuels de toutes sortes, depuis la falsification de chèques jusqu'à l'homicide volontaire en passant par les différents vols, rapporté aux effectifs en uniforme — est de ,0 8 % dans la légion étrangère, au lieu de 0,61 % dans l'armée de terre française. Soit, donc, sept fois moins de délits chez les légionnaires. On a dénombré en 1978 cent quatre-vingt-dix-neuf actes délictuels dans la légion parmi lesquels vingt cas de récidive.

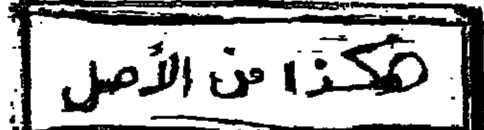
» *Les véritables criminels ne sont jamais admis à la légion grâce à une enquête de sécurité rigoureuse, car, selon les responsables de la légion, ils ne pourraient faire de bons combattants (...). Ce corps militaire n'a d'ailleurs aucun intérêt à recruter dans les milieux interlopes, car ils peuvent pourrir les autres éléments* », remarque M. Paecht.

» *De plus*, ajoute le rapporteur, *on doit mettre à l'actif de la légion le fait que les petits délinquants qu'elle recrute récidivent dans des proportions bien moindres que dans le civil. La raison est simple : la légion étrangère les protège contre eux-mêmes. C'est ce qu'ils recherchaient en s'engageant.* »

Si la légion obtient de tels résultats, croit pouvoir affirmer le député de la majorité, c'est parce que « *la sélection des candidats est considérée comme une opération importante* ».

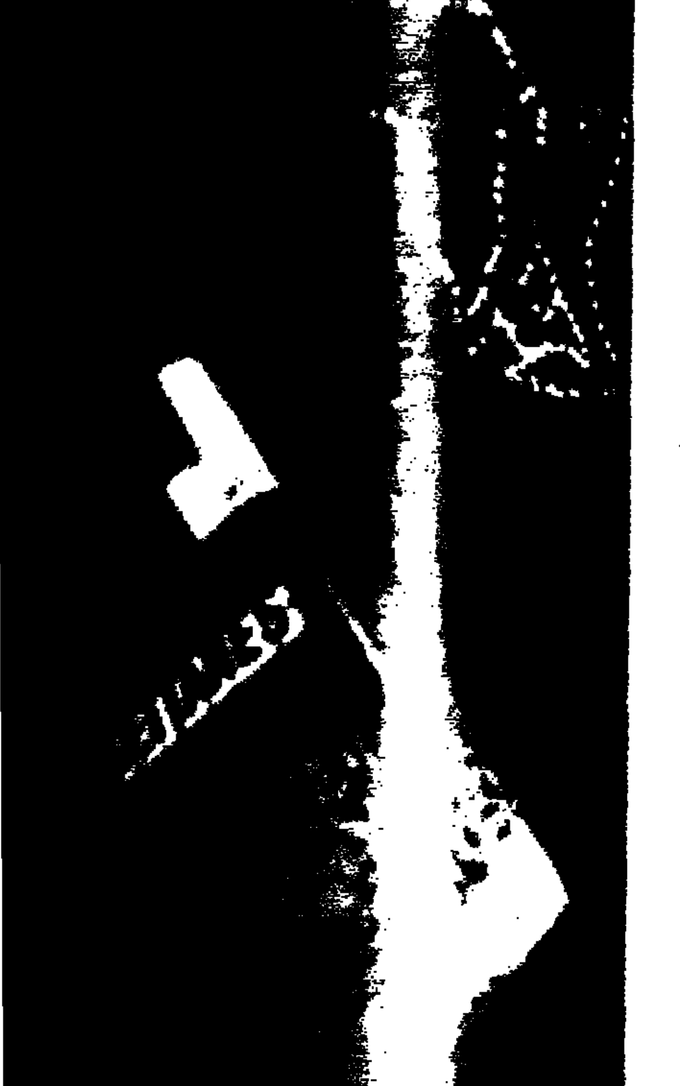
« *La légion effectue un filtrage des candidats à l'engagement. Celui-ci est sévère puisque sur quatre postulants un seul signe un contrat. Ainsi, en 1978, 5 432 candidatures ont été retenues par les postes de recrutement de la légion. 4 810 jeunes ont été envoyés à Aubagne (Bouches-du-Rhône), où ils ont subi d'abord un examen de santé approfondi, ensuite un examen psychologique comportant notamment un entretien de deux heures avec un sous-officier parlant leur langue. Sur les 4 810 jeunes examinés, la légion d'Aubagne en a sélectionné 1 784.* »

Parmi les trois jeunes refusés, qui cherchaient l'aventure, mais, sans doute, « *l'aventure organisée et disciplinée* », note M. Paecht, deux le sont pour des raisons médicales et le troisième est éliminé pour des motifs psychologiques.



Le Monde

culture



LE JOUR DU CINÉMA

Trois festivals pour les films français

Trois festivals consacrés au cinéma français dans la seconde quinzaine de novembre :

— Le premier limité au cinéma expérimental français, se tient chaque lundi, depuis le 19 novembre et jusqu'à fin janvier, rue de l'Abbaye, sous la direction de Dominique Willoughby. Dans un texte d'introduction, l'organisateur de ces rencontres, qui, en l'espace de trois ans, a su créer un véritable public pour une forme de cinéma non « réaliste », croit reconnaître la naissance d'une école française originale, appelée à prendre le relais des expériences américaines et allemandes. Parmi les noms relevés, ceux de Claudine Eizykman et Guy Fihman, de Pierre Rovere, du Lyonnais Georges Rey, du peintre Monory. La durée de chaque film, en général, n'excède pas quelques minutes.

— Depuis le 21 novembre et jusqu'au 4 décembre, l'Association bagnolotaise du cinéma, avec la collaboration de la Cinémathèque française et de la S.R.F., rend hommage à Jean Grémillon et Jacques Demy et présente les douze mouvements de la série télévisée France / Tour / Détour / Deux / Enfants, *d'Anne-Marie Miéville et Jean-Luc Godard, les essais de vidéo romanesque de Jean-André Fieschi, quelques émissions classiques de la série « Cinéastes de notre temps » de J. Bazin et A.S. Labarthe, des chefs-d'œuvre du court métrage comme* le Sang des bêtes *de Georges Franju ou* Charlotte et son Jules *de Jean-Luc Godard.*

— Du 27 novembre au 9 décembre, à Grenoble et dans plusieurs agglomérations de l'Isère, un festival « différent » va réunir cinéastes, cinéphiles, critiques pour essayer d'analyser la crise du cinéma français. Une brochure bourrée d'informations précieuses, Petite histoire du cinéma en Isère, *explique la situation locale.*

★ Festival du film expérimental français : 12, rue de l'Abbaye, Paris 6e. Tél. : 354-30-75 (ou 354-10-89, à la Maison des beaux-arts). Métro Saint-Germain-des-Prés.

★ Festival de Bagnolet : Le Cin'hoche, 6, rue Hoche, 93170 Bagnolet. Tél. : 360-01-02, poste 330. Métro Galliéni.

★ Festival de Grenoble : Maison de la culture, 4, rue Paul-Claudel, 38100 Grenoble.

Des précisions de M. Toscan du Plantier sur « Don Giovanni »

M. Daniel Toscan du Plantier, directeur général de la société Gaumont, nous a adressé les précisions suivantes, après la publication, dans le Monde *du 22 novembre, des premiers résultats commerciaux de* Don Giovanni *:*

Don Giovanni a fait, dans sa première semaine, 33 556 entrées dans sept salles et non pas 32 000 dans huit, avec un budget publicitaire de 750 000 F et non pas d'un million de francs.

S'il faut faire des comparaisons avec d'autres films, comparaisons rendues très difficiles par les différences entre les paramètres : nombre de salles, capacité..., il faut les donner exactes. Ainsi, *la Flûte enchantée* n'est pas sortie dans quatre salles mais dans six, le 29 novembre 1975, avec cinq séances par jour au lieu de huit pour *Don Giovanni*. Son budget publicitaire de 500 000 F doit être apprécié sous le double regard de l'augmentation générale des dépenses de promotion et des tarifs publicitaires (40 % en quatre ans).

Par ailleurs, notre budget publicitaire aurait difficilement permis une fréquentation très supérieure, vu le taux élevé d'occupation des salles. Ainsi, le Gaumont-Champs-Elysées a enregistré 9 156 entrées payantes dans la première semaine, sur une capacité théorique de 10 500 entrées.

[Il est exact que « la Flûte enchantée » est sortie, le 29 novembre 1975 (et non le 28), dans six salles, si l'on compte la périphérie (à raison de quatre séances par jour, et non cinq, sauf dans une salle). Cependant, si l'on compte également la périphérie, « Don Giovanni » est bien sorti dans huit salles. L'hebdomadaire « le Film français » indique que le film de Bergman « a fait », en une semaine, 32 398 entrées dans six salles, et celui de Losey, 33 556 dans huit salles (le chiffre de 32 000 que nous avons donné était, comme nous le soulignions, approximatif, puisque établi par extrapolation avant que ne soient connus les résultats du septième jour).]

« LE GRAND EMBOUTEILLAGE », de Luigi Comencini

La souffrance d'un moraliste

Dans *l'Ange exterminateur* de Luis Bunuel (1962), les invités d'une soirée mondaine se trouvaient retenus, par une force invisible, dans le salon de leurs hôtes dont personne ne pouvait plus sortir. Aux portes de Rome, sur un pan d'autoroute, entre un cimetière de voitures, les pylônes d'un échangeur inachevé, une station-service et un vieux pavillon promis à la démolition, les passagers d'une foule d'automobiles se trouvent, eux aussi, bloqués sans savoir quand ils pourront repartir.

Avant de tourner *le Grand Embouteillage*, Luigi Comencini a revu le film de Bunuel. Il a repris, en somme, la même idée allégorique mais il s'est placé, sans gags surréalistes, sans réalisme fantastique, sur le terrain réel d'un phénomène lié à la société de consommation (les embarras de la circulation qui, s'ils sont très fréquents à Rome, existent partout) ; il a examiné les réactions d'hommes et de femmes appartenant à tous les milieux sociaux, alors que Bunuel avait décapé l'hypocrisie et la férocité de la haute bourgeoisie, symbole du pouvoir.

Le huis clos du décor aussi vrai que nature — construit à Cinecitta — est celui de la vie quotidienne. Et ces gens qui ne peuvent, parce que c'est leur bien, le signe matériel de leur niveau de vie, se séparer de leurs voitures, ces gens qui ne savent plus communiquer, montrent, en essayant de s'adapter à une situation de prisonniers de la route, leurs appétits, leurs faiblesses, leurs passions, leur violence, leur indifférence aux autres, tous les défauts qu'un Comencini, lucide et pessimiste comme il ne l'a jamais été, voit dans la nature humaine.

Il y a plus dans *le Grand Embouteillage* que l'allégorie de la société italienne immobilisée, livrée à l'anarchie, partant à la dérive comme dans *Prova d'orchestra* de Fellini. Plus qu'une critique de l'aliénation par l'automobile (qui a, paraît-il, mécontenté la Fiat !), il y a cette vision amère de l'homme qu'on trouve dans tous les grands films dramatiques de Comencini, sans ces allusions politiques qui ont fait un certain temps, en France, le succès de la comédie italienne aujourd'hui en défaveur, sans démagogie rassurante.

La vision de Comencini englobe, par un foisonnement de personnages typiques, toutes les classes sociales et refuse jusqu'à l'humour divertissant de la comédie italienne qui se trouve, en fait, ici démythifiée. En une saison où l'on admire fort les mises en scène spectaculaires, les images superbement travaillées, les adaptations littéraires de prestige, ce film se situe à contre-courant du « bon goût », de la mode. Construit sur un schéma unanimiste (une dizaine de voitures sont les théâtres tour à tour explorés de drames ou de comédies sarcastiques), il ne prend pas place, à cause de sa rigueur mordante, de son absence d'effets esthétiques, dans la hiérarchie des œuvres de « grand style ». La direction de la mise en scène est purement morale et Comencini ne fait pas rêver.

L'importance sans tapage du *Grand Embouteillage* n'est pas en rapport avec les valeurs actuellement consacrées, mais avec l'univers d'un auteur qui suit son chemin personnel. Son autoroute au-dessus de laquelle s'élèvent les fumées d'usine nocives d'*Un vrai crime d'amour*, où se rejoue, mais sans profit pour personne, le jeu des classes de *l'Argent de la vieille*, est le microcosme de la souffrance d'un moraliste désenchanté qui ne peut s'empêcher pourtant d'aimer ses personnages blessés (les larmes silencieuses d'Annie Girardot, la défaite de Mastroianni au petit matin, les mains serrées d'Harry Baer et Angela Molina après le viol), qui n'a ni mépris ni méchanceté à l'égard d'une humanité pitoyable. Il suffit d'une femme disant son espoir d'entendre un jour la voix de son jeune enfant qui dort depuis sa naissance pour que l'enfer humain ne soit pas tout à fait un enfer. Même si l'angoisse demeure.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

Quatre films de Marguerite Duras

(Suite de la première page.)

La voix sans visage ne désigne pas ce qu'il y a dans l'image muette. Au spectateur de vivre ensemble les statues du Louvre derrière leurs échafaudages et la répudiation de Bérénice ; le petit matin bleu sur les grands boulevards avec les travailleurs noirs, et les empreintes noires et bleues de l'homme préhistorique dont le cri d'amour millénaire est dédié aux images du prolétariat ; la masse de charbon sur une péniche, la Seine, et un chat mort de froid, de faim ; le flux et le reflux de la mer qui fait vivre la plage, et la mère d'Aurélia qui meurt après l'accouchement, dans le rectangle blanc d'une cour de camp de concentration.

Aurélia Steiner écrit des lettres d'amour impossible à un homme mort de toutes les morts et qu'elle cherche dans le corps des autres. Elle est « instruite de l'existence de la douleur » comme Anne-Marie Stretter, comme Alissa dans « Détruire, dit-elle ». Elle dit la vérité comme la femme du « Camion », elle est dangereuse et folle, car elle ne connaît pas d'oubli. Marguerite Duras est comme elles, à aimer, à se souvenir jusqu'à l'éternité du massacre des juifs.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Action-République.

NOTES

Musique

E'Sandzi et Mondzo

On attendait — puisqu'ils étaient annoncés — Mathurin Rempano, chanteur et joueur de ngombi, Akwe Obiang, un des plus grands chanteurs et joueurs de mvet (le mvet désigne à la fois un instrument de musique à cordes, et un genre littéraire précis, une forme de chant épique), et l'ensemble E'Sandzi de Leconi. Les deux premiers ne sont pas venus, ils ont été remplacés par un groupe de quatre musiciens, Mondzo.

En dehors de cette surprise, qui frise l'incorrection (puisqu'on découvre ce remplacement de dernière minute dans la salle et que les organisateurs, qui n'en révèlent pas les raisons, s'en excusent à peine), il faut reconnaître que les deux groupes de musique traditionnelle gabonais qui sont donnés à entendre sont bons (quoique les conditions dans lesquelles ils jouent soient déplorables). Il faut écouter avec attention la polyrythmie savante, et surtout le groupe Mondzo, trois hommes, une femme, qui jouent et chantent en sogo (une langue proche du Myene) des chants rituels et familiers. Visages peints, torses nus maquillés de points blancs, et la voix du chanteur initié, voix reprise par le chœur, sur quelques notes, qui provoque, avec le claquement des baguettes et la sonorité spéciale de la cithare — instrument qui permet de passer de l'état du monde à celui des esprits, — une rêverie douce et excitante... s'il ne faisait pas si froid.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Campagne-Première, 23 novembre, 20 h. 30.

Variétés

Diane Dufresne

Inattendue et pareille à elle-même, Diane Dufresne prend l'habitude de revenir chaque année à l'Olympia. Mais le printemps dernier, elle a été aussi l'une des interprètes au Palais des congrès de « Starmania », de Michel Berger et Luc Plamondon, ce parolier québécois qui lui écrit des textes parfois en forme de jeux, pleins d'humour et d'ironie, de notations sur l'air du temps, d'une culture américaine et cinématographique.

Avec toujours le besoin d'espace et de rire sur soi-même, avec la folie en guise de sagesse et la même vitalité déployée, Diane Dufresne chante, rêve, éclate de vie, utilise sa voix comme un instrument aux longs chorus aériens, swingue, vocalise, porte un cour instant les couleurs du disco. Les nouvelles chansons sont égales aux anciennes, fines, sensibles, planantes. Dufresne est accompagnée par Claude Engel et son groupe.

C. F.

★ Olympia, 20 h. 45.

PHOTO

Robert Frank chez Zabriskie

L'amorce du reportage

La galerie Zabriskie expose soixante-dix tirages originaux de Robert Frank, extraits de ses livres The Americans et The line of my Hand, quelques inédits. Toutes ces photos datent des années 50. Frank est né en Suisse en 1924, il a émigré aux Etats-Unis en 1947, et en 1955 il a reçu une bourse de la fondation Guggenheim qui lui a permis d'aller se promener à travers l'Amérique. Après la parution de son livre The Americans, il a délaissé à peu près la photographie. Il vit maintenant au Canada, où il réalise des films.

Robert Frank a fait une photo vive, de réflexe, sur le tempo du déplacement, de la déambulation, de la rencontre. Sur l'intrigue de son regard. Qu'est-ce qui l'alerte ? La plume soudain trop blanche du chapeau de deux Tyroliens qui avancent dans la perspective sombre et floue d'une rue, une tête de crocodile issue de la vase et sur laquelle on a jeté des cacahuètes, un cul-de-jatte qui cavale sur sa petite planche à roulettes, une forme fantomatique toute noire qui traverse une rue enneigée. Ces photos jouent sur un détournement du regard, qui ne se place pas là où il doit être, et qui prend les marcheurs de dos, dans la rue, la robe du soir surmontée d'une étole de zibeline au moment où elle se glisse dans le tambour trop étroit d'un grand hôtel.

Frank photographie comme il marche, sans s'arrêter. Photo « glacée », prise d'une seule main, comme il va y avoir, dix ans plus tard, le cinéma direct. Ce n'est pas la beauté qui détermine Frank, et il semble bien se moquer que ses négatifs soient rayés, sur-ex ou sous-ex, ou pleins de poussières. Ce n'est pas la qualité de l'image qui compte, mais l'amorce de cinéma, de reportage, l'amorce de vie.

Le plus étonnant chez Robert Frank est cette espèce d'« avant-garde » photographique, d'enfant prématuré de la photographie, comme pour William Klein. En 1950, photographier un plan de métro Bastille, la nuit, sous une nuée de fumée, ou la vitrine d'un magasin de coiffure vide avec le reflet de la rue, des carrosseries noires bien lustrées, des enseignes de cinéma, des publicités de soutiens-gorge, ou même, cette façon de prendre des visages « à bout portant », de la distance qui sépare deux hommes en train de parler, ou à travers la vitre de l'autobus, à l'époque, littéralement, « ça n'a pas de sens », c'est culotté.

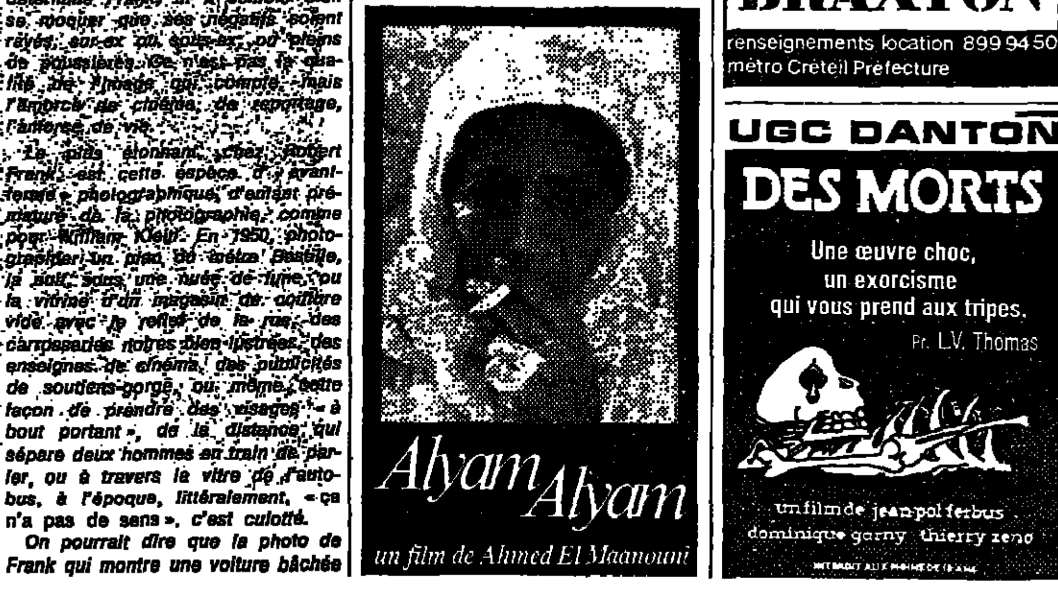
On pourrait dire que la photo de Frank qui montre une voiture bâchée sous deux palmiers est la photo-type, le prototype de toute la photographie américaine des années 70, Friedlander, Uzzle et les autres.

Mais à travers ces soixante-dix tirages, et cette diversité du regard, on ne devine pas un homme particulier. Il y en a forcément eu un pour prendre ces photos, mais on ne le connaît pas. On ne connaît rien de sa vie, de sa tête (ici aucun reflet de lui-même, aucune ombre, aucune trace de son passage qui tentent généralement les photographes), ni son âge, ni ses goûts, ni ses dégoûts. On ne connaît qu'une certaine activité de son œil.

La plupart des photos de Robert Frank sont datées, et il indique le lieu où elles ont été prises : voilà, tel jour de telle année, à tel endroit, à cette seconde-là, voilà ce qu'il y avait sous le regard d'un homme et qui lui a donné l'envie d'une image, et peu importe qu'il se passait des choses plus importantes, à côté, ailleurs, après, c'est cet instant-là qui a été pris. Ça, c'est le sentiment que donne cette exposition-là : montée différemment, avec un autre choix, l'œuvre photographique de Robert Frank pourrait sans doute donner un autre sentiment, s'ouvrir à d'autres intérêts. Elle est forte, de toute façon.

HERVÉ GUIBERT.

★ Galerie Zabriskie, 29, rue Aubry-le-Boucher, Paris-4e. Jusqu'au 8 décembre.



THÉATRE

« APPARENCES », de Simone Benmussa

Susannah et son image

L'histoire se passe vers 1910, dans le luxe bon genre d'un hôtel suisse où se sont réunies des célébrités britanniques appartenant à la gentry : un peintre (Sami Frey) et sa femme (Sabine Haudepin) ; une actrice (Susannah York) et son mari musicien (Stephane Fey) ; un auteur dramatique (Jean-François Adam), et Henry James (Roland Bertin).

A coups de phrases inachevées, de trous de mémoire, de presque mensonges, d'objets qui tombent, de légères bizarreries, les apparences sociales s'effrangent et laissent deviner d'autres apparences très floues, des personnes fantomatiques, mouvantes, qui répondent de travers à ce que l'on peut attendre d'elles, qui se dédoublent ou s'effacent. Une sorte d'énigme s'insinue, frôle le fantastique, flirte avec l'humour, effleure de graves problèmes d'identité, navigue dans les reflets trompeurs de l'ironie, danse avec un charme insolent. Roland Bertin enquête sur ce fuyant mystère, et se délecte. Il donne le ton mi-acerbe, mi-léger de cette promenade glissante au pays des faux-semblants, pour laquelle Simone Benmussa s'est inspirée d'un livre d'Henry James : *Vies privées*.

Le spectacle sera repris à Londres avec une distribution britannique et toujours Susannah York, qui donne sa vitalité lumineuse à son personnage de femme amoureuse de l'amour porté à son apparence d'actrice.

« *Les acteurs*, dit-elle, *ont une vie publique, fabriquent une image qui existe dans la tête des spectateurs et influence leur vie privée. Est-ce qu'ils y engagent toute leur énergie ? Je ne le pense pas. Ce que la pièce raconte, rend visible, c'est le va-et-vient de gens qui jouent de leur image comme d'un éventail et cherchent à connaître la vérité des autres. C'est l'histoire des comédiens avec leurs rôles, la mienne en tout cas.*

» *A la première lecture, je reçois une impression très forte, qui ensuite me fuit, et c'est affreux. J'ai acquis une technique. Je sais bouger mon corps, utiliser les objets, parler un texte, mais je n'arrive plus à donner un sens à ce que je fais. Tous mes efforts tendent à rejoindre l'impression première, à l'enrichir, à lui donner des nuances, à trouver le centre du personnage pour qu'il devienne le mien et que je puisse dire : je suis, je suis, je suis... Si je le crois, je peux jouer, croire me donne du courage, mais comment je peux jouer, je ne sais pas.*

» *Parfois, j'ai eu la sensation de la perte de mon corps. A onze ans, j'ai joué Puck dans* le Songe d'une nuit d'été, *et pendant des jours je me ressentais intouchable. Je vivais mon apparence. Et on retombe toujours sur terre. Ma famille, mes livres, ce que j'ai vécu, me donnent le sens de moi-même, mais l'image-Susannah York, je ne peux pas la juger. Ou plutôt, si je la synchronise au cinéma, je la regarde et je dis « elle ».* « Elle ne peut pas faire » ça, ce n'est pas juste. » *Mais aux moments qui me semblent bons, elle redevient moi.*

» *Il y a une question de distance quand je me regarde. Ici aussi, la distance compte. C'est la première fois que j'interprète une comédienne, donc quelqu'un de très proche, seulement je ne parle pas ma langue maternelle. Quand je vais jouer à Londres — donner l'apparence d'une comédienne anglaise aux spectateurs anglais, — je vais me sentir très vulnérable.* »

COLETTE GODARD.

★ Petit-Orsay, 20 h. 30, en alternance avec *le Langage du corps*, de Jean-Louis Barrault.

MUSIQUE

Les ready made « aidés » de Gavin Bryars

Hiératiques et imperturbables, les 16 et 17 novembre à la chapelle de la Sorbonne, six musiciens sont assis devant le public. Ils portent tous des écouteurs reliés à des magnétophones à cassettes individuels, sur lesquels passe l'enregistrement d'une même musique commerciale, de celle que l'on dit « d'ambiance ». Isolés les uns des autres, ils doivent tenter de reproduire d'oreille la partie correspondant à leur instrument respectif, tandis que leurs cassettes tournent à des vitesses différentes suivant l'état des piles.

De tout cela il résulte une musique en dérive, en état d'affaissement à la manière des « montres molles » de Dali, une musique qui évoque aussi l'atmosphère enfumée des night-clubs au petit matin.

Gavin Bryars s'impose comme la figure la plus originale d'un courant encore mal connu de la jeune musique anglaise. Après des débuts à la contrebasse dans des groupes de jazz, puis des études de composition aux Etats-Unis, il a participé à la création du célèbre Portsmouth Sinfonia Orchestra : un ensemble de quatre-vingts musiciens tourné vers une interprétation cacophonique du répertoire classique, la règle étant que chacun se serve d'un instrument dont il n'a encore jamais joué.

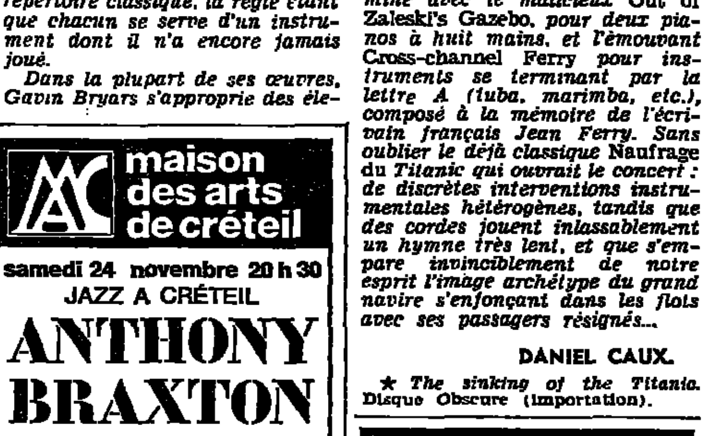
Dans la plupart de ses œuvres, Gavin Bryars s'approprie des éléments musicaux déjà existants qu'il détourne de leur fonction première. Sa démarche est marquée par un humour flegmatique, typiquement britannique, dont le détachement apparent masque une sensibilité profonde. Individualiste farouche, il admire des artistes autodidactes tels que Satie ou lord Berners, et se passionne pour la pataphysique et le dadaïsme. C'est à Duchamp qu'il emprunte un terme pour définir le concept fondamental de ses compositions : des ready made « aidés ».

Les autres morceaux inscrits au programme de la chapelle de la Sorbonne, dans les « performances » du Festival d'automne, sont joués de façon orthodoxe : d'après partitions, tels White's S.S. *et* My first Hommage, *écrits tous deux pour deux pianos, tuba et percussion. Loin des images convenues qu'éveille la notion d'avant-garde. C'est à l'intérieur de formes caractérisées par une joliesse délibérément désuète que prennent place plusieurs acquis des expériences « minimales » et « répétitives » de ces dernières années. Et c'est par une lente imprégnation de l'inconscient que l'auditoire finit par être touché.*

Le talent de Gavin Bryars culmine avec le malicieux Out of Zaleski's Gazebo, *pour deux pianos à huit mains, et l'émouvant* Cross-channel Ferry *pour instruments se terminant par la lettre A (tuba, marimba, etc.), composé à la mémoire de l'écrivain français Jean Ferry. Sans oublier le déjà classique* Naufrage du Titanic *qui ouvrait le concert : de discrètes interventions instrumentales hétérogènes, tandis que des cordes jouent inlassablement un hymne très lent, et que s'empare invinciblement de notre esprit l'image archétype du grand navire s'enfonçant dans les flots avec ses passagers résignés...*

DANIEL CAUX.

★ *The sinking of the Titanic.* Disque Obscure (importation).





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Sylvia.
Salle Favart (742-59-69), 20 h. : Soirée Stockhausen.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : le Misanthrope.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Gilgamesh. — Salle Gémier, 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Dave au bord de mer.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : On ne badine pas avec l'amour.
Petit T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Karl Valentin.
Centre Pompidou (277-12-33), 20 h. 30 : la Dame au petit chien.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 21 h. : la Fourmi dans le corps.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Anna Prucnal ; 20 h. 30 : les Trois Sœurs.
Centre culturel du Marais (278-68-65), 20 h. 30 : Magnum (Japanese Modern Dance Theater).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Croix de sang ; 23 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Pepe. — Théâtre du Soleil, 20 h. : Méphisto. — Epée-de-Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Fuente Ovejuna.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Cité internationale (589-38-69), la Resserre, 20 h. 30 : Finnegan's Wake. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Mariage.
Cité universitaire, auditorium Deutsch-de-la-Meurthe (589-53-93), 20 h. 30 : les Caprices de Marianne.
Daunou (261-19-14), 21 h. : S.O.S. Tendresse.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (273-46-42), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Fontaine (874-82-34), 18 h. 30 : Avec Colette ; 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Tit bonhomme l'est pas très mort.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-23-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : les Epiphanies ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 30 : la Poube. — Théâtre rouge, 19 h. : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Série blême.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Maison des Amandiers (236-54-39), 21 h. : les Mystères de Marseille.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau
Mogador (285-28-80), 20 h. 30 : l'Auberge du Cheval-Blanc.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous, Folleville.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Wings. — Petit Orsay, 20 h. 30 : le Langage du corps.
Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Un auteur nommé Tennessee.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. 15 : Square Courteline ; 22 h. : le Monstre du lac.
Studio-Théâtre 14 (700-19-31), 20 h. 30 : les Contes du chat perché.
TAI-Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Bruno Garcin.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre 13 (250-13-54), 21 h. : la Belle Sarrasine.
Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94), 20 h. 45 : Ubu.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Valhubert (707-30-02), 20 h. 30 : la Tempête.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Cendres.

Vendredi 23 novembre

La danse

Théâtre Oblique (355-02-94), 20 h. 45 : Ballets de la Cité.
Galerie A. Oudin (271-83-65), 21 h. : M.-C. Gheorghui.
Palais des sports (828-40-10), 20 h. 30 : Manfred.
Institut des langues orientales, 20 h. : Danse de l'Inde du Sud.
Théâtre d'En-Face (238-16-78), 20 h. 30 : Double sens unique.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS
Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendance de l'art en France 1968 - 1978-1979.
Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. 30 à 18 h. : Ecritures musicales.

PERFORMANCES
MUSIQUE, ART, DANSE
Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Dana Reitz et Deborah Hay.

THEATRE
Centre Pompidou, 20 h. 30 : la Dame au petit chien.
Chaillot, 20 h. 30 Gilgamesh.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Andalucia Amarga.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : l'Ecole des femmes.
American Center, 21 h. : Stuart Sherman.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Et pourtant ce silence ne pouvait être vide.
Nanterre, Maison de la culture, 21 h. : Catherine de Heilbronn.

DANSE
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ballet national de Cuba.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : S. Milbert, M. Motta... (Villa-Lobos) ; 21 h. 20 : Ensemble Tetrapoli (Telemann, Haydn, Debussy, Hindemith).
Centre culturel belge, 20 h 45 : G. Lukowski (Sor).
Radio-France, grand auditorium, 20 h. : Orchestre national de France, dir. L. Maazel (Mozart). — Studio 105, 20 h. 30 : Duo Delangle (Dufour).
I.R.C.A.M., Espace de projection, 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. P. Eötvös (Globokar, Machover).
Conservatoire de musique, 20 h. 30 : Y. et G. Henry (Haydn, Dufour, Petit, Nodaris).
Salle de l'Ancien Conservatoire, 21 h. : B. Verlet (Rameau, Couperin).

Jazz, pop', rock, folk

Bataclan (700-30-12), 22 h. 30 : Sam Rivers ; 24 h. : Pasadina Roof Auditorium.
Campagne-Première (322-75-93), 18 h. 30 : Backstage, blues ; 20 h. 30 : Musiciens traditionnels du Gabon ; 22 h. 30 : B. Boni, G. Marais.
Caveau de la Huchette (326-60-65), 21 h. 30 : B. Vasseur et F. Guin Quartet.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. : M.-A. Martin, P. Lacarrière.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : C. Alvim, J.-P. Mas, P. Lajao ; 22 h. 45 : Azuquita y su Melao.
Dreher (233-48-44), 21 h. 45 : C. Escoudé.
Galerie (261-38-94), 21 h. 30 : Hamsa Music, avec Sonny Grey.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Rudi.
Patio-Méridien (758-12-30), 22 h. : Dorothy Donegan.
Pavillon de Paris (205-44-12), 21 h. : Johnny Hallyday.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Castelhemis ; 22 h. 30 : le Grand Nébuleux.
Petit-Journal (326-28-59), 22 h. : New Orleans Wanderers.
Petit-Opportun (236-01-36), 23 h. : R. Urtreger, M. de Villiers.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : Quintette Amazonie.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Claude Luter.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. : Musique brésilienne ; 22 h. 30 : Michael Silver.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : J. Moltié.

Le music-hall

Aire libre (322-70-78), 18 h. 30 : Michel Ypar.
Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Nicoletta, J. Vallée.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : Ben Zimet.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Comédie des Champs-Elysées (256-02-15), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Cotton-Club (742-10-15), 22 h. 30 : Manhattan Satin.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : J.-C. Mounet.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Djamel Allam.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Diane Dufresne.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 18 h. 30 : Louis Arti.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : Arlette Mirapeu ; 22 h. 30 : Béatrice Arnac.

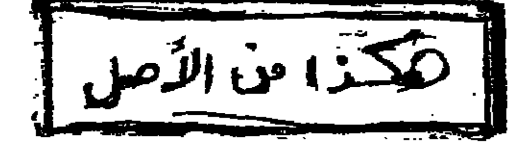
cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

Chaillot (704-24-24), 16 h. : l'Auberge rouge, de J. Epstein ; 18 h. : les Bushmen du Kalahari ; 20 h. : Pareil pas pareil, d'U. Peres ; 22 h. : Fièvre sur Anathan, de J. von Sternberg.
Beaubourg (278-35-57), 15 h., Rétrospective du cinéma soviétique : la Mère, de V. Poudovkine ; 17 h. : les Halles d'hier et d'aujourd'hui ; 19 h., Rétrospective du cinéma soviétique : Je demande la parole, de G. Panfilov.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : Concorde, 8e (359-92-84). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Brodway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
BLOODY CRAZY WAVE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
BOBO JACCO (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82).
CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74).
CEDDO (Sén., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45)
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinoches-Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : La Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70), Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72), Colisée, 8e (359-29-46), Biarritz, 8e (723-69-23), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Cambronne, 15e (734-42-96), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70).
LA CROISADE MAUDITE (Pol., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Espace-Gaîté, 14e (329-99-34).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
DE LA NUEE A LA RESISTANCE (It., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Caméo, 9e (246-66-44), Max-Linder, 9e (770-40-04), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
DON GIOVANNI (Fr.), v.o. ital. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70), Impérial, 2e (742-72-52), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36), la Pagode, 7e (705-12-15), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Gaumont-Convention, 15e (548-28-36).



SPECTACLES

DUOS SUR CANAPE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Ermitage, 8e (359-15-71), Maxéville, 9e (770-72-86), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (320-89-52), Napoléon, 17e (380-41-46), Secrétan, 19e (206-71-33).

L'ECOLE EST FINIE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Ternes, 17e (380-10-41)

ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90) — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-53-33) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

HAIR (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

INTERIEURS (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).

IRACEMA (Br., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

JANE SERA TOUJOURS JANE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LA LUNA (It., v.o.) (**) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Convention, 15e (828-42-27).

MOLIERE Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

MOONRAKER (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-90-91).

L'OCCUPATION EN VINGT-SIX IMAGES (Youg., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

LES FILMS NOUVEAUX

ALYAM ALYAM, film marocain d'Ahmed El Maanouni. V. O. : Styx, 5e (633-08-40) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42)

LA BOURGEOISE ET LE LOUBARD, film français de Jean-Louis Daniel (**) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES BRONZES FONT DU SKI, film français de Patrice Leconte : U. G. C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-99) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33), Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U. G. C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

DES NERFS D'ACIER, film américain de Steve Carver. V.O. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V. F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

AURELIA STEINER, film français de Marguerite Duras. Action République, 11e (805-51-33).

LE GRAND EMBOUTEILLAGE, film franco-italien de Luigi Comencini (*). V. O. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V. F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

DES MORTS, film franco-belge de Jean-Pol Ferbus (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).

DRACULA, film américain de John Badham (*). V. O. : Boul' Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.F. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-57-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

NEW OLD, film français de Pierre Clementi : Le Seine, 5e (325-95-99).

LES PETITES FUGUES (Suis) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Royal-Rivoli, 4e (272-61-44) ; Cinémonde, 9e (770-01-90).

LE POINT DOULOUREUX (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

POURQUOI (Fr.) (**), Madeleine, 8e (742-03-13) ; Daumesnil, 12e (343-52-97)

PROVA D'ORCHESTRA (It.) (v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), A.-Bazin, 13e (337-74-39)

LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33), Quintette, 5e (354-35-40), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-City, 8e (225-45-76), Marignan, 8e (359-92-82), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41). Gambetta, 20e (797-02-74).

QUELQUE PART EN EUROPE (Fr.-Hong.) (v.f.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang.) (v.o.) : U.G.C Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

ROCKERS (A., v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77)

LE RABBIN AU FAR-WEST (A.) (v.o.) : Médicis, 5e (633-25-97)

RACE D'EP (Fr.) (**) Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

RUE DU PIED DE GRUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), Studio Raspail, 14e (320-38-98), Cambronne, 15e (734-42-96), Gambetta, 20e (797-02-74).

SANS ANESTHESIE (Pol.) v.o. : Forum des Halles, 1er (297-53-74), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79)

S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

SCHUBERT (Aut.) v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.

LES SEPT JOURS DE JANVIER (Fr.-Esp., v.o.) . Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (359-42-33). — V.f. : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

STILLEBEN (Suisse, v. o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; George V, 8e (225-41-46) (70 mm) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02). — V f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

TAPAGE NOCTURNE (Fr.) (**) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Calypso, 17e (380-30-11).

TESS (Fr.-Brit., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

THE BIG FIX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).

LE TOUBIB (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).

LA VILLE DES SILENCES (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A., v.o.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Palais des Arts, 3e (278-62-98).

Les festivals

CALIBRE 38 (v. o.), Olympic, 14e (542-67-42) : l'Inconnu du Nord-Express.

GRANDS CLASSIQUES DU FILM NOIR (v. o.), Olympic, 14e (542-67-42) : En quatrième vitesse.

EXPRESSIONNISME ALLEMAND (v. o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Mabuse, démon du crime. — Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) : le Cabinet du docteur Caligari.

LAUREL ET HARDY (v. f.), Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) : la Bohémienne.

WIM WENDERS (v. o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Alice dans les villes.

HUMPHREY BOGART (v. o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : le Mystérieux Docteur Clitterhouse.

LES STARS D'HOLLYWOOD (v. o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Désir.

FESTIVAL DU FILM FANTASTIQUE ET DE SCIENCE-FICTION (v. o.), Rex, 2e (236-83-93) : Hallucinations ; Human Experiments ; Persécution.

MARX BROTHERS (v. o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval.

ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : Crin-Blanc ; le Ballon rouge ; Voyage en ballon.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) : The Seduction of Joe Tynam.

Les séances spéciales

L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Club, 9e (770-81-47).

L'AUTRE (A., v.o.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40), 22 h. 15.

DETRUIRE, DIT-ELLE (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h

LA FEMME DU GANGE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h., 24 h.

L'INSPECTEUR HARRY (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-41), 18 h.

LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Olympic, 14e (543-67-42), 18 h.

LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.

MYRA BRECKINRIDGE (A., v. o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h., 24 h.

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h., 24 h.

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 23 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
D'amour et d'eau fraiche ; ce dicton n'est pas toujours applicable
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Il faut recycler le Père Noël.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Concert.
Les symphonies nos 39 et 40 de Mozart, par l'Orchestre national de France. dir : Lorin Maazel
Diffusé simultanément sur France-Musique
21 h 35 L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau : Le Nil.
Emission de Ph. Cousteau, commentaires de Th Strauss, dits par Fr. Périer.
22 h 25 Pleins feux.
Magazine de José Arthur.
Les frères Jacques
23 h 15 Cinq jours en Bourse.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.



20 h 35 Le journal.
Série réal par P. Lefebvre Scénario : J.-P. Petrolacci, avec P. Léotard, A. Cuny, B. Agenin, F Cluzet
Premier épisode d'une série passionnante sur l'information dans un quotidien à grand tirage.
21 h 35 Apostrophes : La violence dans l'histoire.
Magazine de Bernard Pivot.
Avec MM G Blond (la Grande Armée), *J Delarue* (la Profession de bourreau à travers les siècles), *C Manceron* (la Révolution qui lève, 1785-1787), *R Peyrefitte* (les Conquêtes d'Alexandre)

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club (cycle Mélo) : « la Lettre ».
Film américain de W. Wyler (1940), avec B. Davis H. Marshall, J. Stephenson, G Sondergaard, B. Lester, E. Earl, G. Kellaway, S. Yung W Fung (v.o. sous-titres, N).
La femme d'un planteur anglais de Malaisie a tué un colon voisin dont elle prétend qu'il avait voulu abuser d'elle. L'avocat chargé de sa défense se trouve obligé de récupérer une lettre compromettante prouvant qu'elle a menti.
Exercice de style sur une pièce de Somerset Maugham. Ce film vaut surtout d'être vu pour la composition de Bette Davis, dissimulant un monde de passions troubles sous un masque de vertu.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Vive le judo ; Des livres pour nous ; Boff et Tifuté.
18 h 55 Tribune libre.
Le C.N.P.F.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito.
20 h Les jeux.



20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 V 3 - Le nouveau vendredi.
La chirurgie esthétique
21 h 30 Hommage à Gérard Philipe.
Emission de P Cordelier
Les auteurs de l'émission ont rencontré la fille de Gérard Philipe, Anne-Marie.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : les greffes végétales et animales
20 h., Le peintre Robert Tatin, par J.-M Drot, réal. O d'Horrer
21 h. 30, Black and Blue vient de paraître
22 h. 30, Nuits magnétiques : des mots vides.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit (Jazz de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Les chants de la terre
20 h. 30, Concert en direct du Grand Auditorium de Radio-France : « Symphonie n° 39 en mi bémol majeur », « Symphonie n° 40 en sol mineur » (diffusées en même temps et 40 sont diffusées en même temps sur T.F. 1), avec l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel.
21 h. 30, Récital André Gorog, pianiste, trois sonates : K 207, 9 et 348 (Scarlatti) ; opus 24 (Brahms) ; quatre danses hongroises : nos 1, 7, 2 et 5.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Vieilles cires - L'art d'Emmanuel Feuermann « Don Quichotte » (R Strauss) dir A Toscanini ; « Deuxième Sonate » (Mendelssohn) avec F Ruper ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : hommage à la Metro Goldwyn Mayer.

Samedi 24 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 La vie en vert.
12 h 45 Jeunes pratique.
13h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
Avec Louis Ledrich et Alberto Garcia.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
13 h. 55, La petite maison dans la prairie ; 15 h. 13, Maya l'abeille ; 15 h 43, L'homme du « Picardie » ; 16 h. 38, Les Comètes ; 16 h 48, Temps X (science-fiction) ; 17 h. 30, Mickey et Cie ; 17 h. 51, Avec des idées que savez-vous faire ? : La poussette qui fait rire les bébés.
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
L'actualité de la consommation.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Numéro un : Jacques Villeret.
Emission de variétés de Maritie et Gilbert Carpentier.
Avec le groupe Téléphone, les Ballets d'A. Plasschaert, Fechner (magicien), Fr. Gall, l'Orch. du Splendid et S. Gainsbourg et E. Mitchell en duo avec J. Villeret.
21 h 35 Série : Colombo.
22 h 58 Télé-foot 1.
23 h 58 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 20 Les jeux du stade.
17 h 10 Les moins d'vingt et les autres.
17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
20 h Journal.
20 h 35 Série : le Journal (2e épisode).
21 h 35 Variétés : Collaroshow.
Avec Village People, Annie Cordy, Nicole Rieu, Louis Chédid...
22 h 25 Pourquoi pas vous : Un raid à ski.
Document de M. Demai et D. Thiéry.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Thierry la fronde ; La cuisine voyageuse.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Grâce à la musique : Jean-Sébastien Bach.
Par François Reichenbach.
22 h 30 Journal.
22 h 55 Cavalcade.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches, avec Michel Butel.
11 h. 2, La musique prend la parole : 1979-1980 : les maîtres chanteurs.
12 h. 5, Le Pont des Arts.
14 h., Les samedis de France-Culture : la rue est à vous
16 h. 20, Livre d'or : cycle d'orgue au Festival d'Avignon ; panorama de l'orgue classique.
17 h. 30, Pour mémoire : l'autre scène ou les vivants et les dieux.
19 h. 30, Inde, musique populaire du Rajasthan : Aladin
20 h., Train de nuit, de L. Kobrynski. Avec A. Cuny, F Darbon, M. Octobre, J. Topart..., réal. G Peyrou.
21 h. 55, Ad lib, avec M de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques.
7 h. 40, Musiciens pour demain, avec des œuvres de Couperin, Mozart, Zarnaby, Bach et Fauré.
9 h. 2, Les classiques favoris.
11 h. 30, Magazine des musiciens amateurs.
12 h. 35, Sélection concert.
12 h. 40, Jazz s'il vous plaît.
13 h. 30, Chasseurs de son (magazine international de l'enregistrement amateur).
14 h., Critiques auditeurs.
15 h., Matinée lyrique : « Les Chorégies d'Orange 1979 » - « Parsifal » (Wagner), avec R. Kollo, M Talvela, L. Rysanek, S. Nimsgern, W. Probst, et le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Munich, dir. W. Sawallisch.
19 h., Concert-lecture : Bartok (musique pour cordes, percussion et célesta), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G Amy
20 h., Concours international de guitare.
20 h. 30, Concert en l'église de Long (Ve Festival des cathédrales en Picardie 1979) : récital d'orgue, avec K. Lueders et G. Lartigau - Fantaisie en la majeur (Franck) ; « Fantaisie, Prière et Fugue » (création en Europe) (Loffler) ; « Fantaisie à quatre mains et quatre pieds » (Hesse) ; Toccata « Tu es petra » (Mullet)
22 h. 30, Ouvert la nuit : La musique se livre ; 23 h., Hommage à Nadia Boulanger.

Dimanche 25 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 La source de vie.
Emission du rabbin Eisenberg.
Etre Juif en France.
10 h Présence protestante.
Culte en l'Eglise Réformée du Raincy.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe du Christ-Roi en la chapelle du Carmel de Flavignerot à Marsannay-la-Côte, près de Dijon (Côte-d'Or).
Prédicateur : Père B. Bro.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
15 h 30 Tiercé.
15 h 35 Série : l'île fantastique.
16 h 30 Sports première.
17 h 50 Cinéma : la Beauté du diable.
Film français de R. Clair (1949), avec M. Simon, G. Philipe, N. Besnard, S. Valère, R. Cordy, C. Ninchi, P. Stoppa. (N. Rediffusion.)
En 1830, dans une principauté italienne, un envoyé de Lucifer cherche à s'emparer de l'âme d'un vieux savant.
Laborieuses variations sur le thème de Faust. Réflexions pesantes sur l'avenir de la science et de l'humanité. La mise en scène manque de fantaisie et Gérard Philipe ne fait pas le poids à côté de Michel Simon.
19 h 25 Les animaux du monde.
Konrad Lorenz, un été des oies cendrées.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Un homme et une femme.
Film français de C. Lelouch (1966), avec A Aimée, J.-L. Trintignant, P Barouh. (Rediffusion.)
Un coureur automobile veuf, une scripte de cinéma veuve se rencontrent à Deauville, où leurs jeunes enfants respectifs sont en pension.
Une écriture cinématographique dite « moderne » assez tapageuse pour un mélodrame sentimental qui connut un énorme succès. Il est vrai que l'histoire est émouvante et que les interprètes sont convaincants.
22 h 15 Les grands mystères de la musique.
Arthur Honegger.
Emission de B. Gavoty.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h On we go.
11 h 15 Concert.
« Symphonie n° 97 » de Haydn, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. A. Myrat.
11 h 45 Chorus.
12 h 25 Tremplin 80, variétés.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Têtes brûlées.
14 h 15 : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h 5 Des animaux et des hommes.
15 h 55 Majax : passe passe.
16 h 40 Série : la Corde au cou.
17 h 45 Rencontres internationales du cirque.
18 h 40 Top club.
19 h 45 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Série : le Retour du Saint (le héros).
21 h 30 Littérature et politique : Drieu La Rochelle.
22 h Magazine : Voir.
22 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emission de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés.
Images du Maroc.
10 h 30 Mosaïque.
Table ronde : l'émigration espagnole en France ; Musique : Ana Belane, le groupe Alameda, les ballets de Galicie « Rey de Viana ».
16 h 30 Prélude à l'après-midi.
« Les Quatre Saisons », de Vivaldi, par l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. P. Salinger, sol. I. Stern.
17 h 30 Robert Dalban lit Blaise Cendrars.
18 h 30 L'invité de FR 3.
Les mystère du ciel : les OVNI.
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Festival international du jazz.
Count Basie.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Série : La mémoire du peuple noir.
N° 1. — L'aventure américaine. De Claude Fléouter.
Premier épisode d'une série qui tente de retracer quelques-uns des chemins de la musique noire dans le monde à travers l'histoire des hommes qui la font, l'Aventure américaine *parle du blues.*
21 h 20 Journal.
21 h 30 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : La nouvelle vague.
22 h Ciné-regards.
Hommage à Gérard Philipe.
22 h 30 Cinéma de minuit : « Wait till the Sun shines, Nellie ».
Film américain de H. King (1952), avec D. Wayne, J. Peters, H. Marlowe, A. Dekker, T. Morton, H. Stanley (v.o sous-titrés).
De 1895 à 1945, dans une bourgade de l'Illinois, la vie, traversée de drames familiaux, d'un barbier resté attaché à des valeurs traditionnelles.
Curieux film tenant à la fois du mélodrame et de l'étude de mœurs, où se trouve exalté l'esprit conservateur de la province américaine, tous les malheurs venant de Chicago.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10 h., Messe à Brunoy, dans l'Essonne.
11 h., Regards sur la musique.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Disques rares : Jean Sibelius.
14 h., La Comédie-Française présente : « Magie rouge », de M. de Ghelderode.
16 h., Le lyriscope : à propos de l'opéra de Chostakovitch, « le Nez ».
17 h. 30, Rencontre avec...
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h.10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre : « Variation en ut mineur » (Pierné), par D. Wurzner-August, piano ; « Quatuor op. 45 en mi bémol majeur » (Lalo), par le Quatuor Parrenin.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique - Chantilly :
8 h., Cantate pour le vingt-quatrième dimanche après la Trinité.
9 h. 2, Sélection concert.
9 h. 7, Charles Tournemire (échanges internationaux) : « L'orgue mystique », avec Georges Delvallée à l'orgue de l'Eglise Sainte-Clotilde.
9 h. 30, Vocalises : Actualité lyrique dans le monde.
11 h., Concert en direct du Théâtre d'Orsay : « Quatuor en si bémol majeur opus 168 » (Schubert) ; « Quatuor opus 7 n° 1 » (Bartok), avec le Vermeer Quartet des Etats-Unis.
12 h., Equivalences (interprètes et/ou compositeurs aveugles) : Œuvres de Landini, A. de Cabezon, J. Richafort, C. Paumann et anonymes.
12 h. 35, Opéra-Bouffon : « Les Deux Veuves » (fin), de Smetana, avec M. Machoktova, N. Sormova, J. Zahradnicek, J. Horacek, Z. Zvehla, D. Sounova, le Chœur et l'Orchestre du Théâtre national de Prague, dir. Franticek Jilek.
14 h., La tribune des critiques de disques : « Sonate pour deux pianos en ré majeur K. 448 », de Mozart.
17 h., Concert (cycle d'échanges franco-allemands) : Œuvres de Takemitsu, Saint-Saëns et Chostakovitch, avec l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. H. Iwaki, soliste, Silvia Markovici, violon.
19 h., Musiques chorales : Ensemble polyphonique de Paris, dir. Ch. Ravier (« Chansons à quatre », d'O. di Lasso).
19 h. 35, Jazz vivant : Les grands orchestres de Woody Hermann et de Clark Terry.
20 h. 30, Concert de musiques traditionnelles : Turquie - Concert-rencontre musique soufi.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Nouveaux talents, premiers sillons : Y. Le Gaillard, clavecin (Couperin, Bach) ; 23 h., Portrait par petites touches : « Concerto pour deux pianos », de Stravinsky ; 0 h. 5, Comment l'entendez-vous ? : Frédéric Chopin, par Michel del Castillo.

Écouter

« TRAIN DE NUIT », de Lazare Kobrinski

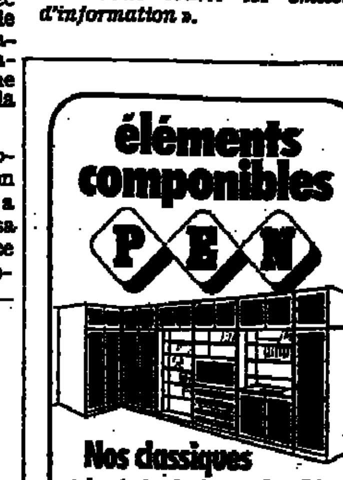
Le convoi imaginaire s'arrêtera pour finir sur une voie de garage. Le convoi n'était pas parti. Les voyageurs n'allaient nulle part et peut-être même que leurs conversations, tous ces mots échangés au rythme des roues sur les rails, dans la tiédeur du compartiment, peut-être ces dialogues mêlés de souvenirs collectifs et d'anecdotes individuelles n'eurent jamais d'existence : « On n'embrasse pas la Russie par la raison » est l'autre titre donné par Lazare Kobrinski à *Train de nuit*, une pièce étrange et belle. Un mystère simple dont la réalisation radiophonique rend bien la poésie. Une sorte de rêve éveillé où s'entrecroisent des voix qui évoquent tantôt l'ancienne Russie, tantôt ce qu'elle est devenue... et les souffrances endurées et la force des coutumes, et le goût malgré tout du bonheur.

Au long de ce voyage reviendra le nom de Shakespeare... Et si le théâtre disait la vie, au pays de Tchékhov, de Gorki et de Tolstoï, Shakespeare avait raison.

Ce train qui ne va vers rien ni ne vient d'aucun lieu connu est à suivre. La langue de Kobrinski est celle d'un bon écrivain. Il sait l' « humilité proverbiale » de « ce peuple qui a pourtant ses téméraires ». Et le tout est dit par des comédiens de valeur. (Samedi 24 novembre, France-Culture, 20 heures, en stéréophonie.)

● *L'intersyndicale des journalistes d'Antenne 2* — S.N.J., C.F.D.T., F.O. — fait savoir que le choix d'Alain Duhamel comme représentant de la rédaction d'Antenne 2, pour l'entretien avec le président de la République, le 27 novembre, lui semble contestable. Elle précise que ce journaliste, chroniqueur à Europe 1, ne fait pas partie intégrante de la rédaction de la chaîne.

Selon M. Jean-Pierre Elkabbach, directeur de l'information d'Antenne 2, Alain Duhamel a été désigné en raison « de sa qualification et de son expérience professionnelle », et de plus, rappelle-t-il, « *Alain Duhamel est depuis janvier 1977 un collaborateur régulier de la rédaction d'Antenne 2, intervenant à ce titre dans toutes les émissions d'information* ».



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

URGENT
SOCIETE D'AFFICHAGE
en cours de restructuration
recherche

CADRE TECHNIQUE

pour créer et animer une cellule technique sur PARIS et la banlieue.

EXPERIENCE INDISPENSABLE.

Adresser curriculum vitae (discrétion assurée). MARIGNAN - Ph. BONPAIX, 6, rue Hennequin, 75017 PARIS.



THOMSON-CSF

recherche

pour sa Direction Technique des projets

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

(E.S.E. - I.M.A.G. - E.C.P., ...)

ayant quelques années d'expérience comme INGENIEURS SYSTEME (sur matériel IBM -370/303X souhaité)

pour :

Etudes techniques et économiques permettant de définir les évolutions des matériels et des logiciels des systèmes centraux :
— METROLOGIE ;
— MODELISATION.

Adresser curriculum vitae sous la référ. 884 à : CREATIONS DAUPHINE, 41, avenue de Friedland, 75008 PARIS, qui transmettra.

GROUPE IMMOBILIER IMPORTANT
- recherche pour développer sa structure commerciale

vendeurs expérimentés

- COMPETENTS ET DECIDES
- Forte rémunération
- Statut social assuré
- Grandes possibilités d'avenir

Envoyer CV et photo sous réf.9029 à VALENS CONSEIL 59, rue de Richelieu 75002. PARIS

Recherche pour constructeur
ANALYSTES-PROGRAMMEURS
très confirmés - FORTRAN (expér. 5 ans), disponibles courts délais - Envoyer C.V., prétent., sous réf. 9.706 à : COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris qui transmettra.

TRADUCTEURS TECHNIQUES de l'anglais et de l'allemand. Ecr. no T 16.911 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

Assoc. Nale Tourisme Social recherche
RESPONSABLE
de son service développement du réseau auberges de jeunesse, âgé de 30 ans environ. Formation sup., expér. souhait. poste basé à Paris, mais déplacements à prévoir dans toute la France. Ecrire avec C.V. et prétentions à F.U.A.J. 6, rue Mesnil, 75116 PARIS

Pour SURESNES
AT 2 - AT 3 ÉLECTRONIC
BTS ou DUT exigé. Postes stables, avant. scx. SERECO, 79, r. Vaugirard, 6e. 544-27-33.

URGENT, cherche dame célib., 30 a. minim., nourrie, logée, sal. à déb., pour s'occuper femme handicapée tétraplégique (40 a.), domiciliée à ASNIERES (92). Tél. 791-31-34 tte journ. pr R.-vs.

SOCIETE INTERNATIONALE DE DISTRIBUTION DE FILMS recherche pour la France
CADRE SUPÉRIEUR
ADMINISTRATIF ET FINANCIER
de formation ESC, ESSEC, HEC Expérience Audit souhaitée. Anglais écrit et parlé indispens. Envoyer C.V., photo et prétent. sous référence no 250 à HOCHE PUBLICITE, 26, rue Vernet, 75008 Paris

Sté vente par correspondance à l'exportation, rech. pour Paris
RESPONSABLE ACHATS
PREPARATION COMMANDES
Dynamique, sens des responsabilités et de l'organisation, capable d'animer petite équipe, goût des chiffres, ayant travaillé dans commerce livre. Langues étrangères appréciées. Salaire en conséquence. Ecr. avec C.V. M. Paul MARIE, 114, boul. Haussmann, Paris-8e.

emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ AÉRONAUTIQUE D'ÉQUIPEMENTS DE NAVIGATION

recherche

pour son établissement de CHATELLERAULT (Vienne)

1 INGÉNIEUR MÉCANICIEN (Réf. 1/IM)
environ 30 ans

pour étude et développement petits systèmes électromécaniques complexes.

Envoyer C.V. et photo à :
S. F. E. N. A.
B.P. 81 - 86101 CHATELLERAULT CEDEX
TÉL. : (49) 21-32-91.

SOCIETE de CHARLEVILLE recherche
CHEF COMPTABLE
Expérience indispensable. Position cadre. Avantages sociaux. Env. C.V. + prétentions à no 3.265 PUBLICITE MODERNE B.P. 376 - 51063 REIMS.

Laborat. C.N.R.S. Strasbourg dispose
BOURSE INDUSTRIELLE
durée 3 ans pour préparation thèse ingénieur-docteur en physicochimie des polymères. Ecr. M. Strazielle, C.R.M. 6, rue Boussingault, 67083 STRASBOURG CEDEX, ou tél. au (88) 61-19-19, poste 290.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

MARAIS Mo FILLES-DU-CALVAIRE
2 P. grande entrée, cuisine, dche, wc, tél., 2e étage PRIX INTERESSANT - Calme 45, rue de SAINTONGE Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

5e arrdt.

PRÈS LUXEMBOURG
PPTAIRE vend ds imm. refait STUDIOS, tout confort, téléph., pour rendez-vous : 722-38-48.

Ve, 8, R. DES PATRIARCHES, petit immeuble rénové : beau 2 Pièces, tout conft, 43 m2, BON PLACEM. samedi, 14 h.-15 h. 30.

GOBELINS, ADORABLE 2 P., ref. nf, TT CFT, calme, bon imm., 360.000 F. Tél. 322-61-35.

6e arrdt.

Mo LUXEMBOURG Bon imm.
SEJOUR + 2 CHBRES, entrée, petite cuis. et salle de bains, w.-c., tél., 4e étage, calme. A rénover. PRIX INTERESS. 62, rue MR-LE-PRINCE Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

7e arrdt.

Bac, bd Raspail, 6 P., 205 m2 + 2 services, PROF. LIBER. ou CIALE, 1.680.000 F. 577-96-85.

12e arrdt.

DAUMESNIL
bel imm., P. de T., gd 4 Pces, bains, chauff. centr., sur rue, 540.000 F. MICOT : 344-43-87.

14e arrdt.

Porte d'Orléans, sur Montrouge, Fac dentaire, 8, rue Radiguey, Propriét. vd, libres, appts conft, 1er étage, 50 m2, 3 P., 210.000, 3e étage, 77 m2, 4 p., 320.000, 5e étage, 58 m2, 3 P., 240.000. mitoyens, occupés, 42 et 60 m2. 224-02-86 ou sur place, de 13 à 15 h., samedi, dimanche, lundi.

14e rue Boyer-Barret
Bel imm. ravalé, 3 pièces, tt confort. 355.000 F. - 327-07-40.

15e arrdt.

Mo LOURMEL Immeuble neuf tt confort,
bon stand., 6e ét., vue dégagée SEJOUR + 1 CHBRE, entrée, cuisine, bains, w.-c., parking. PRIX INTERESSANT. Tél. 313, rue LECOURBE Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

16e arrdt.

PLACE VICTOR-HUGO
Société propriétaire vd ds imm. entièrement rénové . APPARTS 2 PCES, occupés loi de 1948. De 10 à 12 heures, au : 555-91-08.

17e arrdt.

GUY-MOQUET
1er et 3e étage, Appartements 2 Pièces, cuisine, wc, bains. chf. électrique, tout à neuf. Prix : 215.000 F. Téléphone : 229-44-61.

18e arrdt.

MAISON PARTICULIERE
Sur voie privée, tt cft, 3 PCES
100 m2 Terrasse - 480.000 F Samedi de 11 à 16 h., 5, passage Charles-Albert (18e).

MARCADET, spécial placement, 2 Pièces, cuisine, S. de B., wc, rénové + cave, 1er étage, calme, bel immeuble pierre de taille. 170.000 F. Téléphone : 344-03-68.

20e arrdt.

GAMBETTA (proximité) « PRAIRIE »
28, rue des Prairies
2, rue de l'Indre
23, rue Pelleport
STUDIO à 5 PIECES
S/place ce JOUR de 14 à 19 h.
M. DUFOSSE - 360-98-64

78 - Yvelines

VERSAILLES - RESIDENTIEL standg, calme, verdure, LIVG DBLE, 4 CHBR., tt cft, 120 m2, loggia, 2 parkings couverts : 785.000 F. Téléphone : 950-46-36.

VIROFLAY R.G.
dans petit immeuble 3 Pièces, séjour double, cuisine, 2 chambres, S. de B., chauffage gaz, entrée individuelle, sans charge. Prix 265.000 F. I.N. 045-29-09.

78-LOUVECIENNES
centre, gare ligne Saint-Lazare, dans demeure ancienne, site verdoyant : appartement de grande classe, 273 m2, rez-de-chaussée surélevé avec terrasse, jardin 1.800 m2, belle réception 88 m2, 4 chambres, S. de B., cabinet toilette, chauffage individuel au gaz, 2 parkings. Prix : 1.370.000 FRANCS. NICOLAS et VICHER : 950-84-39 - 951-76-20.

91 - Essonne

PALAISEAU - LOZERE
4 P., 96 m2 + balc., 3e étage sud, cave, box, 475.000 F dont C.F. - 928-68-00.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY, grand studio, standing. Tous les jours, de 14 à 18 heures. 67, boulevard Bineau. Tél. : 770-79-87 et 368-85-36.

VILLE-D'AVRAY, centre, exceptionnel, grand standing, 182 m2, séjour, 4 chbres, 2 bns, service, garage, 1.050.000 F. 709-30-78.

NEUILLY Immeuble 1973 standing
Dernier étage Appartement **210 m²**
Terrasse plantée **190 m²**
tout confort. Prix élevé justifié. J. AZOULAY - 634-13-18

ASNIERES 10' St-Lazare
Séjour, 2 chbres, cuis. équipée. 235.000 F. - 539-67-52.

93 Seine-St-Denis

PAVILLONS-S/BOIS, pet. imm. récent, P. de T., beau studio, cuis., S. de B., wc chf. cal, asc., 35 m2 + balcon : 145.000 F. AVEC 20 % COMPT. 770-22-58.

94 Val-de-Marne

CACHAN
24-26, rue Gallieni
LE FLORE
résidentiel, vue sur parc, plein centre, ligne de Sceaux, Métro 500 m, immeuble 5 étag. de grand luxe. Chambres ou 4-5 P., appart. témoin, samedi, dimanche, lundi, 11 h. à 18 h. 30

C.I.B.S, 137, av Général-Leclerc Bourg-la-Reine - 350-14-80

Appt F 4, cellier, 2 débarras, nombrx plac., cuis. équ. rustiq., 800 m. gare de Villiers (gare de l'Est). S'adr. M. et Mme Bellanger, 24, clos des Perroquets, 94000 CHAMPIGNY-S/MARNE. Téléphone : 880-31-54.

VINCENNES-CHATEAU. Duplex 63 m2, caract., tt cft, sur cour fleurie av. TERRASSE. TEL interph. 350.000 F. - 344-03-68.

VINCENNES - PRES BOIS
bel appart. plein Sud, 100 m2, livg + 2 chbres, imm. réc., tt cft, parf. ét., box : 760.000 F. 328-40-27 ou 328-27-94 après 21 h.

Région parisienne

60 - Oise

Chantilly-Gouvieux



LANCEMENT
3e TRANCHE
- 28 mn Paris-Nord
- en forêt de Chantilly
- 3 tennis
- piscine (en cours)
- proche golf et chevaux

APPARTEMENTS et MAISONS
sur place (4) 457.32.62
au siège 387.52.11.

Province

SKI EN HAUTE-SAVOIE
Chapelle-d'Abondance : studio, 4 personnes, à partir 130.000 F, avec 13.000 comptant. 2-3 Pièces. Gestion assurée. G. R. Rue du Lac, Corzent, 74200 Thonon. Téléphone : (50) 71-76-49.

appartem. achat

SERGE KAYSER RECHERCHE
Appt rive gauche. - 329-60-60

L'AGENCE DU XVIe cherche BEAUX APPARTEM., préfér. dans le XVIe. Tél. : 704-40-27.

RECH. appts 2 à 4 Pces, PARIS, avec ou sans travaux, préfér. rive gauche, près facultés. Ecr. Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

LES BELLES DEMEURES DE FRANCE - Tél. 387-92-76
68, bd Malesherbes, Paris 8e
RECH. TRES BEAUX STUDIOS et APPTS 200 M2
TRES HAUT STANDING

locations non meublées Offre

Paris

ALESIA, 4 Pièces, 105 m2 standing, 2 bains, cave, box, balcon, 4.400 F net. — Tél. : 327-09-19.

294, RUE DE BELLEVILLE appts de 2 Pièces, neufs, Téléphone : 523-15-95 ou 797-58-08. Sur place ce jour, 15 à 19 h.

locations non meublées Demande

Paris

Professeur cherche grand studio confort, Paris. Téléphoner à : PAUL GIGGINS : 272-44-39.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons, pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. Tél. 283-57-02.

locations meublées Demande

Paris

MICHEL BERNARD
rech pour sa clientèle étrangère appts meublés quartier central, garanties.
500-54-90

hôtels-partic.

ST-GERMAIN-EN-LAYE
Hôtel particulier 10 pièces, quartier résidentiel. 1.700.000 F. H. LE CLAIR - 871-30-02

locaux commerciaux

VENDONS droit au bail beau local angle boulevard principal Antibes 06 conviendrait banque, magasin luxe agence, etc. Prix 550.000 F loyer 4.000 F mensuel. Ecrire HAVAS 997, Antibes 06600

8 KM CANNES, 320 m2 bureau, 500 m2 entrepôts fermés, 100 m2 logement de fonction, 6 lignes téléphoniques, dépendances, terrain 1 ha viabilisé, site boisé, vente ou location. Ecrire HAVAS CANNES 19630/06 5, rue du Maréchal-Foch.

bureaux

Domicil., Artis et Commerc. Siège S.A.R.L. Rédaction d'actes statuts Informations juridiques, Secrét., Tél., Telex, Bur. A partir de 100 F/mois. Paris, 10e, 11e, 15e, 17e. 229-18-04 355-70-80

CONSTITUTIONS SOCIÉTÉS DOMICILIATIONS
Rédact. d'actes, Financement. ESRA. - 700-68-94

8e St-Lazare, 4 brx meublés. 4 tél. 1er ét. Asc. Standing. 5.400 F mens. - 522-46-43 - 14-21 h.

PARIS 12e
FACE GARE DE LYON (R.E.R.)
A louer
4.800 M² BUREAUX divisibles
du 13e au 18e étage
Restaurant d'entreprise
Parkings
Tél. 346-13-00 (poste 35-43)

DOMICILIATIONS CONSTITUTION DE STÉS
ASPAC : 281-18-18

maisons de campagne

P. à P. A vdre belle propriété normande avec terrain, 20 km Rouen rive gauche. Pour rens., tél. Mme Meet : 16 (35) 77-72-23. Agence s'abstenir.

chalets

CHALET à vendre plein centre station de ski LA PLAGNE (Savoie) Tél. 71/43-29-04 en Belgique de 9 h à 11 h 30 (jours ouvrables)

manoirs

CŒUR de PERIGORD NOIR
URGENT Part. à part. vd petit MANOIR à restaurer, très jolie vue. Tél. : 343-35-48

châteaux

EXCEPTIONNEL
A VENDRE
CHATEAU en NORMANDIE
Prix 9 millions
Curieux s'abstenir. S'adresser : B.P. 315 - 14016 CAEN CEDEX

pavillons

NEAUPHLE-LE-CHATEAU (près), sur 560 m2, construction récente comprenant : entrée, séj. double, cheminée, 3 chbr., cuisine, tout confort, sous-sol. Etat impeccable - Prix justifié 500.000 F. I.N. 045-29-09.

PALAISEAU/LOZERE
700 m2 terrain, pavillon meulière 6 p., 4 chbres, proximité sous-sol, garage, 790.000 F - Tél. : 928-68-00.

BOIS-D'ARCY
Une merveille. Sur 500 m2, solide construction comprenant : entrée, 1 chbre, chauff., serre, garage au rez surélevé, cuisine, séjour, cheminée, 1 chambre, s. de bs, wc, grenier aménagé en living lambrissé, bar, salle de cinéma. Situation exceptionnelle. Rien à faire. Prix demandé : 550.000 F. I.N. 045-29-09.

Région FONTAINEBLEAU
Particulier vend pavillon 4 P. + combles aménageab. sur 750 m2 ds résidence avec tennis, pisc., 295.000 F+135.000 F crédit fonc. Tél. : 438-50-80 apr. 19 heures.

HAY-LES-ROSES, près Roseraie, pavillon réc., séj. 43 m2, 3 chb., mezzanine, jardin. - Prix : 680.000 F. R.-vous : 665-59-72.

Part. vd pavillon récent 6 km de Melun. Salon, s. à manger, 3 chbres, cuis., salle de bns, sous-sol, gar., ch. cent., eau ch., terr. 490 m2 400.000 F. Tél. après 19 h : 631-01-30

GIF-SUR-YVETTE
1.200 m2 terrain - VILLA 8 P. 6 chbres, cuisine équipée, 2 s. bains, séjour double, terrasse, ss-sol gar. dble, prox. école, Mo. Prix 1.155.000 F. — 928-68-00.

BON RUEIL PAV. 300 m2 Tt cft+250 m2 jardin - 790.000 F - 603-27-51

CHATOU 400 m R.E.R. 6 p. plain-pied
Sur sous-sol total - 650 m2 de terrain - 1.450.000 F Agence de la Plaine - 952-45-45.

villas

ORSAY
5' métro « Le Guichet »
Compr. : entrée, gar. 2 voitures, bureau, studio, chauffage, cave, cabinet toilette, w.-c., au rez-surélevé, séj. dble, cheminée, cuis. coin repas salon, 2 chbr., s. de bains s. d'eau, w.-c. à l'étage gd studio, s. de bains, w.-c., le tout 310 m2 utiles, 290 m2 habitables, s/335 m2 de pelouse. - Prix : 1.312.500 F.
I.N. - 045-29-09

PARC DE SCEAUX
TRES BELLE VILLA 12 PCES en 3 appts. S/507 m2 jardin. Prix 1.375.000 F. Tél. : 702-34-86.

LE VESINET Résidentiel Près lycée
BELLE MAISON MODERNE
plein sud, av. piscine - Surface habit. 270 m2 récept. 3 P. + 5 ch., 4 bns, s. de jeux, garage 2 voit. Beau jdin boisé 1.380 m2. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-85-98

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice à PARIS le JEUDI 6 DECEMBRE 1979 à 14 heures

UN LOCAL DANS LA GALERIE MARCHANDE
au 1er étage, dans un immeuble sis à
PARIS (8e) : 49-51, rue de Ponthieu
Mise à Prix : 800.000 F
S'adr. à Me ROGET, avocat à PARIS (7e), 7, rue de l'Université.
Tous avocats près les tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL. Sur place pour visiter.

LA VILLE DE PARIS
Vend LIBRES aux enchères publiques
4 APPARTEMENTS - 1 STUDIO - 3 CHAMBRES
à PARIS, entre
LE BOULEVARD SUCHET et LE CHAMP de COURSES d'AUTEUIL
le MARDI 11 DECEMBRE 1979 à 14 h. 30, à la Chambre des Not. de PARIS Mes MAHOT DE LA QUERANTONNAIS, BELLARGENT, LIEVRE, notaires associés, 14, rue des Pyramides, PARIS (1er) - Tél. : 260-31-12.

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice de Bobigny, le MARDI 11 DECEMBRE 1979, à 13 h. 30
EN UN SEUL LOT :
DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER
dénommé « CENTRE D'AFFAIRES PARIS-NORD »
dénommé « CENTRE D'AFFAIRES PARIS NORD »
à BLANC-MESNIL (Seine-Saint-Denis)
Commune de BLANC-MESNIL - Arrondissement du RAINCY
183 à 217, avenue Descartes et rue Anatole-Sigonneau (sans numéro)
La Totalité du BATIMENT C à USAGE de BUREAUX
— BUREAUX sur 3 niveaux.
— GARAGES en partie au sous-sol, rez-de-chaussée et 1er étage.
— MECANOGRAPH., CAVES, RESSERRES, en partie au sous-sol.
— ARCHIVES en part. au r.-de-ch.
113 PARKINGS EXTÉR. (zones P4 et P5)
LE TOUT LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION sauf 70 lots qui sont LOUES - Consulter le cahier des charges
Mise à Prix : 10.000.000 de francs
S'adresser à la S.C.P. MORRIS, LUCAS, INBONA, société d'avocats, 4, avenue Sully-Prudhomme, à Paris (7e), tél. : 555-74-08 ; et à tous avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, PONTOISE, CRETEIL et NANTERRE.

VENTE s/saisie immob. au Palais Justice à Paris, jeudi 6 déc. 1979, 14 h.,
IMMEUBLE PARIS (11e), 3, rue du Fg-Saint-Antoine
Comp. d'un rez-de-chaussée et de 6 étages. Rez-de-chaussée et 1er étage : à usage professionnel et les 4 autres étages à usage d'habitation.
Cont. superficie 85 m2. M. à PRIX 700.000 F
S'ad. Me JOHANET, S.C.P.A. J. Deleau, Y. Neveu, Ph. Deleau, G. Johanet, R. Hatton, P. Sudaka, L. Dulong, F. Deysine, 43, av. Hoche, Paris (8e), tél. 766-03-40 ; à tous avocats près Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, CRETEIL et NANTERRE.

VENTE PALAIS JUSTICE PARIS - JEUDI 6 DECEMBRE 1979 à 14 h.
PARIS (16e) - 139, rue de LONGCHAMP
1) APPARTEMENT - MISE A PRIX : 90.000 FRANCS - 1er étage.
2) CHAMBRE, 6e étage M. à P. : 5.000 F.
3) DÉBARRAS, 6e étage M. à P. : 1.000 F.
4) CAVE, sous-sol Mise à prix : 2.000 F.
5) CAVE, sous-sol Mise à prix : 2.000 F.
S'adr. Me W. DRIGUEZ, avocat, PARIS (8e), 6, rue Saint-Philippe-du-Roule - Tél. 225-13-20.

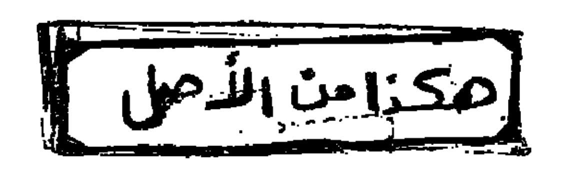
VENTE s/folle ench. Pal. Just. PONTOISE - Jeudi 29 novembre 1979 à 14 h.
PROPRIÉTÉ - Contenance 54.226 m2 - SERAINCOURT (95)
HAMEAU de GAILLONNET - Mise à Prix : 180.000 F
S'adr. Me BUISSON, avocat à PONTOISE, 29, rue Pierre-Butin - Téléphone : 032-31-62.

VENTE sur sais. immob. Pal. Just. PONTOISE - Jeudi 29 novembre 1979, 14 h.
PAVILLON - FOSSES (95) - 7, rue FLEUR-DE-MAI - Usage habitation
R.-de-ch. - Niveau BAS : entrée, garage, cellier ; niveau HAUT : séjour. 1er étage : cuisine, 3 chambres, salle de bains et w.-c.
M. à P. : 100.000 F - S'adr. Me BUISSON, avocat au barreau de PONTOISE, 29, rue Pierre-Butin à PONTOISE (95) - Tél. : 032-31-62.

VENTE au Palais de Justice à PARIS - Jeudi 6 décembre 1979 à 14 h
EN UN LOT
APPART. - PARIS-8e, 97, bd Malesherbes et 14, r. de Vézelay
4e ét. : bât. A, esc. droit, portes à droite et à gauche, 6 pièces principales. 6e ét. : 2 chambres de service et les parties comm. correspond., et CAVE
Mise à P. : 400.000 F. - S'ad. Me Th. BURG, avoc. Paris (17e),
1, rue G.-Berger, tél. 766-46-64 et 766-46-68 ; au Greffe des criées du Trib. Gde Inst. PARIS ; et sur lieux pour visiter. - PRET possible du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la BANQUE GRINDLAY OTTOMANE

VENTE s/saisie immob., Pal. Justice Nanterre, Mercr. 12 Déc. 1979, 14 h.
UN PAVILLON
à Fontenay-aux-Roses (92)
27 bis, rue de Bellevue.
MISE A PRIX : 40.000 F
S'ad. Me BOUDRIOT, avocat, Paris-8e, 55, bd Malesherbes - Tél. : 522-04-36.

VENTE sur saisie immob. au Palais de Just. à Bobigny, Cité administrative, le mardi 4 décembre 1979, à 13 h. 30.
APPARTEMENT 3e étage : Entrée, 2 pces, s. eau, w.-c.
BOBIGNY (93), 22, r. de l'Union
Mise à Prix : 20.000 F
S'adr. Me BUISSON, avocat à Pontoise, 29, rue Pierre-Butin, tél. : 032-31-62.



CARNET

Réceptions

— Contrairement à ce que nous avons annoncé dans « le Monde » du 22 novembre, la réception offerte à l'occasion de la fête nationale de la principauté de Monaco par l'ambassadeur et Mme Christian Orsetti, aura lieu à la date du mardi 27 novembre, telle qu'elle figure sur les cartons d'invitation.

Naissances

— M. et Mme Louis-Michel MORRIS et Jean-Jacques ont la joie d'annoncer la naissance de

Gilles,

le 17 novembre 1979.
49, Beresford Road, Sydney,
Rose Bay, N.S.W. 2029 (Australie).

Décès

— Nous apprenons le décès de

M. Eugène BATTISTINI,
ancien préfet.

[Né en 1899 à Bône (Algérie), M. Battistini fut délégué à l'Assemblée algérienne. En 1943, il est nommé secrétaire général pour les affaires indigènes à la préfecture d'Oran, et en 1944 inspecteur général de l'administration en Algérie avant de faire valoir ses droits à la retraite la même année.]

— Mme Etienne Lancrenon,
Monique Lancrenon,
Béatrice Lancrenon,
Pierre et Martine Le Corroller,
Dominique Lancrenon,
Gilles et Thomas Le Corroller,
ont le regret de faire part du décès de

M. Etienne LANCRENON,

survenu le 21 novembre 1979, dans sa soixante-cinquième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 26 novembre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas.
Ni fleurs ni couronnes.
70, boulevard de Port-Royal,
75005 Paris.

— M. Jean Lapadu-Hargues,
M. Frédéric Lapadu-Hargues,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme Jean LAPADU-HARGUES,
née Marie-Anne Vernholes,

leur épouse et mère, survenu en son domicile, le samedi 17 novembre 1979 dans sa cinquante-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu à Paris dans l'intimité familiale, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, sa paroisse.
Elle était la sœur de
Mlle Dominique Vernholes (+)
M. Philippe Vernholes,
M. Alain Vernholes,
Mme Emmanuel Krivine,
née Marie-Christine Vernholes.
25, rue de Rocroy, 75010 Paris.

— Annick Morival,
Michel et Madeleine Moinard,
Claire, François, Hervé et Jean-Marie,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georges MORIVAL,
née Jeanne Rivier,

leur mère et grand-mère, survenu le 20 novembre 1979, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Le service religieux sera célébré le lundi 26 novembre 1979, à 15 h. 30, en la cathédrale Saint-Louis de Choisy-le-Roi, où l'on se réunira.

17, rue Victor-Hugo,
94310 Choisy-le-Roi.

— La famille,
Le président et les membres du conseil d'administration de l'Association nationale des commissaires de l'air,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 21 novembre 1979 à Paris, du

commissaire général de division aérienne (C.R.) Joseph PERRET,
commandeur
de la Légion d'honneur,
ancien directeur central
du commissariat de l'air,
président d'honneur de l'A.N.C.A.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 24 novembre 1979, à 10 h. 30, en l'église de Viens (Vaucluse), suivie de l'inhumation au cimetière.

— Mme Maurice Picard, son épouse,
M. le professeur et Mme Jean-François Picard, ses enfants,
Mlle Suzanne Verdeaux, en religion Mère Agnès,
Les familles Picard, Verdeaux, Tailhades, Feuillet,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Maurice PICARD,
ancien préfet,
avocat à la cour d'appel de Versailles,
grand officier
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 23 novembre, dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

1, parc du Château,
78430 Louveciennes.
78430 Louveciennes.

Remerciements

— Tarare.
Très touchés des nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès de

M. Marcel DOLIGEZ,

ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages ou leurs envois de fleurs, ont pris part à leur chagrin.

Anniversaires

— A l'occasion du dixième anniversaire de la mort du

professeur René DUJARRIC de la RIVIERE,
président de l'Institut de France
et sous-directeur honoraire
de l'Institut Pasteur,

une messe sera célébrée le mercredi 28 novembre 1979, à 18 heures, à la chapelle de l'Institut Pasteur (entrée 211, rue de Vaugirard, 75015 Paris).

Communications diverses

— M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, a remis à Mme Odette Kahn, le 15 novembre, les insignes de chevalier dans l'ordre national du Mérite pour son action depuis vingt ans en faveur de la cuisine et des vins de France. La cérémonie a été suivie d'une réception amicale et intime dans les salons de l'hôtel de Lassay.

— « L'Athéna de Renan et celle des archéologues ». Conférence par M. Pierre Demargne, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous la présidence de Mme Jacqueline de Romilly, membre de l'Institut, Société des études renaniennes au Collège de France, samedi 24 novembre, à 17 h. 15. Evocation antique animée par des projections.

— La vente annuelle de la Famille adoptive française aura lieu cette année les samedi 24 et dimanche 25 novembre 1979, de 10 heures à 19 heures, salle Wagram, 5, rue de Montenotte, 75017 Paris.
Stands nombreux et variés. Salon de thé. Déjeuner le samedi et le dimanche, à 12 h. 30.
Tous dons en nature et en espèces sont à adresser à la Famille adoptive française, 90, rue de Paris, 92100 Boulogne. Tél. : 825-61-86.

— Sous l'égide de l'Union des intellectuels indépendants, du CEPEC et du cercle Renaissance de Paris et d'autres associations à caractère culturel aura lieu, le mardi 27 novembre, à 21 heures, en l'hôtel des ingénieurs des Arts et Métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, Paris-16e, la première du spectacle audio-visuel « Venise, la lagune et les îles », conçu et réalisé par Suzanne Rousseau et José-Luis Meroé. Adaptation musicale de Berthe Barroux et Madeleine Sola.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

L'immobilier

immeubles

Europa, 54, rue Amsterdam, 8e, paie comptant, imm. occupé ou partiel, Paris, banlieue. Direct Propriétaire. — Tél. : 520-13-57

ACHETE imm. de tte import. même av. travaux. M. MOHR, 137, bd Kœnig, Neuilly-s/Seine.

SOCIÉTÉ COPROR
21, R. DE LA SOURCE, 16e
524-56-01
ach. imm. ttes catégories PARIS et BANLIEUE, même avec gros TRAVAUX. LIBRES ou occupés. EXPERTISE GRATUITE. Réponse sous 48 heures
PAIEMENT COMPTANT

GROUPE IMPORTANT
MARCHAND DE BIENS
recherche immeubles libres ou occupés, bons quartiers PARIS ou banlieue proche.
DECISION RAPIDE.
Estimation sans engagement.
DISCRETION ASSUREE.
Intermédiaire accepté.
Téléphone : 555-91-00, poste 31, le matin seulement, 10 à 12 h.

terrains

Partic. vend terrain 1 000 m2 au pied des remontées, dans station de ski en vogue Pyrénées-Orientales. Vue splendide sur montagnes et lac. Possibilité important immeuble collectif.
Pour tous renseignements, tél. (26) 47-18-55.

ORSAY
724 m2 - 19 m façade
C.O.S. 0,25 - 210.000 F
Tél. : 928-68-00

MONTESSON limite CHATOU
Terrain industriel 3.375 m2, façade 24,50 m donnant sur RN 311 A. Cos 0.60. 850.000 F TTC. Agence de la Plaine 952-45-45 ou 58-06

viagers

80 km OUEST REGION
DREUX Petit corps de FERME aménagé, CARACTERE
Gd séjour, 5 chbres, 3 bains, gd cft, grange, 2.000 m2 clos murs. 200.000 F + rente 5.700 F s/1 tête. 461-70-41 matin ou après 20 h.

propriétés propriétés

9 km ST-REMY-LES-CHEVREUSE, près LIMOURS
TRÈS BELLE FERME FIN XVIIIe
au confort moderne et raffiné, dans parc boisé de 5 000 m2. Entrée, 2 salons, dont l'un de 40 m2 avec cheminée ; salle à manger, bureau, cuisine, 4 chbres, 2 bns. Poutres apparentes dans toutes les pièces. Cave à vin. Chauffage central. Tél. Plus habitation de gardien, dépendances et garage pour 2 voit. Conviendrait comme habitation principale ou secondaire.
Prix : 1 850 000 F à débattre.
Téléphone : MAT IMMOBILIER - 953-22-27.

55 km OUEST
Lisière Forêt de Rambouillet, dans bourg, FERME aménagée caractère, entrée, cuisine, grand séjour, 4 chambres, bains. Dépend., grand conft, 1.800 m2 parc clos de murs. 680.000 F. Succession URGENT. 483-51-55.

ILE DE RE, Centre St-Martin manig. mais. bourgeoise style Vauban, 11 p., grande possib. patio bien exposé 180m2, grenier, cave voûtée, buand., tout à l'égout, citerne et puits, libre à px à déb. si paiem. cpt. 631-13-08

60 km Sud Paris pr. Fontainebleau, vaste maison anc. de caract., parc clos 4.000 m., ét. impec., tt cft, 2 récept., 7 ch. et dépendances. 1.300.000 F. Tél. 423-80-63 de 9 à 15 h.

ANCIEN PRESBYTERE
80 km SUD-PARIS, 6 Pièces (150 m2) cft, jardin 520 m2, rivière, exception. Px 450.000 F. SOUFFRICE 490-15-15

LAC D'ANNECY
Superbe PROPRIÉTÉ de maître
PIEDS DANS L'EAU
avec port privé, sur terrain 2.000 m2 arborisé. Demeure d'un exceptionnel confort.
Prix élevé justifié.
Ecrire ANNECY IMMOBILIER, 9, rue Royale, 74000 ANNECY
Tél. (50) 45-42-37.

PIERREFITTE GARE Résidentiel
CASTEL 8 PIECES,
sur 1.050 m2 de jardin. Avec 250.000 F. - Tél. : 826-24-43.

Pptaire vend ppté 1970 10 pces principales, cft, piscine, jardin 500 m2, prix en dessous de sa valeur. Sur place vendredi, samedi, dimanche, de 14 h. à 17 h. 30, avenue Jean-Savu
94-CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PRINTANIA-PLAGE
à CREANCES (Manche).
Plage privée 240 m.
BATIMENT
à réhabiliter
2 niveaux, 312 m2 chacun, cave 100 m2, terrain 15.000 m2, conviendrait pour studios, appartements collectivité, Hôtel - Téléphone 202-71-11. M. JALLAT, référ. succession Koch. Me ALLIX, notaire.

LYS-CHANTILLY
Dans parc 5.000 m2 planté gds sujets, très belle maison 162 m2 + combles 162 m2 + grand sous-sol, 950.000 F - S/pl dimanche 11 h.-17 heures. 47, AV. DE GOUVIEUX.
Tél. : 783-62-77.

CHATOU 3' R.E.R. Sur 100 m2
terrain - 200 m2 habitables
1.650.000 F - Agence de la Plaine - 952-45-45

SORTIE EVREUX
(Direct St-Lazare 50')
BEAU PRESBYTERE XVIII
2.200 m2 plantés, clos - Séjour, salle à manger, 4 chbres, conft. Agrandissement pos. Px 580.000
MOUQUET 65, bd Gambetta, 27000 EVREUX
Tél. : 16 (32) 33-29-27 et 33-42-25.

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Unique magnifique manteau long, renard bleu, état neuf, à vendre. Téléphone : 525-62-61.

Accessoires théâtre

THEATRE CHERCHE A LOUER animaux exotiques empaillés : tigres, singes, etc.
Tél. 374-72-74 de 12 h. à 19 h.

Artisans

RENOV' APPART'S
Rénovation de l'habitat.
Tous corps d'état, devis gratuit.
TEL. : 937-46-48.

Arts

ŒUVRES CORNEILLE, KIJNO, MOULY, LABOUREUR.
Tél. 608-25-21 de 19 h. à 22 h.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83.

Cours

GREC MODERNE par prof. GRECQUE
Tél. : 589-31-36, p. 318 le soir.

Carrelages

— Les plus beaux
— Les moins chers
BOCAREL
8, rue La Tour-d'Auvergne, PARIS-9e. Métro Cadet.
526-65-48/13-36

Débarras

ALAIN GIRAUD
ach. meubles, bibelots, lots div. Se charge de tout enlèvement.
TEL. : 854-69-74.

Enseignement

STAGES D'ARABE
30 F l'heure. Tél. soir et w.-e.
TEL. : 548-13-53.

Fourrures

TRES BELLE AFFAIRE. Très belle veste renard argenté état neuf à vendre : 647-41-92 ou 525-44-39 à partir de 20 heures.

FOURRURES D'OCCASION
Dépôt-vente, transformation, réparations. CREDIT GRATUIT
CLAIRE BOUTIQUE
s'est agrandie au 6, rue Merlin 75011 Paris, métro Voltaire.
TEL. : 372-80-76.
Ouvert lundi après-midi.

Mode

Ne payez pas la griffe.
LES PLUS BELLES COLLECTIONS ACTUELLES de costumes
5, av. de Villiers, Paris-17e, métro Villiers.

Meubles

VENDS TABLE EN MERISIER massif, style Régence avec coquilles, dessus Versailles, 1,50 m X 1 m, rallonges à l'italienne, parfait état.
Prix : 2.000 F.
TéL. : 260-58-39 heures bureaux, 808-06-97 après 20 heures.

Moquette

SUPER SOLDES
moquettes laine et synthétique, gros stock, belle qualité.
TEL. : 757-19-19.

Philosophie

Le Centre Gurdjieff-Ouspensky est ouvert. Téléph. : 436-61-69.

Psychologie

Problèmes personnels
Problèmes de couple
Une équipe de spécialistes psychologues, médecins, avocats, assistantes sociales, vous aidera à les résoudre.
ENSEMBLE
CONSEIL ASSISTANCE
5, rue de Pouy 75013 Paris
Tél. 589.68.13 de 14 à 20 h
sauf mardi et dimanche

Rencontres

ASPHODELE
Rencontres - Loisirs - Culture pour personnes choisies,
60, rue Guy-Môquet, Paris-17e
263-70-55 sf merc. 14 h. 30-20 h.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

BARDONECCHIA sports d'hiver 2 appts de 300 à 1.000 F par semaine sauf vacances zone A. Ecr. no T 16.849 M Rég.-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e ou Tél. au 534-17-74 le matin.

HIVER A ANTIBES (06).
Locations meublées confortables.
Agence Septentrion,
5, bd Général-Vautrin, Antibes.
TEL. : (93) 38-76-56.

Pied des Pyrénées ent. Lourdes et le pays Basque PENSION RELAIS ASPOIS 64400 Oloron.

Collaborateur journal
Recherche pour la période 29 mars 1980 au 13 avril 1980 VILLA 3 pièces, tout confort av. petit jardin, garage ou parking.
Rég. St-CYPRIEN, ARGELES, BANYULS (66)
Ecr. no 6129 « le Monde » Pub 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Part. vd multi-propriété Super-Devoluy, Sé). Pâques et Chamrousse, 1 quinz. fév., rab. 25 % px officiel. Tél. : (79) 22-28-40.

demandes d'emploi

J.F. ens. allem., retour Allem., effect. traduct. ou donne cours. Tél. ts jrs apr. 17 h. : 355-29-92.

J. F., ch. emploi comptable 2e échelon, région Versailles. Tél. : 466-03-67.

proposit. com. capitaux

A CEDER entreprise de Maroquinerie MILAN, marque prestige très lancée du point de vue commercial. Ample client. Italie et dans le monde entier. B.P. 1690/79 PUBLICITAS Via F. Filiberto 4 1-20149 MILANO (Italie)

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

PARTICULIER vend très belle MERCEDES 200 D - B.A. février 79 - 35.000 km. Téléphone : 357-66-69.

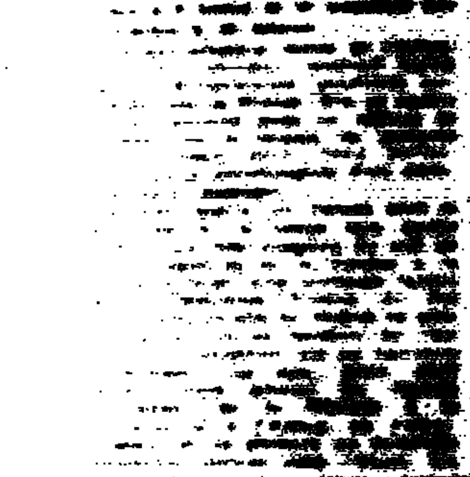
12 à 16 C.V.

Part. vend, cause double emploi MERCEDES 280, berline, 1977, 59.000 km, radio-cassette, antenne électrique, antibrouillard, très bon état, 51.000 F GILLARD. 842-22-00, H. bur.

divers

305 et 504 - 79 - 80
peu roulé, garanties.
68, r. Desnouettes - 533-69-95.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01















INFORMATIONS «SERVICES»

PARIS EN VISITES

SAMEDI 24 NOVEMBRE

« Hôtel de Chaulnes », 15 h., 9, place des Vosges, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel de Rochechouart », 15 h., 110, rue de Grenelle, Mme Lamy-Lassalle.

« Assassinat du duc d'Orléans », 15 h., 53, rue des Francs-Bourgeois, Mme Lemarchand.

« Le Louvre à la Renaissance », 15 h., métro Louvre, Mme Oswald.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec.

« Les thermes de Cluny », 10 h., place Paul-Painlevé (Arcus).

« Quartier de la Banque et place des Victoires », 15 h. 15, 5, place des Petits-Pères (Mme Barbier).

« Chez un grand restaurateur de meubles », 15 h., parvis de Saint-Julien-le-Pauvre (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Au Marais », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois (Mme Ferrand).

« Les salons de l'Arsenal », 15 h., angle rue de Sully, boulevard Henri-IV (Mme Hager).

« L'étrange univers de la Dame à la Licorne », 15 h., musée de Cluny (Histoire et Archéologie).

« Le Marais », 14 h. 45, 10, rue des Nonnains-d'Hyères (M. de La Roche).

DIMANCHE 25 NOVEMBRE

« Les salons du Conseil d'Etat », 10 h. 30, grille d'honneur, place du Palais-Royal (Mme Zujovic).

« L'Assemblée nationale au Palais-Bourbon », 14 h., 107, rue de l'Université (Mme Oswald).

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine (Mme Garnier-Ahlberg).

« Lycée Henri-IV », 15 h., 23, rue Clovis (Mme Lemarchand).

« Histoire de l'Islam », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (Mme Meyniel).

« Le château de la Muette », 15 h., 2, rue André-Pascal (Mme Pennec).

« Hôtel de Brienne », 15 h., 16, rue Saint-Dominique (Mme Lamy-Lassalle).

« La mosquée », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (Approche de l'art)

« Une affaire de poison au XVIIIe siècle », 15 h., faculté de droit, place du Luxembourg (L'art pour tous).

« Salons du ministère des finances », 15 h., 93, rue de Rivoli (Mme Barbier).

« Salons de l'hôtel Crillon », 15 h., 10, place de la Concorde (Mme Camus).

« Mouffetard et ses secrets », 10 h. 30, métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Camondo », 15 h., 63, rue Monceau (Mme Ferrand).

« Les Halles », 15 h., 60, rue Quincampoix (Mme Hager).

« Hôtels de Soubise et de Rohan », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois (Mme Hauller).

CONFÉRENCES

SAMEDI 24 NOVEMBRE

14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. J. Nantet : « Labiche et la société bourgeoise » ; le duc de Castries : « Rois et reines de France » ; M. Frédéric-Dupont : « La responsabilité de la France dans le drame du Vietnam et du Cambodge » (Club du Faubourg).

15 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, M. Jean Phaure : « L'adepte Viollet-le-Duc et la résurrection des cathédrales » (Atlantis).

17 h. 45, lycée Janson-de-Sailly, 106, rue de la Pompe, Me Maurice Rheims : « Les œuvres d'art vues à travers la lorgnette du romancier » (Société Anatole-France).

19 h. et 21 h. : Domus Medica, 60, boulevard de la Tour-Maubourg, M. Fernand Schwartz : « L'Egypte éternelle ».

DIMANCHE 25 NOVEMBRE

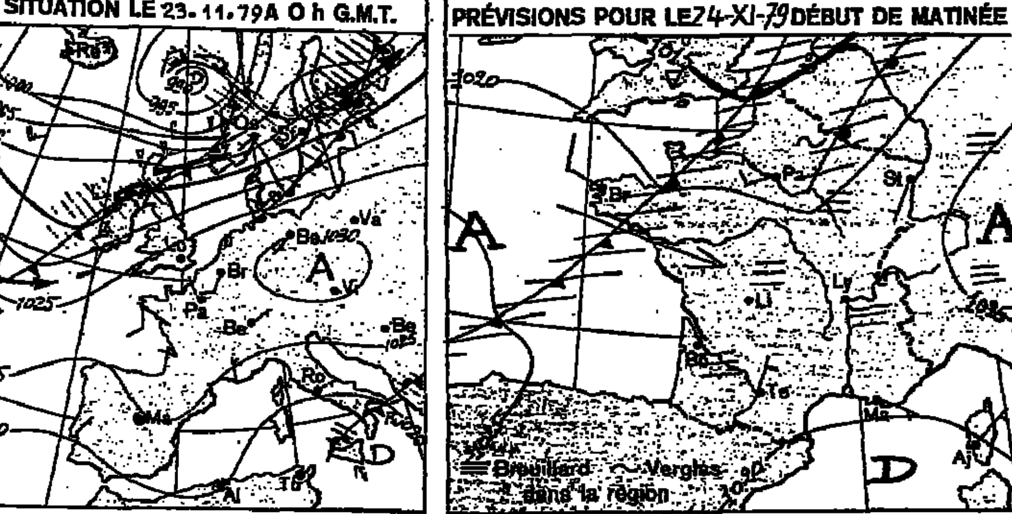
15 h., 9 bis, avenue d'Iéna : « Pérou-Bolivie » ; 17 h., « Survol Equateur-Amazonie-Colombie » (projections).

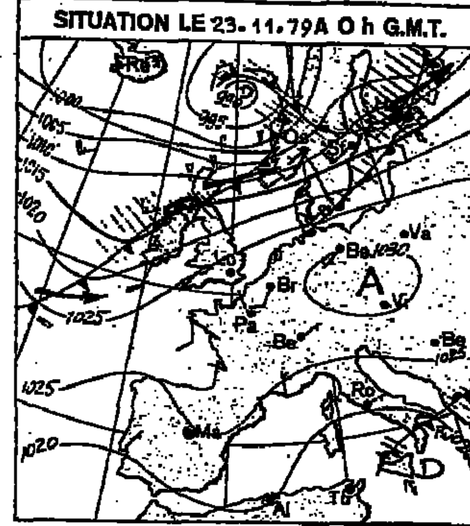
15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. le comte Pierre Barozzi : « Thaïlande 1979 » (Les Artisans de l'esprit).

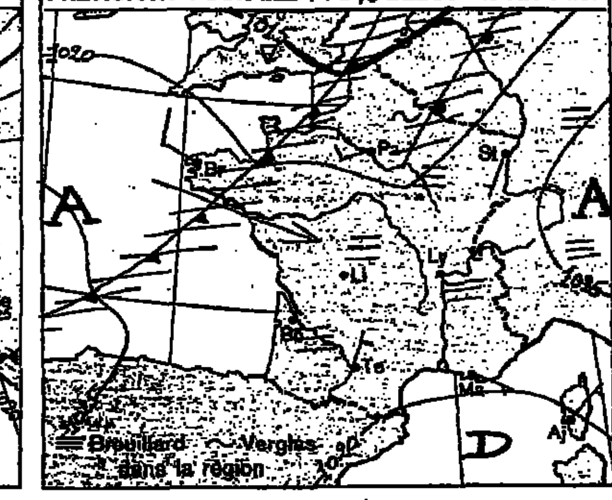
16 h. 45, Notre-Dame de Paris, M. Pierre Emmanuel : « Je crois à la communion des saints, aujourd'hui » (entrée gratuite).

17 h. 15, Musée des monuments français, Palais de Chaillot, Mme Saint-Girons : « Tintoret à Venise ».

MÉTÉOROLOGIE







Evolution probable du temps en France entre le vendredi 23 novembre à 0 heure et le samedi 24 novembre à 24 heures :

La perturbation venue de l'Atlantique, qui abordait vendredi matin les îles Britanniques, pénétrera lentement sur la France. Elle ne perdra de son activité dans les régions de l'Ouest, où le champ de pression restera assez élevé. Cette perturbation sera accompagnée d'un adoucissement passager.

Samedi matin, en liaison avec la perturbation, le temps sera moins froid, mais très nuageux du sud de la Bretagne et de la Vendée à la frontière belge, avec quelques faibles pluies. Quelques flocons ou des formations locales de verglas ne sont pas à exclure en bordure de l'air plus froid antérieur sur les hauteurs (Ardennes). Le soir, cette zone mobile aura atteint les régions s'étendant de la Gironde à la Lorraine et à l'Alsace, en s'affaiblissant et en prenant un caractère brumeux, surtout dans l'Ouest. Un adoucissement et des vents de sud-ouest modérés accompagneront ce type de temps.

Plus au sud, le temps restera assez froid le matin, surtout dans l'intérieur, où les gelées resteront présentes et du même ordre que celles de la veille. On notera des éclaircies, mais aussi des brouillards parfois givrants. Dans la journée, le temps sera souvent ensoleillé, sauf dans quelques vallées, où les formations brumeuses seront plus persistantes.

Après le passage perturbé, un temps nuageux avec des éclaircies s'établira de nouveau de la Bretagne et des Charentes à la frontière belge, où les vents tourneront au nord-ouest en faiblissant. De rares averses sont possibles près des frontières du Nord.

Vendredi 23 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 027,2 millibars, soit 770,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23) : Ajaccio, 15 et 4 degrés ; Biarritz, 8 et —1 ; Bordeaux, 7 et —4 ; Brest, 11 et 4 ; Caen, 11 et 5 ; Cherbourg, 8 et 5 ; Clermont-Ferrand, 5 et —1 ; Dijon, 6 et 0 ; Grenoble, 7 et 0 ; Lille, 8 et —1 ; Lyon, 4 et 0 ; Marseille, 13 et 0 ; Nancy, 5 et —5 ; Nantes, 8 et —4 ; Nice, 16 et 6 ; Paris-Le Bourget, 8 et —3 ; Pau, 8 et —3 ; Perpignan, 9 et —1 ; Rennes, 10 et —2 ; Strasbourg, 6 et 0 ; Tours, 7 et —2 ; Toulouse, 8 et —3 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 12 et 7 degrés ; Amsterdam, 7 et 5 ; Athènes, 19 et 10 ; Berlin, 4 et 1 ; Bonn, 5 et —5 ; Bruxelles, 7 et 0 ; Le Caire, 26 et 17 ; îles Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, 5 et 5 ; Genève, 5 et 2 ; Lisbonne, 15 et 6 ; Londres, 10 et 9 ; Madrid, 13 et —1 ; Moscou, 2 et —3 ; New-York, 13 et 8 ; Palma-de-Majorque, 13 et 3 ; Rome, 17 et 5 ; Stockholm, 7 et 7 ; Téhéran, 18 et 10.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 23 novembre 1979

DES DECRETS

● Modifiant le décret du 27 mars 1959 relatif au centre de Sécurité sociale des travailleurs migrants ;

● Modifiant le décret du 27 avril 1965 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles L. 603, L. 604 et L. 605 du code de la Sécurité sociale instituant une caisse nationale militaire de Sécurité sociale ;

● Portant réglementation de la récupération des huiles usagées et arrêtés relatifs aux conditions de ramassage et d'élimination de ces huiles (*lire page 36*).

DES ARRETES

● Relatif à l'utilisation de l'énergie électrique ;

● Relatif aux taux de calcul des subventions allouées aux distributeurs et producteurs de films.

LOTO

TIRAGE N° 47 DU 21 NOVEMBRE 1979

4 — 12 — 17 — 24 — 28 — 30

NUMERO COMPLEMENTAIRE 32

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	14	553 491,50 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	69	56 151,30 F
5 BONS NUMEROS	3 254	3 572,00 F
4 BONS NUMEROS	137 275	84,60 F
3 BONS NUMEROS	2 106 366	7,90 F

PROCHAIN TIRAGE LE 28 NOVEMBRE 1979

VALIDATION JUSQU'AU 27 NOVEMBRE 1979 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

VENTES

TAPIS D'ORIENT A GENÈVE

Les tapis d'Orient se vendent mieux à Genève qu'à Paris. Le dimanche 25 novembre en soirée à l'hôtel Intercontinental, c'est un commissaire-priseur parisien, Me Pierre Cornette de Saint-Cyr, qui dirigera une des plus belles ventes de tapis de l'année.

Un Jaipur (Inde) de la fin du dix-huitième siècle réalisé pour un maharadjah, un Kirman-Lahver de 3,60 m × 2,60 m, un Césarée en soie, un Ghila et un Ouchak, tous deux du dix-huitième siècle mais d'une remarquable fraîcheur, un Tabriz à trame de soie et d'argent, figurent parmi les pièces les plus rares et les plus originales. On s'attend à de nouveaux records d'enchères. A la vente du mois de mai dernier à Genève, qui attire aussi bien les vendeurs que les collectionneurs de tapis du monde entier, le même officier-ministériel parisien avait obtenu 400 000 francs suisses pour un tapis Jaipur du dix-huitième siècle.

J. B.

AFFICHES A ORLÉANS

Une vente d'affiches « de Cheret à Carlu » aura lieu à Orléans dimanche 25 novembre (14 h. 30) par le ministère de Me Louis Savot, assisté de J.-P. Camard, expert spécialisé des époques 1900 à 1930.

Les amateurs d'affiches, de plus en plus nombreux aux Etats-Unis comme en France, se disputeront *la Saxoléine* (robe bleue ou robe jaune), signée Cheret ; la petite lithographie rehaussée d'or du papier à cigarette *Job*, chef-d'œuvre de Mucha ; le *Divan japonais*, de Toulouse-Lautrec, ou les rares affiches de 1920 à 1930, signées de Jean Carlu, un des créateurs de l'affiche moderne.

L'affiche de Grasset pour les cycles Richard, *la Femme au trèfle*, est estimée 6 000 francs, tandis que certaines affiches de Mucha et de Carlu dépasseront sans doute 15 000 francs, mais certaines lithos d'apéritifs, de cirque ou de tourisme resteront encore accessibles à partir de 200 francs. — J. B.

LA MAISON

Sous l'abat-jour

Le goût actuel pour les choses du passé, joint au désir de s'éclairer agréablement, conduisent à la recherche de belles lampes. Deux jeunes femmes viennent d'ouvrir des boutiques qui répondent à ce souci d'harmonie entre l'éclairage et le décor.

Nicole Stenger, malgré son jeune âge, est une ancienne de la brocante. Sur ces marchés parisiens en plein air, qu'elle a pratiqués pendant plusieurs années, elle a appris à aimer les styles 1900 et 1925. Puis, cet été, elle s'est installée rue du Cherche-Midi pour se consacrer aux luminaires. « *J'ai voulu*, dit-elle, *remonter aux sources de la lumière électrique, et toutes mes créations sont inspirées des premières lampes de ce siècle. J'ai gardé les douces tonalités des verreries de l'époque, mais j'ai un peu épuré l'exubérance des volutes des montures.* »

Les pieds de lampes, en bronze doré ou en fer forgé, sont réalisés par des artisans qui travaillent encore « à l'ancienne ». Toutes les lampes ont des globes en verre dépoli soufflé ; leurs couleurs dégradées diffusent une lumière tamisée de rose, violine, orangé ou crème. Ces verreries sont décorées à la main par une jeune artiste qui, dans la boutique, peint des fleurs, des paysages et autres motifs « rétro ». Les lampes (entre 450 et 650 F avec piètement en bronze) sont disposées sur d'amusantes vieilles tables de machines à coudre, rajeunies par une laque métallisée. Au plafond sont accrochées des suspensions en forme de tulipe, de demi-sphère ou de vasque, en verrerie de couleur.

Claudie Schneider est architecte. C'est parce qu'elle a mesuré la difficulté de trouver une lampe, belle et originale, pour parfaire une décoration, qu'elle a eu l'idée d'ouvrir cette boutique Contre-jour dans la provinciale rue de Varenne. « *J'y présente les objets anciens (curieux ou raffinés) que j'aime découvrir et que je fais monter en lampes. Je choisis avec soin la forme et la couleur de chaque abat-jour qui doit diffuser la lumière sans nuire aux proportions du support.* »

Ces lampes sont des pièces uniques et leurs prix varient, selon la valeur de l'objet et la difficulté de son montage, entre 700 et 4 500 F. Il y a des potiches chinoises du dix-neuvième siècle, une garniture de cheminée Napoléon III, en marbre, une paire de lampadaires faits de balustres d'église anglaise, une coupe en papier mâché, roumaine, garnie de coloquintes. On peut aussi apporter à Claudie Schneider un vase, ou tout objet, pour qu'elle en fasse une lampe à nulle autre pareille.

Tous ceux qui désirent confectionner eux-mêmes leur abat-jour trouvent à la Fleur des champs les fournitures nécessaires (y compris le matériel électrique pour le montage d'un pied de lampe) et également d'utiles conseils. Ils sont dispensés par Alain Cantillana, qui a ouvert récemment cette boutique près du carrefour Raspail-Montparnasse. Il y réunit tous les types de carcasses d'abat-jour, dans toutes les tailles, et de quoi les habiller. Soit avec du rhodoïd adhésif, sur lequel s'applique du tissu ou du papier peint, soit avec du tissu contrecollé sur rhodoïd, vendu entre 30 et 80 F le mètre, en style rustique ou en soie. Dans un papier malgache, agrémenté de fleurs séchées, sont découpés des galbes d'abat-jour de diverses tailles, de 12 à 80 F. Pour 46 F on réalisera très facilement un abat-jour, de 30 centimètres de diamètre, garni d'une laine mèche à disposer horizontalement sur une trame en coton.

A la Parlotte (toute petite boutique de fournitures pour bijoux), il y a aussi de la grosse laine torsadée de tons chinés pour faire des abat-jour, et de la laine Shaggy en mohair et acrylique, dans une jolie gamme de tons (22 et 24 F les 100 grammes). On peut y mêler des perles de toutes les couleurs (présentées dans des bocaux) et des petits papillons de strass. Des franges de perles, très Arts déco, s'achètent toutes faites (assez chères mais ravissantes pour border un abat-jour) ou se confectionnent, à l'aide de minuscules perles « rocailles » et d'une infinie patience.

JANY AUJAME.

★ Nicole Stenger, 102, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris. — Contre-Jour, 40, rue de Varenne, 75007 Paris. — La Fleur des champs, 6, rue Léopold-Robert, 75014 Paris. — La Perlotte, 54, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris.

Le Monde

équipement

A PROPOS DE...

Le nouveau centre d'affaires de Bâle

Le commerce dans ses palais

A quelques mois d'intervalle, deux des principales villes helvétiques, Genève et Bâle, auront inauguré solennellement leur « World Trade Center ». Pour la première, c'est chose faite depuis le 30 octobre. Pour la seconde, l'ouverture officielle du centre commercial mondial est prévue pour le 1er février 1980, et l'état actuel des travaux laisse penser que ce délai sera tenu.

Quelle que soit la vocation commerciale internationale de la Suisse, certains se sont inquiétés, dans la Confédération, du gaspillage de moyens provoqué par cette concurrence manifeste entre l'une des capitales de la Suisse germanophone et celle de la Suisse francophone. D'autant plus que Zurich, après tout, en tant que place financière de première grandeur, plaque tournante du trafic aérien et ferroviaire, et centre industriel important, pourrait être tentée de compléter à son tour l'équipement non négligeable dont elle dispose déjà dans le domaine des échanges commerciaux et des foires-expositions.

Toujours est-il que Bâle proposera l'an prochain un ensemble de dix-sept hectares de salles d'exposition, cinq salles de congrès climatisées pouvant accueillir plus de deux mille cinq cents personnes et quelque quarante-cinq locaux commerciaux divers. D'une manière générale, les Bâlois n'ont pas lésiné sur les moyens. Dès l'ouverture du « W.T.C. », comme on dit maintenant dans le jargon administratif local, les entreprises affiliées pourront disposer de bureaux, de salles de réunion, d'un restaurant de qualité, et même d'une bibliothèque, ainsi que d'équipements audio-visuels ultra-modernes permettant notamment l'organisation de conférences en muliplex, de terminaux d'ordinateurs et, bien entendu, d'un grand nombre de télex, téléphones et télécopieurs. Réputation d'efficacité et de prospérité oblige.

En tout cas, en quelques mois, l'organisation mondiale des W.T.C. se sera élargie à deux nouveaux membres de poids. Cette organisation, fondée voici une dizaine d'années à La Nouvelle-Orléans, se propose d'unir en une même fédération d'importants pôles d'échanges commerciaux en vue de développer la coopération économique à l'intérieur du monde occidental, mais aussi, depuis quelques années, en direction du tiers-monde et des pays de l'Est. Le prochain centre pourrait bien être celui de Varsovie, et il en existe déjà un à Moscou.

Quant au siège de l'organisation, il est, bien entendu, installé dans le double bâtiment qui porte son nom à New-York, et dont les deux tours jumelles, qui culminent à 450 mètres, ravalent l'Empire State Building au rang de « has been » des records architecturaux... L'organisation mondiale, qui se veut un peu l'ONU du commerce, a pourtant besoin de quelques années encore pour montrer si ses réalisations concrètes sont, ou non, à la hauteur, sinon de ses bureaux, du moins de ses ambitions.

BERNARD BRIGOULEIX.

ENVIRONNEMENT

VINGT MOIS APRÈS LA MARÉE NOIRE DE L' « AMOCO-CADIZ »

Les abers du littoral finistérien sont encore gorgés de pétrole

De notre correspondant

Brest. — Vingt mois après, la marée noire provoquée par le naufrage de l'*Amoco-Cadiz* préoccupe toujours les experts scientifiques. Les conséquences de la pollution sur le littoral et la faune marine ont été systématiquement étudiées depuis l'échouage catastrophique du pétrolier libérien le 16 mars 1978 à Portsall (Finistère-Nord). Toutes les observations recueillies ont fait l'objet d'un colloque international pendant quatre jours, du 19 au 22 novembre, au Centre océanographique de Bretagne à Brest.

Les chercheurs ne semblent pas avoir manqué d'argent pour mener à bien leurs travaux. Le ministère de l'environnement et du cadre de vie a alloué une somme de 2 700 000 francs la première année et une autre de 1 million la seconde. Aux Etats-Unis, l'Amoco International a versé 2 millions de dollars (environ 9 millions de francs) à répartir entre océanographes américains et français.

Les Américains, qui ont étudié avec beaucoup d'attention les méfaits de la pollution sur la côte bretonne, avaient dépêché à Brest une vingtaine de spécialistes pour prendre part au colloque.

Selon les déclarations faites, il apparaît que la mer ne porte plus de traces de pollution. Elle a retrouvé son état normal. En revanche, les choses sont nettement différentes pour certaines parties du littoral. Les abers, c'est-à-dire les petits estuaires, sont encore pollués. Il en va de même pour les baies de Lannion et de Morlaix où des plaques persistent. Le pétrole a été absorbé par le sable. La seule façon de l'éliminer, estiment les scientifiques qui voudraient voir mis en œuvre de grands moyens, est d'extraire le sable pollué. Sans les dragages préconisés, les abers seront impropres à l'ostréiculture au moins pendant dix ans encore.

Les poissons plats auraient moins bien supporté les hydrocarbures que les autres espèces. Les araignées et les homards se trouveraient dans la même situation, mais les chercheurs souhaitent poursuivre leurs études sur ces animaux avant de se prononcer définitivement. Au contraire, ils sont catégoriques quant au matériel de dépollution : il faut des engins simples facilement transportables. Les navires dépollueurs tel le *Pélican 07*, présent à Brest pendant le colloque, n'ont pas du tout leur faveur.

JEAN DE ROSIERE.

CIRCULATION

LES ÉCOLES DE CONDUITE VEULENT CLARIFIER LEURS RAPPORTS AVEC LES ÉLÈVES

Le congrès national de l'Association de défense de l'enseignement de la conduite automobile se réunit à Paris les 24 et 25 novembre afin de faire le point sur les difficultés que rencontre la profession et proposer une véritable charte de la conduite automobiliste.

Dix mille écoles de conduite existent actuellement en France, 70 % d'entre elles étant des entreprises individuelles. L'Association dénonce les « *contraintes administratives de plus en plus pesantes* » dont souffre, selon elle, la profession, le blocage des tarifs (augmentation annuelle de 7 % « *seulement* »), l'extension aux écoles de conduite de la taxe professionnelle « *qui se traduit par une charge beaucoup plus lourde que l'ancienne patente* », l'assujettissement de l'enseignement de la conduite automobile au taux de 17,60 % de T.V.A. Les enseignants de la conduite automobile s'opposent d'autre part à la fermeture « *de centaines de centres secondaires d'examens du permis de conduire* » en 1980 et proposent, pour clarifier les rapports avec les usagers, que soit établi un véritable contrat entre l'élève et le moniteur pour les cours et les examens.

URBANISME

Permis contesté Villa des Ternes à Paris

Une lettre des commissaires-syndics

Les trois commissaires-syndics qui représentent l'association de la villa des Ternes, cette voie privée du dix-septième arrondissement dont les habitants se sont élevés contre un projet de construction (le Monde *du 31 juillet*), *nous ont adressé la lettre suivante :*

Un promoteur ne respecte pas les clauses du permis de construire. Que se passe-t-il ? Le code de l'urbanisme prescrit que le maire et, à défaut, le préfet, constate l'infraction et transmet le procès-verbal au procureur de la République, qui diligente les poursuites pénales qui s'imposent. Mais que se passe-t-il si le promoteur est la Ville de Paris (par l'intermédiaire de la R.I.V.P. - Régie immobilière de la Ville de Paris) ? Rien...

Le préfet de l'Ile-de-France, M. Lanier, avait accordé un permis de construire pour vingt-deux logements dans un espace vert privé du dix-septième arrondissement, la villa des Ternes. Ce permis autorisait l'« *abattage de dix arbres de taille forestière, au maximum* ». En réalité, ce promoteur a abattu, le 8 août, trente-quatre arbres de cette dimension, comme cela fut constaté par un expert forestier désigné par le tribunal de grande instance. L'association des propriétaires de la villa alerta immédiatement le préfet. Il l'avait d'ailleurs déjà été, et abondamment, par les nombreux articles de la presse parisienne consacrés au « *massacre d'un espace vert* ».

M. Lanier n'ayant pris aucune décision, l'association lui adressa, le 2 octobre, une lettre recommandée avec accusé de réception. Elle lui demandait de sanctionner cette infraction au code de l'urbanisme par le retrait du permis de construire et le priait de mettre en œuvre la procédure pénale prévue par la loi. Le ministre de l'environnement, M. d'Ornano, protecteur attitré des arbres, fut également saisi de cette affaire. Second silence.

Avant cette mise à mort massive d'arbres — dont quelques centenaires, — tous les conseillers du dix-septième arrondissement avaient pris position contre ce projet de construction, au nom de la défense d'un espace vert. Ils avaient écrit, le 18 juin, au maire, M. Chirac, en lui demandant de « prescrire une nouvelle étude ». Le maire décida de maintenir le projet tel quel et de le présenter au Conseil de Paris.

Aucun conseiller du dix-septième (ils sont tous R.P.R.) n'osa voter contre le maire. Ne repoussèrent le projet que les conseillers de l'opposition, ainsi que ceux de l'U.D.F., dont le porte-parole, M. G. Mesmin, est un défenseur actif des espaces verts.

La construction vient de démarrer, mais l'infraction patente au permis de construire demeure.

Nous ne pouvons croire que MM. Lanier et d'Ornano ne sanctionnent pas cette infraction, sous prétexte qu'il s'agit de la Ville de Paris et de son maire.

● *Voie contestée aux Halles.* — La voie souterraine Coquillière, aux Halles de Paris, dont les travaux continuent pour s'achever au mois de juin 1980, inquiète les associations de défense parisiennes et notamment des Halles. Cette voie qui, selon les associations, doit passer à la pointe Saint-Eustache en s'élevant en son point culminant à 5 mètres au-dessus du sol, « *va former un mur de béton qui interdira toute liaison entre le niveau de la rue et le futur jardin des Halles* ».

● *La Maison de l'Europe à Paris.* — M. Michel Junot, adjoint au maire de Paris et président de la Maison de l'Europe, a présenté les nouvelles installations de la Maison de l'Europe et du foyer de rencontres internationales mises en service dans l'hôtel historique de Coulanges, 35-37, rue des Francs-Bourgeois à Paris (3e). De nombreuses structures sont prévues : salles de travail, salles de projections et de traductions simultanées ; un centre de documentation européenne.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

UNE ENQUÊTE DU CENTRE D'ÉTUDE DES REVENUS ET DES COUTS

Qui sont les salariés les plus mal payés ?

Qui sont les salariés déclarant de très basses rémunérations ? Cette question avait été posée au Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) lorsque avait été publié, il y a deux ans, le premier rapport sur les revenus des Français, qui montrait qu'un nombre important d'entre eux touchaient encore des rémunérations extrêmement basses, voisines ou même inférieures au SMIC. Le problème posé était de savoir si, parmi les plus démunis des Français, ne se dissimulaient pas — au niveau des statistiques — des personnes normalement payés, mais disposant de revenus échappant aux statistiques (pourboires, avantages en nature, sous-déclaration volontaire concertée avec l'employeur...) ou travaillant dans des conditions très particulières (temps partiel ou travail saisonnier).

Le CERC, qui avait émis des réserves sur l'importance de cette population très mal rémunérée, a entrepris une enquête. Il en livre les premiers résultats. On s'aperçoit que la partie « pauvre » de la population est constituée aux deux tiers par des ouvriers peu qualifiés (essentiellement des O.S. et des manœuvres), qu'elle se localise beaucoup dans l'ouest et le sud-ouest de la France, et surtout dans des professions telles que le commerce, le bâtiment, les branches industrielles à dominante féminine (habillement, cuirs, peaux, industries agricoles et alimentaires), mais aussi dans le bois et l'ameublement.

L'enquête menée par le CERC avec l'aide de l'INSEE a eu comme base un échantillon de trois mille cent quatre-vingt deux bulletins de salariés à temps complet ayant touché en 1977 (d'après les déclarations des employeurs), un salaire mensuel de 2 000 francs au moins ; deux mille trois cent vingt-six salariés ont effectivement été interrogés. Ils appartenaient tous au secteur privé et semi-public de l'industrie et du commerce.

La population étudiée par le CERC et l'INSEE comprenait pour un peu plus de la moitié des femmes, pour près de 60 % des jeunes de moins de vingt-cinq ans, et pour environ 9 % des travailleurs étrangers. La forte proportion de femmes parmi les salariés peu payés correspond bien à ce que l'on savait déjà : les DAS (déclarations annuelles des employeurs) montrent que 44 % des femmes salariées ont perçu en 1977 (1), un salaire inférieur ou égal à 2 000 francs par mois, la proportion n'étant que de 21 % pour les hommes.

De même, les salariés peu payés sont-ils en majorité des jeunes : 27,5 % ont moins de vingt ans, un tiers seulement a plus de trente ans. Enfin, les salariés très mal payés ne comprennent que 9 % d'étrangers, ce qui est un peu inférieur à leur importance dans l'ensemble de la population salariée (10,5 %).

Les ouvriers et les femmes employées

Voici quelles sont les autres caractéristiques des salariés les plus mal payés du pays :

— Ce sont surtout des ouvriers (63,5 % selon les réponses faites à l'INSEE lors de son enquête, 69 % selon les déclarations des employeurs) parmi lesquels une proportion non négligeable d'ouvriers qualifiés (24 % et 21 %, selon l'origine des déclarations). Les employés (25 %) et les personnels de services (8,5 %) sont également nombreux. Notons que d'après les déclarations des employeurs, les salariés du commerce sont davantage concentrés dans les tranches des rémunérations les plus faibles (2 000 francs et moins par mois) que ne le sont les employés de bureau (18,5 %). « *Il est possible,* écrit le CERC, *que l'existence de pourboires non saisis dans les déclarations des employeurs et mal saisie dans l'enquête relève davantage le revenu moyen des employés du commerce que celui des autres catégories.* »

— On trouve principalement des femmes parmi les employés déclarant de basses rémunérations : 84 % dans le commerce, 80 % dans les bureaux. Il en va de même pour le personnel de services (61,5 %). En revanche, chez les ouvriers spécialisés (48,5 %), les manœuvres (35,5 %), les ouvriers qualifiés (29 %), la proportion de main-d'œuvre féminine est beaucoup plus faible.

— La proportion des salariés déclarant de basses rémunérations et n'ayant reçu aucun diplôme d'enseignement général (41,5 %) est très sensiblement plus forte que pour l'ensemble de la population française (34,5 %), même si 5,5 % des personnes interrogées ont déclaré avoir obtenu le baccalauréat ou un diplôme universitaire. En revanche, l'enquête montre que les plus mal payés sont aussi nombreux que les autres (30 %) à avoir obtenu un diplôme professionnel, le C.A.P. en particulier. La jeunesse des salariés concernés par l'enquête explique sans doute au moins en partie une telle qualification.

— Les salariés mal payés sont particulièrement nombreux dans l'ouest et dans le sud-ouest de la France. Ce sont surtout des hommes. La proportion de femmes est, en revanche, très forte dans le centre-Est et dans la région parisienne. Dans cette dernière, 75 % des salariés déclarant de basses rémunérations sont, soit des femmes, soit des travailleurs étrangers.

— Par tranche d'activité, les bas salaires se retrouvent surtout dans le bâtiment et les travaux publics (17 %), le commerce (24 %) et l'industrie (37 %). Dans cette dernière, c'est principalement dans l'habillement (70 %), le cuir (58 %), le textile (49,5 %), le bois et l'ameublement (46,5 %), les industries agricoles et alimentaires (32 %) que la proportion des bas salaires est la plus forte.

En ce qui concerne les services, les branches où la proportion des bas salaires est la plus forte sont ce que l'on pourrait appeler l'hygiène (65 %), c'est-à-dire les laveries, les blanchisseries, les salons de coiffure et les hôtels, cafés, restaurants (53,5 %). Mais la pratique des pourboires doit considérablement fausser les chiffres concernant les services.

— Presque tous les salariés interrogés (90 %) ont déclaré avoir un travail régulier.

— Moins de 10 % des salariés déclarant de basses rémunérations travaillent à la chaîne.

— Près des trois quarts des salariés interrogés ont déclaré toucher une rémunération fixe, généralement établie sur une base mensuelle, et ne percevoir aucune prime (69,5 % ne bénéficient, d'autre part, d'aucun avantage en nature).

— Ces salariés mal payés sont le plus souvent le conjoint (27,5 % des cas), le fils ou la fille (37 %) du chef de famille, ce qui explique qu'ils vivent peu souvent seuls (9 % des cas). — Al. V.

(1) Estimation 1977 à partir de l'exploitation des DAS de 1975, en prenant pour hypothèse qu'un salaire mensuel inférieur ou égal à 1 900 F en 1975 correspondait en 1977 à un salaire mensuel inférieur ou égal à 2 400 F.

MONNAIES

RAFFERMISSEMENT DU DOLLAR BAISSE DE L'OR

Le dollar s'est raffermi à la veille du week-end, passant de 1,7550 DM à 1,7640 DM à Francfort et de 4,1250 F à 4,1350 F à Paris dans un marché assez calme.

Très logiquement, le cours de l'once d'or (31,1 g) a fléchi, revenant de 394,85 dollars à 390,15 dollars à Londres. Les milieux financiers internationaux tablent, à tort ou à raison, sur un règlement pacifique du conflit irano-américain.

● *L'O.C.D.E.* (Organisation de coopération et de développement économiques) pourrait accorder à la Chine le statut de pays en voie de développement lors de la prochaine réunion de sa Commission à l'aide au développement (CAD) le 29 novembre à Paris. La décision pourrait être prise sur une recommandation du Japon, soutenue par l'Allemagne fédérale. Etre classée pays en voie de développement permettrait à la Chine de recevoir de l'O.C.D.E. des prêts à faible taux d'intérêt. — *(Reuter.)*

● *Le rapport annuel de la Banque centrale de l'Inde pour 1978-1979,* publié le lundi 19 novembre, dépeint la situation économique du pays en termes pessimistes et recommande de prendre des mesures à court et à long terme pour remédier à l'inflation et à la stagnation industrielle. Selon ce rapport, le taux de croissance du produit national brut en termes réels a été de 4 % à 4,5 % pour l'année budgétaire 1978-1979 contre 7,2 % l'année précédente et contre une moyenne de 5,9 % au cours des trois dernières années. — *(A.F.P.)*

La crise en Europe

BELGIQUE : le chômage s'aggrave à nouveau

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — La Belgique enregistre une nouvelle aggravation du chômage qui touchait 307 932 personnes au 15 novembre, ce qui constitue un « record » absolu. Il s'agit de chômeurs complets indemnisés par les caisses de l'Etat (111 478 hommes et 196 454 femmes), en augmentation de 4 % par rapport à octobre.

Cette aggravation est due à l'admission au bénéfice des allocations de chômage de jeunes gens qui ont terminé leurs études en juillet. Inscrits comme demandeurs d'emploi à la fin des vacances, ils ont droit aux allocations après soixante-quinze jours d'inscription sur les listes de l'Office national de l'emploi.

Par rapport à la population active, le taux de chômage se situe à 7,5 %, dont un pourcentage trois fois plus élevé de femmes que d'hommes. Cependant, par rapport aux assurés sociaux, le taux atteint 11,3 %.

Pour le ministre du travail, M. de Wulf, ce nouveau « *record* » sera battu et le chômage touchera 315 000 ou 320 000 personnes au début de 1980. Il est inquiet du chômage des jeunes : les moins de vingt-cinq ans constituent pratiquement un tiers du total des chômeurs (94 782 fin octobre, dont 31 533 hommes et 63 249 femmes). Selon M. de Wulf, « *le chômage atteint un niveau insupportable* ».

P. d. V.

● *Le taux d'escompte de la Suède* a été relevé d'un point pour se situer à 9 %. Ce nouveau taux entrera en vigueur le 23 novembre. Le dernier relèvement avait été effectué le 27 septembre, ce taux étant passé de 7 % à 8 %.

● *Prêt européen aux P.M.E.* — La Commission européenne versera à la Banque populaire du Nord un prêt de 50 millions de francs destiné aux petites et moyennes entreprises et à l'artisanat du Nord-Pas-de-Calais.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE : les « sages » optimistes pour 1980

De notre correspondant

Bonn. — Attitude surprenante : le conseil des « cinq sages », qui a pour tâche de soumettre chaque année au gouvernement un rapport sur la conjoncture, envisage l'année 1980 de façon relativement optimiste. Du haut de son « olympe », le conseil présidé par le professeur Olaf Sievert, reconnaît certes que la situation dans le monde peut donner lieu à des inquiétudes et que les échanges internationaux pourraient donc enregistrer un recul ; mais il estime qu'il n'y aurait pas lieu de craindre une stagnation mondiale et encore moins une récession.

Le gouvernement ne peut être que satisfait du certificat de bonne conduite décerné dans le rapport que les « sages » ont publié, jeudi 22 novembre. Leur verdict est qu'il n'y aurait pas lieu d'envisager des initiatives officielles dans le domaine de la politique économique et financière.

De façon plus précise, le rapport estime qu'il ne convient pas, comme le souhaite l'opposition chrétienne démocrate, de réduire les impôts l'an prochain. La Bundesbank est félicitée, elle aussi, pour avoir défendu la stabilité monétaire, alors que, en fait, l'attitude restrictive de l'Institut d'émission, dans ce domaine, est allée plutôt à l'encontre de ce souhaitaient les dirigeants.

Même les syndicats ouvriers échappent à des critiques qui étaient devenues traditionnelles. Les « sages » estiment, certes, que les nouveaux accords salariaux ne devraient pas dépasser ceux de l'an dernier, qui accordaient une augmentation moyenne de 5 %. Mais le rapport ne voit aucune menace particulière sur le front des salaires.

Si ce jugement d'ensemble n'est guère compatible avec l'appréciation nettement plus pessimiste formulée, il y a quelques semaines, par les principaux instituts économiques de la République fédérale, les « sages » reconnaissent tout au moins que l'an prochain la croissance économique réelle, qui avoisine 4 % en 1979, descendra à 2,5 ou 3 % (1). Ils prévoient que la hausse des prix, qui, par moment, a dépassé les 6 %, n'ira plus au-delà de 4,5 % en 1980. Le nombre des chômeurs devrait diminuer de quelque cinquante mille pour se stabiliser aux alentours de huit cent vingt mille personnes sans travail. A moyen terme, il serait même permis de compter sur un retour au plein emploi.

Cependant, l'attitude des experts à l'égard du Système monétaire européen reste extrêmement critique. Les différences notables entre les taux d'inflation dans les divers pays de la Communauté compliqueraient la tâche de la Bundesbank, dont le premier devoir est de garantir la stabilité monétaire. Cela d'autant plus que le S.M.E. ne permettrait pas un réajustement assez rapide des taux de change.

Le rapport aboutit à des conclusions plus originales lorsqu'il s'agit de l'énergie. D'un côté, on peut lire que la hausse des prix du pétrole aurait aussi des effets bénéfiques, dans la mesure où elle stimule les investissements dans de nouvelles installations industrielles utilisant moins de carburant. De l'autre, les auteurs du rapport suggèrent qu'il conviendrait d'accroître le fardeau fiscal sur les produits pétroliers afin de décourager les utilisateurs. Cette recommandation a peu de chances d'être acceptée par le gouvernement dans le cours d'une année électorale. Enfin, il conviendrait, selon les « sages », de libéraliser les importations de charbon, tout en développant les sources d'énergie nouvelles.

L'aspect le plus inattendu de ce rapport concerne l'aide au développement. Les « sages » plaident en faveur d'une ouverture plus large pour les produits du tiers-monde, afin d'atténuer les conséquences de la hausse du prix du pétrole. En même temps, il importerait, d'après eux, de prévenir une dislocation des marchés susceptible de compromettre l'économie du monde occidental.

JEAN WETZ.

(1) L'O.C.D.E. a pronostiqué la semaine dernière 2,3 %.

GRANDE-BRETAGNE : récession plus forte que prévu

Londres *(A.F.P.)*. — Selon les dernières prévisions gouvernementales, la Grande-Bretagne devrait connaître en 1980 une récession comparable à celle de 1974, assortie d'une balance des paiements courants fortement déficitaire, d'une inflation « à deux chiffres » et d'un chômage en aggravation.

Ces prévisions semestrielles, annoncées le 22 novembre au Parlement par la Trésorerie, sont les plus pessimistes qu'un gouvernement britannique ait jamais publiées. En outre elles sont fondées sur l'hypothèse d'une désescalade progressive des salaires au cours des prochains mois. Or la tendance reste actuellement à la hausse, le syndicat des mineurs ayant notamment rejeté le 21 novembre une offre d'augmentation annuelle de 20 %. La Trésorerie annonce ainsi pour 1980 une diminution de 2 % du produit intérieur brut (contre une augmentation de 1 % en 1979) ; un déficit de la balance des paiements courants de deux milliards de livres malgré le pétrole de la mer du Nord (contre un déficit de 2,5 milliards en 1979) ; une hausse des prix annuelle de 14 % au dernier trimestre de 1980, malgré la priorité à la lutte contre l'inflation (contre 17 % actuellement).

Les exportations stagneraient, après un très modeste progrès de 1,5 % en 1979, et les importations, qui auront augmenté de 11,5 % en 1979, fléchiraient de 2,5 %. Enfin la Trésorerie prévoit une diminution de 7 % des investissements, demeurés stationnaires en 1979, et une augmentation de 0,5 % seulement de la consommation privée contre 4 % pendant l'année qui s'achève ; le taux de change resterait stable dans l'ensemble à son niveau actuel.

Il n'est pas indiqué d'estimation du chômage ; mais à l'occasion du Livre blanc sur les dépenses publiques, début novembre, il avait été prévu pour l'an prochain une augmentation de trois cent mille du nombre des seuls chômeurs adultes, qui passeraient ainsi de 1 350 000 à 1 650 000. Le total des sans-emplois dépasserait 1 750 000 (7,5 % de la population active) à la fin de 1980.

● *Nouvelle diminution du chômage en Grande-Bretagne.* — Le nombre des chômeurs a baissé de près de 12 500 entre la mi-octobre et la mi-novembre. Il est revenu à 1 355 203 (5,6 % de la main-d'œuvre effective), soit le plus faible total enregistré en novembre depuis quatre ans. Cependant, le nombre des adultes sans emploi a augmenté pour le cinquième mois consécutif. Depuis juin, il s'est accru d'environ 100 000. Le nombre des vacances d'emploi a, par contre, diminué, également pour le cinquième mois de suite. En outre, 386 000 emplois artificiels existent actuellement grâce au programme antichômage, institué par le précédent gouvernement, dont les effets s'amenuiseront au cours des procédents mois.

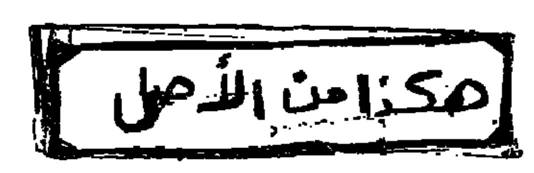
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,1310	4,1385	— 60	— 20	— 165	— 125	— 330	— 265
$ can.	3,5143	3,5182	— 30	— 2	— 83	— 43	— 115	— 50
Yen (100)	1,6608	1,6642	+ 62	+ 96	+ 125	+ 155	+ 415	+ 460
DM	2,3430	2,3475	+ 62	+ 98	+ 120	+ 155	+ 460	+ 525
Florin	2,0990	2,1025	— 2	+ 18	— 3	+ 19	+ 150	+ 190
F.B. (100)	14,4500	14,4720	— 230	— 50	— 445	— 240	— 650	— 270
F.S.	2,4973	2,5013	+ 190	+ 220	+ 357	+ 342	+1015	+1050
L. (1 000)	5,0210	5,0275	— 145	— 80	— 395	— 320	—1120	— 990
£	8,9455	8,9575	— 370	— 270	— 700	— 600	—1680	—1380

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 7/8	8 1/4	8 1/4	8 5/8	8 15/16	9 5/16	8 11/16	9 1/16
$ E.-U.	12 3/8	12 3/4	13 9/16	13 15/16	14 9/16	14 25/16	14 1/2	14 7/8
Florin	12 1/4	13	11 3/4	12 1/2	12 1/8	12 7/8	11 1/4	12
F.B. (100)	12 3/4	13 3/4	13 3/4	14 1/4	14	14 3/4	13 7/8	14 5/8
F.S.	5/8	1 1/8	2 9/16	2 15/16	3 7/8	3 4/8	4 3/8	4 3/4
L. (1 000)	12 1/4	13 3/4	14 5/8	16	16 5/8	17 5/8	17 3/8	18 1/4
£	15 1/4	16 3/4	16 3/4	17 1/4	16 3/4	17 1/2	16 1/2	17 3/16
Fr. franç.	12	12 1/4	12 3/4	13	12 3/4	14	13 15/16	14 3/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



ÉNERGIE

Protection de l'environnement et économies d'énergie

Les huiles usagées seront recyclées

Le « Journal officiel » du 23 novembre 1979 publie un décret portant réglementation de la récupération des huiles usagées, ainsi que deux arrêtés concernant l'un le ramassage, l'autre l'élimination de ces déchets particulièrement polluants.

Il y a six ans déjà que ce dossier a été ouvert et trois ans que ce texte est attendu. Sur les 900 000 tonnes de lubrifiants consommés chaque année en France, de 200 000 à 350 000 tonnes sont récupérables selon les estimations. Or seules 130 000 tonnes sont actuellement régénérées et remises en concurrence avec les huiles neuves. Le reste est incinéré, utilisé illégalement comme combustible (phénomène accru par le contingentement du fuel domestique), voire dispersé dans la nature.

La nouvelle réglementation va donc avoir un double effet : elle assurera un ramassage exhaustif des huiles usagées, donc éliminera en grande partie la pollution (notamment du plomb), et accroîtra la régénérescence des huiles usagées, donc favorisera les économies d'énergie, puisque 1 tonne d'huile régénérée économise 1 tonne d'huile neuve.

Désormais, les détenteurs d'huiles usagées (garagistes, industriels) devront stocker celles-ci dans des installations étanches. Ils seront tenus de les livrer à des ramasseurs agréés à des prix fixés par les pouvoirs publics (de 0 à 5 centimes par kilo, selon l'importance unitaire de l'enlèvement).

Pour le ramassage, la France sera divisée en une cinquantaine de zones dans chacune desquelles sera attribué un véritable monopole temporaire (pour trois ans) de collecte. En échange de cet agrément, le ramasseur aura — en vertu d'un cahier des charges — la responsabilité de l'exhaustivité de la collecte. Pour l'aider, il bénéficiera d'une allocation grâce à la création, le 30 juin 1979, d'une taxe parafiscale de 40 francs par tonne, supportée par les acheteurs d'huile neuve, et qui permettra de financer la collecte des lots de faible importance ou situés dans des lieux reculés. Le ramasseur sera tenu de livrer les huiles usagées aux seuls éliminateurs bénéficiant d'un agrément.

Si l'agrément d'un collecteur est soumis à un appel d'offres, celui des éliminateurs est dispensé en fonction de critères techniques (capacité de traitement, procédés utilisés, etc.).

Les seuls modes d'élimination autorisés sont, selon l'article 7 du décret, « *le recyclage ou la régénération dans des conditions économique acceptables ou, à défaut, l'utilisation industrielle comme combustible* ». Si la combustion « sauvage » est désormais fortement pénalisée, l'utilisation comme combustible n'est pas totalement écartée, notamment par la Corse ou les départements d'outre-mer qui ne disposent pas d'installations d'élimination. Mais de 50 000 à 70 000 tonnes d'huiles usagées supplémentaires devraient grâce à ce texte être recyclées ou régénérées. Une économie d'énergie — et de devises — non négligeable qui s'ajoutera à une meilleure protection de l'environnement. Les Allemands disposent d'un texte assez proche depuis 1968. Mieux vaut tard que jamais.

BRUNO DETHOMAS.

DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES FRANÇAISES FONT UNE NOUVELLE DÉCOUVERTE EN MER DU NORD

Total a annoncé le 22 novembre une découverte de pétrole dans le secteur britannique de la mer du Nord. Les deux tests effectués ont permis d'obtenir des débits supérieurs à six mille barils par jour (300 000 tonnes par an) d'un pétrole léger (38° API). « Il sera nécessaire d'effectuer au moins un autre forage — en 1980 — sur le bloc 3/9 pour évaluer le potentiel commercial de cette structure », affirme la C.F.P.

Total Oil Marine, filiale à 100 % de la Compagnie française des pétroles, est opérateur sur ce bloc, dont elle détient le tiers des intérêts.

● *La Compagnie française des pétroles* va engager 53 millions de francs en quatre années pour la recherche d'hydrocarbures dans le Nord-Pas-de-Calais, a annoncé à Douai, le jeudi 22 novembre, M. Pierre Vaillaut, P.-D.G. de Total-Exploitation, qui assumera la responsabilité de cette recherche. Le permis, accordé en septembre sous l'intitulé « Boulogne-Maubeuge », couvre une superficie de 8 220 kilomètres carrés, soit toute la région centrale et du sud-est des départements du Nord et du Pas-de-Calais, et aussi une partie de l'Aisne et de la Somme. On pense découvrir des nappes importantes de gaz comparable à celui des Pays-Bas.

● *La commission économique de l'OPEP recommanderait de nouvelles hausses en 1980.* — Après neuf jours de travaux, la commission économique de l'OPEP, réunie à Vienne, recommanderait de nouvelles hausses des prix pétroliers pour 1980. La commission économique prépare le dossier qui doit permettre à la conférence ministérielle — qui se tient le 17 décembre à Caracas — de prendre ses décisions.

CORRESPONDANCE

L'Académie des sciences et Three-Mile Island

A la suite de la publication dans nos colonnes d'extraits du rapport remis par l'Académie des sciences au ministère de l'industrie sur l'accident de la centrale nucléaire de Three-Mile Island (le Monde *du 9 novembre*), *un lecteur parisien, M. Jacques Dughera, nous a fait parvenir les réflexions suivantes :*

Il y a de quoi frémir à la pensée du type de société que ces scientifiques [*ceux de l'Académie*] appellent de leurs vœux. Ecrire sans sourciller qu'il faut remettre notre avenir entre les mains de quelques hommes sélectionnés sur des critères objectifs, à l'exclusion de toute autre considération, et qu'ils devraient disposer d'un pouvoir de décision complet, c'est être naïf ou irresponsable. Naïf, parce que l'histoire prouve que les prétendus critères objectifs (...) ne sont que des critères pseudo-scientifiques utilisés par des régimes politiques à vocation totalitaire. (...)

Irresponsable, parce que je veux bien croire que ces scientifiques ne revendiquent pas pour eux-mêmes ce pouvoir de décision. Mais, ils font ainsi le lit de tous ceux qui se sentent l'âme de dirigeants (ou de dictateurs) en donnant une caution scientifique à l'idée de l'Elite. La nouvelle droite se porte bien !

Voilà donc les masses (certainement irresponsables pour ces scientifiques dans leur combat contre le nucléaire) guidées par des surhommes vers la société nucléaire. Je suppose qu'il faudra quelques forces de répression au cas où les esclaves des temps modernes se rebelleraient contre leurs élites. (...)

AGRICULTURE

Le deuxième tour de la conférence annuelle

M. Barre donnerait partiellement satisfaction aux revendications syndicales

Il n'y aura pas de rupture. Vingt-quatre heures avant la seconde phase de la conférence annuelle ouverte, ce vendredi matin à l'hôtel Matignon, M. François Guillaume, président de la Fédération des exploitant agricoles, s'interrogeait encore, devant le refus exprimé par Matignon de prendre en compte les revendications paysannes. M. Guillaume jugeait « envisageable » de quitter la séance et de rompre brutalement avec la politique de concertation avec les pouvoirs publics, qui prévaut depuis bien des années dans les organisations agricoles.

Les assurances obtenues ont modifié la situation. Le premier ministre « lâchera » quelque chose. De l'argent ? Une promesse ? La Fédération des exploitants et le Centre des jeunes, dont le président, M. Michel Fau, fait preuve de la même détermination, nous ont tant habitué au discours « *retenez-moi ou je fais un malheur* » que la prudence s'impose. Mais cette montée des enchères, à l'annonce desquelles la presse était invitée par le C.N.J.A. comme par la F.N.S.E.A., traduit un durcissement des relations entre les pouvoirs publics et le syndicalisme agricole. M. Guillaume mesure l'enjeu d'une telle attitude : elle renforce le poids de la F.N.S.E.A. auprès des agriculteurs, mais les conséquences politiques qui auraient découlé d'une rupture étaient trop incertaines.

De cette conférence, les syndicalistes jeunes et aînés, entraînant derrière eux les chambres d'agriculture et la confédération des organisations à vocation économique, attendent trois engagements et deux promesses. Prendre les premiers (augmentation de l'indemnité spéciale de montagne de 200 à 300 francs, primes au troupeau allaitant et lutte efficace contre la brucellose) serait le signe d'une réelle volonté de développer l'élevage.

Des promesses importantes

Les promesses ne sont pas moins importantes : le gouvernement se battra-t-il pour activer le débat sur le projet de loi d'orientation agricole qui risque de s'enliser dès le 10 décembre ? La commission tripartite gouvernement - profession - commission spéciale de l'Assemblée n'a pas, dit-on du côté des agriculteurs, levé les dernières divergences, et déjà quatre cent cinquante amendements seraient déposés, concernant surtout le volet foncier de la loi. De même, M. Guillaume demande à M. Barre de donner un coup d'arrêt, par le veto s'il le faut, à l'effilochement de la politique agricole commune. « *On lâche morceau par morceau* », dit-il, citant l'exemple des différentes dérogations à l'importation de viande, dont celle pour le ravitaillement des Hilton ! Au total, la C.E.E. importe sans prélèvement 450 000 tonnes de viande et est contrainte d'en vendre avec restitution 300 000 tonnes, « *ce qui ressemble plus à un bradage qu'à des exportations* » dit encore M. Guillaume.

Pour les dirigeants paysans, l'horizon 2000 est certes passionnant, mais les thèmes de l'agriculture source d'énergie et de biomasse, qui seront probablement mis en avant par le gouvernement lors de cette conférence annuelle, ne peuvent faire oublier la conjoncture. Le mécontentement des agriculteurs tient autant à celle-ci qu'à l'impression d'être ballotés, entre plusieurs discours : celui visionnaire du chef de l'Etat, qui les rassure et les invite à développer « *toutes les productions* », comme le rapportait récemment M. Fau ; et les discours, qui se veulent réalistes, du chef du gouvernement et de l'administration de la rue de Varenne visant à conforter les points forts (céréales), en laissant dans l'ombre les points faibles (l'élevage).

Ce mécontentement, illustré par de récentes manifestations, dont celle de Laon, qui a réuni, le mardi 20 novembre, entre 15 000 et 20 000 paysans, provient aussi de ce que M. Guillaume appelle la dégradation de la concertation. Pour les négociations européennes, dit encore le président de la F.N.S.E.A., « *l'action entre le gouvernement et la profession est parallèle, mais les attitudes ne sont pas convergentes* ».

Ce climat peut aussi servir la stratégie électorale du chef de l'Etat. Devant la montée en tension, le « fusible » Méhaignerie pourrait sauter et serait alors remplacé par M. Debatisse, chargé de ramener à M. Giscard d'Estaing les voix des brebis égarées. Ce scénario est présent dans bien des esprits. Il ne faciliterait pas la tâche syndicale, dit-on à la F.N.S.E.A., car il faudrait alors faire admettre au monde paysan la part des réalités dans l'ensemble des illusions qu'une telle nomination ferait naître. — J. G.

● *Exportation et agro-alimentaire.* — « *Identifier et mobiliser les capacités d'exportation des entreprises agro-alimentaires* » : tel est le rôle assigné au nouvel organisme d'assistance technique, dont la création a été annoncée par M. Deniau, ministre du commerce extérieur. Cet organisme sera une association regroupant des représentants de la profession et de l'administration. M. Deniau a annoncé également la création d'un groupe inter-administratif destiné à régler à la demande des exportateurs agro-alimentaires les difficultés relatives aux transports.

AFFAIRES

LA C.G.E. ET DE DIETRICH S'ASSOCIENT POUR LA FABRICATION DE CHAUFFE-EAU

La CEPEM, filiale de la C.G.E., et la société De Dietrich vont s'associer pour la fabrication de chauffe-eau électriques et de ballons d'eau chaude pour chauffage central, en créant une filiale commune, la Compagnie industrielle des chauffe-eau (C.I.C.-E.), dont elles détiendront respectivement 66 % et 34 %. La C.I.C.-E. exploitera l'usine de Saint-Louis, dans le Haut-Rhin, appartenant à la CEPEM, qui assure environ 25 % de la production française de chauffe-eau électriques, avec un chiffre d'affaires de 130 millions de francs environ en 1979, devant les Tôleries grenobloises (sous contrôle anglais), Lemercier, sous contrôle luxembourgeois, et un certain nombre de petits fabricants.

L'association de la CEPEM (658 millions de chiffre d'affaires, dont l'essentiel est réalisé dans les appareils de cuisson ménagers, fabriqués à Orléans), avec De Dietrich, a pour objet de valoriser des investissements industriels déjà existants et d'éviter les duplications : la la division « équipements thermiques » de De Dietrich (28 % d'un chiffre d'affaires global de 1,25 milliard de francs) achetait déjà à la CEPEM des chauffe-eau électriques qu'elle vendait sous sa marque.

● *Le président de Jaz donne sa démission.* — M. William Desazars de Montgailhard, P.-D.G. du groupe horloger Jaz, dont Matra avait pris le contrôle en juin (*le Monde* du 29 juin), vient de démissionner. Il sera remplacé à la direction générale par M. Maurice Olivier, directeur de l'exportation.

LOGEMENT

DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AUX SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT sont publiés au « Journal officiel »

Plusieurs textes réglementaires relatifs à l'amélioration de l'habitat ont été publiés au *Journal officiel* du 22 novembre. Ils assurent la mise en œuvre des mesures décidées par le gouvernement à la fin de cet été (*le Monde* du 30 août).

Ces textes recouvrent trois catégories de mesures :

● **Une prime unique pour les propriétaires dont le logement est inconfortable.**

La prime à l'amélioration de l'habitat et la prime à l'amélioration de l'habitat rural sont fusionnées. Cette prime, qui est étendue à *l'ensemble du territoire*, peut atteindre 12 000 F par logement, au taux de 20 % (25 % en opération programmée). Elle permet aux propriétaires occupants d'effectuer des travaux d'amélioration, visant à la mise aux normes du confort de leur logement (eau, sanitaires, chauffage).

Elle intéresse les ménages dont les ressources sont inférieures à 80 % des plafonds PAP (prêt aidé à l'accession à la propriété) pour les travaux de mise aux normes, soit, en 1979, pour un ménage avec deux enfants (conjoint actif) 9 459 F dans la région Ile-de-France et 8 638 F dans les autres régions. Les ménages dont les ressources sont inférieures à 60 % de ces plafonds peuvent obtenir une aide pour les travaux d'installation de quelques-uns seulement des éléments de confort, sans qu'une mise aux normes totale soit exigée ; les revenus correspondants sont, en 1979, pour un ménage avec deux enfants (conjoint actif) 7 094 F en région Ile-de-France et 6 479 F dans les autres régions.

● **L'extension des aides à l'amélioration des logements locatifs sociaux.**

Le régime des subventions aux organismes gérant des logements locatifs sociaux est amélioré : le plafond de dépense ouvrant droit à subvention est porté de 40 000 F à 60 000 F ; le bénéfice de ces subventions est étendu à de nouveaux organismes.

● **Une subvention de 50 % pour la suppression des facteurs d'insalubrité.**

Les propriétaires occupants pourront bénéficier d'une subvention au taux de 50 % du coût des travaux d'élimination de l'insalubrité, dans la limite de 1 200 F le mètre carré. De plus, si les ressources du propriétaire sont inférieures à 80 % du plafond ouvrant droit aux prêts à l'accession à la propriété (PAP), une aide complémentaire de 30 % du montant des travaux pourra lui être versée.

Les organismes sociaux procédant à l'acquisition-réhabilitation de logements insalubres bénéficieront de subventions aussi importantes que dans le cas d'opérations de destruction, à un taux pouvant atteindre 80 % du dépassement du prix de référence.



AFFAIRES

UN COLLOQUE SUR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Réformes et bavures

La prévention et le traitement des entreprises en difficulté ont fait récemment l'objet d'un colloque organisé par M. Jean-Marie Daillet député (C.D.S.) de la Manche et président de l'intergroupe parlementaire d'étude des problèmes de la qualité de la vie, de la sécurité et de la consommation.

Etaient convoqués le ban et l'arrière-ban de ceux qui, par leurs fonctions, ont une pratique courante des problèmes : fonctionnaires, patrons, cadres, experts, services de contentieux, professeurs. Tous étaient là. Sauf... les principaux intéressés : administrateurs de justice, membres de tribunaux de commerce, etc. La « *gent consulaire* » avait choisi, dans un bel ensemble, de bouder la réunion, à l'exception de deux syndics courageux.

Dès l'amorce du débat, on comprit mieux leurs réticences. En fait d'éclaircissements, ce fut un réquisitoire. Deux chefs d'entreprise malheureux pris dans les rets de l'appareil consulaire donnaient d'emblée le ton. L'un racontait l'histoire d'une « *petite société d'ambulances littéralement étranglée par les retards de paiement de l'administration et par les agissements du tribunal de commerce et d'un syndic* ».

Mise en liquidation de biens il y a un an sur la foi d'un rapport incomplet, sans enquête, sans avoir pu se défendre, alors qu'il venait de conclure un accord à l'amiable avec le créancier qui l'avait assigné (!), M. Rigaud ne trouvait pas de mots assez forts pour fustiger la conduite de « *son* » syndic.

Ce premier témoignage « *à charge* » était sévère, le second laissait pantois. L'histoire que narrait d'une voix bourrue, étranglée par l'émotion, un brave homme de patron, aujourd'hui mis sur la paille, mettait carrément en cause l'ensemble du système judiciaire. L'aventure de M. B. Imbault, ex-entrepreneur en bâtiment, c'est le « *Far-West* » à Châlons-sur-Marne, sans shérif ni justicier : jugement abusif — fondé sur des créances non exigibles ! ; mise en liquidation menée sabre au clair par un syndic brutal — « *Il m'a lancé*, dit M. Imbault, *un violent coup de pied au derrière et il m'a craché à la figure* » — et peu scrupuleux, qui sera par la suite révoqué ; détournements répétés de fonds ; retards et « *maladresses* » diverses ; menaces, voies de fait — « *La femme et la fille du syndic*, poursuit le malheureux chef d'entreprise, *n'ont pas hésité à venir nous attaquer revolver* (à gaz) *au poing. (...) Je fus blessé à vie par les gaz dangereux reçus* » ; fausse créance, vols de documents, et on en passe... L'affaire paraît, tant elle est énorme, à peine croyable. L'assistance en restait bouche bée.

Le plus étonnant était que, après une défense assez molle des principaux accusés, consistant pour l'essentiel à regretter — avec raison — que ceux-ci ne soient pas présents pour répondre, la plupart des participants tombaient d'accord pour estimer que les exemples cités — le premier surtout — n'étaient pas si rares que ça ! Le représentant de la chancellerie, M. Lemontey, sous-directeur du droit international et commercial, lui-même, se lançait dans la mêlée : « *Oui*, disait-il, *il y a des cas où les procédures collectives sont ouvertes abusivement.* » Il existe même « *une pratique avouée* » qui consiste à assigner une entreprise en paiement et subsidiairement en faillite. « *Si le débiteur n'est pas là, on vous condamne même pour 600 francs.* » Quant aux contrôles, il reconnaissait que « *les moyens de la chancellerie sont limités parce qu'il y a actuellement tout un environnement qui ne se prête pas à ce que les choses marchent mieux. (...) On a souvent l'impression que la surveillance* (des parquets sur les syndics) *est plus nominale que réelle.* »

Les deux infortunés syndics présents dans la salle en restaient cois. C'est à peine si l'un d'eux osait rappeler que « *les cas d'infirmation des jugements rendus par le tribunal de commerce de Paris sont de l'ordre de 1 %* », tandis que son confrère, moins audacieux, se trouvait accusé à reconnaître qu'un recrutement plus sévère des syndics, une surveillance et des sanctions accrues ne seraient pas un luxe.

Passé l'émotion provoquée par ces témoignages « *plus vrais que nature* », l'assistance n'était guère plus indulgente pour les projets de réforme du gouvernement (1), dont chacun s'attachait à dénoncer les insuffisances.

L'un s'inquiétait de l'influence des banques sur les syndics, le second suggérait de rendre obligatoire la consultation d'un expert ou des organisations professionnelles concernées, un troisième défendait la présence « *indispensable* » parmi les juges consulaires d'un magistrat de carrière, un autre demandait qu'on envisageât, au niveau des ordonnances du juge-commissaire, une possibilité d'appel et qu'on augmente le nombre des études de syndics en le modulant selon les besoins des circonscriptions...

Conclusion logique de ce débat, la présentation par M. Daillet d'un projet de création — par voie législative — d'une commission chargée à la fois de l'information des tribunaux, de l'étude des moyens de redressement des entreprises, de l'information des créanciers et du contrôle et de la défense des intérêts des débiteurs et de leurs salariés, ralliait la plupart des avis. Cet organisme paritaire pourrait, sans se substituer aux institutions existantes, créer le contrepoids — et le garde-fou en cas de bavure — indispensable.

Arrivé à ce point du débat, le représentant de la chancellerie retrouvait sa réserve, douchant quelque peu les enthousiasmes : « *Vous mettez sur pied une technostructure qui risque d'entraîner des déceptions. Il suffit de respecter les textes* », assurait-il, rappelant à point nommé le « *réalisme politique* » du gouvernement. « *Ne rêvons pas* », disait en substance M. Lemontey. Pour la réforme des tribunaux de commerce, le gouvernement, « *parfaitement conscient de leur trop grand nombre* », n'a pas pourtant « *cru devoir agiter le chiffon rouge inutilement devant telle ou telle catégorie de professions ou de parlementaires...* ». En conséquence ce texte sera amendé, un délai de deux ans étant laissé aux tribunaux de commerce pour procéder, par eux-mêmes, aux regroupements jugés nécessaires.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Il s'agit de quatre projets de loi adoptés en conseil des ministres au printemps dernier, dont l'examen par l'Assemblée nationale ne devrait pas intervenir avant l'année prochaine (*le Monde* du 23 mars).

ÉTRANGER

Au Canada

La fiscalité est très favorable aux investissements étrangers

Le Canada accueillerait volontiers les investissements français qui permettraient d'associer une certaine technologie à des capitaux locaux. Il s'agit pour ce pays de limiter un taux de chômage qui atteint 8,5 % de la population active, de réduire sa dépendance envers les Etats-Unis (qui détiennent 70 % des implantations étrangères dans le pays) et, si possible, de renforcer le tissu industriel de ses entreprises de taille moyenne. C'est ce qu'indique la Chambre de commerce franco-canadienne (1) qui a organisé récemment un séminaire sur la fiscalité de l'entreprise du Canada pour permettre à une cinquantaine de spécialistes de faire le point de la réglementation locale et de la convention fiscale franco-canadienne de 1976.

Des exposés des avocats internationaux et des experts-comptables invités, des cas concrets présentés et des multiples questions de la salle, il ressort que, par-delà la diversité des réglementations provinciales, la fiscalité de ce pays offre d'intéressantes incitations à l'investissement étranger, pour peu qu'il présente un intérêt pour l'économie canadienne et qu'il respecte l'indépendance du patrimoine industriel national. Quant aux formalités de création elles sont allégées à l'extrême : il n'existe pas, par exemple, de droit d'enregistrement perçu à la création de sociétés.

Divers enseignements peuvent être tirés du constat établi.

D'abord il apparaît que la constitution de filiales y est préférable à l'établissement de succursales et que la prise de participation dans les petites et moyennes entreprises est encouragée par des réfactions d'imposition à hauteur de la moitié de l'impôt normalement dû. Ensuite, bien entendu, des subventions diverses sont offertes si bien que, selon un exemple concret présenté, un investissement d'une valeur de 10 000 dollars canadiens pourrait, dans le meilleur des cas, revenir à l'entreprise à 750 dollars (par le jeu d'une subvention de 4 000 dollars et de déductions fiscales diverses).

A ces éléments il convient d'ajouter l'absence de contrôle des changes, les possibilités d'accéder aisément au marché américain puisque, dans certains domaines comme l'automobile ou la construction aéronautique, une union douanière est instituée entre les deux pays de l'Amérique du Nord.

Ainsi, certaines entreprises françaises se sont déjà implantées au Canada. Mais il reste que les industries hexagonales n'y manifestent pas une agressivité commerciale comparable à celle de leurs concurrentes allemandes, spécialement dans l'ouest du pays qui possède pourtant de très grandes potentialités de développement : « *Ce sont les Arabes de l'Amérique* », confirme le vice-président délégué général de la Chambre de commerce franco-canadienne, M. Vinant. Certes, la France a réagi récemment en installant un conseiller commercial à Calgary (Alberta) ; mais il paraît souhaitable que les entreprises attirées par l'important marché de l'Amérique du Nord utilisent rapidement les facilités offertes par le Canada.

(1) 9-11, avenue Franklin-D.-Roosevelt, 75008 Paris.

En Allemagne fédérale

Un héros onéreux

De notre correspondant

Bonn. — Les Allemands sont toujours prêts à honorer leurs héros, mais il ne faut pas qu'un tel geste leur coûte trop cher. Un exemple éclatant vient d'en être fourni à propos du professeur Otto Hahn (1870-1968), l'un des premiers savants atomistes dont les recherches ont été couronnées en 1944 par un prix Nobel.

Depuis presque trois semaines déjà, il devait être mis en circulation dans la République fédérale d'Allemagne plus de 8 millions de pièces de 5 marks à l'effigie du célèbre chercheur allemand. Au dernier moment, toutefois, le ministre des finances, M. Matthöfer, a suspendu la diffusion de cette pièce de monnaie, dont on ne sait pas aujourd'hui si elle sortira jamais des coffres-forts bancaires où elle attendait d'être distribuée à la clientèle.

La raison de ce geste sans précédent tient à la hausse spectaculaire du prix de l'argent qui a doublé depuis mai. La pièce commémorative contient 7 grammes d'argent dont la valeur s'établit à l'heure actuelle à 7,13 marks. Avec le cuivre, dont le prix a également monté et les frais de fabrication, le coût réel de cette pièce de 5 marks atteint donc aujourd'hui 8,32 marks. Huit millions d'exemplaires ayant été frappés, la distribution de la pièce reviendrait à « faire cadeau » au public de presque 30 millions de marks.

La question maintenant est de savoir ce que l'on fera des pièces bloquées dans les centres de distribution. Certains proposent de résoudre le problème d'une façon apparemment très simple : vendre les pièces de 5 marks à l'effigie d'Otto Hahn pour le prix de 10 marks. Les amateurs sans doute ne feraient pas défaut. Jusqu'ici toutefois une telle solution paraît un peu trop en contradiction avec les règles traditionnelles de la politique monétaire.

Une autre issue à cette situation embarrassante consisterait naturellement à supprimer la pièce de monnaie commémorative pour récupérer le précieux argent qu'elle contient. Selon les experts, cependant, une telle opération ne manquerait pas non plus d'être coûteuse. Ne serait-ce que parce qu'il s'agirait à nouveau de séparer l'argent et le cuivre qui ont été utilisés dans la fabrication de cette monnaie en l'honneur d'un des grands hommes de la science allemande.

J. W.

مكرر من الأصل

SOCIAL

ALSTHOM - BELFORT

La C.G.T. propose de poursuivre la lutte sous d'autres formes

De notre envoyé spécial

Belfort. — Les quelque sept mille trois cents salariés de l'usine Alsthom de Belfort étaient appelés, ce vendredi matin 23 novembre, à se prononcer pour la *« poursuite de la grève »* ou pour la *« reprise du travail »*. Ainsi étaient libellés les deux bulletins de vote.

L'intersyndicale C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C., qui mène ce conflit depuis cinquante-huit jours, n'a pas donné de consigne de vote, bien que le communiqué commun, lu au début du meeting organisé jeudi, ait pu être interprété comme une incitation à la reprise du travail. Insistant sur *« l'unité des salariés de toutes les catégories à travers ce conflit exemplaire »* et sur *« les reculs sensibles de la direction générale d'Alsthom et de la C.G.E. sur nos revendications »*, ce texte, s'il juge ces reculs *« insuffisants pour régler le contentieux qui nous oppose à la direction »*, conclut en effet : *« Nous souhaitons que la très grande majorité du personnel préserve les acquis actuels et que ceux-ci servent de bases pour de nouvelles avancées. »*

Chaque organisation syndicale a fait connaître ensuite sa position. La C.G.C. a appelé à *« reprendre le travail »*, estimant qu'il n'y avait *« plus le choix »* et que les travailleurs n'obtiendraient *« rien de plus »*, après l'intervention du ministre du travail et de la participation. La C.G.T. a proposé de *« poursuivre la lutte sous d'autres formes à l'intérieur de l'entreprise »*. F.O. a simplement assuré qu'elle ne *« chercherait pas à influencer la décision des travailleurs »*.

Quant à la C.F.D.T., elle a été tentée de dire : *« Poursuivons la lutte »*, mais elle a ensuite énuméré, comme ses partenaires, les inconvénients d'un prolongement du conflit : risque de voir le soutien de la population s'amenuiser, lassitude des piquets de grève et perte de combativité des travailleurs, menace d'une intervention policière, désintérêt des pouvoirs publics, etc. Elle s'est contentée de conclure : *« La C.F.D.T. continuera le combat avec ceux et celles qui veulent faire respecter leur dignité. »*

Des sifflets ont accueilli les syndicalistes qui sous-entendaient de mettre fin au conflit, alors que des applaudissements nourris ont salué la petite phrase de la C.F.D.T. sur la poursuite de la lutte. Mais ces réactions ne pouvaient faire préjuger le résultat du scrutin de vendredi : mille cinq cents personnes, sur les sept mille trois cents travailleurs d'Alsthom, assistaient à ce meeting. Au contraire, les responsables de l'intersyndicale avaient le sentiment, compte tenu des avantages obtenus (programmation du treizième mois d'ici à 1982 et salaire plancher à 2 650 francs mensuels brut) qu'une majorité se dégagerait en faveur de la reprise du travail.

MICHEL CASTAING.

● *F.O. à Matignon.* — Le bureau confédéral de Force ouvrière sera reçu lundi 26 novembre à 10 heures par M. Barre. La délégation, qui sera conduite par M. Bergeron, entend entretenir le premier ministre du devenir de la politique conventionnelle, du relèvement du salaire minimum et de la réduction de la durée maximale du travail. La délégation Force ouvrière posera à nouveau le problème de la cinquième semaine de congés payés.

● *Le conflit de Pilote S.A.* — Les cent dix travailleurs, en majorité handicapés, de Pilote S.A. à Berck-sur-Mer réclament une aide de l'Etat pour le redémarrage immédiat de leur entreprise.

Au cours d'une conférence de presse, organisée le 22 novembre par le P.C.F., les représentants des salariés, licenciés depuis le 2 octobre, qui occupent les locaux, ont rappelé que leur entreprise était viable car les débouchés existent pour la production (*le Monde* du 12 octobre).

Les crédits nécessaires au redémarrage se montent à 5 millions de francs au minimum, dont 3,5 millions semblent déjà acquis. Si l'Etat n'assure pas le complément nécessaire, ces salariés se retrouveront chômeurs, sauf les handicapés qui seront peut-être repris dans un atelier protégé, ce qu'ils récusent.

● *La semaine d'action du 26 au 30 novembre.* — Force ouvrière a appelé ses adhérents à observer au moins une heure d'arrêt de travail le 30 novembre, en fin de journée, et d'organiser des réunions de militants et des délégations. La C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN, qui ont appelé en commun leurs adhérents à l'action pendant cette semaine, organisent une manifestation prévue pour le 29 novembre à Paris.

L'Union nationale des organismes sociaux dénonce les contraintes qui pèsent sur l'action sanitaire et sociale

La gestion du secteur de l'action sanitaire et sociale doit être rigoureuse, mais les contraintes imposées par l'Etat relèvent d'une *« fausse rigueur »* car elles aboutissent à remettre en cause les principes essentiels qui sont à la base de notre organisation de la santé et de l'action sociale : tel est le constat que vient de formuler l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes sanitaires et sociaux (UNIOPSS), qui fédère quelque vingt-huit associations qui gèrent et animent une grande partie des activités d'assistance sanitaire et sociale. Ces associations mettent en cause le système de *« l'enveloppe globale »*, déterminée *a priori* par l'Etat à partir de références souvent abstraites ou dépassées en raison de l'inflation. Ce manque de moyens financiers a aussi été dénoncé, et particulièrement les mises en demeure — adressées par les caisses d'assurance-maladie aux établissements privés de soins — de rembourser les avances qui leur sont habituellement consenties. Les conséquences de cette politique sont graves : difficultés de fonctionnement de ces centres, qui ne peuvent plus apporter toute l'aide nécessaire à certaines catégories de personnes (handicapés, inadaptés sociaux, personnes âgées).

Autres exemples : en rognant les crédits destinés à l'aide ménagère à domicile aux personnes âgées (*le Monde* des 15 et 20 novembre) ou ceux de l'assistance à domicile aux handicapés, les pouvoirs publics, estime l'UNIOPSS, risquent de provoquer des dépenses encore plus grandes par le transfert de ces personnes dans des établissements hospitaliers ou des hospices dont le coût de fonctionnement est plus onéreux. De même, la restriction des aides destinées aux centres ou aux équipes qui s'occupent des inadaptés sociaux (drogués, alcooliques) risque d'aboutir au placement de ces inadaptés en hôpital psychiatrique, quand cela ne se termine pas par la prison. Des associations ont réaffirmé que l'action sanitaire et sociale devait être développée, quantitativement et qualitativement, par le biais de modes d'intervention plus adaptés. Toute politique malthusienne aurait les plus lourdes conséquences sur le plan social et probablement aussi, à plus ou moins long terme, sur le plan économique, a conclu l'UNIOPSS : *« La rigueur ne doit pas aller à l'encontre du progrès. »*

Négociations médecins-Sécurité sociale

LES CAISSES REJETTENT LA PRÉSENCE DE LA C.S.M.F.

Les dirigeants de la Confédérations des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) ont protesté, jeudi 22 novembre, contre le refus des caisses d'assurance-maladie de voir siéger leur représentant à la deuxième réunion, jeudi matin, sur l'élaboration d'une nouvelle convention. Mandaté par le C.S.M.F. pour participer à cette discussion bien que ce syndicat estime qu'une nouvelle convention ne peut être négociée sans discussion préalable, au niveau gouvernemental, d'une politique de la santé, le docteur Bles, secrétaire général de la C.S.M.F., a du se retirer de la salle de réunion. Le C.S.M.F. qui avait suspendu ses consignes d'une deuxième grève à la fin du mois, dénonce cette curieuse conception de la concertation.

De leur côté, les représentants des caisses d'assurance-maladie et les dirigeants de la Fédération des médecins de France (F.M.F.) ont constaté à l'issue de la deuxième réunion leurs *« convergences de vues »* sur les points à négocier dans le cadre d'une nouvelle convention tarifaire.

DE HAUTES AUTORITÉS CATHOLIQUES ET PROTESTANTES ESTIMENT QUE LES PROJETS DE LOI SUR L'IMMIGRATION « REMETTENT EN CAUSE DES DROITS ACQUIS »

De nombreuses réactions se font jour, à travers la France, contre les projets de loi sur l'immigration. Au cours d'une conférence de presse du groupe œcuménique du Centre d'information et d'études sur les migrations méditerranéennes, Mgr Sabin Saint-Gaudens, évêque d'Agen, président de la commission épiscopale des migrations, et le pasteur Maury, président de la Fédération protestante de France, ont présenté à Paris une brochure dénonçant ces projets qui vont *« déterminer les conditions d'existence de plus de quatre millions d'hommes (...) sans que soient consultés de quelque manière que ce soit ceux qui sont concernés : dans le « pays de la liberté », ils restent pratiquement des hommes sans voix »*.

Mgr Saint-Gaudens a déclaré : *« La défense des droits des immigrés, de tous les droits des immigrés en France, fait partie de l'ennoncé de l'Evangile. En prenant la parole auprès des membres du groupe œcuménique, je ne parle pas seul. Cette parole est l'écho de l'action considérable de l'Eglise catholique et de ses membres ces derniers mois. »* Le pasteur Maury avait évoqué, pour sa part, l'action des chrétiens des Eglises de la Réforme. D'autre part, à Nancy, Mgr Delaporte, évêque auxiliaire et membre de la commission épiscopale des migrants, et le pasteur Stewart, ont souligné, mercredi 21 novembre, que les projets de loi Bonnet-Stoléru risquent *« de constituer une machine à fabriquer des expulsables, de réduire l'immigré à sa fiche de paie et à sa fonction économique »*. Ces projets, ont-ils dit, *« remettent en cause des droits acquis par ceux qui ont fortement contribué à la croissance économique de la France »*.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GROUPE REVILLON

REVILLON FRERES

Le groupe Revillon a pris, le 21 novembre 1979, une participation de 66 % dans le capital de la société anonyme Mecanorma, dont le siège social est à Paris (8e), 5, rue de Greffulhe, et le principal établissement au Perray-en-Yvelines. Le groupe Mecanorma emploie trois cent trente personnes environ et est spécialisé dans la fabrication et la commercialisation de produits transferts, professionnel et grand public, destinés aux arts graphiques ; il assure également la commercialisation de produits divers liés à l'activité des bureaux d'études.

Mecanorma a réalisé en 1978 un chiffre d'affaires hors taxes consolidé de 83 506 000 F et dégagé un bénéfice net consolidé de 5 845 000 F. L'exercice 1979 devrait marquer une sensible progression de ces résultats.

Revillon poursuit ainsi sa politique de diversification dans un secteur bien spécifique où il acquiert une part importante du marché mondial (25 %).



BANQUE NATIONALE DE PARIS

La situation au 2 octobre 1979 s'élève à 294 492 millions.

Au passif la rubrique « Banques, organismes et établissements financiers » figure pour 10 508,1 millions (comptes à vue) et 49 985,7 millions (comptes et emprunts à échéance).

Les comptes de sociétés, entrepreneurs individuels et divers s'inscrivent pour 28 881 millions (comptes à vue) et 17 538,9 millions (comptes à échéance).

Les comptes de particuliers atteignent 25 127,8 millions (comptes à vue), 7 208,6 millions (comptes à échéance) et 33 710,3 millions (comptes d'épargne à régime spécial.

Les bons de caisse apparaissent pour 32 583,4 millions.

Le total des ressources de clientèle pour le portefeuille clientèle s'élève à 145 050 millions.

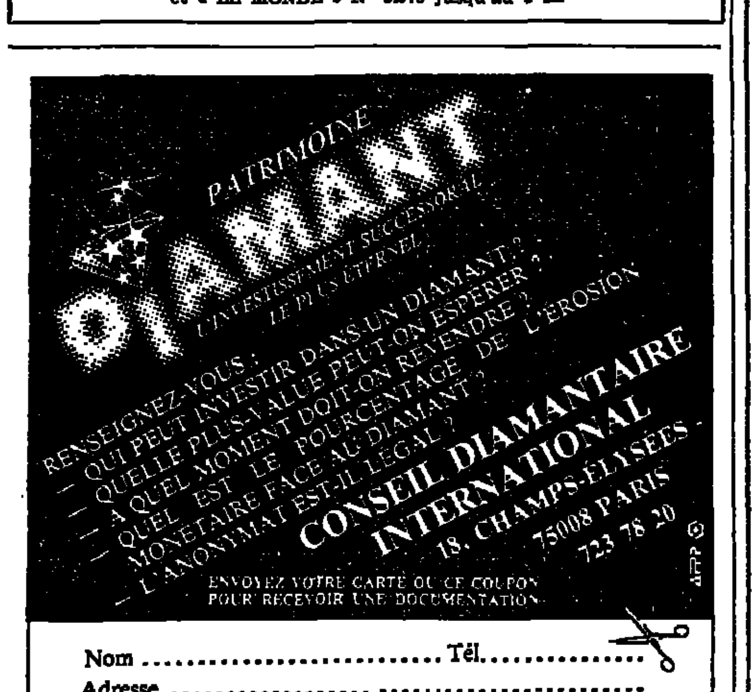
A l'actif, les crédits à la clientèle s'élèvent pour le portefeuille à 121 672,9 millions, répartis comme suit : 26 835,5 millions de créances commerciales, 22 920 millions d'autres crédits à court terme, 40 462,1 millions de crédits à moyen terme, 31 455,3 millions de crédits à long terme.

Les comptes débiteurs atteignent 13 389,6 millions.

Les banques, organismes et établissements financiers figurent pour 4 554,2 millions (comptes à vue) et 69 080,1 millions (comptes et prêts à échéance).

Le total de la situation consolidée du groupe à la date du 2 octobre 1979 s'établit à 317 805 millions.





LES MARCHÉS
BOURSE DE PARIS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 NOVEMBRE

Marché irrégulier

Le marché s'est montré irrégulier jeudi 22 novembre à la Bourse de Paris pour la dernière séance du mois boursier. La légère hausse de l'indice instantané (+ 0,30 %), après une baisse initiale de 0,11 %, a été due essentiellement à la vigoureuse reprise des pétroles : Esso (+ 8 %) et Elf-Aquitaine (+ 6 %). Cette dernière société a annoncé que, sur des indices découverts en 1975 en mer du Nord, en association à 2/3-1/3 avec la Française des pétroles, deux forages s'étaient révélés fructueux en attendant la confirmation d'un troisième.

Autres avances notables, celles de SEB (+ 5 %) et d'Air Liquide (+ 3,3%). Les replis ont été relativement peu nombreux.

Le sentiment qui régnait autour de la corbeille était assez partagé, avec une timide propension à un certain optimisme.... « On monterait s'il n'y avait pas l'Iran et l'Arabie Saoudite... » *Les boursiers n'en ont pas moins profité de cette séance de liquidation mensuelle pour alléger quelque peu leurs engagements, les SICAV Monory assumant la contrepartie dans un marché un peu plus animé que les jours précédents.*

Aux valeurs étrangères, nouvelle avance de Norsk Hydro (+ 6,5 %), au plus haut de l'année, et de Charter (+ 5 %).

Sur le marché de l'or, le cours du lingot est resté stable, à 54 995 F, mais le napoléon a monté de 9,70 F, égalant, à 459, 90 F, son niveau établi le 6 septembre dernier.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Air-Industrie, c. 15	7 p. 1	. .
Banque Transatlant., bon	1 p. 8	2 20
Chausson, c. 35	1 p. 1	. ..
Ciments Portland Rombas-Hagondange, c. 28	1 p. 1	1 50
Gueugnon, c. 33	1 p. 2	.
Manurhin, c. 66	1 p. 4	64 10
Rhône-Poulenc, c. 38	1 p. 5	2 .

LONDRES

Tendance non parvenue.

Or (ouverture) (dollars) 390 15 contre 393 15

VALEURS	CLOTURE 22/11	COURS 23/11
Beecham	118	117 .
British Petroleum	364 ...	366 ..
Courtaulds	80 .	80 ...
De Beers	7 54	7 49
Imperial Chemical	357	355
Rio Tinto Zinc Cor.	306	307 .
Shell	346	348
Vickers	106 ..	106
War Loan 3 1/2 %	28 .	28 1/8
*West Driefontein	59 1/8	59 3/8
*Western Holdings	39 3/8	39 3/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

HOECHST. — Nouvelle amélioration des résultats du groupe allemand qui, pour les neuf premiers mois, annonce un bénéfice avant impôts de 1,2 milliard de deutschemarks, en progression de 44,6 % par rapport à la période correspondante de 1978, pour un chiffre d'affaires accru de 9,7 % à 19,8 milliards de deutschemarks.

L'augmentation des ventes a été sensible dans toutes les divisions, y compris celles des matières plastiques et des fibres synthétiques. Malgré un léger ralentissement de la production durant le troisième trimestre, les dirigeants du groupe escomptent de très bons résultats pour l'exercice entier, mais se refusent encore à dire si le dividende sera non non majoré.

SAINT-GOBAIN - PONT-A-MOUSSON. — Chiffre d'affaires consolidé des neuf premiers mois : 25,6 milliards de francs. A structures comparables, la progression est de 9,4 %. Après élimination des différences de change, elle ressort à 12,6 % (contre 10,5 % au 30 juin).

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	21 nov.	22 nov.
Valeurs françaises	115,3	116,4
Valeurs étrangères	128,4	130,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	101,5	101,9

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22/11	23/11
1 dollar (en yens)	248 35	Clos

NEW-YORK

Clos

Tous les marchés financiers et commerciaux américains ont chômé le jeudi 22 novembre pour la commémoration du Thanksgiving Day.

LE BILAN DES AIDES GOUVERNEMENTALES A L'INDUSTRIE

Selon une note d'information diffusée par le ministère de l'économie, le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI) a engagé depuis sa création, en novembre 1974, 1 183 milliards de francs en prêts du F.D.E.S. Depuis le 1er octobre 1978, le CIASI a été saisi de quatre-vingt-douze nouvelles affaires, ce qui porte le nombre total des dossiers qui lui ont été soumis à huit cent cinquante-cinq.

Le volume des affaires réglées n'a cessé d'augmenter et, depuis un an, il en a réglé plus qu'il n'en a reçu : quatre-vingt-six dossiers ont trouvé une solution, dont soixante-douze à titre définitif ; vingt-sept ont été classés sans suite. Le nombre des dossiers en cours d'instruction se trouve donc réduit d'une vingtaine : il est actuellement de soixante-six.

Les quatre-vingt-six affaires réglées ont permis de consolider cinquante-cinq mille emplois ; depuis sa création, ce nombre est de deux cent soixante-neuf mille cent. Au cours des douze derniers mois, le CIASI a également engagé 256 millions de prêts du F.D.E.S., dont environ 100 millions de francs de prêts participatifs et 89 millions de francs de subventions.

Le comité interministériel pour le développement des investissements et le soutien de l'emploi (CIDISE) a étudié entre le 28 mars 1979, date de sa création, et le 12 septembre dernier quarante-cinq projets. Ceux-ci ont fait l'objet de prêts participatifs pour un montant de 59,69 millions de francs, correspondant à 379,45 millions de francs d'investissements et à la création de deux mille cinq cent vingt-trois emplois.

Ce sont les petites et moyennes entreprises qui sont les bénéficiaires de prêts du CIDISE. Leur chiffre d'affaires moyen est de 37 millions de francs et leur effectif moyen de cent quatre-vingt-sept personnes ; elles sont implantées dans des secteurs d'activité très divers et qui réalisent une valeur ajoutée sensiblement supérieure à la moyenne nationale.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 %

BOURSE DE PARIS - 22 NOVEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	34 10	0 434
5 %	53 20	4 041
5 % 1920-1960	151 . o	4 041
3 % amort. 45-54	71	0 934
4 1/4 % 1963	94 50	0 688
Emp. N. Eq. 6% 65	109 30	0 586
Emp. N. Eq. 6% 66	107 .	0 969
Emp. N. Eq. 6% 67	100 10	2 885
Emp. 7 % 1973	5448	. . .
Emp. 8,80 % 77	107 30	4 424
Emp. 9,80 % 78	93 63	3 588
E.D.F. 6 1/2 %	122	3 321
E.D.F. 5 % 1960	108	3 836

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	286 .	286 80
A.G.F. (Sté Cent.)	729	728 .
Ass. Gr. Paris-Vie	2000	2000
Concorde	365	380
Epargne France	314	..
Financ. Victoire	383 .	383 .
France I.A.R.D.	225 ..	225 ..
GAN (Sté) Centr.	694	697 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
S.P.E.G.	215	222 60
U.A.P.	557	558
Alsacien. Banque	363	368
Banque Hervet	199 50	200 10
Bque Hypot. Eur.	220	221 .
Bque Nat. Paris	258	257
(Li) B. Scalb. Dup.	115 ..	115 ..
Banque Worms	201 80	203 50
C.G.I.B.	51 50	50 20
C. Crédit Univ.	350	355
C.A.M.E.	85 50	88 20
Créditel	139 50	136
Créd. Gén. Ind.	268	268
Crédit Lyonnais	297	296
Electro-Banque	168 10	169 10
Eurobail	147	142 10
Financière Sofal	350	347
Fr. Cr. et B. (Cie)	92 60	92 60
France-Bail	306	316
Hydro-Energie	d 23 ..	22 10
Immobail B.I.P.	218	220 .
Immobanque	320	319 80
Immofice	280	288 .
Interbail	230 10	232 .
— (obl. conv.)	..	195 .
Laffitte-Bail	190 .	190

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locabail	218 .	218 ..
Locabail Immob.	350	345 .
Loca-Expansion	142 .	142
Locafinancière	212 ..	210 .
(Ly) Lyon Dép. Ct	140 ..	139
Marseille Créd.	288 .	288 .
Paris-Réescompte	380	370
Séquanaise Banq.	255	250
Sicotel	139 50	139 50
SLIMMCO	332 50	332 50
Sté Cent. Banq.	70 50	71
Sté Générale	241 90	241 90
SOFICOMI	230	226 50
Sovabail	331	332
UCIP-Bail	139 50	139 50
— (Obl. conv.)	...	139 50
Unibail	296	298 10
Un. Ind. Crédit	266 .	270
Cie Foncière	... ..	151 20
C.G.V.	.	236
Fonc. Ch.-d'Eau	739	746
(M.) S.O.F.I.P.	89	89
Fonc. Lyonnaise	1000	1000
Immob. Marseille	1458	1458
Louvre	... ..	328
SINVIM	169 .	167 50
Cogifi	205	205 .
Foncina	156 .	156 ..
Gr. Fin. Constr.	187	187
Immindo	192 50	185

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Immoinvest	142 60	142 50
Cie Lyon. Imm.	133 10	133 10
SFIMEG	116	115
U.G.I.M.O.	176 .	176
Union Habit.	265 ..	265 .
Un. Imm. France	220	218
Acier Investiss.	116	116 .
Sofragi	242	243 .
Abeille (Cie Ind.)	322	320 .
Applic. Hydraul.	278	270
Artois	283	200 .
Centen. Blanzy	425	421 .
(NT) Centrest	...	125
(NY) Champex	...	119
Char. Réun. (g.)	3700	3700 .
Cominfos	535	520
(Li) Dév. R. Nord	132	129 30
Electro-Financ.	331	345
(M) Et. Particip.	100	100
Fin. Bretagne	88 20	80 10
Fin. Ind. Gaz Eaux	581	585
Fin. et Mar. Part.	79 50	82 50
France (La)	700	673
La Mure	57 30	57 30
Lebon et Cie	234 50	234 10
(NY) Lordex	119	118
Cie Marocaine	32 70	32 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Nord	22 40	22 40
BPB Paribas	157	160
Paris-Orléans	88 10	88 ..
Paternelle (La)	252 .	254
Placem. Inter	106 .	106 ..
Providence S.A.	317	315
Rosario (Fin.)	220 80	220
Santa-Fé		80
Soffo	128 50	128 10
Safimax	370	375
Cambodge		75 .
Cianse	428	428
Indo-Hévéas	157	156 50
Madag. Agr. Inc.	27 50	
(M) Mimot	18 45	18 10
Padang	164	157 50
Salins du Midi	385 .	384
Aliment Essentiel	300	300
Allobroge	384 90	387 50
Banania	186	185
Fromagerie Bel	158 50	152 20
Cédis	688	688
(M.) Chambourcy	568	555
Cofradel	710	690
Economats Centr.	520	520 .
Epargne		667
Euromarché	485	481
From. P.-Renard	478	479
Général Aliment.	..	130 90
Genvrain	187 .	174
Goulet-Turpin	152	200
Lesieur (Cie fin.)	510	510
Gr. Moul. Corbeil	...	148
Gr. Moul. Paris	297	285 20
Nicolas	468	484
Piper-Heidsieck	335	340
Potin	643	632
Promodès	891	894
Rochefortaise	167 50	165
Roquefort	310 60	305
Taittinger	375	385 .
Unipol	119 60	120
Bénédictine	1060	1069
Bras. et Glac. Ind.	412	412
Dist. Indochine	433	433
Ricqlès-Zan	. .	116 40
Saint-Raphaël	151	155 50
Sogepal	397 .	394
Union Brasseries	50 20	50 10
Sucr. Bouchon	138 10	137 50
Sucr. Soissonnais	275	276
Chausson (US)	59	60 .
Equip. Véhicules	62 70	63 .
Motobécane	52	51
Borie	391 ..	392
Camp. Bernard	371 ..	374 90
C.E.C.	78	80 .
Carabati	77 80	78
Ciments Vicat	244	242
Cochery	41 ..	40 50
Drag. Trav. Pub.	320 ..	328
Fougerolle	140 ..	136 10
G. Trav. de l'Est	.. .	34 60
Herlicq	...	150
Lambert Frères	90 40	86 80
Leroy (Ets G.)	54 90	52 60
Origny-Desvroise	146	147
Percher	247	240 .
Rougier	127 30	126
Sablières Seine	136	131
S.A.C.E.R.	38	39 50
Saiarapt et Brice	219 ..	228 .
Savoisienne	89 ..	89 ..
SMAC Acieroïd	91 ..	93 .
Spie Batignolles	69 .	65
Dunlop	20 50	20 05
Hutchinson-Mapa	62 20	62 20
Safic-Alcan	198	198 ..
Comiphos	116	120 10
Gaumont	...	567 .
Pathé-Cinéma	75 80	76 ..
Pathé-Marconi	68	.
Tour Eiffel	135 ..	149 .
Air-Industrie	19	20 .
Applic. Mécan.	27	26
Arbel	164 ..	161 ..
Bernard-Moteurs	51 ..	52 ..
B.S.L.	161 .	161 .
C.M.P.	255	256 .
De Dietrich	550	552 .
Duc-Lamothe	324 50	324 50
E.L.M.-Leblanc	505	497 .
Ernault-Somua	44 40	46 ..
Forges Strasbourg	108	106 ..
(Li) F. B.M. ch. fer	90	90 .
Frankel	580	604
Huard-U.C.F.	96 90	96 50
Jaeger	260	260 .
Jaz	221	222 ..
Luchaire	287	265 .
Manurhin	713	723 .
Métal Déployé	283	281

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Nadella	23	22 40
Nodet-Gougis	211	211
Peugeot (ac. ent.)	188 20	189 .
Ratier-For G.S.P.		
Ressorts Ind.	150	148 ..
Satam	77 ..	79
Sicli	78	76 40
Soudure Autog.	156	150
S.P.E.I.C.H.I.M.	242	241
Trailor	308	315
Virax	79 80	80 50
At. Ch. Loire	18	18 60
Ent. Gares Frig.	138 50	139
Indus. Maritime	332	332
Mag. gén. Paris	186 60	190
Cercle de Monaco	113	118
Eaux de Vichy	695	698 .
Sofitel	..	51
Vichy (Fermière)	377 .	380
Vittel	310 .	322 50
Aussedat-Rey	57 .	56 10
Darblay S.A.	44 50	45 .
Didot-Bottin	365	365
Imp. G. Lang	7 ..	7
Papet. Gascogne	113	115
La Risle	27	27 50
Rochette-Cenpa	50 10	52 10
A. Thiéry-Sigrand	90 .	90
Bon Marché	153 .	151 ..
Damart-Servip	651	677 .
Mars Madagasc.	63 10	63
Maurel et Prom.	58 20	58 50
Optorg	141	140
Palais Nouveauté	309	309
Uniprix	71 ..	72
Europ Accumul.	230	224
Ind. P. (CIPEL)	176	177
Lampes	149	154 90
Merlin-Gerin	221	220
Mors	38	38 10
Piles Wonder	215	210
Radiologie	85	
SAFT Acc. fixes	970	970
S.I.N.T.R.A.	708 .	708
Tél. Ericsson	..	
Unidel	154 80	157 50
Carnaud S.A.	83	86 .
Escaut-Meuse	220	216
Gueugnon (F. de)	48	47 50
Profilés Tubes Es.	23 40	d 24
Senelle-Maub.	86	86
Tissmétal	48 50	48 ..
Vincey-Bourget	40	40
Huaron	...	200
Kinta	298	286 .
Mokta	290	289 90
Amrep G.	880	845
Elf-Antargaz	299	299
Hydroc.-St-Denis	164 50	161
Lille-Bonnières-C.	313 20	325 .
Carbone-Lorraine	113	113
Delalande S.A.	170 .	165
Finalens	70 50	70 50
FIPP	114	109
(Ly) Gerland	320	325
Gévelot	130	131
Grande-Paroisse	120	124
Parcor	1250	1260 ..
Ripolin-Georget	50 50	d 52 50
Rousselot S.A.	534	534
Sentra Réunies	215 .	210 50
Synthelabo	116	113
Thann et Mulh.	84	85
Ufiner S.M.D.	100 80	101
Agache-Willot	485	475
Filés-Fourmies	15 50	15 50
Lainière-Roubaix	40 ..	40 .
Roudière	310	310
Saint-Frères	70 10	70 .
M. Chambon	154 .	154
Géo. Maritime	43 50	43 50
Delmas-Vieljeux	249	250
Nat. Navigation	78 50	78 ..
Navale Worms	97 80	97
S.C.A.C.	140	142 .
Stemi	295	300
Tr. C.I.T.R.A.M.	124 ..	119
Trans. et Indust.	118 .	117 10
(Li) Baignol-Farj.	44 ..	43
Blanzy-Ouest	227	227 10
La Brosse	...	135
Degremont	142 50	142
Duquesnes-Purina	...	395
Ferrailles C.F.F.	250 20	258
Havas	435	430
Locatel	375	371
Lyon-Alemand	116 10	118

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
C. Magnant	. .	57 10
M.I.C.	170	170
O.F.P.-Om.F.Paris	351	353
Publicis	386	397
Seiller-Leblanc	305	316
Waterman S.A.	225	225
Brass. du Maroc	.	239
Brass. Ouest-Afr.	80 20	80 20
A.E.G.	80	85 50
Akzo	55 10	54
Alcan Alum.		156
Algemene Bank	585	700
Am. Petrofina	...	140
Arbed	...	208
Asturienne Mines	..	66 10
Bco Pop. Espanol	56	56
B. N. Mexique	46 50	42 90
B. Régl. Inter.	30300	30100
Barlow-Rand		25 50
Bell Canada	71	72 50
Blyvoor	37 10	38
Bowater	13	18 10
Bowring C.I.	9 70	9 70
British Petroleum	33 90	33 50
Gr. Lambert (GBL)	...	209
Canadian-Pacif.	121	120
Cockerill-Ougrée		48 50
Cominco	156	157
Commerzbank	413 ..	413
Courtaulds	7 50	7 50
Dart. Industrie	... .	170
De Beers (port.)		
Dow Chemical	120	122 ..
Dresdner Bank	438	438
E.M.I.	11 70	11 60
Est-Asiatique	47	47 10
Femmes d'Auj.	...	
Finoutremer	..	...
Finsider	8 62	8 62
Foseco	13	13
Gén. Belgique	230	231
General Mining	58 50	56 80
Gevaert		144
Glaxo	39 50	37 20
Goodyear	53	52
Grace and Co.	143 50	146 50
Gulf Oil Canada	358	360
Hartebeest	180 20	180
Honeywell Inc.	.	310
Hoogovens	.	
I.H.C.	43 10	48 .
Johannesburg	...	165 .
Kubota	5 40	5 35
Lafonta	183	188 ..
Mannesmann	..	320
Marks-Spencer	8 20	8 20
Matsushita	11 70	11 70
Mineral-Resourc.		18 10
Nat. Nederlanden	...	247
Noranda	201 30	201
Olivetti	6	6 10
Pakhoed Holding	..	97
Petrofina Canada	...	156
Pfizer Inc.	155 50	159
Phoenix Assuranc.	19 90	19 40
Pirelli	.	4
President Steyn	101 20	98 20
Procter Gamble	298 .	287 10
Reliance	292	293
Robeco	334	334 40
Shell fr. (port.)	29 80	30 20
S.K.F. Aktiebolag	54	56 60
Sperry Rand	...	187
Steel Cy of Can.		87
Stilfontein	44 50	44 95
Suéd. Allumettes	71 50	70
Tenneco	161	157 50
Thorn Electrical	28 50	28
Thyss c. 1 000	...	174 .
Vaal Reefs	178 90	180 ..
Vieille Montagne	...	211
Wagons-Lits	135	140 ..
West Rand	13 45	14 ..
C.E.C.A. 5 1/2 %	...	.
Emprunt Young	...	... ..

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Intertechnique	601	715
Sicomacip	204 70	204 70
Alser	...	...
Banq. Fin. Bar.	..	
Cellulose Pin	36 20	39 10
Caparex	460 20	460 30
Ecco	890	900
Iena Industrie	. .	.
Métall. Minière	...	...
Océanic	...	-- ..
Prenuptia	.. ..	
Sab. Mer Corv.	... ..	130
Total C.F.M.	... ..	124 .
Utinor	... ..	215
Voyer S.A.	. ..	. ..
Oce v. Grinten	..	... .
Rorento NV	222 20	222 ..

SICAV

Plac. institut.	10911 91	10145 02
1re catégorie	10324 18	9856 02

22/11	Emission frais inclus	Rachat net
Actions France	157 20	150 07
Actions Sélec.	178 15	170 07
Aedificandi	225 78	215 54
A.G.F. 5000	166 63	159 07
Agfimo	277 88	265 37
A.L.T.O.	183 10	174 88
America-Valor	318 03	303 61
Amérique Gestion	171 14	163 33
Bourse-Invest.	175 24	167 29
C.I.P.	408 95	390 41
Convertibles	134 05	127 97
Convertimo	144 89	138 32
Crediinter	170 47	162 74
Croiss. Immobil.	224 11	213 95
Drouot-France	155 81	148 84
Drouot Invest.	262 82	250 71
Energie	147 01	142 73
Epargne-Croiss.	611 40	583 68
Epargne-Industr.	281 46	268 70
Epargne-Inter.	279 18	268 52
Epargne-Oblig.	143 30	136 80
Epargne Revenu	329 93	314 97
Epargne-Unie	393 32	375 48
Epargne Valeur	224 69	214 50
Euro-Croissance	191 76	183 06
Financière Privée	428 56	409 13
Foncier Investiss.	423	403 82
France-Entrepr.	260 84	249 01
France-Epargne	211 17	201 59
France-Garantie	243 85	239 07
France-Invest.	191 65	182 39
Fr.-Obl. (nouv.)	346 43	330 72
Francic	164 10	156 70
Gestion Mobilière	242 10	231 12
Gestion Rendem.	340 70	325 25
Gest. Sél. France	237 50	226 73
I.M.S.I.	214 80	205 06
Indo-Suez Valeurs	275 65	263 15
Intercroissance	137 03	130 82
Interoblig.	5349 62	5106 94
Intersélect. Fr.	188 35	179 81
Inter Valeurs Ind.	260 03	248 24
Invest. St-Honoré	271 85	259 52
Laffitte-France	139 76	133 41
Laffitte-Rend.	123 79	118 18
Multirendement	127 84	122 04
Natio-Inter	414 78	395 97
Natio-Valeurs	337 20	321 91
Laffitte-Tokyo	294 87	281 59
Livret portef.	254 25	242 72
Mondial Invest.	..	
Oblisem	137 12	130 90
Optimavalor	219 63	209 67
Paribas Gestion	219 19	209 25
Pierre Investiss.	267 65	255 42
Rothschild-Exp.	345 16	329 51
Sécur. Mobilière	335 62	320 40
Sélec. Croissance	181 89	173 84
Sélection-Rend.	146 57	139 92
Sélection val. fr.	149 20	142 43
Sélec. Mobil. Div.	194 18	185 37
S.P.I. Privinter	133 84	127 58
S.F.I. FR. et ETR.	216 56	206 74
Sicavimmo	329 25	314 32
Sicav 5 000	137 07	130 85
S. I. Est	497 29	474 74
Silvafrance	235 30	224 63
Silvam	149 40	142 63
Silvarente	171 52	163 74
Silvinter	149 52	142 74
S.I.G.	339 28	323 52
S.N.I.	576 71	550 56
Sogeparyne	277 99	265 38
Sogevar	417 17	398 25
Soginco	134 87	128 76
Sogintor	451 86	431 37
Soleil-Investiss.	249 21	237 91
U.A.P.-Investiss.	173 82	165 94
Unifrance	162 40	155 12
Unifoncier	429 50	410 02
Unigestion	255 28	244 66
Uni-Roche (Vern.)	284 98	272 06
Unijapon	291 81	278 58
Uni-Obl. (Vernes)	1852 47	1781 22
Uniprem. (Vernes)	1793 34	1724 37
Unirente	1188 41	1149 33
Unisic (Vernes)	216 66	206 83
Vernes Investiss.	293 53	280 22

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1370	4,5 % 1973	1378	1370 ..	1370	1366 ..
4525	C.N.E. 3 %	4521	4526	4525	4525 ..
320	Afrique Occ.	311	320 ..	324 ..	322
455	Air Liquide	484	490 .	502	468 90
91	Als. Part. Ind.	91	91 20	91 20	90 .
400	Als. Superm.	400	398	396	400
70	Alsthom-Atl.	68 40	70 .	70	70 50
178	Applic. gaz	176	178 50	178 50	177
170	Arjom. Prioux	173 50	170	169 90	172
440	Aux. Entrepr.	431 .	439 90	442 10	439 90
660	Av. Dass.-Br.	661 .	662	670	675
124	Babc. Fives	124	124	124 .	124 10
230	Bail-Equip.	228	229	229 .	228 .
235	— (obl.)	235 50	236 ..	236 ..	235 10
350	Bail-Invest.	351 50	348	346	345 .
140	B.C.T.	139	140	140 ..	140 ..
152	B. Rothschild	152	152 ..	153	151 ..
97	Bazar H.-V.	98	96 50	96 50	98 ..
132	Béghin-Say	133 70	132	132 10	132 .
580	Bic	570	578 ..	585	580 .
350	Bis	350	350	360	350 ..
550	Bouygues	541	550	557	550
840	B.S.N.-G.D.	833	842	842	842
990	— (obl.)	990 80	990 80	990 80	990 80
1520	Carrefour	1510	1520	1520	1520
295	— (obl.)	295	295	295	295 ..
1260	Casino	1275	1260	1261	1250
54	CEM	57	54 30	54 10	54 30
170	Cetelem	170 10	170	172	170
210	Charg. Réun.	209	208 10	208 10	208 80
16 50	Chiers-Chât.	16 40	16 60	16 20	16 30
138	Chim. Rout.	139 50	138	138 50	138
149	— (obl.)	150 50	148 90	148 90	148 90
140	Cim. Franç.	139	140	140	140
135	— (obl.)	137	135 10	135 10	135 10
1120	C.I.T. Alcatel	1111	1120	1125	1111
365	Club Méditer.	370	365 10	365 10	365 10
300	C.M. Industr.	301 50	300	300	295
300	— (obl.)	301	301	301	301
136	Codetel	139 50	136 50	138 20	138 20
157	Cofimeg	158	157	157	157
360	Cie Bancaire	356 50	360 50	360 50	357
330	C.G.E.	333	332	333	332
385	— (obl.)	385 20	385	386	385 20
127	C. Entrepr.	128 60	127	127	128 50
380	Comp. Mod.	373	380 50	380	373
168	Créd. Com. F.	169 .	168	168 .	161
225	— (obl.)	228	225	225 .	225
470	Créd. Fonc.	469	472	472	472 .
170	C.F. Imm.	170 10	170	170	170
250	Cr. Ind. Al.-L.	255	252	252	252
125	Créd. Indus.	125 20	124 80	124 80	122 40
135	Cr. Ind. Ouest	138	135	138 .	138
350	Créd. Nat.	347 80	348	348	354
57	Créd. Nord	57 10	57 10	57 10	57 10
61	Creusot-Loire	62	61 10	62	62 30
220	Crouzet	219	222	227 ..	226 60
430	C.S.F.	430	431	430	435 50
490	— (obl.)	491 50	491 50	491 50	491 50
455	Darty	450	463	453 .	459
630	Docks France	645	630	635	630
69	Dollfus-Mieg	68	69	69 50	69
770	Dumez	763	770	770 .	760
430	Cie Gle Eaux	432 ..	428	428 .	430 .

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1280	Elf-Aquitaine	1221	1280	1289	1288 .
235	— (certific.)	224 50	235 ..	240	237 ..
300	E. J. Lefebvre	300	298	300	293
810	Essilor	812	808	808	808
290	Esso S.A.F.	274 50	289 20	295 50	296 ..
325	Eurafrance	326 50	324	324	327
880	Europe n° 1	885 .	885 .	885 .	885
435	Facom	435	435	442	430 50
320	Ferodo	320	319	319 .	320
430	— obl. conv.	430 20	430	430	430
69	Fin. Dév. Ent.	69 65	68 40	68 60	70 40
223	Fin. Paris PB	221 .	223 10	224	225 ..
265	— obl. conv.	265 20	267 50	267 50	287 50
181	Finextel	184	181 .	181 .	180 10
53	Fraissinet	54	53	53	53
255	Fr. Pétroles	262 .	264 50	264 50	264 50
250	— obl. conv.	244	251	251	251
57	— (certific.)	56 10	57 10	57 10	57 90
151	Galeries Laf.	148	151	148 50	149 50
199	Gle d'Entr.	202	199	199	200 .
210	Gle Fonderie	219	212 .	214	212
138	Gle Ind. Par.	136	138	137 80	136 50
270	Générale Oc.	270 50	270	270 20	275
415	Gr. Tr. Mars.	415 50	417	417	410 10
285	Guyenne-Gas.	295 .	287	289 .	290
181	Hachette	181 .	180 90	181	180 90
61	Imétal	61 50	61	61 50	61 .
930	Inst. Mérieux	922	931	930	945 .
116	J. Borel Int.	115 50	116 10	117 80	118 .
147	Jeumont Ind.	147	146 50	148 50	146
94	Kali Ste-Th.	96	94	96 10	94
75	Kléber Col.	74 20	74 80	74 60	73 30
270	Lab. Bellon	275	270	266	266 10
245	Lafarge	249 50	247	243	246 50
300	— (obl.)	300	298 50	298 50	297
385	La Hénin	379	384 70	384 80	384 70
1300	Legrand	1300	1300	1313	1300
2140	— (obl.)	2130	2140	2140	2120
197	Locafrance	199	197	197 .	199 90
405	Locindus	420	405	405	405 .
645	L'Oréal	652	645	660	646
3410	— obl. conv.	3410	3410	3410	3410
405	Lyonn. Eaux	409	405	405	406 .
60	Mach. Bull	60	60	60 50	60 10
530	Mais. Phénix	530	528	538	530
820	(Ly) Majorat.	820	821	821	810
40	Mar. Wendel	38 50	39 50	39 50	39 50
40	Mar. Ch. Réu.	40	39 50	39 50	39
505	Martell	518	507	512	499
485	— (obl.)	485	483	483	483
970	Mat. Téléph.	988	972	972	972
7200	Matra	7280	7200	7270	7250
46	Mét. Nav. N.	45	45 50	45 50	46
810	Michelin	827	812	821	812
560	— (obl.)	561 10	561 50	561 50	561 50
780	Midi Cie	778	778	777	778
505	Moët-Hennes.	498	505	506	514
580	— (obl.)	603	580	580	560 .
620	Mot. Leroy S.	628	620	620	608
78	Moulinex	79	77 80	79	78 10
430	[illegible]	454	430	431	432 60
280	Nancéien. Cr.	289	282	282	282
215	Navig. Mixte	215 .	215	215	218
45	Nobel-Bozel	44 10	45 20	45 20	44 40
34	Nord-Est	34 20	33 90	33 90	33 50

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
86	Nouvel. Gal.	87	86	86	86
170	Olida-Caby	171 20	170	169 80	170 ..
120	Opfi-Paribas	119 80	120 50	120 50	120
300	Paris-France	310	300	300 .	300 .
111	Pechelbronn	113 20	110 50	112	112
94	P.U.K.	94 70	94	94 60	94
124	— (obl.)	124	124 10	124 10	124 .
49	Penarroya	48 50	48 50	49 .	49 ..
270	Penhoët	272	272	272 .	274
256	Pernod-Ric.	261	253	254 .	253 ..
275	Perrier	274 ..	275 10	274	276 ..
91	Pétroles B.P.	87 10	90 50	90	89 10
260	Peugeot-Cit.	254	258 20	261 20	254
325	— (obl.)	327	328 .	325 50	328
104	Pierre-Auby	114 .	104	104	103 30
67	P.L.M.	67 .	66 50	66 50	66 10
220	Poclain	223 60	218	224 50	223 ..
205	Pollet	195 ..	203 ..	203	203 .
87	Pompey	87 10	87 10	87 10	86
215	P.M. Labinal	216	215	215	210 70
35	Prénatal	35 80	35 30	36	35 10
265	Presses-Cité	264 90	265 ..	268 ..	261 50
485	Prétabail St.	486	485	485	489
235	Pricel	239	235 10	235 10	231 60
255	Primagaz	256 50	256 50	258 90	260
103	Printemps	101 70	103 ..	103 50	102
515	Radar S.A.	526	516	517	516
525	— (obl.)	540	525	525	525
300	Radiotech.	302 .	301	302 50	301
185	Raffin. (Fse)	182 .	185	186 40	185
132	Raff. St-Louis	131	132	132	129 50
430	Redoute	428	430	430	430
590	Révillon Frè.	583	588	590	597
136	Rhône-Poul.	137 50	137 50	137 50	135
225	Roussel-Uclaf	229	227	226	229 90
385	[illegible]	388	385	385	386
710	Ruche-Pic.	720	709	709	707
710	Rue Imp.	730	710	710 .	710
23	Sacilor	23 10	23 ..	23	23 ..
176	Sade	175	174 50	174 50	173 50
715	Sagem	710	714	715	714
131	Saint-Gobain	130 50	130 90	130 70	132
360	SAT	365	360	360	365
48	Saulnes	46 10	47 70	47 70	47 30
165	Saunier-Duv.	157	155	164 80	152 10
230	Saupiquet	231	230 50	230 50	230
159	Schneider	159	159	159	160 80
41	S.C.O.A.	40 90	40 40	40 40	40 40
88	— (obl.)	88 40	88 30	88 30	88 30
245	Seb	232 .	243 50	243 50	248 30
171	Sefimeg	171	171 50	171 50	171
340	S.I.A.S.	343 50	341	350	340
525	Sign. E. El.	525	524	525	535
280	S.I.L.I.C.	278	278	280	278
240	Simca	240	241	242	239
139	S.I.M.N.O.R.	137 50	138	138	138 ..
1130	Sk. Rossignol	1150 .	1125	1125	1147 .
188	Sogerap	188	188	188 80	189 ..
315	Sommer-All.	320 50	315	315	315
270	Suez	268 50	268	257	268
260	Tal-Luz.	251 50	259	260	260 ..
705	T.R.T.	705	707	707	701
710	Tél. Electr.	705	708	708	708
130	— (obl.)	133 40	130 50	133 50	130 50

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
198	Thomson-Br.	198 ..	198 ..	199 80	198 ..
233	— (obl.)	237 ..	237 ..	237 .	237 ..
370	U.I.S.	373 .	370	370 .	367 10
178	U.C.B.	176 50	178 .	178 .	181 50
169	Un. F. Bques	170 ..	168 50	168 50	169 ..
147	U.I.A.	154 ..	147 ..	147 .	150 ..
13	Usinor	13 ..	13 ..	13 ..	13 ..
116	— (obl.)	115 80	116 ..	116	116 ..
108	Vallourec	107 .	107 90	107 90	107 90
700	V. Clicquot-P.	705 ..	702	702 .	701 .
430	Viniprix	430 .	430	430 .	430 ..
880	Elf-Gabon	866 ..	882 .	882 ..	889 ..
155	Amax	158 40	156 10	156 10	157 40
118	Americ. Expr.	118 20	117 50	117 50	117 30
220	Amer. Tel.	216 10	218 20	219 .	219 ..
37	Ang. Am. C.	36 60	36 80	36 80	36 50
245	Amgold	244 ..	243 50	248 .	240 ..
420	B. Ottomane	421	420	421	420
320	BASF (Akt.)	319 50	321 50	321 50	320
285	Bayer	286 50	287	287 .	286 10
98	Buffelsfont.	98 80	98	98 20	98
15	Charter	14	14 65	14 65	14 65
144	Chase Manh.	142	143 50	143 50	142 50
155	Cie Pétr. Im.	154 50	155 20	155 80	155 30
31	De Beers (S.)	30 55	30 65	30 60	30 60
585	Deuts. Bank	584	584	584	582
163	Dome Mines	158 50	163	162	158 10
166	Du Pont Nem.	166 50	166 50	166 50	163
199	East Kodak	197	198 90	198	198 60
48	East Rand	48	47 90	47 30	47 20
109	Ericsson	110 20	109 10	109 10	109 10
240	Exxon Corp.	240	240	241	242
132	Ford Motor	127	132 40	132 40	132 90
154	Free State	152	154	153 50	156
189	Gen. Electric	184 90	188 50	188 50	185 50

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
215	Gen. Motors	212 20	216	216 10	211 60
30	Goldfields	30 70	30 60	30 90	30 40
43	Harmony	43	43	42 30	43
4 24	Hitachi	4 24	4 24	4 23	4 16
285	Hoechst Akt.	283	283 50	283 50	286
31	Imp. Chem.	30 95	31 30	31 30	31 20
76	Inco Limited	74 20	75 50	75 50	75 60
255	I.B.M.	254	253 40	253 50	253
104	I.T.T.	103	104 10	104 10	104 30
280	Merck	279	282 50	282 10	282 50
200	Minnesota M.	209	201	200 80	200
210	Mobil Corp.	210	212 10	212	211 20
8550	Nestlé	8520	8550	8550	8600
660	Norsk Hydro	663	633	679	676
750	Petrofina	752	752	757	753
138	Philip Morris	137 70	137 70	136 50	137
45	Philips	45 .	45	45	45 20
110	Pres. Brand.	112 50	112	109 50	109 50
280	Quilmes	280	279 50	279 50	278
196	Randfontein	196	196	195	196 .
325	Royal Dutch	320	322 50	322 50	320 10
27	Rio Tinto Zinc	28 90	27 35	27 40	27 15
95	St Helena Co	95 60	94 70	95	94
390	Schlumberger	386 80	389 90	388 80	389 90
31	Shell Fr (S).	30 20	30 80	30 80	30 55
585	Siemens A.G.	583	583	583	582
28	Sony	28 20	28 10	28 10	28 50
245	Unilever	245	245	246	245
42	Union Corp.	40 80	41 60	41 60	41 40
99	U. Min 1/10	97 50	99	99 .	97 05
152	Unit. Techn.	154	151 60	152 50	154 50
245	West Driet.	244	244	243	244
101	West Deep.	98 90	101 20	100 50	100
177	West Hold.	177	177 .	177 70	170
240	Xerox Corp.	240	240 50	241	245 30
1 15	Zambia Corp.	1 19	1 15	1 15	1 15

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/11	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 120	4 123	4 020	4 230
Allemagne (100 DM)	234 760	234 530	227	239
Belgique (100 F)	14 485	14 475	13 950	14 550
Pays-Bas (100 fl.)	208 700	210 030	202	213
Danemark (100 krd)	79 520	79 560	76	81
Norvège (100 k)	82 430	82 470	80 500	85 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 986	8 962	8 700	9 200
Italie (1 000 lires)	5 032	5 022	4 750	5 500
Suisse (100 fr.)	251 385	260 050	244	257
Suède (100 krs)	98 300	98 275	95 500	101
Autriche (100 sch.)	32 600	32 610	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 238	6 240	5 850	6 250
Portugal (100 esc.)	8 245	8 245	7 500	8 500
Canada ($ can. 1)	3 508	3 500	3 400	3 630
Japon (100 yens)	1 657	1 662	1 580	1 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/11
Or fin (kilo en barre)	56000	54600
Or fin (en lingot)	54995	54995
Pièce française (20 fr.)	450 20	458 90
Pièce française (10 fr.)	322 .	321 50
Pièce suisse (20 fr.)	415	419
Union latine (20 fr.)	379	381 50
Souverain	463	465 50
Pièce de 20 dollars	2102 40	2110 40
Pièce de 10 dollars	1090	1090
Pièce de 5 dollars	735 50	727 50
Pièce de 50 pesos	2194 50	2190
Pièce de 10 florins	390	394 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

AVEC L'ACCORD IMPLICITE DE M. BAVASTRO

M. Médecin va publier quotidiennement le mensuel « l'Action-Nice-Côte d'Azur » pendant la durée du conflit de « Nice-Matin »

Le quotidien *Nice-Matin* n'a pas paru, vendredi 23 novembre, pour le onzième jour consécutif. Cependant on apprend que, sur l'initiative de M. Jacques Médecin, *l'Action-Nice-Côte-d'Azur* — mensuel d'information régional appartenant au maire de Nice — serait publié quotidiennement avec l'accord implicite de M. Bavastro, à partir du samedi 24 novembre et pendant toute la durée du conflit, « *dans le but de ne pas priver plus longtemps la population des informations nécessaires à la vie de la cité* ».

Ce quotidien de substitution sortirait samedi sur 8 pages, format tabloïd, à 80 000 exemplaires diffusés, le premier jour, sur Nice exclusivement. Dès lundi, *l'Action-Nice-Côte d'Azur* serait vendu sur l'ensemble du département.

L'intersyndicale du groupe *le Progrès - le Dauphiné libéré* a décidé, jeudi soir 22 novembre, de reconduire l'ordre de grève lancé la veille, ce qui continue d'entraîner la non-parution des quotidiens lyonnais : *le Progrès, Dernière Heure lyonnaise*, le *Journal Rhône-Alpes*; Grenoblois : *Dauphiné libéré* ; de Saint-Etienne : *la Tribune, la Dépêche*, et *l'Espoir*, et pour la région provençale de *Vaucluse Matin*.

Les négociations tripartites réclamées « *sans condition préalable* » par les syndicats n'ont pu avoir lieu du fait que les P.-D.G. des deux sociétés éditrices, MM. Louis Richerot et Jean-Charles Lignel étaient à Paris pour engager une procédure d'arbitrage au sujet des accords signés en 1966.

M. Aydalot, premier président honoraire de la Chambre de cassation, et Mᵉ René Mostti ont été choisis comme arbitres du conflit. Ils devront statuer dans un délai à définir, mais qui, en principe, ne devrait pas excéder un mois.

Pour sa part, l'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T., F.O.) réaffirme, dans un communiqué, « *son entier soutien à l'intersyndicale du personnel du groupe Dauphiné - Progrès* » et considère que « *la responsabilité du blocage des négociations engagées pour la répartition du personnel entre les deux titres incombe entièrement aux directions des deux sociétés qui posent chacune des préalables incompatibles avec la recherche d'une garantie effective de l'emploi pour tous* ».

L'ENQUÊTE SUR L'ENLÈVEMENT DE M. HENRI LELIÈVRE

Une perquisition a eu lieu à la clinique La Borde

Une perquisition a eu lieu, jeudi 22 novembre, à la clinique psychiatrique La Borde, près de Blois, où séjournent cent pensionnaires, dans le cadre de l'instruction sur l'enlèvement, par Jacques Mesrine et ses complices, de M. Henri Lelièvre, l'homme d'affaires sarthois. Des enquêteurs de la police judiciaire d'Angers et d'Orléans, assistés de policiers de l'Office central de répression du banditisme (O.C.R.B.), ont procédé à cette perquisition en présence du magistrat instructeur, de représentants des parquets des tribunaux de Blois et du Mans et du *président du conseil de l'ordre* des médecins du Loir-et-Cher, M. Félix Guattari, analyste, membre de l'école freudienne, animateur de la clinique et écrivain, a été entendu à titre de témoin. Dans le même temps, une perquisition avait été faite à son domicile parisien.

Les autorités judiciaires ont procédé à ces investigations afin de découvrir le lieu de détention de M. Lelièvre durant son enlèvement, du 21 juin au 28 juillet et, éventuellement, de trouver des indices du passage de Charles Bauer, complice de Jacques Mesrine. Elles replacent ces recherches dans le cadre des opérations menées depuis le mois d'août de manière systématique dans le département du Loir-et-Cher.

M. Guattari s'étonne cependant du déploiement de forces autour et dans la clinique La Borde, et parle d'un véritable « *commando* ». Cela procède, pour lui, d'une volonté d'intimidation. A propos de Charles Bauer, il explique que Pierre Goldman lui avait demandé, en 1976, de bien vouloir s'occuper du reclassement d'un codétenu. C'est ainsi que M. Guattari avait recommandé, sans le connaître, Charles Bauer aux éditions Encres, qui l'ont engagé à temps partiel, du mois de juillet au mois de novembre 1978, comme représentant en librairie et lecteur de manuscrits. M. Guattari indique que les liens qu'il a pu avoir avec Charles Bauer sont « *limpides* », et qu'il ne l'a rencontré qu'une fois, le 25 avril 1977, à Paris.

« LÉGITIME DÉFENSE », JACQUES MESRINE ET LE CODE PÉNAL

« *N'a-t-on pas toujours tort d'avoir raison avant les autres* », interroge dans un communiqué le bureau national de Légitime Défense. Le mouvement constate qu'il dénonce depuis longtemps « *l'incohérence et le danger de la jurisprudence dite de la « proportionnalité de la défense à l'attaque », qui exige que l'agressé ne résiste pas à l'agresseur avec des moyens supérieurs à ceux de son adversaire* ».

La plainte déposée par la famille de Jacques Mesrine après la mort de ce dernier, porte de Clignancourt, va, estime Légitime Défense, servir de test. « *En l'état actuel de la jurisprudence, qui serait légalisée par le futur code pénal, la famille de Mesrine devrait gagner son procès* », estime Légitime Défense, qui ajoute : « *Nous attendons avec le plus vif intérêt la décision des magistrats : ou bien traduire en cour d'assises les policiers qui ont mis Mesrine hors de combat ; ou bien jeter par dessus bord la détestable jurisprudence de la proportionnalité.* »

A l'Assemblée nationale

LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ADOPTE LE PROJET DE LOI RELATIF AU TRAITÉ D'ADHÉSION DE LA GRÈCE A LA C.E.E.

La commission des affaires étrangères de l'Assemblée a adopté, jeudi 22 novembre, le projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique. Elle avait auparavant rejeté successivement l'*exception d'irrecevabilité* présentée par M. Louis Odru et les membres du groupe communiste : *la question préalable*, puis la *demande d'ajournement* présentées par M. Gaston Defferre et les membres du groupe socialiste.

Le rapport était présenté par M. Druon, député R.P.R. de Paris, qui avait estimé que l'entrée de la Grèce dans la C.E.E. ne poserait pas « *de problèmes majeures pour les institutions de la Communauté* » et ne pourrait « *servir de prétexte à une éventuelle remise en cause des processus de décision de la Communauté, et notamment du principe de l'unanimité* ».

M. Yves Guéna, député R.P.R. de la Dordogne, a fait valoir que cette adhésion « *est un élément supplémentaire contre les risques de la supranationalité* ».

Au terme du débat, les députés communistes membres de la commission ont publié une déclaration dans laquelle ils réaffirment leurs positions sur ce sujet et indiquent que l'exception d'irrecevabilité qu'ils avaient déposée « *a été repoussée par les élus U.D.F. et R.P.R., le groupe socialiste s'abstenant* ».

MORT DE M. MAURICE PICARD ANCIEN PRÉFET

Nous apprenons le décès, survenu à Louveciennes, de M. Maurice Picard, ancien préfet, avocat au barreau de Versailles. Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 23 novembre.

[Né en 1907 à Nancy, licencié en lettres et en droit, Maurice Picard entre en 1931 dans la carrière préfectorale comme chef de cabinet du préfet de Tarn-et-Garonne. Il occupe de nombreux postes territoriaux avant d'être arrêté par les Allemands en 1942 et déporté. Son action lui vaudra la médaille de la Résistance et la plaque de grand officier de la Légion d'honneur.

Après la libération, il est sous-préfet de Reims, puis préfet des Ardennes, de l'Aube, de Lot-et-Garonne, de l'Yonne et du Haut-Rhin. En 1966, il est nommé haut fonctionnaire chargé des mesures de défense auprès du ministre de l'Intérieur, mais quitte ses fonctions en juillet 1967.

En mars 1968, M. Picard est impliqué dans une affaire d'intelligence avec des agents d'une puissance étrangère, instruite par la Cour de sûreté de l'Etat. Il s'agissait aussi bien de relations avec des agents de la Gestapo pendant l'occupation que de rapports avec des Soviétiques, des Américains et des Britanniques.

Après un arrêt de la Cour de cassation, Maurice Picard est placé en position de disponibilité du corps préfectoral et, le 24 décembre 1970, Georges Pompidou, président de la République, prend un décret d'amnistie. Maurice Picard s'était ensuite inscrit comme avocat au barreau de Versailles.]

Le numéro du « Monde » daté 23 novembre 1979 a été tiré à 611 537 exemplaires.

Par suite de la grève des contrôleurs

LE TRAFIC RESTE TRÈS PERTURBÉ DANS LES AÉROPORTS FRANÇAIS

Situation toujours bloquée dans les *aéroports* où les contrôleurs ont repris la « grève des décollages ». Ainsi, ce vendredi 23 novembre, les départs sont refusés par les contrôleurs de 8 à 19 heures à Athis-Mons (région parisienne et Nord de la France), pendant des périodes de deux à trois heures non consécutives à Bordeaux et Aix-en-Provence, de 8 à 20 heures à Lyon.

Les compagnies, lorsqu'elles le peuvent, avancent ou reculent leurs vols. Sauf événement imprévu aucune amélioration n'est prévue pour le week-end prochain.

La polémique continue entre les représentants des contrôleurs et ceux de l'administration après l'échec de la rencontre du 21 novembre dans le bureau de M. Machenaud, directeur de la navigation aérienne. Ce dernier a déclaré à l'A.F.P. que certaines revendications pouvaient être discutées (notamment l'organisation des services, l'aménagement du travail et les moyens de concertation avec le personnel pour la mise au point des matériels). « *Mais*, a-t-il ajouté, *en ce qui concerne les règles fondamentales de la fonction publique qui sont fixées par le gouvernement nous ne céderons pas.* »

L'intersyndicale des contrôleurs souligne, de son côté, qu'elle ne veut pas d'« *escalade* » et qu'elle fera « *tous les pas nécessaires pour négocier* ». « *Il dépend du ministre d'y répondre* », ajoute-t-elle. Le syndicat majoritaire S.N.C.T.A. a indiqué qu'il « *craignait que les personnels ne soient prêts à aller jusqu'au bout pour faire aboutir leurs revendications* ».

Enfin, au début de la semaine, le Syndicat national des pilotes de ligne (S.N.P.L.), qui a été reçu par le directeur du cabinet du ministre des transports, indique que ses adhérents ont été « *choqués par la désinvolture avec laquelle la sécurité des vols est sacrifiée à une hypothétique rentabilisation de la circulation aérienne* ». Dans une lettre adressée à M. Joël Le Theule, le président du S.N.P.L., M. Max Venet, affirme que le ministère a refusé par deux fois d'avancer la date du rendez-vous fixé au 19 novembre, alors que « *toute prolongation du conflit entraîne peut-être de manière irrémédiable des problèmes d'emploi dans le transport aérien régional* ».

Au ministère, on déclare que le ton de cette lettre ne correspond absolument pas à la façon dont s'est déroulée la réunion.

RENSEIGNEMENTS

★ Air France : 320-15-55 (320-14-44 pour les vols de fin de semaine). Pour Paris : 535-61-61.

★ U.T.A. : 775-75-75.

★ Air Inter : 687-12-12.

★ Compagnies étrangères : Aéroport de Paris (Orly : 687-12-74 ; Roissy : 862-22-80).

★ Compagnies régionales : 266-57-40 (Air Alpes, Air Alsace, Air Anjou, Compagnie aérienne du Languedoc, Brit Air) ; 261-85-85 (Touraine Air Transport).

● *Un jeune homme âgé de vingt-quatre ans, M. Patrick Julidière, coiffeur*, a été découvert mort dans le duplex qu'il occupait depuis la fin du mois de septembre au 46 rue des Archives (4ᵉ arrondissement), à la suite de l'incendie qui s'est déclaré peu après minuit, le 23 novembre, au quatrième étage de l'immeuble. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes du sinistre que les pompiers ont pu maîtriser après une demi-heure d'efforts.